



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (O.N.U.D.I.) VIENNE**

¹⁶

17159 (1 of 2)
(221)

**ETUDES SECTORIELLES 34X, 35X ET 41X
EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS ET
LOGEMENT AU CAMEROUN**

Rapport A - SITUATION ACTUELLE

VOLUME 1

S.E.D.A. B.P. 1508 Yaoundé

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>P A G E S</u>
INTRODUCTION GENERALE	1
0. RESUME ET CONCLUSIONS	4
 <u>RAPPORT N° 1.</u>	
I. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS ET DU LOGEMENT	17
I.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	18
1.0.1. Méthode d'Estimation du Parc des Equipements	19
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU CENTRE	22
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	22
1.1.2. Estimation des Besoins Actuels	22
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	23
1.1.4. Problèmes Rencontrés	23
1.1.5. Recommandations Immédiates	24
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU SUD	26
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	26
1.1.2. Analyse des Besoins Actuels	26
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	26
1.1.4. Problèmes Rencontrés	27
1.1.5. Recommandations Immédiates	28
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DE L'EST	30
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	30
1.1.2. Analyse des Besoins Actuels	30
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	30
1.1.4. Problèmes Rencontrés	31
1.1.5. Recommandations Immédiates	32
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU LITTORAL	34
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	34
1.1.2. Evaluation des Besoins Actuels	34
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	34
1.1.4. Problèmes Relevés	35
1.1.5. Recommandations Immédiates	35

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU SUD-OUEST	37
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	37
1.1.2. Evaluation des Besoins Actuels	37
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	38
1.1.4. Problèmes Relevés	38
1.1.5. Recommandations Immédiates	39
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DE L'OUEST	41
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	41
1.1.2. Evaluation des Besoins Actuels	41
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	41
1.1.4. Problèmes Relevés	42
1.1.5. Recommandations Immédiates	42
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU NORD-OUEST	44
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	44
1.1.2. Evaluation des Besoins Actuels	44
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	44
1.1.4. Problèmes Relevés	45
1.1.5. Recommandations Immédiates	45
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DE L'ADAMAOUA	48
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	48
1.1.2. Evaluation des Besoins Actuels	48
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	48
1.1.4. Problèmes Relevés	49
1.1.5. Recommandations Immédiates	49
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU NORD	51
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	51
1.1.2. Evaluation des Besoins Actuels	51
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	51
1.1.4. Problèmes Relevés	52
1.1.5. Recommandations	52
1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DE L'EXTREME-NORD	54
1.1.1. Estimation du Parc Actuel	54
1.1.2. Evaluation des Besoins Actuels	54
1.1.3. Bilan de la Situation Actuelle	54
1.1.4. Problèmes Relevés	55
1.1.5. Recommandations Immédiates	55

I.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS	58
1.0.2. Equipements Educatif : Méthode d'Estimation en Parc des Equipements	58
1.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS : PROVINCE DU CENTRE	63
1.2.1. Estimation du Parc Actuel	63
1.2.1.1. Ecoles Maternelles	63
1.2.1.2. Ecoles Primaires	63
1.2.1.3. Enseignement Post-Primaire	64
1.2.1.4. Enseignement Secondaire Général	64
1.2.1.5. Enseignement Secondaires Technique	67
1.2.2. Quantification des Besoins	67
1.2.2.1. Enseignement Maternel	67
1.2.2.2. Etablissements d'Enseignements Post-Primaire ...	68
1.2.2.3. Etablissements d'Enseignement Secondaire Général	68
1.2.3.4. Etablissements d'Enseignement Secondaire Technique	69
1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle	70
1.2.4. Problèmes Relevés	70
1.2.5. Recommandations Immédiates	72
1.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS : PROVINCE DU SUD	73
1.2.1. Estimation du Parc Actuel	73
1.2.1.1. Ecoles Maternelles	73
1.2.1.2. Ecoles Primaires	73
1.2.1.3. Etablissements d'Enseignement Secondaire Général	74
1.2.1.4. Etablissements d'Enseignement Secondaire Technique	74
1.2.1.5. Etablissement d'Enseignement Post-Primaire	77
1.2.2. Quantification des Besoins	77
1.2.2.1. Etablissements d'Enseignement Maternel	77
1.2.2.2. Etablissements d'Enseignement Primaire	78
1.2.2.3. Etablissements d'Enseignement Secondaire	78
1.2.2.4. Etablissements d'Enseignement Technique	78
1.2.2.5. Les SAR et les SM	79
1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle	79
1.2.4. Problèmes Relevés	81
1.2.5. Recommandations Immédiates	81

1.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS : PROVINCE DE L'EST	82
1.2.1. Estimation du Parc Actuel	82
1.2.1.1. Ecoles Maternelles	82
1.2.1.2. Ecoles Primaires	82
1.2.1.3. Ecoles Post-Primaires	83
1.2.1.4. Etablissements d'Enseignement Secondaire Général	83
1.2.1.5. Etablissements d'Enseignement Secondaire Technique	83
1.2.2. Quantification des Besoins	86
1.2.2.1. Enseignement Maternel	85
1.2.2.2. Enseignement Primaire	86
1.2.2.3. Enseignement Post-Primaire	87
1.2.2.4. Etablissements d'Enseignement Secondaire Général	87
1.2.2.5. Etablissements d'Enseignement Secondaire Technique	87
1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle	88
1.2.4. Les Problèmes Rencontrés	88
1.2.5. Recommandations Immédiates	90
1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES : PROVINCE DU LITTORAL	91
1.2.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures Educatives	91
1.2.1.1. Les Ecoles Maternelles	91
1.2.1.2. L'Enseignement Primaire	91
1.2.1.3. L'Enseignement Post-Primaire	92
1.2.1.4. L'Enseignement Secondaire Général	92
1.2.1.5. L'Enseignement Secondaire Technique	92
1.2.2. Quantification des Besoins Actuel	95
1.2.2.1. L'Enseignement Maternel	95
1.2.2.2. L'Enseignement Primaire	95
1.2.2.3. L'Enseignement Post-Primaire	96
1.2.2.4. L'Enseignement Général	96
1.2.2.5. L'Enseignement Technique	97
1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle	97
1.2.4. Problèmes Relevés	97
1.2.5. Recommandations Immédiates	99

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES : PROVINCE DU SUD-OUEST	101
1.2.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures Educatives	101
1.2.1.1. Les Ecoles Maternelles	101
1.2.1.2. L'Enseignement Primaire	101
1.2.1.3. L'Enseignement Post-Primaire	102
1.2.1.4. L'Enseignement Secondaire Général	102
1.2.1.5. L'Enseignement Secondaire Technique	102
1.2.2. Quantification des Besoins Actuels	105
1.2.2.1. Enseignement Maternel	105
1.2.2.2. Enseignement Primaire	105
1.2.2.3. Enseignement Post-Primaire	105
1.2.2.4. Enseignement Secondaire Général	106
1.2.2.5. Enseignement Technique	106
1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle	106
1.2.3.1. Type d'Enseignement à Offre Excédentaire	106
1.2.3.2. Type d'Enseignement à Offre Déficitaire	108
1.2.4. Problèmes Relevés	108
1.2.5. Recommandations Immédiates	109
1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES : PROVINCE DE L'OUEST'	110
1.2.1. Enseignement Maternel	110
1.2.1.1. Situation en 1985	110
1.2.1.2. Analyse des Ratios	110
1.2.1.3. Besoins en Infrastructures	111
1.2.2. L'Enseignement Primaire	111
1.2.2.1. Situation en 1985	111
1.2.2.2. Analyse des Ratios	112
1.2.2.3. Besoins en Infrastructures	112
1.2.3. L'Enseignement Post-Primaire : SAR - SM	113
1.2.3.1. Situation en 1985	113
1.2.3.2. Analyse des Ratios	113
1.2.3.3. Besoins en Infrastructures	113
1.2.4. L'Enseignement Secondaire Général	114
1.2.4.1. Situation en 1985	114
1.2.4.2. Analyse des Ratios	114
1.2.4.3. Besoins en Infrastructures	115
	./.

1.2.5. L'Enseignement Secondaire Technique	115
1.2.5.1. Situation en 1985	115
1.2.5.2. Analyse des Ratios et Besoins en Infrastructures	118
1.2.6. Bilan Diagnostic et Problèmes	118
1.2.7. Recommandations Immédiates	118
1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES : PROVINCE DU NORD-OUEST	120
1.2.1. Les Ecoles Maternelles	120
1.2.1.1. Situation en 1985	120
1.2.1.2. Analyse des Ratios et Comparaison	120
1.2.2. L'Enseignement Primaire	121
1.2.2.1. Situation en 1985	121
1.2.2.2. Analyse et Comparaison des Ratios	122
1.2.2.3. Besoins en Infrastructures	122
1.2.3. L'Enseignement Post-Primaire : SAR - SM	123
1.2.3.1. Situation en 1985	123
1.2.3.2. Estimation des Ratios	123
1.2.4. L'Enseignement Secondaire Général	124
1.2.4.1. Situation en 1985	124
1.2.4.2. Détermination des Ratios	124
1.2.5. L'Enseignement Secondaire Technique	125
1.2.5.1. Situation en 1985	125
1.2.5.2. Analyse des Ratios et Besoins en Infrastructures	125
1.2.6. Bilan Diagnostic et Problèmes	128
1.2.7. Recommandations Immédiates	128
1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES : PROVINCE DE L'ADAMAOUA	130
1.2.1. Estimation du Parc Actuel	130
1.2.1.1. Ecoles Maternelles	130
1.2.1.2. Ecoles Primaires	130
1.2.1.3. Enseignement Secondaire Général	131
1.2.1.4. Enseignement Post-Primaire	131
1.2.1.5. Enseignement Secondaire Technique	131
1.2.2. Quantification des Besoins	134
1.2.2.1. Enseignement Maternel	134
1.2.2.2. Enseignement Primaire	134
1.2.2.3. Enseignement Secondaire Général	134
1.2.2.4. Enseignement Secondaire Technique	135

	<u>P A G E S</u>
1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle	136
1.2.4. Problèmes Relevés	136
1.2.5. Recommandations	136
1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES : PROVINCE DU NORD	138
1.2.1. Estimation du Parc Actuel	138
1.2.1.1. Ecoles Maternelles	138
1.2.1.2. Ecoles Primaires	138
1.2.1.3. Enseignement Secondaire Général	139
1.2.1.4. Enseignement Post-Primaire	139
1.2.1.5. Enseignement Secondaire Technique	139
1.2.2. Quantification des Besoins	142
1.2.2.1. Enseignement Maternel	142
1.2.2.2. Enseignement Primaire	142
1.2.2.3. Enseignement Secondaire Général	142
1.2.2.4. Enseignement Secondaire Technique	143
1.2.2.5. Bilan de la Situation Actuelle	143
1.2.2.6. Problèmes Relevés	145
1.2.2.7. Recommandations	145
1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES : PROVINCE DE L'EXTREME-NORD	146
1.2.1. Estimation du Parc Actuel	146
1.2.1.1. Enseignement Maternel	146
1.2.1.2. Enseignement Primaire	146
1.2.1.3. Enseignement Post-Primaire	147
1.2.1.4. Enseignement Secondaire Général	147
1.2.1.5. Enseignement Secondaire Technique	147
1.2.2. Quantification des Besoins	150
1.2.2.1. Enseignement Maternel	150
1.2.2.2. Enseignement Primaire	150
1.2.2.3. Enseignement Secondaire Général	150
1.2.2.4. Enseignement Secondaire Technique	151
1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle	152
1.2.4. Problèmes	152
1.2.5. Recommandations	152
1.3. EQUIPEMENT DE SANTE	155
1.3.0. Méthode d'Estimation du Parc des Equipements	155
1.3. PROVINCE DU CENTRE : INFRASTRUCTURES DE SANTE	159
1.3.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures Sanitaires	159
	./.

1.3.2. Quantification des Besoins Actuels	159
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	162
1.3.4. Problèmes Relevés	162
1.3.5. Recommandations Immédiates	162
1.3. PROVINCE DU SUD : INFRASTRUCTURES DE SANTE	164
1.3.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures Sanitaires	164
1.3.2. Quantification des Besoins Actuels	164
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	166
1.3.4. Problèmes Rencontrés	168
1.3.5. Les Recommandations Immédiates	168
1.3. PROVINCE DE L'EST : EQUIPEMENT DE SANTE	169
1.3.1. Estimation Actuelle du Parc des Infrastructures de Santé	169
1.3.2. Quantificiation des Besoins	171
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	172
1.3.4. Problèmes Rencontrés	174
1.3.5. Les Recommandations Immédiates	174
1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DU LITTORAL	175
1.3.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures	175
1.3.2. Quantification des Besoins Actuels	175
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	177
1.3.4. Problèmes Relevés	179
1.3.5. Recommandations Immédiates	180
1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DU SUD-OUEST	181
1.3.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures Sanitaires dans le Sud-Est	181
1.3.2. Quantification des Besoins Actuels	181
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	183
1.3.4. Problèmes Relevés	186
1.3.5. Recommandations Immédiates	186
1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DE L'OUEST	187
1.3.1. Estimation du Parc Actuel	187
1.3.2. Analyse des Ratios	189
1.3.3. Quantification des Besoins en Construction	189
1.3.4. Bilan Diagnostic	190
1.3.5. Problèmes Relevés	190

1.3.5. Recommandations Immédiates	192
1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DU NORD-OUEST	193
1.3.1. Estimation du Parc Actuel	193
1.3.2. Analyse des Ratios	195
1.3.3. Quantification des Besoins	195
1.3.4. Bilan Diagnostic	196
1.3.5. Problèmes	198
1.3.6. Recommandations Immédiates	198
1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DE L'ADAMAOUA	199
1.3.1. Estimation du Parc Actuel	199
1.3.2. Quantification des Besoins	199
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	201
1.3.4. Problèmes Relevés	203
1.3.5. Recommandations Immédiates	203
1.3. EQUIPEMENTS DE SANTE : PROVINCE DU NORD	204
1.3.1. Estimation du Parc Actuel	204
1.3.2. Quantification des Besoins	204
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	206
1.3.4. Problèmes Relevés	208
1.3.5. Recommandations Immédiates	208
1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DE L'EXTREME-NORD	209
1.3.1. Estimation du Parc Actuel	209
1.3.2. Quantification des Besoins	209
1.3.3. Bilan de la Situation Actuelle	211
1.3.4. Problèmes Relevés	213
1.3.5. Recommandations Immédiates	213

I.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS	215
1.0.4. Méthode d'Estimation du Parc des Equipements Hôteliers ..	215
1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU CENTRE ET DU SUD	220
1.4.0. Remarques Préliminaires	220
1.4.1. Estimation du Parc Actuel	220
1.4.1.1. La Capacité Hôtelière	220
1.4.1.2. Estimation du Parc en Superficie des Equipements Hôteliers	221
1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU SUD	222
1.4.1. Estimation du Parc Actuel	222
1.4.1.1. La Capacité Hôtelière	222
1.4.1.2. Le Parc en Superficie des Equipements Hôteliers	222
1.4.2. Besoins Actuels en Infrastructures : Provinces du Centre et du Sud	223
1.4.2.1. Evaluation de la Demande : Remarque Préliminaire	223
1.4.2.2. Evolution de la Demande 1980-1985	223
1.4.3. Bilan de la Situation Actuelle	224
1.4.4. Problèmes Rencontrés	224
1.4.4.1. Province du Centre	224
1.4.4.2. Province Sud	225
1.4.5. Recommandations Immédiates	225
1.4.5.1. Province du Sud	225
1.4.5.2. Province du Centre	226
1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DE L'EST	229
1.4.1. Estimation du Parc Actuel	229
1.4.1.1. La Capacité Hôtelière	229
1.4.1.2. Le Parc Hôtelier	229
1.4.2. Besoins Actuels en Infrastructures	229
1.4.2.1. Evolution de la Demande 1980-1985	229
1.4.3. Bilan de la Situation Actuelle	230
1.4.4. Problèmes Rencontrés	230
1.4.5. Recommandations Immédiates	231

1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU LITTORAL	233
1.4.1. Estimation du Parc Actuel des Equipements Hôtelières	233
1.4.2. Besoins Actuels en Infrastructures Hôtelières	233
1.4.3. Bilan de la Situation Actuelle	234
1.4.4. Problèmes Relevés	234
1.4.5. Recommandations Immédiates	235
1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU SUD-OUEST	237
1.4.1. Estimation du Parc des Infrastructures Hôtelières	237
1.4.2. Evaluation des Besoins ACTuels en Infrastructures Hôtelières	237
1.4.3. Bilan de la Situation Actuelle	238
1.4.4. Problèmes Relevés	238
1.4.5. Recommandations Immédiates	238
1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DE L'OUEST	241
1.4.1. Estimation du Parc Actuel des Equipements Hôtelières	241
1.4.2. Evaluation des Besoins Actuels en Infrastructures Hôtelières	241
1.4.3. Bilan de la Situation Actuelle	242
1.4.4. Problèmes Relevés	242
1.4.5. Recommandations Immédiates	242
1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCES DU NORD-OUEST	244
1.4.1. Estimation du Parc ACTuel des Equipements Hôtelières	244
1.4.2. Evaluation des Besoins Actuels en Infrastructures Hôtelières	244
1.4.3. Bilan de la Situation Actuelle	245
1.4.4. Problèmes Relevés	245
1.4.5. Recommandations Immédiates	246
1.4. INFRASTRUCTURES HOTELIERES : GRAND NORD	248
1.4.1. Estimation du Parc Actuel	248
1.4.1.1. ADAMAOUA	248
1.4.1.2. EXTREME-NORD	248
1.4.1.3. NORD	249
1.4.1.4. Ensemble des Trois (3) Provinces	250
1.4.2. Evaluation des Besoins Actuels	252
1.4.3. Bilan Diagnostique (Ensemble des Trois Provinces)	252
1.4.4. Problèmes Relevés	253
1.4.5. Recommandations	253
	./.

	<u>PAGES</u>
1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION : LOGEMENTS	260
1.0.5. Méthode d'Estimation du Parc de Logement	260
1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION : PROVINCE DE L'EST	268
1.5.1. Estimation du Parc Actuel	268
1.5.1.1. Estimation du Parc en Milieu Urbain	268
1.5.1.2. Estimation du Parc en Milieu Rural	268
1.5.1.3. Estimation du Parc d'Ensemble	269
1.5.2. Bilan de la Situation Actuelle	269
1.5.2.1. Logements en Dur	269
1.5.2.2. Logements en Semi-Dur	270
1.5.2.3. Logements en Matériaux Provisoires	271
1.5.3. Problèmes Relevés	272
1.5.4. Recommandations Immédiates	272
1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION : PROVINCE DU CENTRE ET DU SUD	285
1.5.0. Remarque Préalable	285
1.5.1. Estimation du Parc Actuel	285
1.5.1.1. Estimation du Parc Immobilier en Milieu Urbain ..	285
1.5.1.2. Estimation du Parc Immobilier en Milieu Rural ..	285
1.5.1.3. Estimation du Parc d'Ensemble	286
1.5.2. Bilan de la Situation Actuelle	286
1.5.2.1. Logements en Dur	286
1.5.2.2. Logements en Semi-Dur	287
1.5.2.3. Logements en Matériaux Provisoires	288
1.5.3. Problèmes Relevés	289
1.5.4. Recommandations Immédiates	290
1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION (LOGEMENT) : LITTORAL	302
1.5.2. Bilan de la Situation Actuelle	303
1.5.2.1. Constructions en Dur	303
1.5.2.2. Constructions en Semi-Dur	303
1.5.2.3. Constructions en Matériaux Provisoires	304
1.5.3. Problèmes Relevés	305
1.5.4. Recommandations Immédiates	306

	<u>P A G E S</u>
1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATIONS (LOGEMENT) : SUD-GJEST	318
1.5.1. Estimation du Parc Actuel de Logement dans la Province du Sud-Ouest	318
1.5.2. Bilan de la Situation Actuelle	319
1.5.2.1. Constructions en Dur	319
1.5.2.2. Constructions en Semi-Dur	319
1.5.2.3. Constructions en Matériaux Provisoires	320
1.5.3. Problèmes Relevés	321
1.5.4. Recommandations Immédiates	322
1.5. LOGEMENTS (OUEST)	334
1.5.1. Estimation du Parc Actuel de Logement	334
1.5.2. Bilan de la Situation Actuelle	335
1.5.2.1. Les Constructions en Dur	335
1.5.2.2. Les Maisons en Semi-Dur	335
1.5.2.3. Les Matériaux Provisoires	336
1.5.3. Problèmes Posés	336
1.5.4. Recommandations Immédiates	336
1.5. LOGEMENTS (NORD-OUEST)	348
1.5.1. Estimation du Parc Actuel de Logement	348
1.5.2. Bilan de la Situation Actuelle	349
1.5.2.1. Les Constructions en Dur	349
1.5.2.2. Les Constructions en Semi-Dur	350
1.5.2.3. Les Matériaux Provisoires	350
1.5.3. Les Problèmes Posés	351
1.5.4. Recommandations Immédiates	351
1.5. BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE DES LOGEMENTS : ADAMAOUA-NORD- EXTREME-NORD	364
1.5.1. Estimation du Parc Actuel	364
1.5.1.1. Estimation du Parc des Logements en Milieu Urbain	364
1.5.1.2. Estimation du Parc des Logements en Milieu Rural	364
1.5.1.3. Estimation du Parc de Logements dans l'Ensemble	365
1.5.2. Bilan de la Situation Actuelle	365
1.5.2.1. Logements en Dur	365
1.5.2.2. Logements en Semi-Dur	367
1.5.2.3. Logements en Matériaux Provisoires	368
	./.

	<u>P A G E S</u>
1.5.3. Problèmes Relevés	371
1.5.4. Recommandations Immédiates	372
I.6. EQUIPEMENTS DU PETIT COMMERCE	385
1.6. METHODE D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS DU PETIT COMMERCE .	385
1.6.1. Estimation du Parc ACTuel des Equipements du Petit Commerce	389
1.6.2. Evaluation de la Demande des Infrastructures du Petit Commerce	390
1.6.3. Bilan de la Situation Actuelle	391
1.6.4. Problèmes Relevés	391
1.6.5. Recommandations Immédiates	392
I.7. EQUIPEMENTS CULTURELS	395
1.7. METHODE D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS CULTURELS	395
1.7.1. Estimation du Parc des Equipements Culturels	398
1.7.2. Evaluation des Besoins Actuels	400
1.7.3. Bilan de la Situation Actuelle	401
1.7.4. Problèmes Relevés	402
	./.

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a commandé les études sectorielles 34X et 35X : Equipements Socio-collectifs et 41X : Logements. Ces études s'inscrivent dans le cadre du Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun (P.D.I.C.). Elles poursuivent trois grands objectifs :

- 1°- Dresser une photographie de la situation actuelle du parc des équipements socio-collectifs et du logement au Cameroun pour l'année de référence 1985.
- 2°- Faire une analyse diagnostique de cette photographie et donner des recommandations immédiates afin de corriger à court terme la situation actuelle.
- 3°- Confectionner les scénarios quantifiés et élaborer un modèle futur en proposant le mode de financement et les actions d'accompagnement.

L'étude se déroulera en deux grandes phases :

- La première phase présentera et analysera la situation actuelle du parc des équipements socio-collectifs et du logement. Elle comportera cinq points principaux dont :
 - . Estimation du parc actuel des équipements socio-collectifs et des logements.
 - . Evaluation des besoins actuels.
 - . Bilan de la situation actuelle.
 - . Examen des problèmes relevés.
 - . Formulation des recommandations immédiates.

Cette phase fera l'objet du premier rapport. Elle sera traitée par équipement où il sera fait une analyse par province ou groupe de provinces à l'exception des équipements du petit commerce et des équipements culturels qui seront traités pour l'ensemble du Cameroun.

- La deuxième phase sera celle de la confection et de la quantification des scénarios d'une part et celle de l'élaboration du modèle futur d'autre part. Elle comprendra quatre points dont :

- . La confection des scénarios.
- . La quantification des scénarios qui se déroulera en deux temps :
 - a) la quantification des surfaces bâties selon les scénarios et le type d'équipement ;
 - b) la quantification physique de quelques matériaux de construction.
- . Le coût des infrastructures et le mode de financement.
- . Les actions d'accompagnement.

Cette phase fera l'objet des deuxième et troisième rapports présentés en un seul volume. Cette partie se traitera pour l'ensemble du Cameroun sans tenir compte des particularités provinciales.

Pages 4 to 16 are
missing in the
present document.

I - ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE
DES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS ET DU LOGEMENT
AU CAMEROUN

I - 1 EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

1.0.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Méthode d'estimation du parc des équipements

L'estimation du parc des équipements administratifs part de l'évaluation des employés du secteur public. Ces éléments ont été recueillis des documents de l'étude de l'emploi au Cameroun réalisée par AFCA pour le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (mars 1986). Il a été procédé à un classement des fonctionnaires et contractuels selon la catégorie et quatre classes ont été ainsi constituées :

- la première classe regroupe les fonctionnaires de catégorie A0, A2, les Magistrats et les contractuels de la 11e à la 12e catégorie.
- la deuxième classe regroupe les fonctionnaires de la catégorie A1 et les contractuels de la 10e catégorie.
- la troisième classe regroupe les fonctionnaires de la catégorie B1 et B2 ainsi que les contractuels de la 7e à la 9e catégorie.
- la quatrième classe enfin englobe tout le reste des fonctionnaires de catégories C et D et les contractuels de la 1ère à la 6e catégorie.

A ces effectifs calculés, il a été retranché les effectifs des fonctionnaires et contractuels mis en stage, les enseignants dont les effectifs se retrouvent dans les équipements éducatifs et les médecins et tout le personnel médical et paramédical exerçant dans les hôpitaux et dont les effectifs se trouvent dans les documents des équipements de santé, pour avoir l'effectif net par classe des personnes susceptibles de travailler au bureau. A partir des effectifs nets par classe il a été appliqué des ratios issus des enquêtes. Ces ratios d'occupation de l'espace donnent :

- | | |
|--------------|----------------------------|
| - classe I | 20 m ² /employé |
| - classe II | 12 m ² /employé |
| - classe III | 10 m ² /employé |
| - classe IV | 7 m ² /employé |

Le résultat donne l'offre actuelle du parc des infrastructures administratives selon la catégorie (classe) dans chaque province.

L'évaluation des besoins actuels suit le même procédé à la différence que, au lieu de l'application des ratios moyens d'occupation de l'espace, on emploie les normes d'occupation de l'espace (la situation de la demande et les projets que les Ministères techniques concernés veulent réaliser). Ainsi on a : classe I : 40 m²/employés ; classe II : 20 m²/employé ; classe III : 15 m²/employé et classe IV : 12 m²/employé.

L'établissement du bilan part de la comparaison de l'offre à la demande pour apprécier les écarts et si possible donner des explications appropriées.

(ENSEMBLE DU CAMEROUN)

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

CATEGORIES	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUALS	TOTAL				%	OFFRE m2	%	DEMANDE m2	%	O - D m2
Classe I	4 291	103	4 384	1 901	665	1 818	5,5	36 360	6,53	72 720	8,0	- 36 360
Classe II	7 095	1 860	8 955	5 171	-	3 784	7,0	46 044	6,8	75 680	6,5	- 29 636
Classe III	14 439	5 715	20 154	10 367	2 588	7 199	10,9	71 990	7,7	107 985	7,9	- 35 995
Classe IV	38 871	50 775	89 646	10 566	7 649	71 431	76,6	505 008	77	857 172	77,6	-352 164
ENSEMBLE	64 686	58 453	123 139	28 005	10 902	84 232	100	659 402	100	1 113 557	100	-454 155

Sources : - MINPAT/DP/Etude AFCA sur
l'emploi au Cameroun (1985)
- Ministère de l'Education
Nationale - carte scolaire
- Ministère de la Santé
Carte sanitaire.

Offre par salarié en m2 : 7,83
Demande par salarié en m2 : 13,22
Déficit par salarié en m2 : 5,46

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU CENTRE

1.1.1. Estimation du parc actuel

La Province du Centre possède le privilège d'abriter la capitale politique du Cameroun ; malgré cet avantage, elle n'échappe néanmoins pas à la situation générale qui caractérise le parc actuel des autres provinces du Cameroun en Equipements Administratifs.

En effet, les bureaux ici occupent une superficie totale de 287 394 m² ainsi répartie :

- Classe I 19 080 m²
- Classe II 30 180 m²
- Classe III 36 940 m²
- Classe IV 201 194 m²

Dans tout ce qui va suivre et pour toutes les Provinces, nous entendrons par :

- Classe I : tous les fonctionnaires des catégories A0, A2, les Magistrats et les Contractuels des catégories 11 et 12.
- Classe II : tous les fonctionnaires des catégories A1 et les contractuels des catégories 10.
- Classe III : tous les fonctionnaires des catégories B1 et B2 ainsi que les contractuels des catégories 9, 8 et 7.
- Classe IV : tous les fonctionnaires des catégories C et D ainsi que les contractuels des catégories 7 à 1 incluses.

1.1.2. Estimation des besoins actuels

L'ensemble des besoins actuels en superficie de bureau du parc administratif de la Province du Centre peut être actuellement évalué à 488 774 m² ; suivant la répartition en classe faite plus haut, nous obtenons la ventilation suivante :

- Classe I : 38 160 m²
- Classe II : 50 300 m²
- Classe III : 55 410 m²
- Classe IV : 344 904 m²
- Ensemble : 488 774 m²

Comme nous le voyons donc, les besoins (demande) sont largement supérieurs à l'offre (situation actuelle) et l'écart est loin d'être négligeable - 201 380 m².

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

Le Centre comme partout au Cameroun offre un parc en équipement administratif très insuffisant ; les agents de l'Etat occupent presque la moitié de la superficie des bureaux qu'ils devraient occuper 287 394 m² au lieu de 488 744 m² soit un déficit de 41,20 % de superficie ; pour mieux affiner ce déficit, nous le ventilerons par classe d'agent, ce qui donne le résultat suivant :

- Classe I : - 19 080 m² soit 50 %
- Classe II : - 20 120 m² soit 40 %
- Classe III : - 18 470 m² soit 33,3 %
- Classe IV : - 143 710 m² soit 41,7 %
- Ensemble : - 201 380 m² soit 100,0 %.

Comme pour certaines Provinces (Sud et Est notamment), les cadres sont excessivement à l'étroit puisqu'ils occupent 50 % des superficies nécessaires à leur classe.

Une situation qui entrave énormément une bonne conception et réduit par conséquent leur efficacité.

1.1.4. Problèmes rencontrés

- Le problème majeur ici demeure le "surpeuplement" des bureaux notamment au niveau de YAOUNDÉ ; des bureaux initialement prévus pour 1 agent (10 - 12 m²) accueillent de plus en plus aujourd'hui 4 à 6 personnes au point que dans certains Equipements Administratifs, on en est arrivé à construire provisoirement nous le pensons des dépendances et/ou des annexes pour décongestionner ces services.

- Ici il faut également souligner que l'entretien des bâtiments administratifs fait énormément défaut partout.

- Le problème des bâtiments conventionnés : la plupart des bâtiments ici ne répondent pas aux normes de bureaux (c'est plutôt des chambres à coucher qu'on essaie d'adopter aux fonctions de bureaux) d'où évidemment de nombreux problèmes de fonctionnement et d'adaptativité ; c'est donc le problème global des normes qui se pose ici.

1.1.5. Recommandations immédiates

- Il est indispensable de mener un recensement systématique du personnel administratif parallèlement au recensement exhaustif qui permettrait de connaître le parc global du Cameroun en bureau tant pour le secteur public, para-public que privé. Une telle étude compléterait harmonieusement l'étude présente et permettrait au Gouvernement de mieux asseoir sa politique à moyen et long terme en équipement de bureaux.

- Au lieu de multiplier les bureaux à tout prix, mettre l'accent sur les aspects normatifs des équipements administratifs pour une meilleure adéquation agent/superficie utile ; ceci permettrait d'éviter de construire des bureaux ou trop grands, ou trop petits, mais des bureaux adaptés à la fonction.

- L'entretien des équipements administratifs devrait recevoir plus d'attention que par le passé et faire, si faire se peut, l'objet d'une clause dans les modalités de passation des marchés d'équipements administratifs.

PROVINCE D U CENTRE

TABEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

ELEMENTS	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTION-NAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL				%	OFFRE m2	%	DEMANDE m2	%	O - D m2
Classe I	2 083	71	2 154	894	306	954		19 080		38 160		19 080
Classe II	2 613	1 329	3 942	1 427	-	2 515		30 180		50 300		20 120
Classe III	4 979	3 007	7 980	3 587	699	3 694		36 940		55 410		18 470
Classe IV	14 907	17 983	32 890	2 155	1 993	28 742		201 194		344 900		143 710
ENSEMBLE	24 576	22 390	46 966	8 063	2 998	36 442		287 394		488 774		201 380

Sources : - MINPAT/DP, Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun
- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de la Santé ; carte sanitaire.

Offre par salarié en m2 : 7,9
Demande par salarié en m2 : 13,4
Déficit par salarié en m2 : 5,5

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU SUD

1.1.1. Estimation du parc actuel

La jeune Province du Sud Cameroun offre aujourd'hui une superficie bâtie en bureau de 23 286 m² environ. Elle se répartie de la façon suivante entre les différentes classes d'agents :

- Classe I	:	1 080 m ² soit 4,6 %
- Classe II	:	372 m ² soit 1,6 %
- Classe III	:	2 570 m ² soit 11,0 %
- Classe IV	:	19 264 m ² soit 82,8 %
Ensemble	:	23 286 m ² soit 100 %

1.1.2. Analyse des besoins actuels

Il faudrait 37 499 m² pour que les agents administratifs employés ici se sentent à l'aise dans leurs locaux en affectant les superficies de la façon suivante :

- Classe I	:	2 160 m ² soit 5,7 %
- Classe II	:	620 m ² soit 1,6 %
- Classe III	:	3 855 m ² soit 10,2 %
- Classe IV	:	30 864 m ² soit 82,5 %
Ensemble	:	37 499 m ² soit 100 %

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

La situation en superficie des équipements administratifs dans la Province du Sud est globalement déficitaire ; il faudrait 14 213 m² de bureaux ^{en plus} pour répondre aux besoins actuels seulement. La situation est d'autant plus critique que la Province est de création récente et qu'il faut des locaux pour abriter tous les services nécessaires à son fonctionnement normal.

A l'heure actuelle, les déficits en superficie sont ainsi répartis par catégorie d'agents :

- Classe I : - 1 080 m² soit 50 %
- Classe II : - 248 m² soit 40 %
- Classe III : - 1 285 m² soit 33 %
- Classe IV : - 11 600 m² soit 37 %
- Ensemble : - 14 213 m² soit 100 %

Ainsi donc, les classes constituées des Cadres sont les plus mal loties, ce qui est compréhensible car le passage du Chef lieu de Département à celui de Chef lieu de Province par exemple pour ce qui concerne Ebolowa ne s'est pas traduit par la construction des locaux des services Provinciaux qui justement utilisent une bonne partie de Cadres.

1.1.4. Les problèmes rencontrés

Au terme des problèmes rencontrés, nous citerons :

- l'étroitesse des locaux
- la vétusté des équipements administratifs qui, pour la plupart, sont des legs coloniaux
- l'inadéquation des équipements aux normes actuelles
- l'absence d'entretien des équipements.

. L'étroitesse des locaux

Il s'agit ici principalement du Chef lieu de la Province du Sud. En effet, l'érection d'Ebolowa en Chef lieu de la Province du Sud ne s'est pas accompagné d'une augmentation des superficies ; or nous savons que les mêmes locaux abritent pratiquement désormais sur des espaces non réaménagés Chef lieu de Province et de Département ; ce constat est valable pour tous les services anciens et nouveaux d'où étroitesse des anciens locaux d'hier et en même temps leur insuffisance du fait de l'augmentation de la masse totale des agents.

. Vétusté des équipements

Dans tout le Sud Cameroun, la plupart des équipements datent de l'époque 1935-40 ; ce sont ces équipements qui ont été réaménagés ou non avec plus ou moins de bonheur pour recevoir une masse d'agents toujours plus importante.

. L'inadéquation équipements - normes actuelles

Il va sans dire que conçu à une époque assez reculée, les équipements administratifs d'ici ne peuvent prétendre répondre aux nouvelles normes, la plupart étant déjà obsolètes.

. L'absence d'entretien

C'est le lot de tous les équipements au Cameroun ; une fois le bâtiment livré, on ne s'occupe plus de son entretien ou très peu ; s'ensuit alors une dégradation très rapide.

1.1.5. Recommandations immédiates

- La Province du Sud Cameroun ouvre sur deux pays : le Gabon et la Guinée Equatoriale ; il est donc intéressant pour l'image institutionnelle du Cameroun, de doter cette zone frontalière d'équipements prestigieux d'autant plus qu'outre ce rôle de vitrine du Cameroun, l'activité touristique ici est très importante.
- Il faudrait également promouvoir une réelle volonté d'entretien des équipements administratifs afin de mieux vendre le produit camerounais que ça soit l'image de marque, le tourisme ou autre chose.

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

CLASSES	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUÉS	TOTAL				%	OFFRE m2	%	DEMANDE m2	%	O - D m2
Classe I	163	4	167	79	34	54		1 080		2 160		- 1 080
Classe II	315	34	349	318	-	31		372		620		- 248
Classe III	668	248	916	613	46	257		2 570		3 855		- 1 285
Classe IV	1 913	2 960	4 873	1 552	569	2 752		19 264		30 864		- 11 600
TOTAL GÉNÉRAL	3 059	3 246	6 305	2 562	649	3 094		23 286		37 499		- 14 213

Offre par salarié en m2 : 7,52

Demande par salarié en m2 : 12,12

Déficit par salarié en m2 : 4,6

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DE L'EST

1.1.1. Estimation du parc actuel

La Province de l'Est offre au total 23 286 m² en surface de bureaux bâtis pour abriter les différents services administratifs. Cette superficie se répartit ainsi qu'il suit entre les grandes catégories d'agents que nous avons préalablement définies :

- Classe I Cadres supérieurs et assimilés	: 2 880 m ² soit 7,4 %
- Classe II Cadres moyens	: 1 728 m ² soit 4,7 %
- Classe III Agents de maîtrise	: 3 880 m ² soit 10,4 %
- Classe IV Agents	: 30 149 m ² soit 77,9 %
Ensemble	: 38 637 m ² soit 100 %

1.1.2. Analyse des besoins actuels

Nous avons évalué les besoins actuels à 67 084 m² pour l'ensemble de la Province ; sur la base des classes ci-dessus rappelées, cette superficie totale est ainsi ventilée :

- Classe I	: 5 760 m ² soit 8,5 %
- Classe II	: 3 820 m ² soit 5,6 %
- Classe III	: 5 820 m ² soit 8,6 %
- Classe IV	: 51 684 m ² soit 77,3 %
Ensemble	: 67 084 m ² soit 100 %

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

L'Est Cameroun affiche une superficie de bureau par agent moyenne de 8,95 m² ; ce chiffre est peu comparé aux besoins normatifs actuels. D'une façon générale d'ailleurs, l'offre en superficie de bureaux est très en de-çà des besoins exprimés et le déficit accusé s'élève à - 28 447 m² soit près de 42,4 % des besoins ; par classe, il s'établit comme suit :

- Classe I : 50 %
- Classe II : 54,76 %
- Classe III : 33,3 %
- Classe IV : 41,6 %

Le besoin en superficie est donc patent avec toutefois une nette dominance chez les Cadres (classe I et II), ensuite les classe III et IV.

1.1.4. Les problèmes rencontrés

- Bertoua exceptée, dans une certaine mesure, toutes les capitales des unités administratives de la Province de l'Est possèdent des infrastructures administratives, vétustes, surannées où toutes les normes de standing sont parfois absentes.
- A la vétusté des équipement vient également se greffer l'absence totale d'entretien de ces bâtiments qui, pour la plupart, ont été affectés à des activités autres que celles qui les ont vu naître ; ainsi, en est-il des locaux provinciaux occupant un ancien hôtel d'âge colonial ou d'une Préfecture ayant aménagé ses bureaux dans un ancien garage ; les exemples ne manquent pas. Il existe donc une inadéquation flagrante des locaux occupés et la fonction à remplir.
- Notons également une mauvaise répartition des équipements au niveau de chaque ville ; c'est ainsi qu'on note à côté des services où certains agents occupent en moyenne 2 à 3 m² seulement ; d'autres où sont affectés 1 agent par 16 à 25 m² par qualification égale s'entend et toute chose égale par ailleurs.
- Nous avons pu également remarquer une extrême dispersion des bureaux à travers les villes Bertoua notamment où estimons-nous, une concentration des équipements aurait été souhaitable.

1.1.5. Recommandations immédiates

Il est urgent de doter la Province de l'Est d'équipements administratifs modernes ; ceci suppose qu'il soit élaboré au préalable les plans d'urbanisme définissant au mieux la taille, l'implantation et la mise en place de telles infrastructures afin d'éviter un surdimensionnement inutile et coûteux.

Les Entreprises retenues pour la mise en forme de ces équipements devront veiller à un respect strict des normes en matière de construction de bureaux notamment.

Relatif aux équipements pouvant encore servir, une réelle politique de rénovation puis d'entretien permanents de ceux-ci devrait être mise en place afin de prolonger le plus longtemps possible leur durée de vie.

PROVINCE DE L'EST

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

EQUIPEMENTS	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTION-NAIRES	CONTRACTUES	TOTAL				%	OFFRE m ²	%	DEMANDE m ²	%	O - D m ²
	255	3	258	82	32	144		2 880		5 760		- 2 880
Classe II	470	47	517	326	-	191		1 728		3 820		- 2 092
Classe III	930	206	1 136	535	213	388		3 880		5 820		- 1 940
Classe IV	2 475	2 954	5 429	1 372	463	4 307		30 149		51 684		- 21 535
TOTAL	4 130	3 210	7 340	2 315	708	4 317		38 637		67 084		- 28 447

Sources : - MINPAT/DP/Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun

- Ministère de l'Education Nationale - carte scolaire

- Ministère de la Santé carte sanitaire.

Offre par salarié en m² : 8,94

Demande par salarié en m² : 15,53

Déficit par salarié en m² : 6,59

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU LITTORAL

1.1.1. Estimation du parc actuel

Le parc actuel des infrastructures administratives se chiffre à 74 128 m² bâtis dans toute la Province. Une distinction est faite cependant en ce qui concerne les agents qui les occupent. La classification en quatre grandes catégories ou classes donne : classe I les hauts responsables et assimilés, ils occupent 3 560 m² soit 4,8 % ; classe II les cadres de conception et de gestion 1 632 m² soit 2,2 % ; les cadres moyens et assimilés 3 640 m² soit 4,9 % ; les autres agents 65 296 m² soit 88,1 % de la surface totale bâtie. Le ratio moyen d'occupation de l'espace donne 7,4 m² ce qui est nettement inférieur à la norme d'un agent de bureau : 12 m².

1.1.2. Evaluation des besoins actuels

Les besoins actuels peuvent être quantifiés à 127 236 m² dans toute la Province. Selon la distinction en classes faite plus haut, ces besoins se chiffrent à 7 120 m² pour la première classe soit 5,6 % ; 2 720 m² pour la classe II soit 2,1 % ; 5 460 m² pour la classe III soit 4,3 % et 111 936 m² pour la classe IV avec 88 % de la surface totale à construire. Le ratio moyen d'occupation de l'espace dégagé par la demande donne : 12,7 m² soit légèrement supérieur à la norme d'occupation de l'espace par un agent de la classe IV

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

Le bilan de la situation actuelle consiste à examiner tous les écarts issus de la différence entre l'offre et la demande. Dans le cas de la Province du Littoral, cette différence est toujours négative au niveau de toutes les classes, ce qui traduit le caractère de la surexploitation des infrastructures existantes. Ainsi, on a les résultats ci-après des déficits de l'offre par rapport à la demande: 53 108 m² au total répartis en 3 560 m² pour les responsables de la classe I avec 6,7 % du déficit global, 1 088 m² pour les responsables de la classe II soit 2,1 % ; 1 820 m² pour les cadres moyens et agents de maîtrise avec 3,4 % et 46 640 m² pour le reste des agents soit 87,8 % de tout le déficit.

1.1.4. Problèmes relevés

Parmi les multiples problèmes relevés, on peut citer :

- La vétusté des infrastructures et le manque d'entretien qui en découle. Le problème de vieillissement des équipements se pose surtout pour les grandes agglomérations à savoir les Chefs-lieux de Département.
- La surexploitation des infrastructures actuelles au point où les agents sont très entassés dans leurs bureaux et par ailleurs, on note l'insuffisance d'autres infrastructures comme la climatisation, les sanitaires, la ventilation. Compte tenu du climat chaud de la région côtière, ce problème est de nature à entraver la bonne marche du service.
- Les bâtiments administratifs de la Province ne répondent pas à la mission qui leur a été assignée. C'est le lieu de constater le manque d'adéquation entre les équipements et les services qui s'y trouvent.
- L'une des principales causes du déficit exorbitant est le fait que la plupart des services administratifs sont en location. Les bâtiments loués ne répondent pas toujours à l'usage de bureau qui s'y fait par la suite. Ce problème a pour conséquence le paiement d'un loyer qui ne reflète pas le coût de l'utilisation.

1.1.5. Recommandations immédiates

Pour parvenir à résoudre ces problèmes, l'Etat devrait procéder dans un premier temps à l'entretien systématique des équipements existants au moins une fois par an. Par la suite, l'Etat devrait procéder à une programmation des infrastructures à mettre en place ainsi à terme le déficit pourrait diminuer, et la surexploitation amoindrie.

Les responsables devraient louer les maisons qui ne divisent pas beaucoup leurs services pour un souci de communication rapide.

Au lieu que l'Etat continue à louer des bâtiments qui lui coûtent cher, il serait souhaitable de programmer à court et à moyen terme la réalisation des constructions selon les besoins de chaque administration de manière qu'à terme, on abandonne les locations pour les propriétés.

PROVINCE DU LITTORAL

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

EQUIPEMENTS	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTION-NAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL				%	OFFRE m ²	%	DEMANDE m ²	%	O - D m ²
Classe I	491	7	498	219	101	178		3 560		7 120		- 3 560
Classe II	842	168	1 010	874	-	136		1 632		2 720		- 1 088
Classe III	1 720	662	2 382	1 567	451	364		3 640		5 460		- 1 820
Classe IV	5 482	5 557	11 039	969	742	9 328		65 296		111 936		- 46 640
TOTAL	8 535	6 394	14 929	3 629	1 294	10 006		74 128		127 236		- 53 108

Source : - MINPAT/DP/Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun

- Ministère de l'Education Nationale : Carte scolaire
- Ministère de la Santé : Carte sanitaire.

Offre par salarié en m² : 7,40
 Demande par salarié en m² : 12,71
 Déficit par salarié en m² : 5,31

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU SUD-OUEST

1.1.1. Estimation du parc actuel

La Province du Sud-Ouest compte en ce moment 53 301 m² de bâtiments construits à usage de bureaux pour les divers services administratifs. Ces espaces construits se répartissent de la manière suivante : 960 m² affectés à la première classe soit 1,8 % ; 1 992 m² sont alloués à la deuxième classe soit 3,7 % ; 3 050 m² pour la troisième classe avec 5,7 % et la quatrième classe compte 47 299 m² soit 88,7 %.

L'affectation des surfaces occupées suit une certaine hiérarchisation conséquente à la hiérarchisation des effectifs selon la classification retenue. Le ratio moyen d'occupation de l'espace que l'on peut dégager de cette situation actuelle donne : $53\ 301\ m^2 : 7\ 276 = 7,3\ m^2$ pour un agent ; ce ratio est de loin inférieur à celui qui est proposé pour un agent de bureau soit 12 m².

1.1.2. Evaluation des besoins actuels

L'évaluation des besoins actuels des infrastructures administratives / fait état d'une superficie de 90 899 m² si l'on appliquait les normes d'occupation de l'espace. Ces besoins s'étendent de la manière suivante selon la classification retenue : 1 920 m² pour la première classe avec 2,1 % ; 3 320 m² pour la deuxième classe avec 3,7 % ; la troisième classe exprime ses besoins à 4 575 m² soit 5,0 % et la quatrième classe totalise 81 084 m² soit 89,2 % de la demande totale.

La répartition de la demande suit à peu près la même structure que celle de l'offre. Quand on considère le ratio moyen de la demande, l'espace moyen demandé par un agent, toute classe confondue, donne $90\ 899\ m^2 : 7\ 276 = 12,5\ m^2$ (pour un agent). La demande globale situe son ratio moyen au même niveau que la norme d'occupation de l'espace par un agent de bureau.

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

Le bilan de la situation actuelle consiste à comparer l'offre actuelle à la demande actuelle des équipements administratifs. D'après les totaux du parc actuel et du parc souhaitable, il ressort que la demande est nettement supérieure à l'offre. Le déficit de l'offre donne un résultat de 37 598 m² ; ce résultat représente 41,4 % de la demande totale. La demande satisfaite qui est égale à l'offre représente 58,6 %. Dans ces conditions, on constate que beaucoup reste encore à faire dans le domaine de la construction et ce dans toute l'étendue de la Province.

La demande excédentaire se répartit en :

- 960 m ² dans la classe I	soit	2,6 %
- 1 328 m ² dans la classe II	soit	3,5 %
- 1 525 m ² dans la classe III	soit	4,0 %
- 33 785 m ² dans la classe IV	soit	89,9 %
<hr/>		
37 598 m ² dans toute la Province		100 %

Cette offre déficitaire trouve son explication dans les problèmes qui se posent aux infrastructures dans la Province. Le déficit moyen par agent donne : $37\ 598\ m^2 : 7\ 276 = 5,2\ m^2$, ce qui revient à poser $12,5\ m^2 - 7,3\ m^2 = 5,2\ m^2$.

1.1.4. Problèmes relevés

Les principaux problèmes qui se posent dans le domaine des infrastructures administratives sont les suivants :

- L'exiguité des locaux qui traduit l'insuffisance des constructions des bâtiments à usage de bureau. Dans ces conditions, les équipements sont surexploités.
- La plupart des bâtiments à usage de bureau ont été construits pendant la période coloniale et de ce fait, ils ne répondent plus aux besoins actuels des usagers. D'autre part, ces bâtiments sont très mal entretenus et d'autres tombent pratiquement en ruine par manque d'entretien.

- L'Etat loue la plupart des bâtiments à usage de bureau dans la Province. Ce phénomène pose le problème du coût élevé du loyer d'une part et d'autre part celui du manque de l'espace dans les locaux qui initialement avaient été conçus pour le logement et non pour les bureaux.

1.1.5. Recommandations immédiates

- L'Etat devrait récupérer la plupart des vieux bâtiments pour en faire des bureaux en les entretenant et en les réaménageant convenablement selon les besoins réels ressentis par les usagers. Cette action pourrait contribuer à la diminution du déficit en espace par agent d'une part et d'autre part contribuer à la libéralisation des bâtiments en location.
- L'Etat devrait mettre au point une politique de construction des bureaux à court terme par un entretien bien assuré et à long terme par une programmation systématique des constructions suivant les besoins des usagers.
- L'Etat pourrait limiter la location des immeubles qu'il pratique aujourd'hui et des économies qui pourraient s'y dégager lui permettraient de construire des bureaux à sa convenance et réaliser d'autres projets.

PROVINCE DU SUD-OUEST

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

ELEMENTS	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUÉS	TOTAL				%	OFFRE m ²	%	DEMANDE m ²	%	O - D m ²
Classe I	245	5	250	163	39	48		960		1 920		- 960
Classe II	757	62	819	653	-	166		1 992		3 320		- 1 328
Classe III	1 337	399	1 736	1 147	284	305		3 050		4 575		- 1 525
Classe IV	3 371	4 550	7 921	568	596	6 757		47 299		81 084		-33 785
ENSEMBLE	5 710	5 016	10 726	2 531	919	7 276		53 301		90 899		-37 598

Source : - MINPAT/DP Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun

- MINEDUC : Carte scolaire
- MINSAP : Carte sanitaire

Offre par salarié en m² : 7,32
 Demande par salarié en m² : 12,5
 Déficit par salarié en m² : 5,18

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS - PROVINCE DE L'OUEST

1.1.1. Estimation du parc actuel

En 1985, le parc des équipements administratifs de la Province de l'Ouest a été estimé à une superficie globale de 48 038 m² répartis de la manière suivante : 3,5 % pour la classe I, 3,4 % pour la classe II, 7,1 % pour la classe III et 86 % pour la classe IV. Si la classe IV l'emporte sur les autres en matière de superficie, elle est de loin celle dans laquelle les conditions de travail ne sont pas appréciables, à cause de l'exiguïté des locaux. Souvent, on y rencontre 6 agents se partageant 15 m² soit 2,5 m² par agent.

De cette estimation, il ressort que l'occupation moyenne de l'espace par agent est de 7,4 m², ce qui est nettement inférieur à la moyenne normative exigée c'est-à-dire, 12 m².

1.1.2. Evaluation des besoins actuels

Compte tenu du nombre d'agents en place et des normes souhaitées, la Province de l'Ouest devrait avoir un parc d'équipement administratif évalué à une superficie globale de 82 034 m² au sein de laquelle la classe I occuperait 3 400 m² (4,1 %), la classe II, 2 728 m² (3,3 %), la classe III, 5 130 m² (6,2 %) et la classe IV 70 776 m² (86,3 %). Quant à la demande de l'espace moyen par agent, elle se situerait autour de 12,7 m² soit exactement ce qui est exigé pour mettre un agent de l'Etat dans de meilleures conditions de travail.

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

Au vu des résultats obtenus, il apparaît clairement que l'offre actuelle ne satisfait pas la demande. Le déficit net en terme de superficie s'élèverait à 33 996 m² soit 41,4 % de la demande réelle. Pour le combler, il faudrait construire :

- Classe I 1 700 m² soit 5 %
- Classe II 1 096 m² soit 3,2 %
- Classe III 1 710 m² soit 5 %
- Classe IV 29 490 m² soit 86,8 %.

L'offre déficitaire par agent est de 5,2 m². Elle est sûrement inhérente aux divers problèmes liés à l'implantation des équipements administratifs.

1.1.4. Problèmes relevés

- L'insuffisance des bâtiments administratifs. Par exemple dans la Province de l'Ouest, l'Etat a construit environ quarante bâtiments administratifs au cours du Ve Plan dans l'objectif d'abriter les représentations provinciales et départementales de tous les Ministères à vocation administrative, technique, sociale et éducative. Cependant, la majorité des services exercent encore leurs activités dans des bâtiments conventionnés qui ne satisfont pas généralement aux besoins préconisés.
- Une très faible concentration spatiale des bâtiments administratifs ce qui ne facilite pas les échanges, la coordination et impose de nombreux déplacements aux usagers. Cette situation est en étroite liaison avec l'insuffisance des bâtiments administratifs, l'Etat étant obligé de louer des locaux dans n'importe quel quartier de la ville.
- L'insuffisance des crédits d'entretien détériore le standing général des bâtiments existants tandis que dans les bâtiments conventionnés, les propriétaires se soucient très peu du respect des clauses relatives à leur maintien en bon état.

1.1.5. Recommandations immédiates

- Concrétiser les projets du Ve Plan relatifs à la construction de 5 (cinq) immeubles interministériels dans le Chef-lieu de la Province et dans les Chefs-Lieux de Départements ;
- Réduire au maximum le nombre de bâtiments administratifs loués aux particuliers ;
- Dans les Projets en cours de réalisation, mettre un accent particulier sur l'aspect fonctionnalité.

ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIONS

PROVINCE DE L'OUEST

ELEMENTS	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN- SEIGNANT	CORPS MEDICAL	EFFECTIFS NETS	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE		
	FONCTION - NAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL				OFFRE "O" m2	DEMANDE "D" m2	O - D m2
Classe I	338	8	346	210	51	85	1 700	3 400	- 1 700
Classe II	544	76	620	484	-	136	1 632	2 728	- 1 096
Classe III	1 930	463	2 393	1 675	476	342	3 420	5 130	- 1 710
Classe IV	4 211	5 285	9 496	2 760	838	5 898	41 286	70 776	- 29 490
ENSEMBLE	7 023	5 832	12 855	5 129	1 265	6 461	48 038	82 034	- 33 996

Sources : - MINPAT/DP/Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun
 - Ministère de l'Education Nationale - carte scolaire
 - Ministère de la Santé - carte sanitaire.

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS - PROVINCE DU NORD-OUEST

1.1.1. Estimation du parc actuel

En 1985, la Province du Nord-Ouest compte un total de 48 151 m² des bâtiments destinés aux bureaux des services administratifs. Dans cette superficie globale, la classe I occupe 4,7 %, la classe II 4,4 %, la classe III 10,6 % et la classe IV 80,3 %. C'est incontestablement la classe qui rassemble le plus de fonctionnaires et agents de l'Etat qui détient la plus grande superficie bien que bon nombre d'entre eux soient à l'étroit par rapport à ceux de la classe I et II.

L'occupation moyenne de l'espace par agent dans les services administratifs de la Province du Nord-Ouest fait ressortir un ratio de (48 151 m² : 6 286) 7,66 m² alors qu'il devrait normalement être de 12 m².

1.1.2. Evaluation des besoins actuels

Si les normes d'occupation spatiale des services administratifs étaient respectées, les besoins actuels en terme de superficie se chiffreraient à 82 110 m² pour l'ensemble de la Province. Dans ces conditions, la classe I devrait occuper 5 320 m² (6,4 %), la classe II 3 560 m² (4,3 %), la classe III 7 650 m² (9,3 %) et la classe IV 65 580 m² (80 %). Ainsi, la demande actuelle se structure de la même façon que l'offre. La demande de l'espace moyen par agent se situe à (82 110 m² : 6 286) = 13 m² soit un ratio légèrement supérieur à la norme d'occupation de l'espace par un agent de l'Etat.

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

D'emblée, on relève que l'offre actuelle ne satisfait pas la demande, le déficit net ayant été estimé à 33 959 m² soit 41,3 % de la demande globale. Il y a donc un gros effort de construction des équipements administratifs à réaliser dans l'ensemble de la Province selon la répartition suivante :

- Classe I : 2 660 m² soit 7,8 %
- Classe II : 1 424 m² soit 4,2 %
- Classe III : 2 550 m² soit 7,5 %
- Classe IV : 27 325 m² soit 80,5 %

Cette offre déficitaire, estimée à 5,4 m² par agent et fondamentalement liée aux problèmes qui se posent à la mise en place des infrastructures administratives dans la Province du Nord-Ouest.

1.1.4. Problèmes relevés

Dans tous les centres administratifs enquêtés, il existe une très mauvaise répartition spatiale des équipements administratifs, car ici, le centre administratif ou "STATION" ne rassemble plus, comme à l'époque coloniale, tous les services de l'Etat. Ceci pose tant pour les agents que pour les usagers, des difficultés dans les relations inter-services. D'où le souhait de nombreux responsables administratifs et politiques rencontrés de voir l'Etat passer progressivement de la location à l'auto-construction des bâtiments administratifs afin de favoriser l'émergence à long terme, des centres administratifs cohérents spatialement. C'est le lieu de préciser ici que la location des bâtiments aux particuliers coûte cher à l'Etat (133 359 220 F pour l'exercice 1984-1985) et qu'en outre, ces locaux n'offrent toujours pas de bonnes conditions de travail aux agents.

Dans ce constat de terrain, il y a avant l'insuffisance quantitative des bâtiments administratifs qui impressionne et à laquelle il faut adjoindre une fonctionnalité peu satisfaisante parce que la plupart sont rapidement dépassés dans ce sens quelques temps seulement après leur mise en service.

1.1.5. Recommandations immédiates

Pour améliorer la situation actuelle :

- accorder un accent particulier à l'aspect "fonctionnalité" en même temps que l'on veillera à ce que la mise en place des équipements administratifs tienne compte du taux de croissance des effectifs du personnel de l'administration.

- Réduire davantage le nombre de bâtiments conventionnés par l'Etat grâce à la construction d'immeubles interministériels au niveau provincial et départemental en vue d'une meilleure coordination technique et une offre appréciable des services.
- Accroître les crédits d'entretien des bâtiments administratifs.

PROVINCE DU NORD-OUEST

ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

CATEGORIES	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUES	TOTAL				%	OFFRE m ²	%	DEMANDE m ²	%	0 - D m ²
Classe I	254	3	257	93	31	133		2 660		5 320		- 2 660
Classe II	465	61	626	448	-	178		2 136		3 560		- 1 424
Classe III	1 369	386	1 755	886	359	510		5 100		7 650		- 2 550
Classe IV	3 149	4 156	7 305	1 014	826	5 465		38 255		65 580		- 27 325
TOTAL ENSEMBLE	5 239	4 606	9 943	2 441	1 216	6 286		48 151		82 110		- 33 959

Source : - MINPAT/DP Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun

- MINEDUC : Carte scolaire 1985
- MINSAP : Carte sanitaire 1985

Offre par salarié en m² : 7,66
 Demande par salarié en m² : 13,06
 Déficit par salarié en m² : 5,4

1.1. LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DE L'ADAMAOUA

1.1.1. Estimation du parc actuel

En 1985, la Province de l'Adamaoua offre 15 423 m² d'équipements administratifs. Cette superficie est répartie comme il suit entre les quatre classes de salariés de la fonction publique :

- Classe I : 720 m² soit 4,66 %
- Classe II : 1 140 m² soit 7,39 %
- Classe III : 1 950 m² soit 12,64 %
- Classe IV : 11 613 m² soit 75,3 %

La classe IV est de loin la plus importante dans la Province de l'Adamaoua.

L'offre par salarié est en moyenne de 7,76 m².

1.1.2. Evaluation des besoins actuels

Les besoins en équipements administratifs sont évalués à une superficie de 26 173 m² pour l'ensemble de la Province. Ces besoins en superficie sont répartis comme il suit :

- Classe I : 1 440 m² soit 5,50 %
- Classe II : 1 900 m² soit 7,25 %
- Classe III : 2 925 m² soit 11,17 %
- Classe IV : 19 908 m² soit 76,06 %

Les besoins sont plus importants pour la classe IV par rapport aux autres classes.

La demande par salarié est en moyenne de 13,18 m².

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

Dans l'ensemble de la Province et pour toutes les classes de salariés de la Fonction Publique, la demande est nettement supérieure à l'offre, ce qui se traduit par de sérieux déficits.

Le déficit global est de 10 750 m², et il est réparti comme il suit :

- Classe I : 720 m² soit 6,7 %
- Classe II : 760 m² soit 7,06 %
- Classe III : 975 m² soit 9,06 %
- Classe IV : 8 295 m² soit 77,16 %

En moyenne, le déficit est de 5,41 m² par salarié de la Fonction Publique.

1.1.4. Problèmes relevés

L'Adamaoua étant une nouvelle Province, la plupart de ses équipements administratifs restent encore à l'échelle du Département, et les équipements administratifs des Départements restent à l'échelle de l'Arrondissement, etc...

Dans la plupart des cas, l'Administration loue des villas auprès des particuliers pour abriter ses services, villas qui ne répondent pas souvent aux normes des équipements administratifs.

Pour la ville de Ngaoundéré, l'Etat loue en ce moment deux cent trente (230) logements pour loger les fonctionnaires d'une part, et pour abriter ses services d'autre part.

1.1.5. Recommandations immédiates

Pour remédier à ces problèmes, il est nécessaire d'opérer la réfection et l'agrandissement de la plupart des équipements d'une part, et de réaliser de nouvelles cités administratives d'autre part.

PROVINCE DE L'ADAMAOUA

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

CATEGORIES	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL				%	OFFRE m2	%	DEMANDE m2	%	O - D m2
Classe I	88	0	88	36	16	36	4,66	720	5,58	1 440	6,59	- 720
Classe II	224	13	237	142	-	95	7,39	1 140	7,25	1 900	7,06	- 760
Classe III	295	61	356	116	45	195	12,64	1 950	11,17	2 925	9,06	- 975
Classe IV	642	1 477	2 119	50	410	1 659	75,3	11 613	76,06	19 908	77,16	-8 295
ENSEMBLE	1 249	1 551	2 800	344	471	1 985	100	15 423	100	26 173	100	-1 075

Source : - MINPAT/DP : Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun

- MINEDUC : Carte scolaire 1985
- MINSAP : Carte sanitaire

Offre par saarié en m2 : 7,76
Demande par saarié en m2 : 13,18
Déficit par saarié en m2 : 5,41

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DU NORD

1.1.1. Estimation du parc actuel

Les équipements administratifs de la Province du Nord couvrent en 1985, une superficie totale de 29 793 m², répartie comme il suit entre les quatre classes de salariés de la Fonction Publique :

- Classe I	:	1 460 m ² soit 4,9 %
- Classe II	:	1 860 m ² soit 6,2 %
- Classe III	:	4 640 m ² soit 15,6 %
- Classe IV	:	21 833 m ² soit 73,2 %

La classe IV couvre à elle seule, presque les trois quart de la superficie totale.

L'offre moyenne est de 7,81 m² par salarié de l'Etat.

1.1.2. Evaluation des besoins actuels

Une superficie de 50 408 m² couvrent les besoins en équipements administratifs de la Province du Nord. Ces besoins sont répartis comme il suit entre les quatre classes de salariés de la Fonction Publique. :

- Classe I	:	2 920 m ² soit 5,8 %
- Classe II	:	3 100 m ² soit 6,1 %
- Classe III	:	6 960 m ² soit 13,8 %
- Classe IV	:	37 428 m ² soit 74,2 %

Les besoins de la classe IV représentent les 3/4 de l'ensemble des besoins en superficie.

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

Les besoins en équipements administratifs sont nettement supérieurs à l'offre dans toute la Province et pour toutes les quatre classes de salariés de la Fonction Publique.

Le déficit global est de 20 615 m².

- Classe I : 1 450 m² soit 7 %
- Classe II : 1 240 m² soit 6 %
- Classe III : 2 320 m² soit 21,25 %
- Classe IV : 15 595 m² soit 75,6 %

Le déficit est en moyenne de 5,41 m² par salarié de l'Etat.

1.1.4. Problèmes relevés

La Province du Nord connaît pratiquement les mêmes problèmes que celles de l'Adamaoua et de l'Extrême Nord, ce qui est paradoxal du fait que son Chef lieu, Garoua, était jadis le Chef lieu de l'ancienne grande Province du Nord (regroupant les trois Provinces actuelles).

L'explication relève du fait que si Garoua est bien équipé administrativement, les autres villes de la Province le sont moins. On y constate la vétusté, l'étroitesse et l'insuffisance des bâtiments abritant les services publics.

1.1.5. Recommandations

A l'exception de Garoua où certains équipements administratifs sont sous-exploités, il est urgent de remédier à la sur-exploitation de ces mêmes équipements dans les autres villes de la Province en créant de nouvelles cités administratives et en opérant la réfection et l'agrandissement des bâtiments existants.

PROVINCE DU NORD

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION
DE LA DEMANDE

ELEMENTS	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTION-NAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL				%	OFFRE m2	%	DEMANDE m2	%	0 - D m2
Classe I	149	1	150	50	27	73	4,9	1 460	5,8	2 920	7	1 460
Classe II	306	47	353	198	-	155	6,2	1 860	6,1	3 100	6	1 240
Classe III	501	151	652	123	65	464	15,6	4 640	13,8	6 960	11,25	2 320
Classe IV	1 072	2 584	3 656	68	469	3 119	73,2	21 833	74,2	37 428	75,6	15 595
TOTAL ENSEMBLE	2 028	2 783	4 811	439	561	3 811	100	29 793	100	50 408	100	20 615

Sources : - MINPAT/DP/Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun (1985)

- Ministère de l'Education Nationale - carte scolaire (85)

- Ministère de la Santé - carte sanitaire

Offre par salarié en-m2 : 7,81

Demande par salarié en m2 : 13,22

Déficit par salarié en m2 : 5,41

1.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS : PROVINCE DE L'EXTREME NORD

1.1.1. Estimation du parc actuel

Les équipements administratifs couvrent une superficie totale de 41 251 m² répartie comme il suit :

- Classe I : 2 260 m² soit 5,47 %
- Classe II : 3 372 m² soit 8,17 %
- Classe III : 6 800 m² soit 16,5 %
- Classe IV : 28 819 m² soit 69,9 %

La classe IV est la plus importante (en superficie occupée par les salariés) de la Province.

L'offre moyenne par salarié est de 7,94 m².

1.1.2. Evaluation des besoins actuels

Les besoins en équipements administratifs sont évalués à une superficie de 69 744 m² pour l'ensemble de la Province. Ils sont répartis comme il suit :

- Classe I : 4 520 m² soit 6,5 %
- Classe II : 5 620 m² soit 8 %
- Classe III : 10 200 m² soit 14,6 %
- Classe IV : 49 404 m² soit 70,8 %

Les besoins de la classe IV sont nettement supérieurs à l'ensemble des besoins de toutes les autres classes réunies.

Les besoins par salarié sont de 13,43 m².

1.1.3. Bilan de la situation actuelle

La demande en équipements administratifs est nettement supérieure à l'offre dans toute la Province et pour toutes les 4 classes de salariés de la Fonction Publique.

Le déficit total est de 28 493 m², et sa répartition est la suivante :

- Classe I : 2 260 m² soit 7,93 %
- Classe II : 2 248 m² soit 7,88 %
- Classe III : 3 400 m² soit 11,93 %
- Classe IV : 20 585 m² soit 24 %

En moyenne, le déficit est de 5,48 m² par salarié de la Fonction Publique.

1.1.4. Problèmes relevés

Comme l'Adamaoua, l'Extrême Nord est une nouvelle Province dont les équipements administratifs restent encore à l'échelle du Département, et ceux des Départements de la Province à l'échelle de l'Arrondissement, etc...

L'insuffisance des équipements administratifs fait que l'Etat loue des villas auprès des particuliers pour abriter ses services. Ces villas, construites à usage d'habitation, ne répondent pas généralement aux normes des équipements administratifs.

1.1.5. Recommandations immédiates

Réaliser de nouvelles cités administratives constitue une urgence pour remédier au déficit en équipements administratifs, et alléger la charge financière de l'Etat par la diminution des loyers locatifs.

Il est aussi nécessaire d'opérer la réfection et l'agrandissement de la majorité des équipements administratifs.

PROVINCE D E L'EXTREME NORD

TABLEAU D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS & EVALUATION DE LA DEMANDE

EQUIPEMENTS	EFFECTIFS BRUTS			CORPS EN-SEIGNANT	CORPS MEDICAL	TOTAL NET	BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE					
	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL				%	OFFRE m ²	%	DEMANDE m ²	%	O - D m ²
Classe I	215	1	216	75	28	113	5,47	2 260	6,5	4 520	7,93	- 2 260
Classe II	559	23	582	301	-	281	8,17	3 372	8,0	5 620	7,88	- 2 248
Classe III	716	132	848	118	50	680	16,5	6 800	14,6	10 200	11,93	- 3 400
Classe IV	1 649	3 269	4 918	58	743	4 117	12,9	28 819	70,8	49 404	72,24	-20 585
ENSEMBLE	3 139	3 425	6 564	552	821	5 191	100	41 251	100	69 744	100	-28 493

Source : - MINPAT/DP/Etude AFCA sur l'emploi au Cameroun

- Ministère de l'Education Nationale - carte scolaire (85)
- Ministère de la Santé - carte sanitaire.

Offre par salarié en m² : 7,94
 Demande par salarié en m² : 13,48
 Déficit par salarié en m² : 5,48

1.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS

1.0.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS : METHODE D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS.

L'estimation du parc actuel des équipements éducatifs suit la méthodologie ci-après :

- . une typologie est faite au niveau des établissements scolaires ; c'est ainsi que l'on a : écoles maternelles, écoles primaires, écoles post-primaires, établissements d'enseignement secondaire général, établissements d'enseignement secondaire technique ;
- . pour chaque type d'enseignement, il s'agit de trouver la typologie de matériaux utilisés ; ainsi, on a les matériaux en dur, semi-dur et provisoires ; à chaque type de salles de classe qui elles-mêmes se distinguent pour l'enseignement technique en salles ordinaires et salles spécialisées ;
- . l'estimation de l'offre part des résultats des enquêtes en ce qui concerne les bâtiments en semi-dur et en matériaux provisoires ; c'est ainsi que l'on a pu déterminer 70 m² pour un bâtiment construit en semi-dur et 60 m² pour un bâtiment construit en matériaux provisoires ; les bâtiments en dur sont sensés suivre les normes de construction du Ministère de l'Education Nationale ; c'est ainsi que l'on a 100 m² pour un bâtiment en dur d'une école maternelle, 84 m² pour un bâtiment d'une école primaire, 85 m² pour une salle de classe en dur dans un établissement post-primaire et 90 m² pour une salle de classe ordinaire en dur dans les établissements secondaires général et technique ; les salles spécialisées occupent 300 m² dans un établissement post-primaire et 350 m² dans un établissement secondaire ;
- . la demande quant à elle se détermine à partir des normes du Ministère de l'Education Nationale ; ces normes sont prises soit à partir des ratios d'occupation d'une salle de classe quand ils existent, soit à partir des normes d'implantation d'une salle de classe pour une population donnée.

Les divers ratios utilisés sont :

- . Enseignement maternel : 50 élèves/classe
- . Enseignement primaire : 50 élèves/classe
- . Enseignement post-primaire : 45 élèves/classe
- . Enseignement secondaire général : 45 élèves/classe
- . Enseignement secondaire technique: 40 élèves/classe

Les normes applicables à la population sont les suivantes :

- . Enseignement primaire : 300 habitants pour construire une salle de classe
- . Enseignement maternel : 2.200 habitants pour la construction d'une salle de classe
- . Enseignement secondaire général : 1.000 habitants pour une salle de classe
- . Enseignement secondaire technique : 2.200 habitants pour une salle de classe.

Le bilan est dressé à partir de la confrontation de l'offre à la demande dans chaque province.

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION
(CAMEROUN)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	36.832	1.647	321	462	79	49	590
	Privé	30.856	710	246	391	69	17	477
	Total	67.688	2.357	567	853	148	66	1.057
Enseignement primaire	Public	1.077.340	21.862	4.102	10.341	8.172	2.487	21.000
	Privé	561.289	10.220	1.640	6.350	3.922	521	10.793
	Total	1.638.629	32.082	5.742	16.591	12.094	3.008	31.793
Enseignement post-primaire (SAR-SH)	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	-	-	-	-	-	-	-
	Total	8.337	-	158	-	-	-	375
Enseignement secondaire général	Public	125.950	4.741	190	2.417	154	53	2.624
	Privé	112.125	3.640	106	2.391	94	10	2.495
	Total	238.075	8.381	296	4.808	248	63	5.119
Enseignement secondaire technique	Public	22.412	1.477	33	545	14	43	602
	Privé	55.143	1.762	125	1.179	28	11	1.218
	Total	77.555	3.239	158	1.724	42	54	1.820

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (CAMEROUN)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
MATERNELLE	64	119	29
PRIMAIRE	52	285	51
POST-PRIMAIRE	24	60	
SECONDAIRE GENERAL	47	633	29
SECONDAIRE TECHNIQUE	43	473	24

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(CAMEROUN) 1985

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	1.054	31.793	523	5.119	2.229
Ordinaires (U)	1.054	31.793	326	5.119	1.810
Spécialisées (U)	-	-	197	-	1.810
Superficie globale	99.380	2.439.368	23.550	530.550	307.990
Ordinaires (m2)	99.380	2.439.368	28.315	517.950	162.990
Spécialisées (m2)	-	-	-	-	-
Superficie par salle de classe (m2)	94	77	87	101	ORD. (90) SPEC. (3)
Ratios	64	52	27	47	43
élèves/salle de classe	1,5	1,48	3,2	2,15	ORD(2.1) SPEC(8.1)
Surface/élève (m2)	9.646	320	31.185	1.986	5.617
Une classe pour habitants	-	-	51.606	-	24.264
ORDIN.					
SPEC.					
<u>Normes MINEDUC</u>					
Superficie d'une classe ORD (m2)	100	84	85	90	90
Superficie d'une salle spécialisée (m2)	-	-	300	-	350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300	-	1.000	2.200
ORDIN.					
SPEC.					
Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
<u>Besoins actuels</u>					
Superficie totale (m2)	966.140	2.709.282		862.587	414.400
Nombre de salles de classe (U)	9.662	32.254		9.584	4.289
<u>Déficit</u>					
Salles de classe (U)	- 8.668	- 461		- 4.465	- 2.060
Superficie nécessaire (m2)	- 866.760	- 269.914		- 332.037	- 106.410

Sources : Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

MINEDUC : Carte scolaire + Service de la Construction.

1.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS (PROVINCE DU CENTRE).

1.2.1. Estimation du Parc Actuel.

1.2.1.1. Ecoles maternelles.

La Province du Centre compte à ce jour 160 écoles maternelles dont 35 publiques et 75 privées encadrant un total de 26.309 élèves dont 56 % dans le secteur public. On dénombre en outre 377 salles de classe dont 82 % en dur, 14 % en semi-dur et le reste en matériaux provisoires.

En admettant qu'une salle de classe en dur couvre 100 m², en semi-dur 70 m² et en matériaux provisoires 60 m², on obtient une superficie totale bâtie de :

. bâtiments en dur	: 311 x 100 = 31.100 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 52 x 70 = 3.640 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 14 x 60 = 840 m ²
TOTAL	<u>35.580 m²</u>

1.2.1.2. Ecoles primaires.

Au total, nous comptons ici 307.689 élèves dont 69 % dans le secteur public et 31 % dans le secteur privé, au même moment, on dénombrait 1.076 écoles avec une écrasante proportion du secteur public : 73 %. Le nombre de salles de classe atteint le chiffre de 5.835 dont 3.171 en dur, 2.370 en semi-dur et le reste en matériaux provisoires.

Les normes retiennent ici les chiffres suivants :

- . 84 m² pour une salle de classe construite en dur
- . 70 m² pour le semi-dur
- . 60 m² pour les autres.

Sur la base de ces données, on obtient une superficie bâtie totale de :

. 3.171 x 84 m ²	= 266.364 m ²
. 2.370 x 70 m ²	= 165.900 m ²
. 294 x 60 m ²	= 17.640 m ²
TOTAL :	<u>449.904 m²</u>

1.2.1.3. Enseignement post-primaire.

L'enseignement post-primaire compte 1.761 élèves sur 41 écoles avec 68 salles de classe ordinaires et 39 spécialisées toutes en dur.

Les normes pour les différentes salles sont les suivantes :

- . salle ordinaire : 85 m²
- . salle spécialisée : 300 m²

D'où l'estimation suivante du parc actuel :

- . salle ordinaire : 69 x 85 = 5.780 m²
- . salle spécialisée : 39 x 300 = 11.700 m²
- TOTAL : 17.480 m²

1.2.1.4. Enseignement secondaire général.

Les principales caractéristiques chiffrées de l'enseignement secondaire général dans la Province du Centre sont les suivantes :

- . effectifs élèves : 63.571 dont 54 % dans le secteur public
- . salle de classe : 1.423 ordinaires dont 92 % en dur, 6 % en semi-dur et 2 % en matériaux provisoires et 70 salles spécialisées.

Les normes admises par le Ministère de l'Education Nationale préconisent :

- . 90 m² pour les salles construites en dur
- . 70 m² pour le semi-dur
- . 60 m² pour les matériaux provisoires
- . 150 m² pour les salles spécialisées (estimation SEDA)

D'où l'estimation suivante du parc actuel :

- . bâtiments en dur : 1.308 x 90 m² = 117.720 m²
- . bâtiments en semi-dur : 83 x 70 m² = 5.810 m²
- . bâtiments en matériaux provisoires : 37 x 60 m² = 2.220 m²
- . salles de classe spécialisées : 70 x 150 m² = 10.500 m²
- TOTAL : 136.250 m²

DONNEES GENEPALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DU CENTRE)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	14.766	616	85	175	26	9	210
	Privé	11.543	245	75	136	26	5	167
	Total	26.309	861	160	311	52	14	377
Enseignement primaire	Public	212.599	5.124	847	1.978	1.933	260	4.171
	Privé	95.090	1.737	229	11.930	437	34	1.664
	Total	307.689	6.861	1.076	3.171	2.370	294	5.835
Enseignement post-primaire (SAR-SM)	Public							
	Privé							
	Total	1.761	22	41	68	-	-	68
Enseignement secondaire général	Public	34.500	1.449	46	682	43	30	755
	Privé	29.071	1.303	48	626	40	7	673
	Total	63.571	2.757	94	1.308	83	37	1.428
Enseignement secondaire technique	Public	4.220	335	8	110	-	-	110
	Privé	12.643	545	33	281	-	-	281
	Total	16.863	880	41	391	-	-	391
Enseignement supérieur	Public	13.700	538	8				
	Privé			1				

Source : Enquête SEDA - Direction MINEDUC

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DU CENTRE)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT.
<u>MATERNELLE</u>			
. Public	70		24
. Privé	69		47
. Total	70		31
<u>PRIMAIRE</u>			
. Public	51		41
. Privé	57		55
. Total	53		45
<u>POST-PRIMAIRE</u>			
. Public			
. Privé			
. Total	26		80
<u>SECONDAIRE GENERAL</u>			
. Public	46		24
. Privé	43		22
. Total	44		23
<u>SECONDAIRE TECHNIQUE</u>			
. Public	38		13
. Privé	45		23
. Total	43		19
<u>Enseignement Supérieur</u>			23
<u>Ensemble</u>	47		

1.2.1.5. Enseignement secondaire technique.

En matière d'enseignement secondaire technique, la Province du Centre se caractérise par :

- . 16.863 élèves dont 25 % dans le secteur public et 75 % dans le privé ;
- . 41 établissements totalisent 391 salles de classe toutes en dur (salles ordinaires) et 63 salles spécialisées.

Les normes pour les superficies de chaque type de salles sont :

- . salle en dur : 90 m²
- . salle spécialisée : 350 m²

D'où l'estimation suivante du parc actuel volet superficie :

- . bâtiments ordinaires (dur) : 391 x 90 m² = 35.190 m²
- . bâtiments spécialisés (dur) : 63 x 350 m² = 22.050 m²

TOTAL : 57.240 m²

1.2.2. Quantification des Besoins.

1.2.2.1. Enseignement maternel.

Les ratios issus de la situation actuelle donnent 70 élèves par classe pour l'ensemble de la province, soit 70 élèves par classe dans le public et 69 dans le privé.

Dans l'ensemble, il y a un (1) élève pour 1,35 m² et 2.915 habitants pour une salle de classe.

Les besoins normatifs quant à eux obéissent aux ratios suivants :

- . 50 élèves par classe, soit un (1) élève pour 2 m²
- . 2.200 habitants par salle de classe

Besoins en salle de classe : $\frac{1.099.000 \text{ hab.}}{2.200} = 450$

Superficie totale nécessaire en salle de classe :
450 x 100 = 45.000 m².

1.2.2.2. Etablissements d'enseignement primaire.

L'ensemble de la Province du Centre affiche un ratio moyen de 53 élèves par salle de classe dont 51 dans le secteur public et 57 dans le secteur privé.

Les estimations en superficie nous donnent un (1) élève pour 1,46 m2 et 188 habitants pour 1 salles de classe.

Les besoins normatifs seraient les suivants :

- . 50 élèves par salle de classe, soit un (1) élève pour 1,7 m2
- . 300 habitants par salle de classe.

Les besoins normatifs en salle de classe sont donc de

$$\frac{1.099.000}{300} = 3.663$$

et en superficie : $3.663 \times 84 = 307.692 \text{ m}^2$

1.2.2.2. Etablissements d'enseignement post-primaire.

Les ratios calculés donnent :

- . 26 élèves/salle ordinaire .
- . 45 élèves/salle de classe spécialisée

Les normes du Ministère de l'Education Nationale prévoient :

- . 45 élèves par salle de classe ordinaire.

Si on suppose qu'il faut également 45 élèves par classe spécialisée, les besoins seraient :

. besoins en salles :

- . ordinaire : $1.761 : 45 = 39$ salles
- . spécialisée : $1.761 : 45 = 39$ salles

. superficies nécessaires :

- . salles ordinaires : $85 \text{ m}^2 \times 39 = 3.315 \text{ m}^2$
- . salles spécialisées : $300 \text{ m}^2 \times 39 = 11.700 \text{ m}^2$

TOTAL : 15.015 m2

1.2.2.4. Etablissements d'enseignement secondaire général.

L'enseignement secondaire général compte 44 élèves par classe dont 46 dans le secteur public et 43 dans le secteur privé. Nous notons également ici qu'un élève occupe en moyenne 2,14 m2 et pour une classe ordinaire, on a une

population de 770 habitants contre 15.700 habitants pour une salle de classe spécialisée. Les normes admises sont les suivantes :

- . 45 élèves par classe
- . 1.000 habitants pour une salle de classe.

Nous établissons donc les besoins normatifs de la façon suivante :

- . salle de classe : $\frac{1.099.000}{1.000} = 1.099$ salles de classe
- . superficie en salle de classe : $1.099 \times 90 = 98.910 \text{ m}^2$

1.2.2.5. Établissements d'enseignement secondaire technique.

Relatif à l'enseignement technique, on note les faits suivants :

- . 43 élèves par classe dont 39 dans le secteur public et 45 dans le secteur privé ;
- . 3,39 m² par élève en moyenne par salle de classe ;
- . 2.810 habitants par salle de classe ordinaire ;
- . 17.444 habitants par salle de classe spécialisée.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 40 élèves par salle de classe, soit un (1) élève pour 2,25 m² ;
- . 2.200 habitants pour une salle de classe .

D'où les besoins suivants en salles de classe :

$$\frac{1.099.000}{2.200} = 499 \text{ salles de classe}$$

$$\text{dont : } \frac{450 \times 391}{454} = 388 \text{ salles de classe ordinaires}$$

$$\text{et : } \frac{450 \times 63}{454} = 62 \text{ salles de classe spécialisées}$$

pour une superficie totale de :

- . $388 \times 90 = 34.920 \text{ m}^2$ salles en classe ordinaires
- . $62 \times 350 = 21.700 \text{ m}^2$ salles spécialisées

soit un total de : 56 620 m².

1.2.3. Bilan de la situation actuelle

La Province du Centre connaît une situation globalement satisfaisante ; toutefois, on note de nombreuses disparités au niveau des différents ordres d'enseignement.

- . Ainsi l'enseignement maternel avec un déficit de 73 salles de classe représentant 9 420 m² est le plus mal loti de tous.
- . La situation des équipements scolaires dans le primaire paraît satisfaisante avec un excédent de 2 172 salles de classe représentant 42 212 m² ; ainsi en est-il également de la situation des équipements dans l'enseignement secondaire général ; un excédent de 329 salles de classe représentant 37 340 m².
- . Enfin malgré le faible excédent en salle de classe du secondaire technique (+ 4 salles), la situation en superficie est déficitaire ; une explication peut être trouvée ici du fait de la trop forte représentation du secteur privé où les équipements mis en place obéissent rarement aux normes.

1.2.4. Problèmes relevés

Malgré une forte présence de l'Etat, l'initiative privée joue un rôle important dans la mise en place des infrastructures scolaires. La présence du privé est très forte dans le secteur de l'enseignement technique où 75 % des effectifs sont concernés. Or nous savons que les équipements des établissements privés sont le plus souvent construits en matériaux provisoires, semi-dur et n'obéissent pas toujours aux normes préconisées par l'Education Nationale.

La situation en équipements scolaires paraît dans l'ensemble satisfaisante ; l'enseignement maternel excepté supporte un déficit en superficie de 9 420 m². Comme nous avons tenté de l'expliquer plus haut, il faut plutôt déplorer la qualité des infrastructures existantes que leur quantité.

Aussi, la plupart des établissements vétustes, demanderaient à être restaurés pour essayer de s'adapter aux normes actuelles.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENT SCOLAIRES

(PROVINCE DU CENTRE)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	377	5.835	107	1.498	454
. Ordinaires (U)	377	5.835	68	1.428	391
. Spécialisées (U)			39	70	63
Superficie globale	35.580	449.904	17.480	136.250	57.240
. Ordinaires (m2)			5.780	125.750	35.190
. Spécialisées (m2)			11.700	10.500	22.050
Superficie par salle de classe	94,38	77,10	163,36	90,95	126,08
Ratios					
Elèves/salle de classe	70	53	26	44	43
Surface/élève (m2)				2,14	3,39
Une classe pour habitants	1,35	1,46	9,93		
	2.915	188	10.271	770	15.700
				2.810	17.444
Normes MINEDUC					
Superficie d'une classe ORD (m2)	100	84	85	90	90
Superficie d'une salle spécialisée			300		350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
Besoins actuels					
Superficie totale (m2)	45.000	307.692		98.910	57.670
Nombre de salles de classe (U)	450	3.663		1.099	450
Déficit ou excédent					
. Salles de classe					
. Superficie nécessaire	- 73	+ 2.172		+ 329	+ 4
	- 9.420	+ 142.212		+ 37.340	- 430

Source : Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

1.2.5. Recommandations Immédiates.

Un accent devrait être mis sur le fait de doter la province d'équipements éducatifs adéquats répondant aux normes actuelles du Ministère de l'Education Nationale et tenant également compte de l'accroissement de la population.

Réduire les distances entre les établissements scolaires et les élèves ... par une meilleure distribution des équipements scolaires tant en milieu urbain que rural.

Réduire le poids du secteur privé par l'accroissement des équipements scolaires dans l'enseignement technique dans le secteur public.

1.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS (PROVINCE DU SUD).

1.2.1. Estimation du Parc Actuel.

1.2.1.1. Ecoles maternelles.

La Province du Sud compte en 1984-85, 33 écoles maternelles encadrant une population d'âge pré-scolaire de 2.845 élèves dont 77 % dans le seul secteur public et 23 % dans les écoles privées essentiellement confessionnelles. Le parc en bâtiments est réparti en 47 salles de classe dont :

- . 28 en dur, soit 60 % des classes
- . 15 en semi-dur, soit 32 %
- . 4 en matières provisoires (poto poto ou carabottes), soit 8 % du total.

Les normes généralement admises pour les superficies des salles de classe pour l'enseignement maternel et selon le matériau de construction sont les suivantes :

- . construction en dur : 100 m²
- . construction en semi-dur : 70 m²
- . construction en matériau provisoire: 60 m²

Sur cette base, les superficies occupées par chaque type de salle de classe dans la Province du Sud sont les suivantes :

- . bâtiments en dur : 28 salles x 100 = 2.800 m²
- . bâtiments en semi-dur : 15 salles x 70 = 1.050 m²
- . bâtiments en matériaux provisoires : 4 salles x 60 = 4.090 m²

1.2.1.2. Ecoles primaires.

Plus nombreuses que les écoles maternelles, on compte dans la Province du Sud 557 écoles primaires dont plus de 90 % appartiennent à l'Etat ; elles encadrent un total de 78.608 élèves.

Le parc des infrastructures se répartit ainsi qu'il suit :

- . 773 salles en dur
- . 1.228 salles sont construites en semi-dur
- . 221 salles sont en matériaux provisoires.

Si l'on admet comme norme de construction des salles de classe pour l'enseignement primaire les chiffres de superficie par salle respectivement/84 m², 70 m² et 60 m² pour les salles en dur, semi-dur et matériaux provisoires, on obtient une surface bâtie globale ainsi décomposée :

. bâtiments en dur	: 773 x 84	64.932 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 1.228 x 70	85.960 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 221 x 60	13.260 m ²
TOTAL :	<u>164.152 m²</u>

1.2.1.3. Etablissements d'enseignement secondaire général.

On compte dans la province 16.242 élèves répartis pour 51 % et 49 % respectivement dans les établissements publics et privés inversement répartis dans la province par rapport au nombre des élèves 49 % et 51 %, respectivement pour les collèges et lycées (17) et collèges privés (18).

Le parc des infrastructures est constitué de 406 salles de classe où prédominent les unités en dur : 83 % du total par rapport aux autres semi-dur : 16 %, matériaux provisoires : 1 % seulement quelque soit l'ordre d'enseignement considéré public ou privé.

En admettant les superficies respectives de 90 m², 70 m² et 60 m² pour les salles de classes construites en dur, semi-dur et en matériaux provisoires, nous pouvons estimer les superficies bâties et occupées pour les infrastructures scolaires dans la Province du Sud de la façon suivante :

. bâtiments en dur	: 335 x 90 m ² =	30.150 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 65 x 70 m ² =	4.550 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 6 x 60 m ² =	360 m ²
TOTAL :	<u>35.060 m²</u>

1.2.1.4. Etablissements d'enseignement secondaire technique.

Moins bien représentés que le présent type, les établissements d'enseignement technique comptent dans la Province du Sud 2.182 élèves répartis pour près de 50 % pour chaque ordre

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DU SUD)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	2.189	121	25	18	12	4	34
	Privé	656	18	8	10	3	-	13
	Total	2.845	139	33	28	15	4	47
Enseignement primaire	Public	67.090	2.045	509	607	1.150	201	1.958
	Privé	11.518	263	48	166	78	20	264
	Total	78.608	2.308	557	773	1.228	221	2.222
Enseignement post-primaire (SAR-SH)	Public							
	Privé							
	Total	1.114	13	22	41	Ord.=41	Spéc.=25	41
Enseignement secondaire général	Public	8.289	329	17	176	31	6	213
	Privé	7.953	226	18	159	34	-	193
	Total	16.242	555	35	335	65	6	406
Enseignement secondaire technique	Public	1.074	68	3	44	-	-	44
	Privé	1.108	42	7	44	-	-	44
	Total	2.182	110	10	88	-	-	88

Source : Enquête SEDA. Documentation MINEDUC

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DU SUD)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
<u>MATERNELLE :</u>			
. Public	64		18
. Privé	50		36
. Total	60		20
<u>PRIMAIRE</u>			
. Public	34		33
. Privé	44		44
. Total	35		34
<u>POST-PRIMAIRE</u>			
. Public			
. Privé			
. Total	27		86
<u>SECONDAIRE GENERAL</u>			
. Public	39		25
. Privé	41		35
. Total	40		29
<u>SECONDAIRE TECHNIQUE</u>			
. Public	24		16
. Privé	25		26
. Total	25		20
Ensemble	37		30

d'enseignement ; le nombre de salles de classe vit la même tendance bien que le secteur privé compte deux fois plus d'établissements que le secteur public. Les normes de superficie : 90 m² pour une salle construite en dur, nous permettent d'estimer la surface totale bâtie à 88 x 90 m², soit 7.920 m².

1.2.1.5. Etablissements d'enseignement post-primaire.

La Province du Sud compte en 1984-85 1.114 élèves dans l'enseignement post-primaire (sections artisanales rurales et sections ménagères). Cet effectif est réparti dans 22 écoles comptant 41 salles de classe en dur et 25 salles spécialisées.

Si l'on considère qu'une salle de classe en dur ici couvre une superficie de 85 m² et une salle spécialisée : 300 m², l'estimation de la superficie du parc équipement peut être faite :

. salles ordinaires : 41 x 85 m² = 3.485 m²

. salles spécialisées : 25 x 300 m² = 7.500 m²

TOTAL : 10.985 m²

1.2.2. Quantification des Besoins.

1.2.2.1. Etablissements d'enseignement maternel.

L'analyse de la situation actuelle permet de voir qu'aujourd'hui on compte en moyenne 47 élèves par classe pour l'ensemble de la province dont 34 élèves par classe pour le secteur public et 13 élèves par classe pour le secteur privé.

D'une façon générale, on dégage aujourd'hui une moyenne d'un élève pour 144 m² et 8.660 habitants pour une salle de classe ; de l'autre côté, les besoins normatifs alignent les chiffres suivants en ce qui concerne les équipements pour l'enseignement maternel.

. 50 élèves par classe, soit un (1) élève pour 2 m²

. 2.200 habitants par salle de classe.

Ainsi donc, suivant la norme, les besoins en superficie pour les salles de classe s'élevaient à :

$$\frac{407.000 \text{ hab.}}{2.200} = 185, \text{ soit } 185 \times 100 = 18.500 \text{ m}^2$$

1.2.2.2. Les établissements d'enseignement primaire.

La Province du Sud affiche dans sa globalité 35 élèves par classe avec une variation entre le secteur public : 34 et le secteur privé : 44.

En terme de superficie, nous comptons un (1) élève pour 2 m² et 183 habitants pour une salle de classe.

De l'autre côté, les besoins normatifs sont les suivants :
 . 300 habitants par salle de classe.

Ainsi donc, les besoins en superficie de salles de classe seraient : $\frac{407.000}{300} = 1.357$

Admettons que toutes les salles sont en dur, on aurait alors comme superficie normative : $1.357 \times 84 = 113.988 \text{ m}^2$

1.2.2.3. Etablissements d'enseignement secondaire.

Dans l'enseignement général, on compte ici 40 élèves par classe dont 39 dans le secteur public et 41 dans le secteur privé. En moyenne donc, c'est un (1) élève pour 2,16 m² qu'il s'agit pour une population de 1.002 habitants par classe.

Les besoins normatifs quant à eux doivent obéir aux ratios suivants :

. 45 élèves par classe

. 1.000 habitants pour une classe

on a donc $\frac{407.000}{1.000} = 407$ salles de classe

soit une superficie de $407 \times 90 = 36.630 \text{ m}^2$ en admettant que toutes les salles de classe sont en dur.

1.2.2.4. Etablissements d'enseignement secondaire technique

La situation actuelle se présente de la façon suivante :

. 25 élèves par classe dont 24 pour le public et 25 pour le privé.

D'une façon générale, un élève occupe ici en moyenne 3,6 m² et on dénombre 4.025 habitants pour une (1) salle de classe. S'agissant de cet ordre d'enseignement, les besoins normatifs obéissent aux ratios suivants :

- . 40 élèves par classe, soit un (1) élève pour 2,25 m²
- . 2.200 habitants pour une salle de classe

D'où l'estimation suivante des besoins normatifs en salle de classe : $\frac{407.000}{2.200} = 185$ salles de classe pour une superficie de $385 \times 90 = 16.650$ m².

1.2.2.5. les SAR et les SM.

Les ratios issus de cette branche donnent 27 élèves par classe ; dans l'ensemble, il y a un (1) élève pour 5,86 m² et 9.927 habitants pour une salle de classe ordinaire et 16.280 habitants pour une salle de classe spécialisée ; les besoins normatifs doivent par conséquent obéir aux ratios suivants :

- . 45 élèves par classe, soit un élève pour 6,67 m². Les besoins en salles de classe et en superficie s'élèvent donc à :

. salles de classe ordinaires :	1.114 : 45 =	25 salles
. salles spécialisées	1.114 : 45 =	25 salles
TOTAL :		50 salles

- . superficie à bâtir :

. salles ordinaires	: 85 m ² x 25 2.125 m ²
. salles spécialisées	: 300 m ² x 25 7.500 m ²
TOTAL :		9.625 m ²

1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle.

La Province du Sud connaît une situation globalement déficitaire en infrastructures scolaires notamment au niveau maternel et du secondaire technique où les déficits en salles de classe atteignent respectivement 151 et 97 salles correspondant à des déficits en superficie de 14 410 m² et 8 730 m².

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DU SUD)

TYPE D'ÉQUIPEMENT	MATÉRIEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GÉNÉRAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	34	2.222	66	406	88
Ordinaires (U)	34	2.222	41	406	88
Spécialisées (U)			25		
Superficie globale	4.090	164.152	10.985	35.060	7.920
Ordinaires (m ²)	4.090	164.152	3.485		7.920
Spécialisées (m ²)			7.500		
Superficie par salle de classe	120	73,88	166,44	86,35	90
Ratios					
Elèves/salle de classe	60	35	27	40	25
Surface/élève (m ²)	1,4	2,0	9,86	2,16	3,63
Une classe pour habitants	8.660	183		1.002	4.625
<u>Normes MINEDUC</u>					
Superficie d'une classe ORD (m ²)	100	84		90	90
Superficie d'une salle spécialisée					350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
Nombre d'élèves par classe	50	50		45	40
Besoins actuels					
Superficie totale (m ²)	18.500	113.988		36.630	16.650
Nombre de salles de classe (U)	185	1.357		407	185
Déficit ou excédent					
Salles de classe					
Superficie nécessaire	- 151	+ 865		- 1	- 97
	- 14.410	+ 50.164		- 1.570	- 8.730

Sources : Enquêtes S.E.D.A. Mars 87
Documentation MINEDUC

L'enseignement primaire par contre affiche une situation satisfaisante avec un excédent de 865 salles de classe représentant 50 164 m² bâtis.

Signalons enfin que la situation de l'enseignement secondaire général reste moyenne en 1985. Le déficit d'une salle de classe va s'améliorer rapidement avec les nouveaux lycées d'Ebolowa et prochainement Kribi.

1.2.4. Problèmes relevés

Actuellement, le secteur public joue un rôle important aux niveaux des infrastructures. On a assisté en effet à un transfert massif des écoles primaires privées à l'Etat. Le problème ici est le suivant : pour la plupart de ces écoles, les matériaux utilisés étaient du type provisoire d'où le problème évident de la dégradation actuelle de nombreux locaux notamment dans l'Océan et une bonne partie du Ntem.

Cette dégradation des équipements se ressent également au niveau du secondaire où certains bâtiments datent de l'époque coloniale dans certaines villes de la région et sont donc par conséquent inadéquates pour assurer certaines fonctions.

L'enseignement technique est très sous-représenté dans la région par rapport à l'enseignement général et on note des disparités apparentes dans la répartition des infrastructures d'une région à une autre.

Il se pose également un problème de normes au niveau du bâti notamment dans les établissements privés où elles ne sont pas toujours respectées.

1.2.5. Recommandations immédiates

- . Renouvellement des infrastructures éducatives dans les cas les plus malheureux et une conformité aux normes très stricte.
- . Dotation de la région en infrastructures scolaires notamment dans l'enseignement secondaire technique.
- . S'acheminer vers l'élimination des structures en matériaux provisoires.

1.2. EQUIPEMENTS EDUCATIFS (PROVINCE DE L'EST).

i.2.1. Estimation du Parc Actuel.

1.2.1.1. Ecoles maternelles.

L'enseignement maternel compte dans la Province de l'Est 3.176 élèves dont 2.308 dans le secteur public, soit 73 % et 867 seulement dans le secteur privé, soit 27 %. Les élèves sont répartis dans 150 écoles dont 124 publiques et 26 privées éclatées en 54 salles de classe dont 39 en dur, 12 en semi-dur et 3 en matériaux provisoires.

Si l'on admet qu'une salle de classe en dur, semi-dur et en matériaux provisoires couvre respectivement une superficie de 100, 70 et 60 m², nous obtenons l'estimation suivante pour les superficies occupées par les salles de classe dans la Province de l'Est :

. bâtiments en dur	: 39 x 100 =	3.900 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 12 x 70 =	840 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 3 x 60 =	190 m ²
TOTAL :	<u>4.920 m²</u>

1.2.1.2. Ecoles primaires.

En 1985, l'enseignement primaire totalise 80.124 élèves dont 68.590 dans le secteur public, soit 86 % des effectifs et 11.534 dans le secteur privé, soit 14 %.

Sur les 1.847 salles de classe réparties dans 424 écoles, on dénombre 977 salles en dur, 493 en semi-dur et 377 en matériaux provisoires. Le secteur public se taille la part du lion avec 76 % des salles en dur, 99 % des salles en semi-dur et en matériaux provisoires.

Suivant les normes établies, une salle de classe respectivement en dur, semi-dur et en matériaux provisoires occupe une superficie respective de 84 m², 70 m² et 60 m². L'estimation du parc bâti donne donc les chiffres suivants :

. bâtiments en dur	: 977 x 84 =	82.068 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 493 x 70 =	34.510 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 377 x 60 =	22.620 m ²
TOTAL :	<u>139.198 m²</u>

1.2.1.3. Ecoles post-primaires.

Les SAR et SM comptent 731 élèves au total dans la Province de l'Est avec un effectif total en salle de classe de 55 dont 34 ordinaires et 21 spécialisées.

Les normes généralement admises donnent 85 m² pour la superficie d'une salle ordinaire et 300 m² pour celle d'une salle spécialisée ; ceci nous permet d'estimer la superficie du parc actuel bâti soit :

. salles ordinaires : 34 x 85 m² = 2.890 m²

. salles spécialisées : 21 x 300 m² = 6.300 m²

TOTAL : 9.190 m²

1.2.1.4. Etablissements d'enseignement secondaire général.

Les 10.313 élèves que compte l'enseignement secondaire général se répartissent dans 24 lycées et collèges divisés en 308 salles de classe dont 267 en dur, 30 en matériaux provisoires et 11 salles spécialisées. Le secteur public est largement prépondérant avec un total de 216 salles dont 180 en dur, 27 en semi-dur et 9 salles spécialisées.

Une salle de classe en dur dans l'enseignement secondaire général couvre 90 m², 70 m² et 60 m² respectivement lorsqu'elle est construite en dur et en semi-dur. Nous avons retenu 150 m² pour les salles spécialisées de l'enseignement secondaire général.

L'estimation en superficies bâties se présente donc ainsi qu'il suit :

. bâtiments en dur : 267 x 90 = 24.030 m²

. bâtiments en semi-dur : 30 x 70 = 2.100 m²

. bâtiments en matériaux provisoires : -

. salles spécialisées : 11 x 150 = 1.650 m²

TOTAL : 27.780 m²

1.2.1.5. Etablissements d'enseignement secondaire technique.

Un total de 2.103 élèves est réparti sur 10 lycées et collèges qui comptent 62 salles de classe ordinaires dont 49 en dur et 13 en matériaux provisoires ; quant aux salles spécialisées, elles sont au nombre de 15.

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DE L'EST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	2.308	124	34	27	9	3	39
	Privé	868	26	9	12	3	-	15
	Total	3.176	150	43	39	12	3	54
Enseignement primaire	Public	68.590	1.783	380	739	489	373	1.601
	Privé	11.534	238	44	238	4	4	246
	Total	80.124	2.021	424	977	493	377	1.847
Enseignement post-primaire (SAR-SM)	Public							
	Privé							
	Total	731	13	22	21	-	-	21
Enseignement secondaire général	Public	8.193	297	17	180	27	-	207
	Privé	883	118	7	87	3	-	90
	Total	10.313	415	24	267	30	-	297
Enseignement secondaire technique	Public	1.504	111	7	27	-	13	40
	Privé	599	54		22	-	-	22
	Total	2.103	165		49	-	13	62

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT PROVINCE DE L'EST)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
<u>MATERNELLE</u>			
Public	59		19
Privé	58		33
Total	59		21
<u>PRIMAIRE</u>			
Public	43		38
Privé	47		48
Total	43		40
<u>POST-PRIMAIRE</u>			
Public			
Privé			
Total	35		56
<u>SECONDAIRE GENERAL</u>			
Public	40		28
Privé	10		7
Total	35		25
<u>SECONDAIRE TECHNIQUE</u>			
Public	38		14
Privé	27		11
Total	34		13
Ensemble	41		31

Sur la base des normes, 90 m² pour une salle de classe ordinaire en dur, 60 m² pour les salles en matériaux provisoires et 350 m² pour une salle spécialisée, nous obtenons la superficie actuellement bâtie et qui est de :

. bâtiments en dur	: 49 x 90 =	4.410 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 13 x 60 =	780 m ²
. salles spécialisées	: 15 x 350 =	5.250 m ²
TOTAL :	10.440 m ²

1.2.2. Quantification des Besoins.

1.2.2.1. Enseignement maternel.

Les ratios dérivés de la situation actuelle donnent 59 élèves par salle de classe dont 58 dans le secteur public et 59 dans le secteur privé. Dans l'ensemble, il y a un (1) élève pour 3,29 m² et 8.815 habitants par salle de classe.

Les besoins normatifs obéissent quant à eux aux ratios suivants :

- . 50 élèves par classe, soit un élève pour 2 m²
- . 2.200 habitants par salle de classe

Les besoins en salles de classe s'élèvent donc à :

$$\frac{476.000}{2.200} = 216 \text{ salles et la superficie totale des salles}$$

$$\text{demandées : } 216 \times 100 \text{ m}^2 = 21.600 \text{ m}^2$$

1.2.2.2. Enseignement primaire.

Pour l'ensemble de la province, on trouve 43 élèves par salle de classe (public 43, privé 47). Dans l'ensemble, on dénombre un (1) élève pour 1,74 m² et 258 habitants pour une salle de classe. Les besoins normatifs requis sont les suivants :

- . 50 élèves par salle de classe, soit un (1) élève pour 1,7 m²
- . 300 habitants par salle de classe.

Les besoins normatifs en salle de classe seraient donc de :

$$\frac{476.000}{300} = 1.587 \text{ salles de classe}$$

$$\text{et en superficie : } 1.587 \times 84 \text{ m}^2 = 133.308 \text{ m}^2$$

1.2.2.3. Enseignement post-primaire.

Nous avons pu relever ici une moyenne de 35 élèves par salle de classe, un (1) élève pour 12,57 m² et 8.655 habitants pour une salle de classe. Les besoins normatifs sont : 45 élèves par salle de classe et un (1) élève pour 6,67 m².

Les besoins en salle de classe et en superficie à bâtir s'élèvent donc à :

- . salles de classe ordinaires : 731 : 45 = 16 salles
- . salles spécialisées : 731 : 45 = 16 salles

superficie à bâtir :

- . salles ordinaires : 16 x 85 m² = 1.360 m²
- . salles spécialisées : 16 x 300 m² = 4.800 m²

TOTAL : 6.160 m²

1.2.2.4. Etablissements d'enseignement secondaire général.

Dans l'enseignement secondaire général, on compte 35 élèves par classe dont 40 dans le secteur public et 10 dans le secteur privé. Un élève occupe en moyenne 2,69 m² et on chiffre pour une salle de classe 1.545 habitants.

Les besoins en salle de classe et en superficie surtout que les besoins normatifs doivent obéir aux moyennes suivantes :

- . 45 élèves par classe
- . 1.000 habitants pour une salle de classe

Dont :

- . besoins en salles de classe $\frac{476.000}{1.000} = 476$ salles
- . besoins en superficie : 476 x 90 m² = 42.840 m²

1.2.2.5. Etablissements d'enseignement secondaire technique.

L'analyse de la situation actuelle permet de noter les chiffres suivants : 34 élèves par classe dont 33 dans le secteur public et 27 dans le secteur privé. En moyenne, un élève pour 4,96 m² et 6.182 habitants par salle de classe

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 40 élèves par classe, soit un élève pour 2,25 m²
- . 2.200 habitants pour une salle de classe.

D'où :

$$\text{. besoins en salle de classe } \frac{476.000}{2.200} = 216 \text{ salles}$$

$$\text{. besoins en salles ordinaires : } \frac{216 \times 62}{77} = 174 \text{ salles}$$

$$\text{. besoins en salles spécialisées : } \frac{216 \times 15}{77} = 42 \text{ salles}$$

Et en superficie :

$$174 \times 90 = 15.660 \text{ m}^2 \text{ (salles ordinaires)}$$

$$42 \times 350 = 14.700 \text{ m}^2 \text{ (salles spécialisées)}$$

$$\text{TOTAL} = \underline{30.360 \text{ m}^2}$$

1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle.

La situation dans la Province de l'Est est très mauvaise, on note presque partout une situation de déficit flagrant en équipements scolaires.

- . Enseignement maternel : - 262 salles représentant 16.680 m²
- . Enseignement secondaire général : - 179 salles représentant 15.060 m²
- . Enseignement secondaire technique : - 139 salles pour 19.920 m².

Seul l'enseignement primaire présente un visage positif avec son excédent de 260 salles de classe et 5.890 m².

1.2.4. Les Problèmes Rencontrés.

La plupart des établissements scolaires sont en matériaux provisoires notamment dans les campagnes et leur durée de vie parfois n'excède pas 1 à 2 ans.

Les normes d'équipement de construction utilisées ne sont pas souvent toujours conformes à la province d'où de nombreux dégâts causés aux équipements en période pluvieuse (vents arrachant les toits, dégradation des murs etc...)

De trop longues distances séparent parfois les équipements des populations visées d'où une sous-utilisation de ceux-ci.

Mauvaise répartition des équipements. On assiste parfois à une mauvaise répartition des équipements scolaires : les zones fortement demandeuses n'étant pas toujours les plus fournies.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DE L'EST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	54	1.847	56		77
. Ordinaires (U)	54	1.847	34	297	62
. Spécialisées (U)			21	11	15
Superficie globale	4.920	139.198	9.190	27.780	10.440
. Ordinaires (m2)	4.920	139.198	2.890	24.030	5.190
. Spécialisées (m2)			6.300	2.100	5.250
Superficie par salle de classe	91,11	75,36	112,50		
Ratios					
. Élèves/salle de classe	59	43	35	35	34
. Surface/élève (m2)	3,29	1,74	12,57	2,69	4,96
. Une classe pour habitants	8.815	258	8.655	1.545	6.82
Normes MINEDUC					
. Superficie d'une classe ORD (m2)	100	84	85	90	90
. Superficie d'une salle spécialisée			300	150	350
. Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
. Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
Besoins actuels					
. Superficie totale (m2)	21.600	133.308		42.840	30.360
. Nombre de salles de classe (U)	216	1.587		476	216
Déficit ou excédent					
. Salles de classe					
. Superficie nécessaire	- 162	+ 260		- 179	- 139
	- 16.680	+ 5.890		- 15.060	- 19.920

Sources: Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

Estimations S.E.D.A.

1.2.5. Recommandations Immédiates.

- . Il est urgent de doter l'ensemble de la province en équipements scolaires en matériaux définitifs et répondant aux normes préconisées.
- . Il faut trouver des activités stabilisatrices de la population dans les zones de transhumance afin d'éviter le sous-emploi ou l'abandon des équipements mis en place.
- . Une ramification et une bonne répartition des équipements s'imposent afin de faire bénéficier à tous de la scolarisation.

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES (PROVINCE DU LITTORAL).

1.2.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures Educatives (situation de 1985).

1.2.1.1. Les écoles maternelles.

En 1985, l'enseignement maternel compte 20.537 élèves dont 12.877 dans le secteur privé, soit 63 % et 7.660, soit 37 % dans le secteur public.

Ces élèves occupent 157 écoles comprenant 267 salles de classe dont 215 en dur, 42 en semi-dur et 10 en matériaux provisoires.

Si l'on considère qu'une salle de classe en dur est construite sur 100 m², celle en semi-dur sur 70 m² et celle en matériaux provisoires sur 60 m², l'estimation du parc donne les superficies suivantes :

. bâtiments en dur	: 100 m ² x 215 =	21.500 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 70 m ² x 42 =	2.940 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 60 m ² x 10 =	600 m ²
TOTAL :	25.040 m ²

1.2.1.2. L'enseignement primaire.

Dans l'enseignement primaire, on dénombre 234.907 élèves dont 108.028 dans le secteur public avec 46 % des effectifs contre 54 % dans le secteur privé.

La province compte 622 établissements contenant 4.014 salles de classe dont 2.499 en dur, 1.206 en semi-dur et 359 en matériaux provisoires.

L'application des normes de construction permet d'évaluer la superficie de la manière ci-après selon le type de matériaux :

. bâtiments en dur	: 84 m ² x 2.499 =	209.916m ²
. bâtiments en semi-dur	: 70 m ² x 1.206 =	84.420m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 60 m ² x 359 =	21.540m ²
TOTAL :	315.876m ²

1.2.1.3. L'enseignement post-primaire.

La Province du Littoral compte 14 établissements contenant 1.243 élèves répartis dans 22 salles de classe spécialisées et 42 salles de classe ordinaires toutes construites en dur.

L'application des normes généralement admises permet une estimation du parc actuel à :

. salles ordinaires	: 85 m ² x 42 =	3.570 m ²
. salles spécialisées	: 300 m ² x 22 =	6.600 m ²
TOTAL :	<u>10.170 m²</u>

1.2.1.4. L'enseignement secondaire général.

La situation de l'enseignement secondaire général fait état de 45.597 élèves dont 20.013 dans le public avec 44 % des effectifs et 56 % dans le privé. On dénombre 54 établissements contenant 867 salles de classe dont 835 en dur, 30 en semi-dur et 2 en matériaux provisoires.

L'application des normes du Ministère de l'Education Nationale permet une estimation du parc actuel à :

. bâtiments en dur	: 90 m ² x 835 =	75.150 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 70 m ² x 30 =	2.100 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 60 m ² x 2 =	120 m ²
TOTAL :	<u>77.370 m²</u>

1.2.1.5. L'enseignement secondaire technique.

L'enseignement secondaire technique totalise 27.285 élèves dont 6.299 seulement dans le public, soit 23 % des effectifs contre 77 % dans le secteur privé. On compte 25 établissements comprenant 565 salles de classe ordinaires dont 542 en dur, 6 en semi-dur et 17 en matériaux provisoires. Quant aux salles spécialisées, elles sont au nombre de 120.

L'application des normes du Ministère de l'Education Nationale permet une estimation du parc actuel à :

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DU LITTORAL)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Privé	7.650	299	63	82	10	7	99
	Privé	12.877	270	94	133	32	3	168
	Total	20.537	568	157	215	42	10	267
Enseignement primaire	Public	108.028	2.238	349	1.283	593	165	2.041
	Privé	126.879	2.151	273	1.166	613	194	1.973
	Total	234.907	4.389	622	2.499	1.206	359	4.014
Enseignement post-primaire (SAR-Sil)	Public							
	Privé				spéc.=22			
	Total	1.243		14	42			64
Enseignement secondaire général	Public	20.013	712	20	361	27	2	390
	Privé	25.584	536	34	474	3	-	477
	Total	45.597	1.248	54	835	30	2	867
Enseignement secondaire technique	Public	6.299	381	2	132	5	9	146
	Privé	21.986	500	23	410	1	8	419
	Total	27.285	881	25	542	6	17	565

H 7274
89 10 02
AD 90 12



DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DU LITTORAL)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
MATERNELLE	77	131	37
PRIMAIRE	59	378	54
POST-PRIMAIRE			
SECONDAIRE GENERAL	53	845	37
SECONDAIRE TECHNIQUE	49	1.092	31

. bâtiments en dur	: 90 m ² x 542 =	48.780 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 70 m ² x 6 =	420 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 60 m ² x 17 =	1.020 m ²
TOTAL SALLES ORDINAIRES :	50.220 m ²
Salles spécialisées : 350 m ² x 120	42.000 m ²
TOTAL :	92.220 m ²

1.2.2. Quantification des Besoins Actuels.

1.2.2.1. L'enseignement maternel.

Les ratios issus de la situation actuelle donnent :

- . 77 élèves/salles de classe
- . 1 élève pour 1,22 m²
- . 5.766 habitants pour une salle de classe.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 50 élèves/classe
- . 1 élève pour 2 m²
- . 2.200 habitants pour une salle de classe

Besoins en salle de classe : $\frac{1.539.400}{2.200} = 700$ salles

avec une superficie de : 100 m² x 700 = 70.000 m²

1.2.2.2. L'enseignement primaire.

La situation actuelle donne les ratios ci-après :

- . 59 élèves par classe
- . 1 élève pour 1,34 m²
- . 334 habitants pour une salle de classe.

Les ratios normatifs permettant de quantifier les besoins donnent :

- . 50 élèves/classe
- . 1 élève pour 1,7 m²
- . 300 habitants pour une (1) salle de classe

Besoins en salles de classe :

1.539.404 hab. : 300 hab. = 5.132 salles de classe nécessitant une superficie totale de : $84 \text{ m}^2 \times 5.132 = 431.088 \text{ m}^2$

1.2.2.3. L'enseignement post-primaire.

Les ratios calculés donnent :

- . 57 élèves/salle spécialisée
- . 30 élèves/salle de classe (salle ordinaire)

Les normes du Ministère de l'Education Nationale prévoient :
45 élèves/salle de classe (salle ordinaire)

Si on suppose qu'il faut également 45 élèves/salle de classe spécialisée, les besoins seraient de :

- . Besoins en salles :
 - . ordinaires : $1.243 : 45 = 28$ salles
 - . spécialisées : $1.243 : 45 = 28$ salles
 - . Superficie nécessaire :
 - . salle ordinaire : $85 \text{ m}^2 \times 28 = 2.380 \text{ m}^2$
 - . salle spécialisée : $300 \times 28 = 8.400 \text{ m}^2$
- TOTAL : 10.780 m²

1.2.2.4. L'enseignement secondaire général.

Les principaux ratios calculés donnent :

- . 53 élèves/classe
- . 1 élève pour $1,70 \text{ m}^2$
- . 1.776 habitants pour une salle de classe.

Les normes permettant la quantification des besoins donnent 45 élèves/classe et 1.000 habitants pour une salle de classe de 90 m^2 .

- . Besoins en salles de classe :
1.539.404 hab. : 1.000 hab. = 1.540 salles nécessitant une superficie totale de : $90 \text{ m}^2 \times 1.540 = 138.600 \text{ m}^2$.

1.2.2.5. enseignement secondaire technique.

Les principaux ratios calculés sont :

- . 49 élèves/classe
- . 1,9 m² pour un (1) élève
- . 2.725 habitants pour une salle de classe.

Les normes d'implantation de salles de classe donnent :
2.200 habitants pour une classe de 40 élèves et 90 m².

Besoins en salles de classe :

1.539.404 hab. : 2.200 hab. = 700 salles nécessitant une	
superficie de : 90 m ² x 700	63.000 m ²
salles spécialisées	42.000 m ²
	105.000 m ²

TOTAL : 105.000 m²

1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle.

La Province du Littoral connaît une situation particulièrement déficitaire dans les infrastructures scolaires. Cette situation se fait beaucoup plus sentir ^{dans} / l'enseignement primaire où le déficit des salles atteint 1.372 correspondant à 115.212 m². Suit alors l'enseignement secondaire général avec 681 salles de classe en moins pour une superficie totale de 61.230 m².

Les deux types d'enseignement les moins touchés sont :

- . l'enseignement maternel avec une offre déficitaire de 450 salles de classe à mettre absolument en place pour une superficie globale de 44.960 m² ;
- . l'enseignement secondaire technique est le système le moins touché relativement; eu égard à ce qui se produit ailleurs, son déficit est le moins important avec un écart de 125 salles de classe entre l'offre actuelle et la demande potentielle, ce qui correspond à une superficie globale de 11.250 m² à construire.

1.2.4. Problèmes Relevés.

- . L'initiative privée est de loin la plus importante dans la mise en place des infrastructures scolaires ; c'est ainsi que pour l'ensemble des constructions de la province, le secteur privé participe pour 53 % et c'est dans ce secteur que l'on trouve beaucoup de bâtiments en semi-dur surtout dans l'enseignement primaire.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DU LITTORAL)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	267	4.014	64	867	685
. Ordinaires (U)	267	4.014	42	867	565
. Spécialisées (U)			22		120
Superficie globale	25.040	315.876	10.170	77.370	32.220
. Ordinaires (m2)	25.040	315.876	3.570	77.370	50.220
. Spécialisées (m2)			6.600		42.000
Superficie par salle de classe	94	79	85	89	89
Ratios					
. élèves/salle de classe	77	59		53	49
. Surface/élève (m2)	1,22	1,34		1,70	1,9
. Une classe pour habitants	5.766	364		1.776	2.785
Normes MINEDUC					
. Superficie d'une classe ORD (m2)	100	84	85	90	90
. Superficie d'une salle spécialisée			300		350
. Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
. Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
Besoins actuels					
. Superficie totale (m2)	70.000	431.088		138.600	61.470
. Nombre de salles de classe (U)	700	5.132		1.540	683
Déficit					
. Salles de classe	- 450	- 1.372		- 681	- 125
. Superficie nécessaire	- 44.960	- 115.212		- 61.230	- 11.250

Source : Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

- . Les infrastructures sont en quantité insuffisante d'après les résultats du bilan de la situation actuelle et très inégalement réparties territorialement. Les implantations scolaires ne tiennent toujours pas compte de la densité de la population et le plus souvent, on trouve des écoles, surtout dans le primaire à cycle "complet" avec peu de classes alors qu'ailleurs, on peut avoir toutes les infrastructures sans avoir le cycle complet.
- . Les grandes villes, à partir de la capitale provinciale jusqu'aux chefs lieux de départements ne sont pas toujours dotées des infrastructures scolaires (et dans le secondaire) capables d'accueillir les effectifs des premiers cycles des villes et régions périphériques.
- . La plupart des équipements que l'on a actuellement ne répondent plus aux besoins réels des structures d'enseignements ; c'est ainsi que l'on trouve des lycées et autres établissements secondaires à cycle complet sans salles spécialisées pour les travaux pratiques (laboratoires, salles de dessin, etc...). Ce phénomène traduit la vétusté des infrastructures dans l'ensemble.
- . Les normes de construction ne sont pas toujours respectées par la plupart des particuliers qui obtiennent les autorisations de construction des écoles ; ce problème se pose avec acuité dans tous les systèmes car, ils privilégient la rentabilité commerciale au détriment de l'aisance nécessaire à l'épanouissement des élèves et des enseignants.

1.2.5. Recommandations Immédiates.

Les solutions que l'on peut adopter à court terme sont les suivantes :

- . le respect rigoureux des normes généralement admises par le Ministère de l'Education Nationale est la principale solution aux divers problèmes qui se posent ; mais ce respect des normes mérite d'être un peu nuancé ;
- . il faudrait progressivement éliminer les infrastructures en matériaux provisoires et les remplacer par du semi-dur et des bâtiments en dur puis éliminer dans la mesure du possible les bâtiments en semi-dur au profit des bâtiments en dur ;

- . il faudrait réduire le déficit des espaces construits selon une programmation appropriée ;
- . il faudrait doter les chefs lieux de départements des infrastructures à la dimension de la demande potentielle normative pour éliminer progressivement la présence des effectifs pléthoriques d'une part, d'autre part prévoir des sites capables d'extension, car avec la vétusté et le dépassement des infrastructures, il faudrait penser à la rénovation.

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES (PROVINCE DU SUD-OUEST).

1.2.1. Estimation du Parc Actuel des Infrastructures Educatives (situation de 1985).

1.2.1.1. Les écoles maternelles.

En 1985, la Province du Sud-Ouest compte 3.207 élèves dont 1.788 dans l'enseignement public avec 56 % des effectifs et 44 % dans le secteur privé.

Ces élèves sont répartis dans 27 écoles disposant 85 salles de classe dont 66 en dur, 11 en semi-dur et 8 en matériaux provisoires.

L'application des normes du Ministère de l'Education Nationale permet de quantifier l'offre actuelle de la manière suivante :

. bâtiments en dur	: 66 x 100 m ² =	6.600 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 11 x 70 m ² =	770 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 8 x 60 m ² =	480 m ²
TOTAL :	<u>7.850 m²</u>

1.2.1.2. L'enseignement primaire.

L'enseignement primaire compte à la même date 158.675 élèves dont 87.657 des effectifs dans le public, soit 55 % des effectifs et 45 % dans le secteur privé.

On dénombre 403 écoles avec 3.237 salles de classe dont 1.429 en dur, 1.428 en semi-dur et 180 en matériaux provisoires.

Les superficies correspondantes sont :

. bâtiments en dur	: 1.429 x 100 m ²	142.900 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 1.428 x 70 m ²	99.960 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 180 x 60 m ²	10.800 m ²
TOTAL :	<u>253.660 m²</u>

1.2.1.3. L'enseignement post-primaire.

Les établissements/^{post}primaires comptent à l'année de référence, 529 élèves répartis dans les établissements comptant 29 salles de classe dont 9 salles spécialisées et 20 salles de classe ordinaires le tout construit en dur.

Ces bâtiments ont une superficie de :

. salles spécialisées : 300 m ² x 9 =	2.700 m ²
. salles ordinaires : 85 m ² x 20 =	1.700 m ²
TOTAL :	4.400 m ²

1.2.1.4. Enseignement secondaire général.

La Province du Sud-Ouest compte en 1985, 15.520 élèves dont 8.994 dans le public soit 58 % et 42 % des effectifs dans le secteur privé.

Ces élèves sont répartis dans 63 établissements avec dans l'ensemble, 987 salles de classe dont 981 en dur, 5 en semi-dur et 1 en matériaux provisoires.

En appliquant les ratios d'occupation de l'espace, norme Ministère de l'Education Nationale, on a une superficie de :

. bâtiments en dur	: 90 m ² x 981 =	88.290 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 5 x 70 m ² =	350 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires :	1 x 60 m ² =	60 m ²
TOTAL :		88.700 m ²

1.2.1.5. Enseignement secondaire technique.

L'enseignement secondaire technique compte 8.082 élèves répartis dans 18 établissements avec 211 salles de classe ordinaires dont 184 en dur, 17 en semi-dur et 10 en matériaux provisoires; d'autre part, on y trouve 39 salles spécialisées.

Les superficies correspondantes sont :

. salles spécialisées : 350 m ² x 39	13.650 m ²
. salles ordinaires :	18.350 m ²
. en dur : 184 x 90 m ²	16.560 m ²
. en semi-dur : 17 x 70 m ²	1.190 m ²
. matériaux provisoires : 10 x 60 m ²	600 m ²
TOTAL GENERAL :	132.000 m ²

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DU SUD-OUEST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	1.788	77	14	32	10	7	49
	Privé	1.419	45	13	34	1	1	36
	Total	3.207	122	27	66	11	8	85
Enseignement primaire	Public	87.857	1.638	240	785	870	144	1.799
	Privé	70.818	1.328	163	844	558	36	1.438
	Total	158.675	2.966	403	1.429	1.428	180	3.237
Enseignement post-primaire (SAR-Si1)	Public							
	Privé				spéc. = 9			
	Total	529		7	20			29
Enseignement secondaire général	Public	8.994	657	22	446	-	-	446
	Privé	6.526	609	41	535	5	1	541
	Total	15.520	1.276	63	981	5	1	987
Enseignement secondaire technique	Public	3.096	149	4	58	-	9	77
	Privé	4.985	212	14	116	17	1	134
	Total	8.082	361	18	184	17	10	211

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DU SUD-OUEST)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
MATERNELLE	38	119	27
PRIMAIRE	49	394	54
POST-PRIMAIRE			
SECONDAIRE GENERAL	16	247	13
SECONDAIRE TECHNIQUE	39	449	23

1.2.2. Quantification des Besoins Actuels.

La quantification des besoins actuels se calcule à partir de l'effectif global de la population et des normes retenues par le Ministère de l'Education Nationale à partir de ces deux variables ; il est trouvé le nombre de salles de classe que l'on suppose construites selon les normes du Ministère de l'Education Nationale.

1.2.2.1. Enseignement maternel.

Les divers ratios que l'on peut calculer donnent :

- . 38 élèves/salle de classe
- . 1 élève pour 2,45 m²
- . 9.560 habitants pour une salle de classe.

En appliquant la norme de 2.200 habitants pour une salle de classe, on a : $\frac{812.574 \text{ hab.}}{2.200 \text{ hab./salle}} = 370$ salles de classe nécessaires.

Si on admet que toutes les classes doivent être construites en dur, on aura : $370 \times 100 \text{ m}^2 = 37.000 \text{ m}^2$ à construire au total.

1.2.2.2. Enseignement primaire.

Les ratios issus de la situation actuelle donnent :

- . 49 élèves par classe
- . 1 élève pour 1,60 m²
- . 251 habitants pour une salle de classe

Les besoins actuels en salles de classe se chiffrent à : $812.574 \text{ hab.} : 300 \text{ hab./classe} = 2.709$ salles de classe nécessitant une superficie globale de : $2.709 \times 84 \text{ m}^2 = 227.556 \text{ m}^2$ que la population souhaiterait avoir.

1.2.2.3. Enseignement post-primaire.

Les divers ratios issus de la situation actuelle donnent :

- . 27 élèves par salle de classe
- . 3,21 m² pour 1 élève
- . 40.629 habitants pour une salle de classe.

Si on applique le ratio de 45 élèves par classe de 85 m², on trouve un (1) élève pour 1,9 m². La quantification des besoins s'appuie sur ces normes en fonction du nombre d'élèves.

On a ainsi : $529 \times 1,9 \text{ m}^2 = 1.005,1 \text{ m}^2$ pour les salles ordinaires.

1.2.2.4. Enseignement secondaire général.

La situation actuelle donne les ratios ci-après :

- . 16 élèves/salle de classe
- . 5,72 m² pour un élève
- . 823 habitants pour une salle de classe

La demande potentielle serait de :

812.574 hab. : 1.000 hab./salle de classe = 813 salles de classe qui occuperaient 90 m² x 813 = 73.170 m².

1.2.2.5. Enseignement secondaire technique.

Les ratios calculés donnent :

- . 39 élèves/salle de classe ordinaire
- . 2,27 m² pour un élève
- 3.851 habitants pour une salle de classe ordinaire.

Les besoins se basent sur la norme de 2.200 habitants pour une salle de classe, soit : 812.574 hab. : 2.200 hab./classe = 370 salles de classe ordinaires pour une superficie de : 90 m² x 370 = 33.300 m².

1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle.

Le bilan de la situation actuelle présente des enseignements dont l'offre excède la demande et d'autres où la demande excède l'offre.

1.2.3.1. type d'enseignement à offre excédentaire.

L'offre (parc actuel des infrastructures) excède la demande dans les cas suivants :

- . enseignement primaire où la situation présente une offre de 3.237 salles de classe englobant une superficie de 253.660 m² contre une demande normative de 2.709 salles de classe pour une superficie globale de 227.556 m² devant être construite. Dans ce cas, l'excédent donne :
 - * (3.237 - 2.709) salles de classe = + 528 salles de classe.
 - * (253.660 - 227.556) m² + 26.104 m².
- . enseignement secondaire général. Ce type d'enseignement se caractérise aussi pour la province par une offre excédentaire car pour une offre de 987 salles de classe de 88.700 m², on

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DU SUD-OUEST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	85	3.237	29	987	250
Ordinaires (U)	85	3.237	20	987	211
Spécialisées (U)	-	-	9	-	39
Superficie globale	7.850	253.660	4.400	88.700	32.000
Ordinaires (m2)	7.850	253.660	1.700	88.700	18.350
Spécialisées (m2)	-	-	2.700	-	13.650
Superficie par salle de classe	92,35	78,36		89,86	
Ratios					
Elèves/salle de classe	38	49	27	16	39
Surface/élève (m2)	2,45	1,60	3,21	5,72	2,27
Une classe pour habitants	9.560	251	40.629	823	3.851
Normes MINEDUC					
Superficie d'une classe ORD (m2)	100	34	85	90	90
Superficie d'une salle spécialisée			300	-	350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
Besoins actuels					
Superficie totale (m2)	37.000	227.556		73.170	33.300
Nombre de salles de classe (U)	370	2.709		813	370
Déficit ou excédent					
Salles de classe	DEFICIT	EXCEDENT		EXCEDENT	DEFICIT
Superficie nécessaire	- 285	+ 528		+ 174	- 159
	- 29.150	+ 26.104		+ 15.530	- 14.950

a une demande de 813 salles de classe de 73.170 m², soit un excédent de :

$$\begin{aligned} * (987 - 813) \text{ salles de classe} &= + 174 \text{ salles de classe} \\ * 88.700 \text{ m}^2 - 73.170 \text{ m}^2 &= + 15.530 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

1.2.3.2. type d'enseignement à offre déficitaire.

L'offre déficitaire se rencontre dans les cas suivants :

. enseignement maternel où on compte 85 salles de classe de 7.850 m² contre une demande normative de 370 salles de classe pour 37.000 m². Le déficit est le suivant :

$$\begin{aligned} * (85 - 370) \text{ salles de classe} &= - 285 \text{ salles de classe} \\ * 7.850 \text{ m}^2 - 37.000 \text{ m}^2 &= - 29.150 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

. l'enseignement secondaire technique dont les infrastructures se chiffrent à 211 salles ordinaires de 18.350 m² dans l'ensemble contre une expression de besoins normatifs quantifiés à 370 salles de classe de 33.300 m². Le bilan donne un déficit de :

$$\begin{aligned} * (211 - 370) \text{ salles de classe} &= - 159 \text{ salles de classe} \\ * 18.350 \text{ m}^2 - 33.300 \text{ m}^2 &= - 14.950 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

Par ailleurs, les enseignements post-primaires ne présentent pas une situation normative de référence, c'est pour cette raison qu'ils sont difficilement quantifiables.

1.2.4. Problèmes Relevés.

Les infrastructures éducatives posent un certain nombre de problèmes dont les plus importants sont :

- . l'existence de plusieurs salles de classe construites en matériaux provisoires dans le primaire dont les superficies et la durabilité ne permettent pas de faire de bonnes projections. Cette situation se traduit par l'excédent des salles de classe actuelle dans le primaire sur la demande normative ;
c'est le fait d'une création anarchique des écoles primaires privées.
- . par ailleurs, les salles de classe du secondaire général présentent un excédent dû à la faiblesse du ratio élèves/salle de classe qui est le tiers de la norme actuelle ;

c'est aussi la conséquence de la création anarchique des établissements scolaires avec très peu d'élèves ;

- . les deux premiers problèmes sus-évoqués entraînent une mauvaise répartition des infrastructures dans la province, car les ratios cachent certaines disparités ; c'est ainsi que dans les zones désenclavées, on trouve des ratios qui dépassent la norme et dans les zones enclavées on les trouve en dessous ;
- . il se pose également le problème du déficit des infrastructures scolaires dans l'enseignement maternel et le secondaire technique ; celui-ci est beaucoup plus important dans les écoles maternelles.

1.2.5. Recommandations Immédiates.

A l'immédiat il faudrait :

- . revoir les conditions d'ouverture d'écoles primaires afin de limiter leur création anarchique et l'utilisation abusive des matériaux provisoires qui donnent l'illusion d'avoir un excédent d'infrastructures offertes sur les besoins potentiels ;
- . penser à une répartition équitable des infrastructures dans la province ;
- . encourager la construction et la promotion des écoles maternelles et les établissements d'enseignement secondaire technique ;
- . conserver ou stabiliser pour un temps la création des établissements d'enseignement général.

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES (PROVINCE DE L'OUEST).

1.2.1. L'Enseignement Maternel.

1.2.1.1. Situation en 1985.

5.979 élèves ont été recensés en 1985 dans les écoles maternelles de la Province de l'Ouest dont 58,5 % dans le secteur public et 41,5 % dans le secteur privé. Encadrés par 241 enseignants, ces élèves suivaient les cours dans 83 écoles totalisant 121 salles de classe dont 90 sont construites en dur, 8 en semi-dur et 23 en matériaux provisoires.

En tenant compte des normes de construction qui sont de 100 m² pour une classe en dur, 70 m² pour une classe en semi-dur et 60 m² pour une classe en matériaux provisoires, le parc de l'enseignement maternel en terme de superficie peut être ainsi évalué :

. bâtiments en dur	: 90 x 100 m ² =	9.000 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 8 x 70 m ² =	560 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 23 x 60 m ² =	1.380 m ²
TOTAL :	<u>10.940 m²</u>

1.2.1.1. Analyse des ratios.

- . La superficie occupée par chaque élève est de 1,8 m². Elle n'a pas encore atteint les normes administratives de 2 m².
- . La moyenne élèves par classe est de 50, donc satisfaisante.
- . La superficie par classe représente une moyenne de 91 m² ; elle est inférieure à la norme nationale de 100 m².
- . Le ratio élève/enseignant est de 25, tel que le souhaite le Ministère de tutelle.

Ces ratios expriment la réalité selon laquelle l'enseignement maternel de la Province de l'Ouest est un secteur dans lequel des efforts permanents ont été faits en matière d'infrastructure pour répondre ainsi aux besoins d'une région dont le taux de natalité est élevé. Mais il y a encore certainement des besoins en infrastructure.

1.2.1.2. Besoins en infrastructures

En 1985, avec une population de 1.309.329 habitants, la Province de l'Ouest présente un ratio d'une classe pour 10.821 habitants, chiffre qui dépasse de loin les prévisions de 2.200 habitants par classe dans l'enseignement maternel. Dans ce contexte, le déficit s'estimerait à $(1.309.329 : 2.200) - 121 \text{ classes} = 595 - 121 = 474 \text{ classes}$ qu'il fallait encore construire en 1985, soit 47.400 m² de bâtis.

Ce déficit est lié à la non infiltration de l'enseignement maternel en milieu rural. Car on sait que la Province de l'Ouest est caractérisée par une forte proportion des ruraux. Les écoles maternelles sont donc en grande partie concentrées en milieu urbain où elles satisfont, comme nous avons essayé de le montrer au paragraphe précédent, à la demande.

Il y a donc un réel besoin en infrastructure tant au point de vue quantitatif que qualitatif en milieu rural dans le souci de faciliter l'accès à l'école dès l'âge de 3 ou 4 ans.

1.2.2. L'Enseignement Primaire.

1.2.2.1. Situation en 1985.

La population scolaire de l'enseignement primaire de la Province de l'Ouest s'élevait à 312.152 élèves concentrés en majorité dans le secteur public avec 65 % des effectifs alors que le secteur privé ne totalisait que 35 % de l'ensemble. Ici, on compte en 1985, un chiffre global de 987 écoles comprenant 6.137 salles de classe dont 3.489 (57 %) sont en dur, 2.116 (35 %) en semi-dur, 532 (8 %) en matériaux provisoires et dans lesquelles 5.928 enseignants dispensent des cours.

L'estimation du parc de bâtiments en terme de superficie se présente ainsi :

. bâtiments en dur	: 3.489 x 84 m ²	= 293.076 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 2.116 x 70 m ²	= 148.120 m ²
. bâtiments provisoires	: 532 x 60 m ²	= 31.920 m ²
TOTAL :	<u>473.116 m²</u>

En 1985, le parc global est donc estimé à 473.116 m².

1.2.2.2. Analyse des ratios.

Des données précédentes, on obtient les corrélations suivantes :

- . superficie occupée par élève : 1,5 m² ; ce ratio est légèrement inférieur à celui exigé par le Ministère de l'Education Nationale, soit 1,7 m² par élève pour une classe de 50 élèves suivant les cours dans une classe en dur de 84 m² ;
- . la moyenne élèves par classe est de 51 donc satisfaisante ;
- . la superficie par classe donne une moyenne de 77 ; il s'agit donc dans l'ensemble des classes exigues n'atteignant pas 84 m² comme le souhaite le Ministère de l'Education Nationale;
- . le ratio élèves/enseignant est de 53 : il dépasse légèrement les souhaits du Ministère de l'Education Nationale, soit 50 élèves par classe.

D'emblée, il se dégage un caractère de surexploitation des équipements existants dans l'enseignement primaire.

1.2.2.3. Besoins en infrastructures

Sachant qu'en 1985, la population totale de la Province de l'Ouest est estimée à 1.309.329 habitants et qu'il faut une classe d'école primaire pour 300 habitants, on en déduit que les besoins réels en salles de classe en 1985 s'élevaient à 1.309.329 habitants : 300 habitants = 4.365 salles de classe. Par rapport aux données réelles de 1985, on se trouve ici en situation excédentaire de 1.772 salles de classe ou 148.848 m² de bâtis.

Ceci se confirme sur le terrain où l'on peut constater une part active de l'initiative privée dans la création des écoles notamment dans les villages. Malheureusement, leur standing reste à déplorer puisque 35 % des salles de classe existantes sont construites en semi-dur et 8 % en matériaux provisoires.

1.2.3. L'Enseignement Post-Primaire . SAR - SM.

1.2.3.1. Situation en 1985.

En 1985, l'enseignement post-primaire comptait un ensemble de 1.512 élèves fréquentant 19 écoles totalisant 33 salles spécialisées construites en dur et 58 salles de classe ordinaires dont 39 en dur, 10 en semi-dur et 9 en matériaux provisoires.

En tenant compte des normes retenues pour les superficies des classes et selon les types de classe, on aboutit aux résultats suivants :

. salles ordinaires :

. dur	: 39 x 85 m ² =	3.315 m ²
. semi-dur	: 10 x 70 m ² =	700 m ²
. provisoire	: 9 x 60 m ² =	540 m ²

. salles spécialisées :

33 x 300 m ²	=	9.900 m ²
-------------------------	---	----------------------

L'estimation global du parc des bâtiments scolaires de l'enseignement post-primaire de la Province de l'Ouest est de 14.455 m² en 1985.

1.2.3.2. Analyse des ratios.

Dans les salles de classe ordinaires, on trouve un élève pour 3 m² contre 2 m² environ exigés au niveau maternel.

Les salles de classes spécialisées ou ateliers offrent un ratio de 6,5 m² de superficie par élève.

Chaque enseignant a à sa charge 12 élèves en moyenne, chiffre très satisfaisant par rapport à la proposition du Ministère de l'Education Nationale, soit 45 élèves.

1.2.3.3. Besoins en infrastructures

Le Ministère de l'Education Nationale ne s'étant pas encore penché sur la relation population-nombre de salles de classe dans une région, il nous est difficile d'apprécier l'existant. Il s'agira en réalité de déterminer le nombre de salles de classe pour une population rurale ou urbaine considérée.

1.2.4. L'Enseignement Secondaire Général.

1.2.4.1. Situation en 1985.

63 établissements scolaires d'enseignement général ont été recensés dans la Province de l'Ouest pendant l'année de référence. Ils accueillent 50.087 élèves dont 44,70 % dans le secteur public et 55,30 % dans le secteur privé. Le corps enseignant était constitué de 1.276 éducateurs dispensant les cours dans 987 salles de classe dont 99,4 % en dur, 0,5 % en semi-dur et 0,1 % en matériaux provisoires.

En se référant aux superficies des salles de classes suivant leur typologie, on obtient les estimations suivantes :

. bâtiments en dur	: 981 x 90 m ² = 88.290 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 5 x 70 m ² = 350 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 1 x 60 m ² = 60 m ²
TOTAL : 88.700 m ²

Les infrastructures scolaires de l'enseignement secondaire général de la Province de l'Ouest constituent en 1985 un parc évalué à 88.700 m².

1.2.4.2. Analyse des ratios.

Quelques ratios pertinents peuvent être tirés des données précédentes.

- . Superficie occupée par élève : 1,8 m². Elle avoisine la norme officielle de 2 m².
- . Moyenne élèves par classe : 51. Elle est satisfaisante parce qu'elle ne dépasse que très légèrement la norme officielle de 50 élèves en moyenne par classe.
- . Superficie moyenne d'une classe : 90 m² : satisfaisant
- . Ratio élève-enseignant : 40. Il est très satisfaisant dans la mesure où il n'atteint pas encore 45 élèves.

Au vu des estimations faites, on peut dire qu'un effort appréciable est fait actuellement tant du côté des pouvoirs publics que du secteur privé dans l'implantation des équipements scolaires du secondaire général.

1.2.4.3. Besoins en infrastructures

S'il faut, comme l'exige le Ministère de l'Éducation Nationale, une salle de classe de l'enseignement secondaire général pour 1.000 habitants, la Province de l'Ouest devrait normalement avoir en 1985, un total de 1.310 salles de classe. Par rapport à l'existant, soit 987 salles, le déficit constaté est de 323 salles de classe dont la superficie est estimée à 39.070 m²

Quantitativement, la demande n'est pas satisfaisante d'où ces effectifs pléthoriques de 60 à 70 élèves par classe dans certains établissements scolaires, voilés ici par la moyenne de 40 élèves par classe selon les estimations faites ci-haut.

1.2.5. L'Enseignement Secondaire Technique.

1.2.5.1. Situation en 1985.

En 1985, l'enseignement secondaire technique de la Province de l'Ouest rassemble un effectif total de 9.980 élèves dont 3.237 dans le secteur public, soit 32,5 % et 6.743 dans le secteur privé, soit 65,7 % ce qui exprime une très forte emprise de l'initiative privée dans ce type d'enseignement. On compte également 32 établissements scolaires constitués de 254 salles de classe ordinaires dont 95 % sont en dur, 2,4 % en semi-dur et 2,6 % en matériaux provisoires et 144 salles spécialisées.

En appliquant les normes de construction, on aboutit à l'évaluation suivante en ce qui concerne les superficies des salles ordinaires.

. Bâtiments en dur	: 241 x 90 m ² = 21.690 m ²
. Bâtiments en semi-dur	: 6 x 70 m ² = 420 m ²
. Bâtiments en matériaux provisoires	: 7 x 60 m ² = 420 m ²
TOTAL : 22.530 m ²

Quant aux salles spécialisées, leur superficie est évaluée à 350 m² x 144 = 50.400 m².

La superficie totale bâtie s'élève donc à 72.930 m² en 1985.

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DE L'OUEST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	3.499	166	51	47	6	15	68
	Privé	2.480	75	32	43	2	8	53
	Total	5.979	241	83	90	8	23	121
Enseignement primaire	Public	202.485	3.987	571	2.107	1.399	401	3.907
	Privé	109.667	1.941	416	1.382	717	131	2.230
	Total	312.152	5.928	987	3.489	2.116	532	6.137
Enseignement post-primaire (SAR-Si)	Public	1.512	128	19	39	10	9	58
	Privé							
	Total	1.512	128	19	39	10	9	58
Enseignement secondaire général	Public	22.378	667	22	446	-		446
	Privé	27.709	609	41	535	5	1	541
	Total	50.087	1.276	63	981	5	1	987
Enseignement secondaire technique	Public	3.237	181	5	66	6	6	78
	Privé	6.743	137	27	175	-	1	176
	Total	9.980	368	32	241	6	7	254

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DE L'OUEST)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
MATERNELLE	49	72	24
PRIMAIRE	51	316	53
POST-PRIMAIRE	26		11
SECONDAIRE GENERAL	50	795	39
SECONDAIRE TECHNIQUE	39	319	27

1.2.5.2. Analyse des ratios et besoins en infrastructures

Voici quelques normes qui se dégagent des données précédentes :

- . salles ordinaires : $9.980 : 254 = 39$ élèves par classe
 $2.253 \text{ m}^2 : 9.980 = 2,25 \text{ m}^2$ par élève
- . salles spécialisées : $9.980 : 144 = 69$ élèves par classe
 $54.400 \text{ m}^2 : 9.980 = 5 \text{ m}^2$ par élève.

Sachant qu'il faut une salle de classe ordinaire pour 2.200 habitants dans l'enseignement secondaire technique, les besoins en salles de classe se chiffrent à :

$1.309.329 \text{ habitants/classe} = 595 \text{ classes}$. Or 254 seulement ont été construites d'où le déficit de 341 salles, ce qui correspondrait à une superficie de $341 \times 90 \text{ m}^2 = 30.690 \text{ m}^2$.

1.2.6. Bilan Diagnostic et Problèmes.

Dans les différents types d'enseignement, les efforts louables sont faits dans la création des infrastructures éducatives, mais les lacunes persistent notamment dans la corrélation population-nombre d'écoles ou de salles de classe à créer dans la Province de l'Ouest. Dans l'ensemble, la demande n'est pas satisfaite quantitativement. Les ratios élèves par classe présentent des moyennes satisfaisantes mais ne cachent pas le caractère pléthorique des effectifs de certaines classes notamment dans l'enseignement primaire et secondaire général. A cela s'ajoute le caractère des locaux et le manque d'équipement dans les institutions existantes.

1.2.7. Recommandations Immédiates.

- . Créer des écoles maternelles dans les villages.
- . Créer des écoles primaires dans les quartiers peuplés des centres urbains (Bafoussam, Foumban) et dans les bourgs ruraux éloignés des grands centres.
- . Augmenter les crédits d'entretien des écoles et collèges.
- . Créer de nouvelles écoles de formation des maîtres dans certains chefs-lieux de départements importants comme Foumban et Mbouda.
- . Construire un lycée technique hors de Bafoussam, précisément à Dschang.
- . Construire davantage les SAR-SM en milieu rural et non dans les villes.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DE L'OUEST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	121	6.137	91	987	398
Ordinaires (U)	121	6.137	58	987	254
Spécialisées (U)	-	-	33	-	144
Superficie globale	10.940	473.116	14.455	88.700	72.930
Ordinaires (m2)	10.940	473.116	4.555	88.700	22.530
Spécialisées (m2)	-	-	9.900	-	50.400
Superficie par salle de classe	91	77		90	
Ratios					
Élèves/salle de classe	50	51	12	51	ORD(39) SPEC(69)
Surface/élève (m2)	1,8	1,5	ORD(3) SPEC(6,5)	1,8	ORD(2,25) SPEC(5)
Superficie par habitant	10.821	214			
Normes MINEDUC					
Superficie d'une classe ORD (m2)	100	84	85	90	90
Superficie d'une salle spécialisée	-	-	300	-	350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
Nombre d'élèves par classe	25	50		45	40
Besoins actuels					
Superficie totale (m2)	595.000	392.850		117.900	
Nombre de salles de classe (U)	595	4.365		1.310	ORD. 595
Déficit ou excédent					
Salles de classe	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	DEFICIT
Superficie nécessaire	474	1.772		323	341
	474.000	148.848		29.070	30.690

Source : Enquêtes S.E.D.A. Il. 87

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES (PROVINCE DU NORD-OUEST).

Parmi les infrastructures éducatives, on compte :

- . les écoles maternelles
- . les écoles primaires
- . les écoles post-primaires (SAR - SM)
- . les établissements d'enseignement secondaire général
- . les établissements d'enseignement secondaire technique
- . les écoles normales
- . l'enseignement supérieur.

1.2.1. Les Ecoles Maternelles.

1.2.1.1. Situation en 1985.

Parmi les 1.826 élèves qui constituent l'enseignement maternel de la Province du Nord-Ouest en 1985, le secteur public regroupe 1.740 et le secteur privé 86 seulement, soit respectivement 95 % et 5 %. Les élèves sont regroupés au sein de 18 écoles totalisant 46 salles de classe dont 38 sont en dur, 4 en semi-dur et 4 en matériaux provisoires.

Dans l'enseignement maternel, les normes de construction d'une salle de classe sont les suivantes :

- . dur : 100 m²
- . semi-dur : 70 m²
- . matériaux provisoires : 60 m²

En tenant compte de ces données, le parc en terme de superficie dans l'enseignement maternel de la Province du Nord-Ouest pourrait être estimé ainsi :

. bâtiments en dur	: 38 x 100 m ² =	3.800 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 4 x 70 m ² =	280 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 4 x 60 m ² =	240 m ²
TOTAL :	4.320 m ²

Aussi, en 1985, 4.320 m² représentent l'existant en terme de superficie dans l'enseignement maternel.

1.2.1.2. Analyse des ratios et comparaison.

Le ratio qu'il faut d'abord prendre en considération est la superficie concédée à chaque élève de l'enseignement maternel

dans la Province du Nord-Ouest. Il est actuellement de 2,36 m². Il est donc quelque peu supérieur à la norme nationale qui souhaite 2 m² par élève pour les salles de classe de 50 élèves. Actuellement, la moyenne élève/salle de classe est de 40 pour des salles de classe ayant environ 94 m². Quant au ratio élève/enseignant, on constate qu'il est très satisfaisant. Il est de 19 élèves contre 25 admis au niveau national.

Aujourd'hui, avec une population avoisinant 1.206.476 habitants, le Nord-Ouest présente une norme de une classe de l'école maternelle pour 9.971 habitants. Cette donnée est largement en-dessus de la norme du Ministère de l'Education Nationale, soit une classe pour 2.200 habitants.

Le déficit actuel en terme de salles de classe peut donc être estimé à :

$$(1.206.476 : 2.200) - 46 = 548 - 46 = 502 \text{ salles de classe.}$$

Pour l'année de référence 1985, il fallait encore 502 salles de classe supplémentaires dans la Province du Nord-Ouest. En terme de superficie, cela représente :

$$(1.206.476 : 2.200) \times 100 \text{ m}^2 - 4.320 \text{ m}^2 = \\ 54.840 \text{ m}^2 - 4.320 \text{ m}^2 = 50.520 \text{ m}^2.$$

Nous nous trouvons ainsi en face d'un déficit qui dépasse de loin le disponible en 1985. Ceci permet de tirer rapidement quelques conclusions. Bien que les infrastructures existantes offrent de bonnes conditions de travail en matière d'espace (2,65 m²/élèves), on s'aperçoit néanmoins qu'un besoin réel en infrastructure se pose surtout en milieu semi-urbain et rural.

1.2.2. L'Enseignement Primaire.

1.2.2.1. Situation en 1985.

En 1985, l'enseignement primaire comptait 215.634 élèves parmi lesquels ceux du secteur public représentaient 49 % et ceux du secteur privé 51 %. Ces élèves étaient répartis dans 631 écoles dont 1.800 classes étaient construites en dur, 2.527 en semi-dur, 223 en matériaux provisoires, soit au total 4.550 salles de classe.

La corrélation entre le nombre de classes et le ratio d'occupation spatiale par classe donne les résultats suivants :

. bâtiments en dur	: 1.800 x 84 m ²	= 151.200 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 2.527 x 70 m ²	= 176.890 m ²
. matériaux provisoires	: 223 x 60 m ²	= 13.380 m ²
TOTAL :	341.470 m ²

Aussi, le parc de l'enseignement primaire du Nord-Ouest en terme de superficie pourrait être estimé à 341.470 m² en 1985.

1.2.2.2. Analyse et comparaison des ratios.

De l'analyse qui précède, on peut obtenir quelques ratios significatifs.

- Surface destinée à chaque élève : 341.470 m² : 234.907 élèves = 1,45 m².

Ce ratio est de loin inférieur à celui exigé par le Vème plan à savoir 84 m² par classe de 50 élèves, soit 1,7 m² par élève.

Au vu des ratios élèves par salle de classe et élèves par enseignant qui sont respectivement de 59 et 54, on en déduit que les infrastructures scolaires de l'enseignement primaire en 1985 sont surexploitées, voire dépassées et par conséquent, n'offrent pas de bonnes conditions de travail aux enseignants.

1.2.2.3. Besoins en infrastructures

A partir des normes du Ministère de l'Education Nationale, il faut, dans l'enseignement primaire, une salle de classe pour 300 habitants. Or dans le Nord-Ouest, on trouve une salle de classe pour 265 habitants ce qui est appréciable. Les besoins globaux se chiffrent à $1.206.476 : 300 = 4.022$ classes et en terme de superficie à $4.022 \times 84 \text{ m}^2 = 337.848 \text{ m}^2$. Il y a donc un excédent réel de $(341.470 \text{ m}^2 - 337.848 \text{ m}^2)$ de 3.622 m², soit 43 salles de classe.

En terme quantitatif, la situation en 1985 est positive à cause de la place que tient l'initiative privée dans la mise en place des infrastructures scolaires. Il faut plutôt déplorer la qualité des infrastructures dans la mesure où 56 % environ des classes sont construites en semi-dur et 5 % en matériaux provisoires.

1.2.3. L'Enseignement Post-Primaire : SAR - SM.

1.2.3.1. Situation en 1985.

En 1985, on comptait 735 élèves inscrits dans les SAR-SM totalisant 18 salles de classe ordinaires et 16 spécialisés construites en dur.

En tenant compte des normes de superficie et selon les types de classe on obtient :

- . salles ordinaires $85 \text{ m}^2 \times 18 = 1.530 \text{ m}^2$
- . salles spécialisées $300 \text{ m}^2 \times 16 = 4.800 \text{ m}^2$

Le total du bâti s'élève donc à 6.330 m^2

1.2.3.2. Estimation des ratios.

- . 2 m² par élève dans les salles ordinaires
- . 6 m² par élève dans les salles spécialisées
- . 41 élèves par classe dans les salles ordinaires
- . 46 élèves par classe dans les salles spécialisées

Les normes du Ministère de l'Education Nationale exigent pourtant 45 élèves par classe. Les données ci-dessus évoluent vers les normes souhaitées.

Cependant, l'enseignement post-primaire n'est pas largement répandu dans la Province du Nord-Ouest parce que selon nos enquêtes auprès des populations, il ne débouche à rien de palpable en terme d'intégration dans la vie professionnelle. Il réduit peut-être seulement les déperditions scolaires essentiellement en milieu rural.

La création des SAR-SM n'est pas encore faite en fonction de la population, mais par nécessité. Aussi est-il difficile de déterminer approximativement le déficit ou l'excédent en terme de superficie ou de salles de classe. Mais dans l'ensemble, les données ci-dessus augurent d'une mauvaise santé de l'enseignement post-primaire dans la Province du Nord-Ouest notamment sur le plan quantitatif à cause d'un nombre réduit des écoles.

1.2.4. L'Enseignement Secondaire Général.

1.2.4.1. Situation en 1985.

Avec un effectif global de 18.528 élèves en 1985 dont 57 % dans le secteur privé et 43 % dans le secteur public, on peut dire que l'enseignement secondaire tient une bonne partie de sa dynamique de l'initiative privée. On y compte 34 établissements scolaires totalisant 413 salles de classe dont 401 sont en dur, 1 en semi-dur et 11 en matériaux provisoires.

La référence aux normes du Ministère de l'Education Nationale en matière de construction donne les résultats suivants :

. bâtiments en dur	:	401 x 90 m ² =	36.090 m ²
. bâtiments en semi-dur	:	1 x 70 m ² =	70 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	:	11 x 60 m ² =	660 m ²
TOTAL :			<u>36.820 m²</u>

1.2.4.2. Détermination des ratios.

Quelques ratios significatifs peuvent être tirés des précédents résultats.

. Superficie destinée à chaque élève : $36.820 \text{ m}^2 : 18.528$
élèves = 2 m².

. Superficie moyenne d'une salle de classe : $36.820 \text{ m}^2 : 413 =$
89 m².

Cette donnée approche de près celle des normes du Ministère de l'Education Nationale, soit 90 m².

. Nombre d'élèves en moyenne par classe : $18.528 : 413 = 45$
élèves par classe.

Les besoins en salles de classe dans l'enseignement secondaire général sont d'une salle pour 1.000 habitants. En rapport avec la population du Nord-Ouest en 1985, on devrait avoir :

$1.206.476 : 1.000 = 1.207$ salles de classe pour l'ensemble de la province. En considérant que la superficie d'une salle de classe est de 90 m², l'évaluation du parc en terme de superficie est de : $1.207 \times 90 \text{ m}^2 = 108.630 \text{ m}^2$.

Entre l'existant en 1985 et le prévisible, le déficit s'évalue : $108.630 \text{ m}^2 - 36.820 \text{ m}^2$, soit 71.810 m^2 . Cette superficie correspond à une demande supplémentaire de 798 salles de classe.

Bien que l'existant en 1985 satisfasse aux normes officielles de 45 élèves par classe et 2 m^2 par élève dans l'enseignement secondaire général, la situation pourrait davantage s'améliorer en accroissant le nombre de salles de classe. Ceci incombe essentiellement aux pouvoirs publics.

1.2.5. L'Enseignement Secondaire Technique.

1.2.5.1. Situation en 1985.

L'enseignement secondaire technique rassemble en 1985 8.722 élèves dont 1.767 dans le public, soit 20,25 % et 6.955 dans le privé, soit 79,7 % ce qui exprime un très grand écart entre les deux ordres d'enseignement. Les 21 établissements scolaires existant en 1985 ont un ensemble de 184 salles de classe ordinaires dont 164 en dur, 13 en semi-dur et 7 en matériaux provisoires. Par ailleurs, on compte un ensemble de 10 salles spécialisées.

En appliquant les normes de construction, on aboutit à l'évaluation suivante pour les superficies.

. Bâtiments en dur	: 164 x 90 m ² = 14.760 m ²
. Bâtiments en semi-dur	: 13 x 70 m ² = 910 m ²
. Bâtiments en matériaux provisoires	: 7 x 60 m ² = 420 m ²
TOTAL : 16.090 m ²

En matière de superficie, les salles spécialisées donnent : $350 \text{ m}^2 \times 10 = 3.500 \text{ m}^2$.

Les salles spécialisées occupent 22 % de la superficie bâtie et les salles ordinaires 78 %.

1.2.5.2. Analyse des ratios et besoins en infrastructures.

De l'analyse précédente, on aboutit aux moyennes suivantes :

- . salles ordinaires : $8.722 : 184 = 47$ élèves par classe
- $16.090 \text{ m}^2 : 8.722 = 2 \text{ m}^2$ par élève.

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DU NORD-OUEST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	1.740	92	16	33	4	4	41
	Privé	86	3	2	5	-	-	5
	Total	1.826	95	18	38	4	4	46
Enseignement primaire	Public	105.282	1.808	285	838	1.093	143	2.074
	Privé	110.352	2.090	346	962	1.434	80	2.476
	Total	215.634	3.898	631	1.800	2.527	223	4.550
Enseignement post-primaire (SAR-Si4)	Public	735	74	11	18			18
	Privé	735	74	11	18			18
	Total	735	74	11	18			18
Enseignement secondaire général	Public	8.054	371	18	115		8	123
	Privé	10.474	442	16	286	1	3	290
	Total	18.528	813	34	401	1	11	413
Enseignement secondaire technique	Public	1.767	96	3	41	3	6	50
	Privé	6.955	204	18	123	10	1	134
	Total	8.722	300	21	164	13	7	184

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DU NORD-OUEST)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
MATERNELLE	40	102	19
PRIMAIRE	47	342	55
POST-PRIMAIRE	41	67	10
SECONDAIRE GENERAL	45	554	22
SECONDAIRE TECHNIQUE	47	415	29

- . salles spécialisées : $8.722 : 10 = 87$ élèves par classe
- $3.500 \text{ m}^2 : 8.722 = 0,40 \text{ m}^2$ par élève.

En considérant qu'il faut une salle de classe ordinaire pour 2.200 habitants dans l'enseignement secondaire technique, les besoins en salles de classe se chiffrent à 548 salles de classe : le déficit est de (548 salles de classe - 184 salles de classe) 364 salles à construire, soit 32.760 m².

1.2.6. Bilan Diagnostic et Problèmes.

A l'exception de l'enseignement primaire où des efforts ont été faits pour la mise en place des infrastructures éducatives, les autres types d'enseignement accusent beaucoup de défaillances en la matière dans la Province du Nord-Ouest en tenant seulement compte du nombre de classes qui n'ont pas pu être construites en 1985 : 502 dans l'enseignement maternel, 798 dans l'enseignement secondaire général, 364 dans l'enseignement technique. En d'autres termes, l'implantation des équipements scolaires ne se fait pas en fonction de la croissance démographique ou des besoins réels qui se posent, soit en milieu urbain, soit en milieu rural. Il faut également déplorer la mauvaise qualité des infrastructures de l'enseignement primaire où la création anarchique des écoles conduit essentiellement à l'utilisation des matériaux provisoires.

1.2.7. Recommandations Immédiates.

- . Contrôler la création des écoles primaires surtout dans le secteur privé.
- . Imposer le respect des normes de construction du Ministère de l'Éducation Nationale.
- . Faciliter la création des établissements d'enseignement secondaire dans le milieu rural.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DU NORD-OUEST)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	46	4.550	34	413	194
. Ordinaires (U)	46	4.550	18	413	184
. Spécialisées (U)			16		10
Superficie globale	4.320	341.470	6.330	36.820	19.590
. Ordinaires (m ²)	4.320	341.470	1.530	36.820	16.090
. Spécialisées (m ²)			4.800		3.500
Superficie par salle de classe	94	75	ORD(85) SPEC(300)	89	
Ratios					
. élèves/salle de classe	40	47	ORD(41) SPEC(46)	45	ORD(47) SPEC(87)
. Surface/élève (m ²)	2,36	1,45	ORD(2) SPEC(6)	2	ORD(2) SPEC(0,40)
. Une classe pour habitants	9.971	265	Indéter par MINEDUC	2.921	
Normes MINEDUC					
. Superficie d'une classe ORD (m ²)	100	84	85	90	90
. Superficie d'une salle spécialisée	-	-	300	-	350
. Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300	Indéter par MINEDUC	1.000	3.200
. Nombre d'élèves par classe	25	50	40	45	40
Besoins actuels					
. Superficie totale (m ²)	54.840	337.848		108.630	19.620
. Nombre de salles de classe (U)	548	4.022		1.207	548
Déficit ou excédent					
. Salles de classe	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	DEFICIT
. Superficie nécessaire	502	43		798	364
	50.520	3.622		71.810	32.760

Sources: Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES (PROVINCE DE L'ADAMAOUA).

1.2.1. Estimation du Parc Actuel (1985).

1.2.1.1. Ecoles maternelles.

En 1985, l'enseignement maternel compte 1.356 élèves dont 828 (61 %) dans le secteur public et 528 (39 %) dans le secteur privé.

Ces élèves occupent 14 écoles comprenant 21 salles de classe dont 17 en dur et 4 en semi-dur.

Si l'on considère qu'une salle de classe en dur est construite sur 100 m², celle en semi-dur sur 70 m² et celle en matériaux provisoires sur 60 m², l'estimation du parc donne les superficies suivantes :

. bâtiments en dur	: 17 x 100 m ² =	1.700 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 4 x 70 m ² =	280 m ²
TOTAL :	<u>1.980 m²</u>

1.2.1.2. Ecoles primaires.

La province compte 42.064 élèves dont 33.385, soit 73 % dans le secteur public et 8.679, soit 27 % dans le secteur privé.

Sur les 739 salles de classe, 430 sont en dur, 193 en semi-dur et 116 en matériaux provisoires.

78 % d'écoles et 77 % de salles de classe appartiennent au secteur public contre 22 % d'écoles et 23 % de salles de classe au privé.

Quant aux normes, une salle de classe en dur est construite sur 84 m², en semi-dur sur 70 m² et en matériaux provisoires sur 60 m².

Selon ces normes, l'estimation du parc donne les superficies suivantes :

. bâtiments en dur	: 430 x 84 =	36.120 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 193 x 70 =	13.510 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 116 x 60 =	6.960 m ²
TOTAL :	<u>56.590 m²</u>

1.2.1.3. Enseignement secondaire général.

Les 4.174 élèves que comptent l'enseignement secondaire général dans ses huit établissements comprenant 97 salles de classe sont répartis comme suit :

- . 3.219, soit 77 % d'élèves dans les 75 % d'établissements et les 76 % de salles de classe du secteur public et,
- . 955, soit 23 % d'élèves dans les 25 % d'établissements et les 24 % de salles de classe du secteur privé.

Une classe en dur de l'enseignement secondaire général est construite sur 90 m², en semi-dur sur 70 m² et en matériaux provisoires sur 60 m². Toutes les 97 salles de classe étant en dur, l'estimation du parc actuel donne : $97 \times 90 \text{ m}^2 = 8.730 \text{ m}^2$

1.2.1.4. Enseignement post-primaire.

L'enseignement post-primaire compte 309 élèves dans ses 6 écoles qui comprennent 20 salles de classe, dont 9 classes ordinaires et 11 classes spécialisées, toutes en dur.

Norme pour une salle ordinaire : 85 m²

Norme pour une salle spécialisée : 300 m²

D'où l'estimation suivante du parc actuel :

. salles ordinaires : $9 \times 85 \text{ m}^2 = 765 \text{ m}^2$

. salles spécialisées : $11 \times 300 \text{ m}^2 = 3.300 \text{ m}^2$

TOTAL : 4.065 m²

1.2.1.5. Enseignement secondaire technique.

234 élèves sont répartis sur les deux établissements secondaires techniques, dont un public et un privé qui comptent 26 salles de classe en dur, 11 salles ordinaires et 15 salles spéciales.

Les normes de 90 m² pour une salle de classe ordinaire et 350 m² pour une salle de classe spécialisée nous permettent d'estimer le parc actuel des infrastructures de l'enseignement secondaire technique :

. salles ordinaires : $11 \times 90 = 990 \text{ m}^2$

. salles spécialisées : $15 \times 350 = 5.250 \text{ m}^2$

TOTAL : 6.240 m²

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DE L'ADAMAOUA)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLÉS DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	828	38	7	9	2	-	11
	Privé	528	12	7	8	2	-	10
	Total	1.356	50	14	17	4	-	21
Enseignement primaire	Public	33.385	663	161	298	258	112	568
	Privé	8.679	177	46	132	35	4	171
	Total	42.064	840	207	430	193	116	739
Enseignement post-primaire (SAR-SH)	Public							ORD; SPEC.
	Privé							⋮
	Total	309		6	9			9 ⋮ 11
Enseignement secondaire général	Public	3.219	112	6	74	-	-	74
	Privé	955	42	2	23	-	-	23
	Total	4.174	154	8	97	-	-	97
Enseignement secondaire technique	Public	163	14	1	4	-	-	ORD; SPEC. 4 ⋮ 10
	Privé	71	10	1	7	-	-	7 ⋮ 5
	Total	234	24	2	11	-	-	11 ⋮ 15
Enseignement Supérieur	Public	496		1		28		

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DE L'ADAMAOUA)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
<u>MATERNELLE</u>			
. Public	75		22
. Privé	53		44
. Total	65		27
<u>PRIMAIRE</u>			
. Public	59		50
. Privé	51		49
. Total	57		50
<u>POST-PRIMAIRE</u>			
<u>SECONDAIRE GENERAL</u>			
. Public	44		28
. Privé	42		23
. Total	43		27
<u>SECONDAIRE TECHNIQUE</u>			
. Public	12		12
. Privé	6		7
. Total	10		10

1.2.2. Quantification des Besoins.

1.2.2.1. Enseignement maternel.

Les ratios issus de la situation actuelle donnent : 65 élèves par classe pour l'ensemble de la province, soit 75 élèves par classe dans le public et 53 élèves par classe dans le privé.

Dans l'ensemble, il y a un élève pour 1,5 m² et 19.776 habitants pour une salle de classe.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 50 élèves/classe, soit un élève pour 2 m²
- . 2.200 habitants/salle de classe.

$$\text{Besoins en salles de classe : } \frac{415.296 \text{ hab.}}{2.200} \approx 189$$

Superficie totale des salles de classe demandées :
 $189 \times 100 \text{ m}^2 = 18.900 \text{ m}^2$

1.2.2.2. Enseignement primaire.

Pour l'ensemble de la province, on trouve 57 élèves par classe : 59 élèves par classe dans le secteur public et 51 élèves par classe dans le secteur privé.

Quant à la superficie, il y a un élève pour 1,34 m² et 562 habitants pour une salle de classe.

Les besoins normatifs sont les suivants :

- . 50 élèves par salle de classe, soit un (1) élève pour 1,7 m²
- . 300 habitants/salle de classe.

$$\text{Besoins en salles de classe : } \frac{415.296}{300} = 1.384$$

Superficie : $1.384 \times 84 \text{ m}^2 = 116.283 \text{ m}^2$

1.2.2.3. Enseignement secondaire général.

Dans l'enseignement secondaire général, on trouve 44 élèves par classe dans le secteur public et 42 par classe dans le secteur privé. L'ensemble des secteurs donne 43 élèves par classe, un (1) élève pour 2 m², et 4.281 habitants par classe.

Besoins en salles de classe sachant que les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 45 élèves/classe
- . 1.000 habitants pour une salle de classe

Besoins : $\frac{415.296}{1.000} \approx 415$ salles de classe

Superficie : $415 \times 90 \text{ m}^2 = 37.377 \text{ m}^2$

1.2.2.4. Enseignement secondaire technique.

Ici, on trouve 10 élèves par classe pour l'ensemble de la province : 12 par classe dans le secteur public et 6 par classe dans le secteur privé.

Un élève occupe en moyenne 27 m².

Pour une salle de classe ordinaire, il y a environ 46.144 habitants et pour une salle de classe spéciale il y a 37.754 habitants.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 40 élèves par classe, soit un (1) élève pour 2,25 m²
- . 2.200 habitants pour une salle de classe.

D'où les besoins suivants en salles de classe :

$\frac{415.296}{2.200} \approx 189$ salles de classe

Dont : $\frac{189 \times 11}{26} = 79$ salles de classe ordinaires

Et : $\frac{189 \times 15}{26} \approx 110$ salles spéciales

Superficie : $79 \times 90 = 7.110 \text{ m}^2$ (salles ordinaires)
 $110 \times 350 = 38.500 \text{ m}^2$ (salles spécialisées)

TOTAL : 45.610 m²

1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle.

Dans l'ensemble, le bilan est déficitaire.

- . Enseignement maternel : alors que l'offre est de 21 salles de classe couvrant 1.980 m², la demande actuelle s'élève à 189 salles de classe sur une superficie de 18.900 m². D'où un déficit de 168 salles de classe couvrant une superficie de 16.920 m².
- . Enseignement primaire : on note un déficit de 645 salles de classe couvrant 59.693 m². L'offre actuelle est de 739 salles de classe sur 56.590 m² pour une demande de 1.384 salles de classe sur 116.283 m².
- . Enseignement secondaire général : dans l'enseignement secondaire général, l'offre est de 97 salles de classe couvrant 8.730 m² alors que les besoins actuels sont de 415 salles de classe sur 37.377 m². Déficit : 318 salles de classe sur 28.647 m².
- . Dans l'enseignement secondaire technique, les 26 salles de classe actuelles, dont 11 salles ordinaires et 15 salles spéciales couvrant 6.240 m² au total sont insuffisantes par rapport aux besoins actuels chiffrés à 189 salles de classe sur une superficie de 45.610 m². D'où un déficit de 163 salles de classe couvrant 39.370 m².

1.2.4. Problèmes Relevés.

Si au chef-lieu de la province, Ngaoundéré, la moyenne d'élèves par classe dans l'enseignement primaire est très élevé puisqu'elle atteint le double d'un effectif considéré comme normal dans beaucoup de villes africaines, cette situation n'est pas la même pour le reste de la province et pour tous les types d'enseignement.

1.2.5. Recommandations.

Il convient de stimuler la scolarisation dans cette province en agrandissant les établissements scolaires existants et en créant de nouvelles infrastructures, notamment dans les petites localités urbaines et les zones rurales.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DE L'ADAMAOUA)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	21	739	20	97	26
. Ordinaires (U)	21	739	9	97	11
. Spécialisées (U)			11		15
Surface globale	1.980	56.590	4.065	8.730	6.240
. Ordinaires (m2)	1.980	56.590	1.830		2.640
. Spécialisées (m2)		77	2.235	90	3.600
Superficie par salle de classe	95		203		240
Ratios					
Elèves/salle de classe	65	57		43	10
Surface/élève (m2)					
Une classe pour habitants	1,5	1,34		2	2,25
Normes MINEDUC					
Superficie d'une classe ORD (m2)	100	84	85	90	90
Superficie d'une salle spécialisée			300		350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
Besoins actuels					
Superficie totale (m2)					
Nombre de salles de classe (U)	18.900	116.283		37.377	45.610
	189	1.384		415	189
Déficit ou excédent					
. Salles de classe	- 168	- 645		- 318	- 163
. Superficie nécessaire	- 16.920	- 59.693		- 28.647	- 39.370

Source : Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES (PROVINCE DU NORD).

1.2.1. Estimation du Parc Actuel (1985).

1.2.1.1. Ecoles maternelles.

L'enseignement maternel compte 1.561 élèves dont 1.185 dans le secteur public et 376 dans le privé.

Les 19 écoles de la province comptent 30 salles de classe dont 22 en dur et 8 en semi-dur.

Une salle de classe en dur est construite sur 100 m², celle en semi-dur sur 70 m² et celle en matériaux provisoires sur 60 m². On peut estimer la superficie du parc comme il suit :

. bâtiments en dur	: 22 x 100 =	2.200 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 8 x 70 =	560 m ²
TOTAL :	<u>2.760 m²</u>

1.2.1.2. Ecoles primaires.

La province compte 65.215 élèves dont 60.776, soit 93 % dans le public et 4.439 élèves, soit 7 % dans le privé.

On compte au total 1.038 salles de classe dont 947 dans le public (91 %) et 91 dans le privé (9 %) pour l'ensemble des 315 écoles : 289 (92 %) dans le public et 26 (8 %) dans le privé.

. Salles de classe en dur	: 618
. Salles de classe en semi-dur	: 183
. Salles de classe en matériaux provisoires	: 237

On sait que d'après les normes, une salle de classe en dur est construite sur 84 m², en semi-dur sur 70 m² et en matériaux provisoires sur 60 m².

D'où l'estimation des superficies suivantes :

. bâtiments en dur	: 618 x 84 =	51.912 m ²
. bâtiments en semi-dur	: 183 x 70 =	12.810 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	: 237 x 60 =	14.220 m ²
TOTAL :	<u>98.942 m²</u>

1.2.1.3. Enseignement secondaire général.

Les 4.929 élèves que compte l'enseignement secondaire général dans 8 établissements (7 dans le public et 1 dans le privé) qui comprennent 111 salles de classe (94 dans le public et 17 dans le privé), se répartissent comme il suit : 4.079 élèves, soit 83 % dans le secteur public et 830 élèves, soit 17 % dans le secteur privé.

Une salle de classe en dur de l'enseignement secondaire général est construite sur 90 m², en semi-dur sur 70 m² et en matériaux provisoires sur 60 m².

Toutes les 111 salles de classe étant en dur, les superficies estimées sont les suivantes : $111 \times 90 = 9.990 \text{ m}^2$.

1.2.1.4. Enseignement post-primaire.

L'enseignement post-primaire compte 343 élèves dans ses 5 établissements. Dans ces 5 établissements, on compte 14 salles de classe ordinaires et 6 salles de classe spécialisées. Toutes les salles de classe sont en dur.

Pour une salle de classe ordinaire, la norme est de 85 m² et pour une salle de classe spécialisée, la norme est de 300 m².

D'où l'estimation des superficies suivantes :

14 x 85	=	1.190 m ²	pour les salles ordinaires
6 x 300	=	1.800 m ²	pour les salles spécialisées
TOTAL		<u>2.990 m²</u>	

1.2.1.5. Enseignement secondaire technique.

1.002 élèves sont répartis sur les deux établissements d'enseignement secondaire technique que compte la province.

Sur les 29 salles de classe qui sont toutes en dur, il y a 24 salles de classe ordinaires dont la norme est de 90 m² la salle de classe, et 5 salles de classe spécialisées dont la norme est de 350 m² la salle de classe.

Estimation des superficies :

• salles ordinaires	:	24 x 90 m ²	=	2.160 m ²
• salles spécialisées	:	5 x 350 m ²	=	1.750 m ²
TOTAL			<u>3.910 m²</u>

DONNEES GENERALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DU NORD)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	1.185	59	14	22	-	-	22
	Privé	376	9	5	8	-	-	8
	Total	1.561	68	19	30	-	-	30
Enseignement primaire	Public	60.776	1.030	289	547	169	231	947
	Privé	4.439	101	26	71	14	6	91
	Total	65.215	1.131	315	618	183	237	1.038
Enseignement secondaire général	Public	4.079	151	7	94	-	-	94
	Privé	850	17	1	17	-	-	17
	Total	4.929	168	8	111	-	-	111
Enseignement post-primaire (SAR-SM)	Public							ORD. : SPEC
	Privé							⋮
	Total	343		5				14 : 6
Enseignement secondaire technique	Public	1.002	80	2	24	-	-	24 : 5
	Privé	-	-	-	-	-	-	- : -
	Total	1.002	80	2	24	-	-	24 : 5

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DU NORD)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
<u>MATERNELLE</u>			
. Public	54		20
. Privé	47		47
. Total	52		52
<u>PRIMAIRE</u>			
. Public	64		59
. Privé	49		44
. Total	63		58
<u>POST-PRIMAIRE</u>			
<u>SECONDAIRE GENERAL</u>			
. Public	43		27
. Privé	50		50
. Total	44		29
<u>SECONDAIRE TECHNIQUE</u>			
. Public	35		12
. Privé	-		-
. Total	35		12

1.2.2. Quantification des Besoins.

1.2.2.1. Enseignement maternel.

Les ratios issus de la situation actuelle donnent : 52 élèves par classe dans l'ensemble et 54 élèves par classe dans le secteur public, 47 élèves par classe dans le secteur privé.

Il y a un élève pour 1,92 m² et 20.163 habitants pour une salle de classe.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 50 élèves/classe, soit un élève pour 2 m²
- . 2.200 habitants/salle de classe. .

Besoins en salles de classe : $\frac{604.876}{2.200} = 275$ salles de classe

Superficie totale des salles demandées : $275 \times 100 \text{ m}^2 = 27.500 \text{ m}^2$

1.2.2.2. Enseignement primaire.

Pour l'ensemble de la province, on trouve 63 élèves par classe. Dans l'enseignement public, il y a 64 élèves par classe et dans l'enseignement privé, 63 élèves/classe.

Un élève occupe en moyenne 1,21 m² et on trouve 583 habitants par salle de classe. Les besoins normatifs sont les suivants :
50 élèves par classe, soit un élève pour 1,7 m²
300 habitants/salle de classe.

Besoins en salles de classe : $\frac{604.876}{300} = 2.016$ salles de classe.

Superficie : $2.016 \times 84 \text{ m}^2 = 169.365 \text{ m}^2$

1.2.2.3. Enseignement secondaire général.

Dans l'enseignement secondaire général, on trouve 44 élèves par classe dans l'ensemble ; 43 élèves par classe dans l'enseignement public, et 50 élèves par classe dans l'enseignement privé.

Un élève occupe en moyenne 2 m², et on trouve 5.450 habitants pour une salle de classe.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 45 élèves/classe
- . 1.000 habitants pour une salle de classe

$$\text{D'où les besoins : } \frac{604.876}{1.000} = 605 \text{ salles de classe}$$

$$\text{Superficie : } 605 \times 90 \text{ m}^2 = 54.450 \text{ m}^2$$

1.2.2.4. Enseignement secondaire technique.

Dans l'enseignement secondaire technique, on trouve 35 élèves par classe pour l'ensemble de la province qui ne compte que des écoles publiques au nombre de 35.

Un élève occupe en moyenne 3,9 m² et on trouve 25.203 habitants pour une salle de classe ordinaire et 120.976 habitants pour une salle de classe spécialisée.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 40 élèves par classe, soit un élève pour 2,25 m²
- . 2.200 habitants pour une salle de classe.

D'où les besoins suivants :

$$\text{. salles de classe en général : } \frac{604.876 \text{ hab.}}{2.200} = 275$$

$$\text{Dont : } \frac{275 \times 24}{29} = 228 \text{ salles de classe ordinaires.}$$

$$\frac{275 \times 5}{29} = 48 \text{ salles de classe spécialisées.}$$

$$\begin{aligned} \text{Superficie : } & 228 \times 90 \text{ m}^2 = 20.520 \text{ m}^2 \text{ de salles ordinaires} \\ & 48 \times 350 \text{ m}^2 = 16.800 \text{ m}^2 \text{ de salles spécialisées} \\ \text{TOTAL : } & \dots \underline{\quad\quad\quad} 37.320 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

1.2.2.5. Bilan de la situation actuelle.

Le bilan est largement déficitaire dans l'ensemble de la province.

- . Enseignement maternel : l'offre est de 30 salles de classe qui couvrent une superficie de 3.000 m², alors qu'il y a une demande de 275 salles de classe nécessitant 27.500 m². D'où un déficit net de 245 salles de classe pour 24.500 m².

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS SCOLAIRES

(PROVINCE DE L'EXTREME-NORD)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GENERAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	19	2.174	36	235	28
. Ordinaires (U)	19	2.174	21	235	20
. Spécialisées (U)			15		8
Superficie globale	1.900	166.460	6.285	21.150	5.500
. Ordinaires (m2)	1.900	166.460	1.785	21.150	2.700
. Spécialisées (m2)			4.500		2.800
Superficie par salle de classe	100	76,6	174,6	90	148
Ratios					
Elèves/salle de classe	45	66		39	30
Surface/élève (m2)	2,13	0,9		2,31	5
Une classe pour habitants	90.091	788		7.284	213.965
Normes MINEDUC					
Superficie d'une classe ORD (m2)	100	84	85	90	90
Superficie d'une salle spécialisée			300		350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
Besoins actuels					
Superficie totale (m2)	77.800	479.304		154.080	112.400
Nombre de salles de classe (U)	778	5.706		1.712	778
Déficit ou excédent					
. Salles de classe	- 759	- 3.532		- 1.676	- 740
. Superficie nécessaire	- 75.900	- 312.844		- 147.795	- 106.900

Source : Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

- . Enseignement primaire : ici, on trouve un déficit de 978 salles de classe sur 90.423 m². L'offre actuelle est de 1.038 salles de classe sur 78.942 m² pour une demande de 2.016 salles de classe nécessitant 169.365 m².
- . Enseignement secondaire général : l'offre est de 111 salles de classe sur 9.990 m² pour une demande de 605 salles de classe nécessitant 54.450 m². D'où un déficit de 494 salles de classe nécessitant 44.460 m².
- . Enseignement secondaire technique : les 29 salles de classe actuelles sont construites sur 3.910 m², alors que la demande est de 275 salles de classe sur 37.320 m². Le déficit net est de 146 salles de classe devant être construites sur 33.410 m².

1.2.2.6. problèmes relevés.

Si dans la plupart des villes, la situation des infrastructures scolaires est assez satisfaisante, les petites localités urbaines et les zones rurales souffrent de l'insuffisance d'infrastructure pour tous les types d'enseignement.

1.2.2.7. Recommandations.

Il convient que les pouvoirs publics se penchent sérieusement sur le problème des infrastructures scolaires en zone rurale et dans les petites localités urbaines afin d'arriver à 100 % du taux de scolarisation en l'an 2000.

1.2. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES (PROVINCE DE L'EXTREME-NORD).

1.2.1. Estimation du Parc Actuel (1985).

1.2.1.1. Enseignement maternel.

L'enseignement maternel compte 892 élèves dont 869 dans le secteur public et 23 dans le secteur privé.

Les 13 écoles dont 12 publiques et 1 privée comptent 19 salles de classe, toutes en dur.

Une salle de classe en dur est construite sur 100 m², une semi-dur sur 70 m² et une en matériaux provisoires sur 60 m².

L'estimation du parc donne les superficies suivantes :

. bâtiments en dur	:	19 x 100 =	1.900 m ²
. bâtiments en semi-dur	:	-	-
TOTAL :			1.900 m ²

1.2.1.2. Enseignement primaire.

Les 143.561 élèves de l'enseignement primaire (92 % dans le public et 8 % dans le privé) sont répartis dans 1.740 écoles (89 % d'écoles publiques et 11 % d'écoles privées) qui comptent 2.174 salles de classe dont 1.355 en dur, 350 en semi-dur et 469 en matériaux provisoires.

Quant aux normes, une salle de classe en dur est construite sur 84 m², en semi-dur sur 70 m² et en matériaux provisoires sur 60 m².

D'après ces normes, l'estimation du parc donne les superficies suivantes :

. bâtiments en dur	:	1.355 x 84 =	113.820 m ²
. bâtiments en semi-dur	:	350 x 70 =	24.500 m ²
. bâtiments en matériaux provisoires	:	469 x 60 =	28.140 m ²
TOTAL :			166.460 m ²

1.2.1.3. Enseignement secondaire général.

Sur les 9.114 élèves, 90 % sont dans les écoles publiques et 10 % dans les écoles privées. Les 26 établissements (23 publics et 3 privés) comptent 235 salles de classe toutes en dur (204 salles de classe dans le public et 31 dans le privé.

Une salle de classe en dur de l'enseignement secondaire général est construite sur 90 m², le parc actuel est donc estimé à :
 $235 \times 90 \text{ m}^2 = 21.150 \text{ m}^2$.

1.2.1.4. Enseignement post-primaire.

L'enseignement post-primaire compte 560 élèves répartis sur 11 établissements totalisant 36 salles de classe en dur : 21 salles de classe ordinaires et 15 salles de classe spécialisée

La norme pour une salle ordinaire est de 85 m² et pour une salle spécialisée, elle est de 300 m².

D'où l'estimation suivante du parc actuel :

. salles ordinaires	:	85 x 21 =	1.785 m ²
. salles spécialisées	:	300 x 15 :	4.500 m ²
TOTAL :		<u>6.285 m²</u>

1.2.1.5. Enseignement secondaire technique.

1.102 élèves dont 1.050 dans l'enseignement publique et 52 dans le privé, sont répartis sur les trois établissements d'enseignement secondaire technique toutes construites en dur.

On compte trente salles de classe ordinaires dont la norme de construction est de 90 m² et 8 salles de classe spécialisées de 350 m² chacune.

Estimation du parc :

30 x 90 =	2.700 m ²
8 x 350 =	<u>2.800 m²</u>
TOTAL ...	5.500 m ²

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA SCOLARISATION

(PROVINCE DE L'EXTREME-NORD)

TYPE D'ENSEIGNEMENT	Ordre d'enseignement	Nbre d'élèves	Nbre d'enseignants	Nbre d'écoles	SALLES DE CLASSES			
					Dur	Semi-dur	Mat. prov	Total
Enseignement maternel	Public	869	54	12	17	-	-	17
	Privé	23	4	1	2	-	-	2
	Total	892	58	13	19	-	-	19
Enseignement primaire	Public	131.248	1.546	471	1.159	318	457	1.934
	Privé	12.313	194	49	196	32	12	240
	Total	143.561	1.740	520	1.355	350	469	2.174
Enseignement secondaire général	Public	8.231	266	23	204	-	-	204
	Privé	883	40	3	31	-	-	31
	Total	9.114	306	26	235	-	-	235
Enseignement Post-primaire (SAR-SM)	Public							ORD.:SPEC
	Privé							:
	Total	560		11	21			21 : 15
Enseignement secondaire technique	Public	1.050	62	3	29	-	-	29 : 15
	Privé	52	8	-	1	-	-	1 : -
	Total	1.102	70	3	30	-	-	30 : 8

DONNEES SUR L'ENSEIGNEMENT (PROVINCE DE L'EXTREME-NORD)

Détermination des ratios

TYPE D'ENSEIGNEMENT	ELEVE / SALLE DE CLASSE	ELEVE / ECOLE	ELEVE / ENSEIGNANT
<u>MATERNELLE</u>			
. Public	51		16
. Privé	11		6
. Total	45		15
<u>PRIMAIRE</u>			
. Public	68		85
. Privé	51		63
. Total	66		83
<u>POST-PRIMAIRE</u>			
<u>SECONDAIRE GENERAL</u>			
. Public	40		31
. Privé	28		22
. Total	39		30
<u>SECONDAIRE TECHNIQUE</u>			
. Public	28		17
. Privé	52		7
. Total	30		16

1.2.2. Quantification des Besoins.

1.2.2.1. Enseignement maternel.

Les ratios issus de la situation actuelle donnent : 51 élèves par classe dans le public, 11 par classe dans le privé et 45 par classe dans l'ensemble.

Il y a en moyenne un (1) élève pour 2,13 m² et 90.091 habitants pour une classe.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 50 élèves/classe, soit un (1) élève pour 2 m²
- . 2.200 habitants/salle de classe

$$\text{Besoins en salles de classe : } \frac{1.711.718}{2.200} = 778 \text{ salles de classe}$$

$$\text{Superrficie totale demandée : } 778 \times 100 \text{ m}^2 = 77.800 \text{ m}^2$$

1.2.2.2. Enseignement primaire.

On trouve 68 élèves par classe dans le secteur public, 51 élèves par classe dans le secteur privé et 66 élèves par classe dans l'ensemble.

Un élève occupe en moyenne 0,9 m² et on trouve 788 habitants pour une salle de classe.

Les besoins normatifs sont les suivants :

50 élèves par salle de classe, soit un (1) élève pour 1,7 m² et 300 habitants/salle de classe.

$$\text{Besoins en salles de classe : } \frac{1.711.718}{300} = 5.706 \text{ salles}$$

$$\text{superficie : } 5.706 \times 84 \text{ m}^2 = 479.304 \text{ m}^2$$

1.2.2.3. Enseignement secondaire général.

Ici, on trouve 40 élèves par classe dans le public, 28 dans le privé et 39 par classe dans l'ensemble.

Un élève occupe en moyenne 2,32 m² et il y a 7.284 habitants pour une salle de classe.

Besoins en salles de classe, sachant que les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 45 élèves/classe
- . 1.000 habitants pour une salle de classe

$$\text{Besoins : } \frac{1.711.718}{1.000} \simeq 1.712 \text{ salles de classe}$$

$$\text{Superficie : } 1.712 \times 90 \text{ m}^2 \simeq 154.080 \text{ m}^2$$

1.2.2.4. Enseignement secondaire technique.

Les ratios de la situation actuelle donnent 28 élèves/classe dans le public, 52/classe dans le privé et 30 par classe dans l'ensemble.

Un élève occupe en moyenne 5 m² et on compte 57.058 habitants pour une salle de classe ordinaire et 213.965 habitants pour une salle de classe spécialisée.

Les besoins normatifs doivent obéir aux ratios suivants :

- . 40 élèves/classe, soit un (1) élève pour 2,25 m²
- . 2.200 habitants pour une salle de classe.

D'où les besoins suivants en salles de classe :

$$\frac{1.711.718 \text{ hab.}}{2.200} = 778 \text{ salles de classe}$$

$$\text{Dont : } \frac{778 \times 30}{38} = 615 \text{ salles ordinaires}$$

$$\text{Et : } \frac{778 \times 8}{33} \simeq 163 \text{ salles spécialisées}$$

Superficies :

$$\text{. salles ordinaires : } 615 \times 90 \text{ m}^2 = 55.350 \text{ m}^2$$

$$\text{. salles spécialisées : } 163 \times 350 \text{ m}^2 = 57.050 \text{ m}^2$$

$$\text{TOTAL : } \dots\dots\dots 112.400 \text{ m}^2$$

./.

1.2.3. Bilan de la Situation Actuelle.

Le bilan est déficitaire dans l'ensemble.

- . Enseignement maternel : alors que l'offre est de 19 salles de classe couvrant 1.900 m², la demande actuelle s'élève à 778 salles de classe sur une superficie de 77.800 m². D'où un déficit de 759 salles de classe couvrant 75.900 m².
- . Enseignement primaire : on note un déficit de 3.532 salles de classe couvrant 312.844 m². L'offre actuelle est de 2.174 salles de classe sur 166.460 m² pour une demande de 5.706 salles de classe couvrant 479.304 m².
- . Enseignement secondaire général : ici, l'offre est de 235 salles de classe couvrant 21.150 m² alors que les besoins actuels sont de 1.712 salles de classe sur une superficie de 154.080 m².
Déficit : 1.676 salles de classe couvrant 147.795 m².
- . Enseignement secondaire technique : les 38 salles de classe actuelles dont 20 ordinaires et 18 spécialisées couvrent une superficie de 5.500 m² au total. Ce qui est insuffisant par rapport aux besoins actuels chiffrés à 778 salles de classe sur une superficie de 112.400 m². D'où un déficit de 740 salles de classe couvrant 106.900 m².

1.2.4. Problèmes.

La scolarisation reste encore très faible dans l'Extrême-Nord pour les types d'enseignement étudiés, à cause du fait qu'une partie de la population scolarisable fréquente l'école coranique.

Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est de 30 % environ pour le primaire (dont un peu moins d'un tiers d'enseignement coranique) et de 7 % pour le secondaire.

La population scolarisable dans le primaire se situe à environ 20 % du total de la population.

1.2.5. Recommandations.

Il convient de stimuler la scolarisation dans l'ensemble de la province et ce, pour tous les types d'enseignement, en agrandissant les établissements scolaires existants et en créant de nouvelles infrastructures.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE - EQUIPEMENTS COLAIRES

(PROVINCE DU NORD)

TYPE D'ÉQUIPEMENT	MATERNEL	PRIMAIRE	POST-PRIMAIRE	SECONDAIRE GÉNÉRAL	SECONDAIRE TECHNIQUE
Nombre de salles de classe	30	1.038	20	111	29
Ordinaires (U)	30	1.038	14	111	24
Spécialisées (U)	2.760		6		5
Surface globale	2.760	78.942	2.990	9.990	3.910
Ordinaires (m ²)		78.942	1.190		2.160
Spécialisées (m ²)			1.800		1.750
Superficie par salle de classe	100	76	149,5	90	135
Ratios					
Elèves/salle de classe					
Surface/élève (m ²)	54	63		44	35
Une classe pour habitants	1,92	1,21		2	3,9
	20.163	583		5.450	25.203
Normes MINEDUC					
Superficie d'une classe ORD (m ²)	100	84	85	90	90
Superficie d'une salle spécialisée			300		350
Nombre d'habitants pour une salle de classe	2.200	300		1.000	2.200
Nombre d'élèves par classe	50	50	45	45	40
Besoins actuels					
Superficie totale (m ²)					
Nombre de salles de classe (U)	27.500	169.365		54.450	37.320
	275	2.016		605	275
Déficit ou excédent					
Salles de classe	- 245	- 978		- 494	- 146
Superficie nécessaire	- 24.500	- 90.423		- 44.460	- 33.410

Source : Enquêtes S.E.D.A. Mars 87

1.3. EQUIPEMENT DE SANTE

1.3. EQUIPEMENTS DE SANTE.

1.3.0. METHODE D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS.

L'estimation du parc actuel des équipements de santé s'est faite à partir de la typologie des formations sanitaires selon le secteur de résidence (milieu urbain ou milieu rural). La classification actuelle donne :

- les hôpitaux provinciaux et de référence
- les hôpitaux départementaux et les polycliniques
- les hôpitaux d'arrondissement, les autres hôpitaux et les cliniques.
- les autres formations sanitaires

Pour chaque type de formation sanitaire, il a été tenu compte de la capacité d'accueil actuelle.

La détermination de l'offre actuelle part des ratios moyens établis par le Ministère de la Santé selon le type de formation et le lieu de résidence. Aussi, avons-nous retenu :

- 30 m²/lit pour les hôpitaux départementaux de référence et provinciaux,
- 25 m²/lit pour les hôpitaux départementaux et les polycliniques.
- 20 m²/lit pour les hôpitaux d'arrondissement, les autres hôpitaux et les cliniques.
- 15 m²/lit pour les autres formations sanitaires.

Ce ratio ne tient pas seulement compte de l'espace occupé par le lit mais de tout le bâti dans la formation concernée entre autre, les bâtiments administratifs, les allées, les salles de soins et de consultation, etc...

L'évaluation des besoins part des normes de mise en place des formations sanitaires; ainsi les normes souhaitables par le Ministère de la Santé sont : 10.000 habitants pour l'implantation d'une formation sanitaire en milieu urbain et 5.000 habitants en milieu rural.

Le nombre de lits nécessaire se calcule par l'application de la norme de 300 habitants pour un lit.

La répartition des capacités souhaitables se fait par le calcul d'une moyenne pondérée par le nombre de formations à mettre en place selon le lieu de résidence. L'évaluation du parc nécessaire, encore appelée évaluation des besoins actuels en infrastructures sanitaires s'effectue par l'application de la moyenne de 17,5 m² par lit en milieu rural et 27,5 m² par lit en milieu urbain.

Le bilan se fait par différence entre l'offre actuelle et les besoins (ou demande) actuels.

DONNEES GENERALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

ANNEE 1985 (CAMFROUIN)

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	2	-	2	1 434	-	1 434
Hôpital provincial	8	-	8	2 154	-	2 154
Hôpitaux Départementaux	38	-	38	5 096	-	5 096
Hôpitaux d'Arrondissement	125	-	125	4 329	-	4 329
Autres hôpitaux	2	63	65	30	6 295	6 325
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	756	168	924	3 070	3 531	6 601
Polycliniques	-	8	8	-	521	521
Cliniques et cabinets	31	116	147	-	367	367
TOTAL	962	355	1 317	16 113	10 714	26 827

SOURCE : Ministère de la Santé.

**BILAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES
(CAMEROUN)**

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		3 571 486	6 594 998	10 166 484
NORMES OFFICIELLES	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	20 à 30 m ²	15 à 20 m ²	22.5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	6 062
RATIOS CALCULES	1 lit pour habt.	406	369	381
	1 lit pour m ²	25,7 m ²	17,8 m ²	20.4 m ²
OFFRE ACTUELLE	Nombre de lits	8 798	17 859	26 657
	Superficie totale	226 347,5 m ²	317 742,5 m ²	544 090 m ²
	DEMANDE NORMALE ACQUISE			
	Nombre de formations sanitaires	358	1 319	1 677
	Nombre de lits	7 942	24 001	31 943
	Superficie totale	218 405,5 m ²	419 249 m ²	637 654,5 m ²
	Surface moyenne par lit	27,5 m ²	17,5 m ²	19,96 m ²
DEFICIT EN EXCIDENT	Nombre de lits	+ 856	- 6 142	- 5 286
	Superficie correspondante	+ 7 942 m ²	- 101 506,5 m ²	- 93 564,5 m ²

1.3. LA PROVINCE DU CENTRE : INFRASTRUCTURES DE SANTE

1.3.1. Estimation du parc actuel des infrastructures sanitaires

La Province du Centre compte actuellement 283 formations sanitaires totalisant 4000 lits environ (3999) répartis ainsi qu'il suit :

- . secteur public : 2797 lits dans 235 formations
- . secteur privé : 1202 lits dans 135 formations

L'application des normes officielles permet d'estimer le parc actuel à :

. hôpital Central	: 30 m ² x 500	= 15 000 m ²
. hôpitaux départementaux	: 25 m ² x 736	= 18 400 m ²
hôpitaux d'Arrondissement	: 20 m ² x 1753	= 35 060 m ²
. autres formations	: 15 m ² x 1010	= 15 150 m ²
. total Province du Centre		= 83 610 m ²

Les ratios que l'on peut dégager de cette situation actuelle sont :

- . 1 lit pour 275 habitants
- . 1 lit pour 20,91 m²

Cependant en spécifiant on a les ratios d'occupation suivants par milieu de résidence.

- . milieu urbain : $95\ 000 + 18\ 400 : 500 + 736 = 27,02\ \text{m}^2/\text{lit}$
- . milieu rural : $35\ 060 + 15\ 150\ \text{m}^2 : 2763 = 28,27\ \text{m}^2/\text{lit}$

1.3.2. Quantification des besoins actuels

La norme d'implantation d'une formation sanitaire selon le Ministère de la Santé fait état :

- . d'une formation sanitaire pour 5000 habitants en milieu rural,

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	1	-	1	500	-	500
Hôpital provincial	-	-	-	-	-	-
Hôpitaux Départementaux	7	-	7	736	-	736
Hôpitaux d'Arrondissement	29	-	29	1 189	-	1 189
Autres hôpitaux	-	5	5	-	388	388
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	137	55	192	372	638	1 010
Polycliniques	-	2	2	-	176	176
Cliniques et cabinets	-	27	27	-	-	-
TOTAL	174	79	253	2 797	1 202	3 999

SOURCE : Ministère de la Santé.

. d'une unité sanitaire pour 3000 habitants en milieu urbain

. un lit pour 300 habitants

Nombre total de lits : 2 099 000 : 300 lits/hab. = 3663 lits
avec un taux d'urbanisation de 48,92 % on devrait avoir la répartition suivante entre les milieux urbain et rural.

. milieu urbain : $0,4892 \times \frac{1\ 099\ 000}{10\ 000} = 54$ formations

. milieu rural : $0,4892 \times \frac{1\ 099\ 000}{5\ 000} = 112$ formations

Répartition du nombre de lit par milieu de résidence

. milieu urbain : $\frac{3663 \text{ lits} \times 54}{166} = 1192$ lits

. milieu rural : $\frac{3663 \times 112}{166} = 2471$ lits

. total Province : $1192 + 2427 = 3663$ lits par milieu de résidence.

Evaluation des besoins en terme de superficie

Il est calculé une moyenne des normes officielles selon le milieu de résidence.

. 27,5 m² pour un lit en milieu urbain

. 17,5 m² pour un lit en milieu rural

Surface devant être bâtie :

. milieu urbain : $27,5 \times 1192 = 32\ 780$ m²

. milieu rural : $27,5 \times 2427 = 42\ 473$ m²

. total Province du Centre = 75 253 m²

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

L'offre actuelle en infrastructures sanitaires dans la Province du Centre paraît au vue des chiffres, satisfaisante.

. En milieu urbain on dénombre 1236 lits environ correspondant à une superficie occupée de 33 400 m² soit une surface moyenne par lit de 27,02 m² donc un résultat très bon au regard des normes actuellement admises.

. En milieu rural, la situation est la suivante : 2763 lits et une superficie totale de 50 210 m² soit 28,17 m² par lit. Ce ratio aussi est satisfaisant parce qu'obéissant aux normes définies par le Ministère de la Santé.

Toutefois, nous tenons à noter vivement que ces chiffres cachent certaines réalités négatives dans des formations sanitaires urbaines notamment des grandes villes parfois aussi rurales où le manque de lit est endémique et la promiscuité institutionnalisée avec des lits à étage, des malades dormant partout, etc...

1.3.4. Problèmes relevés

Les principaux problèmes ici sont liés à la vétusté des équipements sanitaires dans les grandes villes où la plupart des unités existantes n'arrivent plus à répondre à leur fonction faute d'espace.

L'insuffisance générale des infrastructures adéquates et performantes, l'inégale répartition spatiale des unités sanitaires, etc...

1.3.5. Recommandations immédiates

. Améliorer des équipements existants
 . Créer dans les grands centres urbains des structures performantes à la dimension du potentiel population qui y est souvent attaché.

. Un accent devrait être mis sur l'entretien des bâtiments existants et une conception plus souple des locaux en vue de prévoir les augmentations d'effectifs.

Bilan de la situation des infrastructures sanitaires

(CENTRE)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		832 871	869 645	1 702 516
FORMES OFFICIELLES	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22.5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	-
RATIOS CALCULÉS	1 lit pour habt.	674	315	426
	1 lit pour m ²	27,02 m ²	18,17 m ²	20,91 m ²
SITUATION EN 1970	OFFRE ACTUELLE			
	Nombre de lits	1 236	2 763	3 999
	Superficie totale	33 400 m ²	50 210 m ²	83 610 m ²
	DEMANDE NORMALE ACTUELLE			
	Nombre de formations sanitaires	84	174	258
	Nombre de lits	1 192	2 471	3 663
Superficie totale	32 780 m ²	42 473 m ²	75 253 m ²	
surface moyenne par lit	27,50 m ²	17,19 m ²	20.54 m ²	
BESOIN EN 1970	Nombre de lits	+ 44	+ 292	+ 336
	Superficie correspondante	+ 520 m ²	+ 7 737 m ²	+ 8 357 m ²

1.3. LA PROVINCE DU SUD : INFRASTRUCTURES DE SANTE

1.3.1. Estimation du parc actuel des infrastructures scolaires.

La Province du Sud compte 171 infrastructures sanitaires d'une capacité totale de 1674 lits répartis ainsi qu'il suit :

- . formations publiques 922 lits, 208 hôpitaux et assimilés
- . formations privées 752 lits, 63 hôpitaux et assimilés

L'application des normes nationales du Ministère de la Santé permet d'estimer le parc actuel à :

- . hôpital Provincial $30 \text{ m}^2 \times 170 = 5100 \text{ m}^2$
- . hôpitaux départementaux et cliniques : $25 \text{ m}^2 \times 203 = 5075 \text{ m}^2$
- . hôpitaux d'Arrondissement et autres : $20 \text{ m}^2 \times 723 = 14460 \text{ m}^2$
- . autres formations sanitaires : $25 \times 578 = 8670 \text{ m}^2$
- . total Province du Sud : 33 305 m²

Cette situation nous permet de dégager globalement les ratios suivants :

- . 1 lit pour 243 habitants
- . 1 lit pour 19,90 m² zones rurale et urbaine confondues.

1.3.2. Quantification des besoins

Les normes d'implantation des unités sanitaires obéissent suivant le Ministère de la Santé aux règles suivantes :

- . 1 formation sanitaire pour 5000 habitants en milieu rural,
- . 1 formation sanitaire pour 1000 habitants en milieu urbain
- . 1 lit pour 300 habitants

Nombre total de lits : $\frac{407000}{300} = 1375 \text{ lits}$

avec un taux d'urbanisation de 25,14 %

On devrait avoir construit 71 formations sanitaires dont :

DONNEES GENERALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DU SUD

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	170	-	170
Hôpitaux Départementaux	2	-	2	203	-	203
Hôpitaux d'Arrondissement	11	-	11	330	-	330
Autres hôpitaux	-	5	5	-	393	393
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	77	28	105	219	359	578
Polycliniques	-	-	-	-	-	-
Cliniques et cabinets	-	4	4	-	-	-
TOTAL	91	37	128	922	752	1 674

SOURCE : Ministère de la Santé.

$$\cdot \frac{0,2514 \times 407\ 000}{10\ 000} = 10 \text{ en milieu urbain}$$

$$\cdot \frac{0,2514 \times 407\ 000}{5\ 000} = 61 \text{ en milieu rural}$$

Répartition du nombre de lits par milieu de résidence (rural et urbain) :

$$\cdot \text{milieu urbain} : \frac{1\ 357 \times 10}{71} = 191 \text{ lits}$$

$$\cdot \text{milieu rural} : \frac{1\ 357 \times 61}{71} = 1166 \text{ lits}$$

$$\text{Total} \dots\dots\dots = 1357 \text{ lits}$$

Evaluation des besoins en termes de superficie.

Il est calculé une moyenne des normes officielles selon le milieu avec :

- 27,5 m² pour un lit en milieu urbain
- 17,5 m² pour un lit en milieu rural

Surface devant être bâtie :

- milieu urbain : 27,5 x 191 = 5253 m²
- milieu rural : 17,5 x 1166 = 20 405 m²
- Total Province du Sud = 25 658 m²

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

L'offre actuelle en unités sanitaires dans la Province du Sud semble satisfaisante aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

· En milieu urbain, on dénombre ainsi 373 lits environ pour une superficie occupée de 10 175 m² soit une surface moyenne par lit de 27,28 m². Ce résultat est satisfaisant au regard des normes admises.

· De même en milieu rural, avec 17,78 m² par lit un total de 1301 lits occupant une surface de 23 130 m². La Province admet un degré d'équipement sanitaire satisfaisant tant au niveau du nombre de lits que de celui des surfaces; l'offre est excédentaire comme le montre si bien le tableau suivant :

BILAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

(SID)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		100 130	298 161	398 291
FORMES OFFICIELLES	1 lit pour habt.	300 hts	300 hts	300 hts
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22,5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000 hts	5 000 hts	-
RATIOS GLOBAUX	1 lit pour habt.	373	1 301	1 674
	1 lit pour m ²	10 175 m ²	23 130 m ²	33 305 m ²
SITUATION EN 1960	OFFRE ACTUELLE			
	Nombre de lits	191	1 166	1 357 hts
	Superficie totale	5 253	20 405	25 658
	DEMANDE NORMALE ACTUELLE			
	Nombre de formations sanitaires	10	60	70
	Nombre de lits	334	994	1.328
Superficie totale	9 185 m ²	17 395 m ²	26.580 m ²	
Surface moyenne	27,5 m ²	17,5 m ²	20,02 m ²	
DEFFICILEMENTS	Nombre de lits	- 143	+ 172	+ 29
	Superficie correspondante	- 3 932 m ²	- 3 010 m ²	- 922 m ²

1.3.4. Les problèmes rencontrés

Malgré une capacité infrastructurelle en apparence largement satisfaisante, la Province du Sud n'en souffre pas moins de nombreux maux en matière d'équipements de santé ; parmi les plus importants nous retiendrons comme partout ailleurs :

- . la vétusté des infrastructures : pour la plupart, elles datent de l'époque coloniale à post-colonial récent ; dans certains cas EBOLOMA notamment l'erection du chef-lieu du département a conféré subitement le statut provincial à l'ancienne unité départementale.

- . l'inégale distribution des unités de santé entre les villes et les campagnes d'une part, les différentes unités administratives, les différentes zones rurales.

- . l'absence institutionnalisée d'un personnel sanitaire adéquat et endémique des médicaments ou d'une structure de distribution adéquate de ceux-ci.

1.3.5. Les recommandations immédiates

- . Dotation des hôpitaux et dispensaires en personnel médical qualifié et consciencieux.

- . Approvisionnement des hôpitaux de brousse en produits de première nécessité.

- . Amélioration des circuits de distribution des médicaments.

1.3. EQUIPEMENTS DE SANTE.

PROVINCE DE L'EST

Les tendances lourdes, des activités de santé pour la Province de l'Est obéissent aux grandes orientations nationales en matière de santé publique et peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- . Baisser le taux de mortalité par une couverture adéquate de la Province en infrastructures, équipements, médicaments et personnel qualifié avec un accent particulier sur les zones rurales enclavées et frontalières.

1.3.1. Estimation actuelle du parc des infrastructures de santé.

La Province de l'Est compte à ce jour 161 formations de santé dont 125 formations de santé publiques dont 17 propharmacies et 36 formations privées dont 3 pharmacies d'une capacité globale de 1532 lits ainsi répartis :

- . 125 formations de santé publiques d'une capacité de 1125 lits
- . 36 formations de santé privées avec 307 lits

L'application des normes officielles du Ministère de la santé publique permet d'estimer le parc actuel ainsi qu'il suit :

- . Hôpital Provincial : $30 \text{ m}^2 \times 180 = 5400 \text{ m}^2$
- . Hôpital départemental et cliniques : $25 \text{ m}^2 \times 448 = 11200 \text{ m}^2$
- . Hôpital d'Arrondissement et autres hôpitaux : $20 \text{ m}^2 \times 449 = 8980 \text{ m}^2$
- . Autres formations sanitaires : $15 \text{ m}^2 \times 203 = 3045 \text{ m}^2$
- . Total Provincial : 28 625 m²

De cette analyse, nous pouvons dégager les ratios ci-après :

- . 1 lit pour 31 habitants
- . 1 lit pour 18,68 m²

DONNEES GENERALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DE L'EST

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	180	-	180
Hôpitaux Départementaux	3	-	3	448	-	448
Hôpitaux d'Arrondissement	12	-	12	449	-	449
Autres hôpitaux	-	4	4	-	252	252
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	71	26	97	143	45	193
Polycliniques	-	-	-	-	-	-
Cliniques et cabinets	-	2	2	-	10	10
TOTAL	97	32	129	1 225	307	1 532

SOURCE : Ministère de la Santé.

1.3.2. Quantifications des besoins

Selon le Ministère de la Santé Publique, les normes d'implantation d'une formation de santé devraient obéir aux lois suivantes :

- . milieu rural : 1 formation sanitaire pour 5000 habitants
- . milieu urbain : 1 formation sanitaire pour 20 000 habitants

et d'une façon générale, un lit devrait abriter une population de 300 habitants, soit pour la Province de l'Est un nombre total de lits ainsi calculé :

$$\frac{476\ 000\ \text{habitants en 1976}}{300\ \text{hab/lit}} = 1587\ \text{lits}$$

En admettant un taux d'urbanisation de la Province de l'Est de 23,65 %, on devrait avoir créé :

$$\frac{0,2365 \times 476\ 000}{10\ 000\ \text{hab.}} = 11\ \text{formations sanitaires en milieu urbain.}$$

Le milieu rural aurait quant à lui dû recevoir :

$$\frac{0,2365 \times 476\ 000}{5\ 000} = 73\ \text{formations sanitaires}$$

soit au total donc $73 + 11 = 84$ formations sanitaires.

Répartition du nombre de lit selon le milieu de résidence.

Il est ici fait un calcul pondéré par le nombre de formations sanitaires de la manière ci-après :

$$\text{. milieu urbain : } \frac{2587 \times 11}{84} = 208\ \text{lits}$$

$$\text{. milieu rural : } \frac{1587 \times 73}{84} = 1379\ \text{lits}$$

$$\text{. total Province de l'Est : } 1587\ \text{lits.}$$

Evaluation des besoins en termes de superficies.

Il est calculé une moyenne de normes officielles selon le milieu avec :

- . 27,5 m² pour un lit en milieu urbain
- . 27,5 m² pour un lit en milieu rural

La superficie devant être bâtie serait alors :

- . milieu urbain : $27,5 \text{ m}^2 \times 208 = 5720 \text{ m}^2$
- . milieu rural : $17,5 \text{ m}^2 \times 1379 = 24133 \text{ m}^2$
- . total Province de l'Est = 29853 m²

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

D'une façon générale, l'offre globale en infrastructures de santé dans la Province de l'Est est déficitaire. Toutefois, on note une situation différente selon le milieu considéré (urbain ou rural).

En milieu urbain, on compte 628 lits pour une superficie totale occupée de 16600 m² soit une superficie moyenne par lit de 26,43 m². Ce résultat apparaît intéressant puisqu'il approche la norme officielle admise en milieu urbain bien que légèrement inférieur arithmétiquement à la moyenne.

En milieu rural, la situation est complètement inversée. Nous avons 304 lits établis sur 12025 m² au total. Ce ratio n'est pas satisfaisant compte tenu de ce que le Ministère retient comme norme 17,5 m² par lit en milieu rural relatif à la demande normative, on devrait avoir :

- . en milieu urbain : 208 lits établis sur 5720 m²
- . en milieu rural : 1379 lits disposés sur 24133 m²

Ceci nous amène aux conclusions suivantes :

. en milieu urbain on note un double excédent en lits et en superficies bâties soit :

- lits : $628 - 208 = + 428$ lits
- superficie : $16\ 600 \text{ m}^2 - 5\ 720 = 10\ 880 \text{ m}^2$

. En milieu rural, la situation inverse soit un double déficit

- lits $304 - 1379 = 475$ lits
- superficie $12025 - 24133 = 12108 \text{ m}^2$

BILAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

(EST)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		110 210	355 794	466 004
MILIEU URBAIN	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22.5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	
MILIEU RURAL	1 lit pour habt.	176	394	305
	1 lit pour m ²	26.43 m ²	13,30 m ²	16,80 m ²
MILIEU URBAIN	nombre de lits	628	904	1 532
	superficie totale	16 600 m ²	12 025 m ²	28 625 m ²
	DEMANDE NORMALE			
	nombre de formations sanitaires	11	72	83
	nombre de lits	208	1 379	1 587
	superficie totale	5 720 m ²	24 133 m ²	29 853 m ²
	surface moyenne par lit	27,5 m ²	17,5 m ²	18,81 m ²
MILIEU RURAL	nombre de lit	+ 420	- 475	- 55
	superficie moyenne par lit	- 10 880 m ²	- 12 108 m ²	- 1 228 m ²

1.3.4. Problèmes rencontrés

Au cours de notre mission de terrain nous avons pu identifier de nombreux problèmes en matière des infrastructures de santé dans la Province de l'Est. Les problèmes gravitent cependant tous autour de quelques axes principaux :

- . L'insuffisance numérique des infrastructures notamment en milieu rural où les problèmes de distance et de faiblesse des densités jouent un rôle de premier choix. En effet, la population est ici doublement pénalisée par son éloignement des formations sanitaires d'une part et d'autre part par la difficulté éprouvée à mettre des formations de santé pour parfois quelques hameaux au plus.

- . L'inadéquation formations existantes - services attendus. que ce soit au niveau provincial départemental ou d'arrondissement d'aujourd'hui ne sont rien d'autre que les anciens hôpitaux de départements, d'arrondissements et centres de santé d'hier, l'érection du chef-lieu du département en chef-lieu de Province par exemple n'ayant physiquement apporté un changement à l'ancienne unité de santé.

- . L'inégale spatialisation des unités de santé.

1.3.5. Les recommandations immédiates

- . Donner à chaque unité de santé en fonction de son rang (hôpital provincial de référence etc...) pouvant proposer des prestations attendues par la population environnante, car un hôpital de province, de département ou autre ne doit pas tout simplement traduire le passage d'une activité administrative à une autre.

- . Besoins de rénovation et d'entretien des anciennes structures à défaut de création de nouvelles structures plus adaptées et plus performantes.

- . Rentabilisation des hôpitaux provinciaux par l'instauration d'une gestion autonome à semi-autonome.

- . Résoudre le double problème de l'indigence en personnel qualifié et des médicaments.

1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DU LITTORAL

1.3.1. Estimation du Parc actuel des infrastructures sanitaires dans le littoral (1985)

La Province du littoral compte globalement 234 formations sanitaires réparties comme suit : 26 hôpitaux, 10 CSD, 29 CSE, 11 PMI, 4 CDMP, 29 pharmacies, 5 propharmacies et 120 autres formations.

La capacité d'accueil offerte à ce jour est de 4238 lits pour une population totale de 1 539 404 habitants ce qui donne un ratio d'occupation de 1 lit pour 364 habitants.

L'application des normes du Ministère de la Santé permet une estimation de la surface occupée par les grandes classifications. Aussi a-t-on :

. Hôpital Provincial	: 30 m ² x 934 =	28020 m ²
. Hôpitaux départementaux + polycliniques	: 25 m ² x 855 =	21375 m ²
. Hôpitaux d'arrondissement + autres hôpitaux + cliniques	: 20 m ² x 2112 =	42240 m ²
. Autres formations sanitaires	: 15 m ² x 337 =	5055 m ²
. Province du Littoral	:	<u>96690 m²</u>

1.3.2. Quantification des besoins actuels

La quantification des besoins actuels se base sur le ratio souhaitable de 1 lit pour 300 habitants, les normes souhaitables de mise en place d'une formation sanitaire pour 10.000 habitants en milieu urbain et 5.000 habitants en milieu rural.

Les besoins normatifs sont :

- . Nombre de lits nécessaires : $1539\ 404\ h : 300\ h/lit = 5132\ lits.$
- . Besoins en formations sanitaires :
- . milieu urbain $(0,8026 \times 1539404) : 10.000 = 124\ formations\ sanitaires$
(F.S.)

DONNEES GENERALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DU LITTORAL

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	1	-	1	934	-	934
Hôpital provincial	-	-	-	-	-	-
Hôpitaux Départementaux	3	-	3	625	-	625
Hôpitaux d'Arrondissement	14	-	14	575	-	575
Autres hôpitaux	-	8	8	-	1 219	1 219
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	47	11	58	-	337	337
Polycliniques	-	2	2	-	230	230
Cliniques et cabinets	-	50	50	-	318	318
TOTAL	65	71	136	2 134	2 104	4 238

SOURCE : Ministère de la Santé.

- . milieu rural $\left[(1-0,8026) \times 1539404 \right] : 5.000 = 61$ formations
- . au total : $124 + 61 = 185$ formations sanitaires

La répartition du nombre de lits selon la province se fait par application de la moyenne pondérée du nombre de formations sanitaires nécessaires.

- . milieu urbain : $\frac{5.132 \text{ lits} \times 124}{185} = 3.440$ lits
- . milieu rural : $\frac{5.132 \text{ lits} \times 61}{185} = 1.692$ lits
- . Province : 5.132 lits

L'évaluation des besoins en terme de superficie s'effectue par application de la moyenne des normes retenues selon le milieu soit 17,5 m² en milieu rural et 27,5 m² en milieu urbain comme ci-dessous présenté :

- . milieu urbain : $27,5 \text{ m}^2 \times 3.440 = 94.600 \text{ m}^2$
- . milieu rural : $17,5 \text{ m}^2 \times 1.692 = 29.610 \text{ m}^2$
- . Province du Littoral : 124.210 m^2

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

Le bilan de la situation actuelle des infrastructures sanitaires présente deux cas :

1. Un déficit en milieu urbain, qui se traduit par le fait que l'offre actuelle est insuffisante par rapport à la demande normative c'est ainsi que l'on a une offre de 1.789 lits représentant 49.385 m² et une demande normative de 3.440 lits pour une superficie de 94.600 m².

Le déficit donne :

$$(+ 1.789 - 3.440) \text{ lits} = - 1.651 \text{ lits} - 49.385 \text{ m}^2 - 94.600 \text{ m}^2 = - 45.215 \text{ m}^2.$$

RELEVÉ DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES
(LITTORAL)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		1 735 526	303 878	1 539 404
MILIEU URBAIN	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22,5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	-
MILIEU RURAL	1 lit pour habt.	691	124	364
	1 lit pour m ²	27,6	19,3	22.8
TOTAL	FORMAULTIF			
	Nombre de lits	1 789	2 449	4 238
	Surface totale	49 385	47 295	96 690
	ESPACE NORMAL			
MILIEU URBAIN	Nombre de formations sanitaires	124	61	185
	Nombre de lits	3 440	1 692	5 132
	Surface totale	94 600 m ²	29 610 m ²	124 210 m ²
	Surface moyenne par lit	27,5	17,5	24.2
MILIEU RURAL	Nombre de lit	- 1 651	+ 757	- 894
	Surface moyenne par habitant	- 45 215 m ²	+ 17 685 m ²	- 27 520 m ²

2. Un excédent en milieu rural, excédent dû à la surestimation des besoins en formations sanitaires en milieu rural. C'est ainsi que l'on a une offre actuelle de 2.449 lits avec 47.295 m² et une demande potentielle (normative) de 1.092 lits pour 29.510 m². L'excédent donne :

$$(2.449-1.092) \text{ lits} = + 757 \text{ lits} - 47.295 \text{ m}^2 - 29.510 \text{ m}^2 = + 17.685 \text{ m}^2.$$

Au total, l'offre actuelle de la capacité hospitalière de la province donne 4.233 lits occupant 96.690 m² et la demande potentielle donne 5.132 lits avec 124.210 m². Ce qui donne un résultat déficitaire de 4.233 lits - 5.132 lits = 899 lits pour une superficie totale de 96.690 m² - 124.210 m² = - 27.520 m².

1.3.4. Problèmes relevés

Les problèmes relevés sont les suivants :

. Les formations sanitaires présentent un résultat déficitaire dans l'ensemble de la province.

. Les formations sanitaires en milieu urbain sont moins équipées et en nombre très insuffisant alors que c'est dans ce milieu, à cause de l'importance des activités, que la population sollicite le plus souvent des services de soins.

. Les formations sanitaires en milieu rural sont en surnombre au vu de la demande de service.

. Les formations sanitaires anciennement créées se trouvent le plus souvent dans les villes et souffrent d'un manque d'entretien.

. Les formations sanitaires nouvellement créées et basées à la périphérie sont surdimensionnées, elles sont en très bon état et posent le problème crucial de la maintenance.

Le manque d'entretien dont souffrent les infrastructures sanitaires, provient du fait que la personne morale qui doit s'occuper de l'entretien et de la maintenance ne le fait pas faute de moyens.

1.3.5. Recommandations immédiates

Il faudrait réduire le déficit qui se creuse dans les formations sanitaires en milieu urbain.

Essayer de maintenir le niveau des infrastructures actuelles dans le milieu rural en ne programmant que celles qui sont nécessaires.

Rédoubler le problème de la maintenance et de l'entretien en désignant la personne morale la plus apte à effectuer cette tâche.

Suivre les normes du Ministère de la Santé au mieux pour l'implantation des formations sanitaires.

1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DU SUD-OUEST

1.3.1. Estimation du parc actuel des infrastructures sanitaires dans le Sud-Est (1985)

La Province du Sud-Ouest compte actuellement 100 formations sanitaires d'une capacité totale de 2 459 lits réparties comme suit :

- 78 formations sanitaires publiques d'une capacité de 1 796 lits
- 22 formations sanitaires privées d'une capacité de 663 lits.

L'application des normes nationales officielles du Ministère de la Santé Publique permet d'estimer le parc actuel à :

- Hôpital provincial	: 30 m ² x 261	=	7 830 m ²
- Hôpitaux départementaux	: 25 m ² x 617	=	15 425 m ²
- Hôpitaux d'arrondissement	: 20 m ² x 1 100	=	22 000 m ²
- Autres formations sanitaires	: 15 m ² x 481	=	7 215 m ²
			7 215 m ²
TOTAL PROVINCIAL			= 52 470 m ²

Les ratios que l'on peut dégager de cette situation sont :

- 1 lit pour 331 habitants
- 1 lit pour 21,3 m² toutes zones confondues.

Cependant en spécifiant, on a les ratios d'occupation de l'espace suivants :

- milieu urbain (7 830 + 15 425) m² : (261 + 617) = 26,5 m²/lit
- milieu rural 29 215 m² : 1 581 = 18,5 m²/lit.

1.3.2. Quantification des besoins actuels

La norme d'implantation d'une formation sanitaire selon le Ministère de la Santé Publique fait état de : 1 formation sanitaire pour 5 000 habitants en milieu rural et 10 000 habitants en milieu urbain ; il est souhaitable d'avoir 1 lit pour 300 habitants.

DONNEES GENERALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DU SUD-OUEST

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Prive	Total	Public	Prive	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	261	-	261
Hôpitaux Départementaux	4	-	4	617	-	617
Hôpitaux d'Arrondissement	12	-	12	459	-	459
Autres hôpitaux	-	10	10	30	611	641
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	61	3	64	429	52	481
Polycliniques	-	-	-	-	-	-
Cliniques et cabinets	-	9	9	-	-	-
TOTAL	78	22	100	1 796	663	2 459

SOURCE : Ministère de la Santé.

Nombre total de lits : $812\ 574\ h : 300\ h/lit = 2\ 709\ lits$

Avec un taux d'urbanisation de 0,4 397, on devrait avoir créé
 $0,4\ 397 \times 812\ 574\ h : 10\ 000\ h = 36$ formations sanitaires en milieu
 urbain.

Le milieu rural recevrait $(1 - 0,4\ 397) \times 812\ 574\ h : 5\ 000\ h = 91$ for-
 mations sanitaires.

Au total, on aurait $36\ F S + 91\ F S = 127\ F S$.

Répartition du nombre de lits selon le milieu. Il est fait ici un
 calcul pondéré par le nombre de formations sanitaires de la manière ci-
 après :

- Milieu urbain	:	$\frac{2\ 709\ lits \times 36}{127}$	=	768 lits
- Milieu rural	:	$\frac{2\ 709\ lits \times 91}{127}$	=	<u>1 941 lits</u>
Province du Sud-Ouest				2 709 lits

Evaluation des besoins en terme de superficies. Il est calculé une
 moyenne des normes officielles selon le milieu avec :

- 27,5 m² pour 1 lit en milieu urbain
- 17,5 m² pour 1 lit en milieu rural.

Surface devant être bâtie :

- Milieu urbain	:	$27,5\ m^2 \times 768$	=	21 120 m ²
- Milieu rural	:	$17,5\ m^2 \times 1941$	=	<u>33 968 m²</u>
Province du Sud-Ouest				55 088 m ²

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

L'offre actuelle des infrastructures sanitaires dans la Province du
 Sud-Ouaise se présente différemment selon le milieu considéré.

- En milieu urbain, on dénombre 878 lits correspondant à une surface totale occupée de 23 255 m² soit une surface moyenne par lit de 26,5 m². Ce résultat est intéressant puisqu'il se trouve dans l'intervalle des normes retenues officiellement en milieu urbain bien que légèrement inférieur à la moyenne arithmétique de cet intervalle.
- En milieu rural, la situation est la suivante : 1 581 lits offerts pour une superficie de 29 215 m² soit 18,5 m² par lit d'hôpital ; ce ratio est aussi intéressant, parce qu'obéissant à la structure des normes retenues pour le milieu rural.

Quant à la demande qui retrace les besoins potentiels de la Province, elle donne également deux types de représentation selon le milieu :

- En milieu urbain, on devrait avoir 768 lits pour une superficie de 21 120 m² ;
- En milieu rural, 1 941 lits pour 33 968 m².

Le résultat fait état de :

- Un déficit en milieu rural

$$\begin{array}{rcl} 1\ 581\ \text{lits} & - & 1\ 941\ \text{lits} & = & 360\ \text{lits} \\ 29\ 215\ \text{m}^2 & - & 33\ 968\ \text{m}^2 & = & 4\ 753\ \text{m}^2 \end{array}$$

- Un excédent en milieu urbain

$$\begin{array}{rcl} 878\ \text{lits} & - & 768\ \text{lits} & = & +\ 110\ \text{lits} \\ 23\ 255\ \text{m}^2 & - & 21\ 120\ \text{m}^2 & = & +2\ 135\ \text{m}^2. \end{array}$$

Dans l'ensemble, le résultat présente une situation déficitaire de la manière suivante :

$$\begin{array}{rcl} 2\ 459\ \text{lits} & - & 2\ 709\ \text{lits} & = & -\ 250\ \text{lits} \\ 52\ 470\ \text{m}^2 & - & 55\ 088\ \text{m}^2 & = & -2\ 618\ \text{m}^2 \end{array}$$

L'insuffisance des infrastructures en milieu rural l'emporte sur l'ensemble de la Province.

BILAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

(SUD-OUEST)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		357 282	455 285	812 574
INDICATEURS	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22.5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	-
INDICATEURS	1 lit pour habt.	407	288	331
	1 lit pour m ²	26,5 m ²	18,5 m ²	21.3 m ²
INDICATEURS	OFFRE ACTUELLE			
	Nombre de lits	878	1 581	2 459
	superficie totale	23 255 m ²	29 215 m ²	52 470 m ²
	DEMANDE NORMALE			
	Nombre de formation sanitaire	36	91	127
	Nombre de lits	768	1 941	2 709
superficie totale	21 120 m ²	33 968 m ²	55 088 m ²	
surface moyenne par lit	27.5	17,5	20,3	
INDICATEURS	Nombre de lits	+ 110	- 360	- 250
	superficie moyenne par litre	+2 135 m ²	-4 483 m ²	- 2 618 m ²

1.3.4. Problèmes relevés

Les principaux problèmes posés par la situation actuelle des infrastructures sanitaires sont :

- l'insuffisance des infrastructures dans l'ensemble de la Province ; cette situation est le résultat des insuffisances des équipements relevées surtout en milieu urbain ;
- toutes les infrastructures sont vieilles et de ce fait elles ne répondent plus aux normes actuelles vu l'augmentation de la population ;
- les infrastructures sont inégalement réparties dans la Province surtout en milieu rural.

1.3.5. Recommandations immédiates

La première recommandation est de répartir équitablement les infrastructures sanitaires en milieu rural en respectant les normes officielles de 5 000 habitants pour une formation sanitaire.

Il faudrait un entretien systématique des infrastructures existantes et des réfections appropriées pour résoudre le problème de l'adéquation des équipements et services aux infrastructures.

Un désenclavement de certaines régions s'impose si l'on veut réussir la couverture sanitaire complète de la Province.

1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DE L'OUEST

Rappel de quelques normes :

- Milieu urbain : un lit pour 25 ou 30 m² soit en moyenne 27,5 m²
- Milieu rural : un lit pour 15 ou 20 m² soit en moyenne 17,5 m².

En vue de l'estimation des superficies : normes retenues

- 30 m² par lit d'hôpital pour les hôpitaux provinciaux, centraux et de référence
- 25 m² par lit d'hôpital pour les hôpitaux départementaux et les polycliniques
- 20 m² par lit d'hôpital pour les hôpitaux d'arrondissement et les autres hôpitaux
- 15 m² par lit d'hôpital pour toutes les autres formations sanitaires.

1.3.1. Estimation du parc actuel

En 1985, la Province de l'Ouest comprend 128 formations sanitaires réparties de la manière suivante : 87 % dans le secteur public et 13 % dans le secteur privé. On y trouve un chiffre global de 5 383 lits répartis pratiquement de façon équitable entre le secteur public et le secteur privé. Avec une population de 1 309 329 habitants en 1985, on aboutit à un ratio d'un lit d'hôpital pour 243 habitants. L'estimation de la superficie du bâti donne les résultats suivants :

- Hôpital provincial : 30 m ² x 271	=	8 130 m ²
- Hôpitaux départementaux : 25 m ² x 901	=	22 525 m ²
- Hôpitaux d'arrondissement et autres Hôpitaux : 20 m ² x 2 454	=	49 080 m ²
- C.S.D., C.S.E. et autres formations sa- nitaires : 15 m ² x 1 670	=	25 050 m ²
- Polycliniques : 20 m ² x 87	=	1 740 m ²
		106 525 m ²
T O T A L	=	106 525 m ²

Ce chiffre global de 106 525 m² permet d'obtenir une occupation spatiale par lit de 106 525 m² : 5 383 = 19.8 m².

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	271	-	271
Hôpitaux Départementaux	5	-	5	901	-	901
Hôpitaux d'Arrondissement	18	-	18	618	-	618
Autres hôpitaux	-	7	7	-	1 836	1 836
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	87	4	91	904	766	1 670
Polycliniques	-	2	2	-	87	87
Cliniques et cabinets	-	4	4	-	-	-
TOTAL	111	17	128	2 694	2 689	5 383

Source : Ministère de la Santé.

1.3.2. Analyse des ratios

- Un lit d'hôpital pour 243 habitants. C'est un ratio satisfaisant puisqu'il est au dessus de 300 selon les normes officielles ;
- Un lit pour 19,8 m² de bâti. toute formation sanitaire confondue.
- En milieu urbain, le ratio d'occupation de l'espace par lit d'hôpital est de 32 395 m² : 1 259 = 25,8 m²
- En milieu rural, le ratio d'occupation de l'espace par lit d'hôpital est de 74 130 m² : 4 124 = 18 m².

1.3.3. Quantification des besoins en construction

En tenant compte qu'un lit d'hôpital est destiné à 300 habitants, on devrait, en principe, trouver dans le Province de l'Ouest en 1985. 1 309 329 habitants : 300 hts/lit = 4 365 lits.

Pour notre année de référence, nous nous trouvons en face d'un excédent de 5 383 - 4 365 = 1 018 lits.

C'est un excédent certes positif mais qui ne s'intègre pas entièrement dans la demande globale puisqu'il fallait 144 formations sanitaires dans l'ensemble de la Province et réparties ainsi :

- Milieu urbain : $\frac{0,2\ 684\ (\text{taux d'urbanisation}) \times 1\ 309\ 329\ \text{hts}}{10\ 000} = 35$
Formations sanitaires
- Milieu rural : $\frac{1 - 0,2\ 684\ (\text{taux de ruralité}) \times 1\ 309\ 329\ \text{hts}}{5\ 000} = 10$
Formations sanitaires.

On rappellera qu'il faut en milieu urbain une formation sanitaire pour 10 000 hats et 5 000 hts en milieu rural.

Dans chacun des milieux de vie, la répartition des lits se présente ainsi :

$$\text{- Milieu urbain : } \frac{4\ 365 \text{ lits} \times 35}{144} = 1\ 061 \text{ lits}$$

$$\text{- Milieu rural : } \frac{4\ 365 \text{ lits} \times 109}{144} = 3\ 304 \text{ lits}$$

TOTAL : 4 365 lits.

Estimation en terme de superficie :

$$\text{- Milieu urbain : } 27,5 \text{ m}^2 \times 1\ 061 = 29\ 177,5 \text{ m}^2$$

$$\text{- Milieu rural : } 17,5 \text{ m}^2 \times 3\ 304 = \underline{57\ 820 \text{ m}^2}$$

TOTAL 86 997,5 m².

1.3.4. Bilan diagnostic

Ce qui ressort de la situation actuelle des infrastructures sanitaire de la Province de l'Ouest en 1985 prouve que des efforts ont été consentis depuis quelques années par l'Etat, collectivités locales et même les particuliers pour améliorer la couverture sanitaire de cette partie/ ^{du pays.} Par exemple, sur 4 365 lits sollicités en 1985, 5 383 ont été installés soit un excédent de 1 018 lits. De même, le déficit relevé entre le nombre de formations sanitaires existants et ceux prévus est de 16 unités seulement. S'ajoute à ce constat, un ratio de 243 habitants par lit d'hôpital, ratio nettement positif par rapport à la norme nationale de 300 habitants par lit. Enfin, ce qui impressionne dans la Province de l'Ouest est le souci d'équiper les campagnes des infrastructures sanitaires, surtout par les élites locales. C'est le milieu de vie où l'on trouve un nombre élevé de formations sanitaires et de lits d'hôpital. Mais, ces différents aspects positifs cachent un certain nombre de problèmes.

1.3.5. Problèmes relevés

- L'insuffisance du personnel médical (surtout les Médecins pour les hôpitaux d'arrondissement) et para-médical. On y trouve un Médecin pour 18 440 hts. 1 Infirmier et assimilé pour 3 595 hts. 1 Aide-soignant pour 2 496 hts. Au sein des Départements, ces données sont encore plus importantes.

BILAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

(OUEST)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		351 424	957 905	1 309 329 hts
NORMES OFFICIELLES	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	20 à 30 m ²	15 à 20 m ²	22,5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000 hts	5 000 hts	
RATIOS CALCULES	1 lit pour habt.	279	232	243 hts
	1 lit pour m ²	25,8 m ²	18 m ²	19,8 m ²
SITUATION EN 1985	<u>OFFRE ACTUELLE</u>			
	Nombre de lits	1 259	4 124	5 383
	Superficie totale	32 395 m ²	74 130 m ²	106 525 m ²
	<u>DEMANDE NORMALE ACTUELLE</u>			
	Nombre de formations sanitaires	35	109	144
	Nombre de lits	1 061	3 304	4 365
	Superficie totale	29 177,5 m ²	57 820 m ²	86 997,5 m ²
Surface moyenne par lit	27,5 m ²	17,5 m ²	20,3 m ²	
DEFICIT OU EXCEDENT	Nombre de lits	+ 198	+ 820	+ 1 018
	Superficie correspondante	+ 3 217,5 m ²	+16 310 m ²	+ 195 275 m ²

- L'insuffisance du matériel technique pour l'investigation, le diagnostic, le traitement, la réhabilitation, la réadaptation.
- Difficulté pour la maintenance de l'outillage et de l'appareillage existant.

1.3.5. Recommandations immédiates

- Assurer une couverture sanitaire équilibrée en dotant les Départements du Noun. de la Menoua et du Bamboutos d'un personnel qualifié.
- Accroître les effectifs et les possibilités d'accueil des écoles de formation existants dans la Province.
- Soutenir le secteur privé en dotant ces infrastructures sanitaires en personnel et en matériel technique.

1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DU NORD-OUEST

Dans l'analyse des infrastructures sanitaires, nous avons exclu, dans la présente Etude, les bâtiments destinés aux soins de santé, aux visites médicales, les laboratoires et les pharmacies et ne tenons compte que de ceux à usage d'hospitalisation dont l'occupation de l'espace par lit peut conduire à une estimation du parc global des infrastructures en terme de superficie.

Les normes du Ministère de la Santé en matière d'occupation de l'espace par lit d'hôpital sont les suivantes :

- Milieu urbain : un lit pour 25 ou 30 m² soit en moyenne 27,5 m² ;
- Milieu rural : un lit pour 15 ou 20 m² soit en moyenne 17,5 m².

Pour les estimations en terme de superficie, nous avons retenu :

- 30 m² par lit d'hôpital pour les hôpitaux provinciaux, centraux et de référence ;
- 25 m² par lit d'hôpital pour les hôpitaux départementaux et les polycliniques ;
- 20 m² par lit d'hôpital pour les hôpitaux d'arrondissement et les autres hôpitaux ;
- 15 m² par lit d'hôpital pour toutes les autres formations sanitaires.

1.3.1. Estimation du parc actuel

Pour l'année de référence, la Province du Nord-Ouest compte 84 formations sanitaires dont 92 % appartiennent aux Pouvoirs Publics et 8 % au secteur privé. Sa capacité hospitalière est de 2 329 lits d'hôpital pour une population de 1 206 476 habitants soit un ratio d'un lit d'hôpital pour 518 habitants. La superficie du bâti peut être ainsi estimée :

- hôpital provincial 30 m ² x 325	=	9 750 m ²
- hôpitaux départementaux 25 m ² x 273	=	6 825 m ²
- hôpitaux d'arrondissement et autres hôp. 20 m ² x 769	=	15 380 m ²
- Autres formations sanitaires et C.S. 15 m ² x 934	=	14 010 m ²
- Polycliniques 20 m ² x 28	=	560 m ²
		<hr/>
T O T A L	=	46 525 m ²

TABLEAUX SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DU NORD-OUEST

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	325	-	325
Hôpitaux Départementaux	2	-	2	273	-	273
Hôpitaux d'Arrondissement	4	-	4	177	-	177
Autres hôpitaux	-	5	5	-	592	592
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	70	-	70	421	513	934
Polycliniques	-	2	2	-	28	28
Cliniques et cabinets	-	-	-	-	-	-
TOTAL	77	7	84	1 196	1 133	2 329

Source : Ministère de la Santé

Cette superficie du bâti ainsi estimée à 46 525 m² donne un ratio d'occupation spatiale par lit de (46 525 m² : 2 329 lit) 20 m².

1.3.2. Analyse des ratios.

- 1 lit d'hôpital pour 518 habitants. Ce ratio est nettement élevé par rapport à celui exigé par les Pouvoirs Publics à savoir 300 habitants par lit
- 1 lit pour 20 m² de bâti, toute formation sanitaire confondue
- En milieu urbain, le ratio d'occupation de l'espace par lit est de :
17 135 m² : 626 = 27,4 m²
- En milieu rural, le ratio d'occupation de l'espace par lit est de :
29 390 m² : 1 703 = 17,25 m².

1.3.3. Quantification des besoins en construction

Sachant qu'il faut 1 lit pour 300 habitants, on devrait en principe trouver en 1985 dans la Province du Nord-Ouest :

$$\frac{1\ 206\ 476\ \text{habitants}}{300\ \text{ht/lit}} = 4\ 022\ \text{lits}$$

Or, pour l'année de référence, nous avons 2 329 d'où le déficit de 1 693 lits.

En nous servant du taux d'urbanisation de la Province du Nord-Ouest, nous pouvons déterminer le nombre de formations sanitaires théoriques à mettre en place tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Taux d'urbanisation : 17,08 %.

$$\text{- Milieu urbain : } \frac{0,1\ 708 \times 1\ 206\ 476}{10\ 000} = 21\ \text{F Sanitaires}$$

$$\text{- Milieu rural : } \frac{(1 - 0,1\ 708) \times 1\ 206\ 476}{5\ 000} = 200\ \text{F Sanitaires}$$

Au total, il faudrait 221 formations sanitaires.

Répartition des lits :

- Milieu urbain	: $\frac{4\ 022 \times 21}{221}$	= 382 lits
- Milieu rural	: $\frac{4\ 022 \times 200}{221}$	= 3 640 lits
T O T A L		= 4 022 lits

- Estimation en terme de superficie.

On rappellera qu'en milieu urbain, la superficie moyenne occupée par un lit d'hôpital est de 27,5 m² et en milieu rural 17,5 m². Théoriquement, les superficies à mettre en place seraient :

- milieu urbain	: 27,5 m ² x 382	= 10 505 m ²
- milieu rural	: 17,5 m ² x 3640	= 63 700 m ²
T O T A L		= 74 205 m ²

Il y a donc un déficit qui se chiffre à 46 525 m² - 74 205 m² =
- 27 680 m².

1.3.4. Bilan diagnostic

Le bilan de la situation actuelle fait apparaître une réelle incompatibilité entre les formations sanitaires à créer et les besoins que suscite la croissance démographique de la Province du Nord-Ouest. Le ratio d'un lit pour 518 habitants au lieu de 300 exprime mieux cette tendance. Le déficit en terme de formations sanitaires est lourd car, sur une demande globale de 221, 84 seulement ont pu être construites en 1985. Quant au chiffre global des lits d'hôpitaux, l'excédent relevé en milieu urbain ne cache cependant pas le déficit global de 1 693 lits dans la Province du Nord-Ouest en 1985.

(NORD-OUEST)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		206.066	1.000.410	1.206.476
HOMMES EFFICACES	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 à 30 m ²	15 à 20 m ²	22.5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	-
RATIOS CALCULES	1 lit pour habt.	330	588	518 hts
	1 lit pour m ²	27,4	17,25	20 m ²
SITUATION EN 1960	<u>OFFRE ACTUELLE</u>			
	Nombre de lits	626	1 703	2 329
	Superficie totale	17 135 m ²	29 390 m ²	46 525 m ²
	<u>DEMANDE NORMALE ACTUELLE</u>			
	Nombre de formations sanitaires	21	200	221
	Nombre de lits	382	3 640	4 022
Superficie totale	10 505 m ²	63 700 m ²	74 205 m ²	
Surface moyenne par lit	27,5 m ²	17,5 m ²	20,3 m ²	
EFFET NET EXCELANT	Nombre de lits	+ 244	- 1 937	- 1 693
	Superficie correspondante	+ 6 630 m ²	-34 310 m ²	-27 680 m ²

1.3.5. Problèmes

- Les équipements existants sont surexploités
- Pénurie en personnel médical et para-médical (1 Médecin pour 29 360 habitants, un Chirurgien-dentiste pour 1 206 476 habitants, 1 Pharmacien pour 18 890 habitants)...
- Difficultés de contact entre les différentes formations sanitaires par manque de moyen de locomotion et de possibilités de communications téléphoniques
- Sous-équipement des formations sanitaires notamment en matériel technique de travail surtout dans les campagnes
- Vetusté des équipements sanitaires.

1.3.6. Recommandations immédiates

- A l'heure actuelle, la création des infrastructures sanitaires fonctionnelles devrait être prioritaire en milieu rural notamment dans les Chef-lieux d'Arrondissement et bourgs ruraux importants afin de concentrer l'hôpital provincial de Bamenda et les deux hôpitaux départementaux existants.
- Accroître les effectifs et les possibilités d'accueil des écoles de formation existants dans la Province.

1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DE L'ADAMAOUA

1.3.1. Estimation du parc actuel (1985)

La Province compte 75 formations sanitaires pour ses 415 296 habitants, et offre une capacité hospitalière de 1 012 lits dont 579 pour le secteur public et 411 pour le secteur privé.

Quant à l'indicateur lit/population, il est de 1 lit pour 444 habitants.

Le calcul des superficies du bâti donne respectivement :

- Hôpital provincial et hôpitaux départementaux :

$$329 \times 25 \text{ m}^2 = 8\,225 \text{ m}^2$$

- Hôpitaux d'arrondissement et autres hôpitaux :

$$311 \times 20 \text{ m}^2 = 6\,220 \text{ m}^2$$

- Autres formations sanitaires :

$$372 \times 15 \text{ m}^2 = 5\,580 \text{ m}^2$$

soit une superficie totale de 20 025 m² et 32,9 m² par lit.

1.3.2. Quantification des besoins

En tenant compte de la norme souhaitée (1 lit pour 300 habitants) et de la population de la Province (415 296 habitants), le nombre de lits es-
pérés est de 1 385.

Le taux d'urbanisation étant estimé à 22,54 %, la population urbaine devient :

$$\frac{415\,296 \times 22,54}{100} = 93\,607 \text{ habitants}$$

et la population rurale :

$$415\,296 - 93\,607 = 321\,689 \text{ habitants.}$$

D'après les normes du Ministère de la Santé qui donnent 1 formation sa-
nitaire pour 10 000 habitants en milieu urbain et 1 pour 5 000 habitant
en milieu rural, il faudrait :

DONNEES GENERALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DE L'ADAMAOUA

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	145	-	145
Hôpitaux Départementaux	4	-	4	184	-	184
Hôpitaux d'Arrondissement	5	-	5	8	-	8
Autres hôpitaux	-	2	2	-	303	303
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	42	11	53	142	130	272
Polycliniques	-	-	-	-	-	-
Cliniques et cabinets	-	-	-	-	-	-
TOTAL	52	13	65	479	433	912

SOURCE : Ministère de la Santé.

$$\frac{93\ 607}{10\ 000} = 10 \text{ formations sanitaires en milieu urbain}$$

$$\frac{321\ 689}{5\ 000} = 65 \text{ formations sanitaires en milieu rural}$$

soit 75 formations sanitaires souhaitées.

Répartition des lits

$$\text{- milieu urbain : } \frac{1\ 385 \times 10}{75} = 185 \text{ lits}$$

$$\text{- milieu rural : } \frac{1\ 385 \times 65}{75} = 1\ 200 \text{ lits}$$

- Total : 1 385 lits

L'estimation des superficies à mettre en place se fait sur la base des moyennes des superficies à mettre en place pour le placement d'un lit d'hôpital, soit : 17,5 m² en milieu rural et 27,5 m² en milieu urbain.

$$\text{- milieu urbain : } 185 \times 27,5 = 5\ 087,5 \text{ m}^2$$

$$\text{- milieu rural : } 1200 \times 17,5 = 21\ 000 \text{ m}^2$$

$$\text{TOTAL : } 26\ 087,5 \text{ m}^2$$

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

Pour une demande normative de 1 385 lits (185 en milieu urbain et 1 200 en milieu rural), représentant une superficie de 26 087,5 m², l'offre en 1985 est de 1 012 lits sur 20 025 m². La superficie moyenne par lit en 1985 est de 27,5 m² en milieu urbain contre 16 m² en milieu rural, et de 19,7 m² pour l'ensemble de la Province. Cette situation n'est pas très différente de la demande actuelle qui est de 18,83 m² pour l'ensemble de la Province, 27,5 m² pour le milieu urbain et 17,5 m² pour le milieu rural.

Il ressort de ces investigations un déficit de 373 lits sur 6 062,5 m² pour l'ensemble de la Province : un excédent de 144 lits sur 3 960 m² en milieu urbain et un déficit de 517 lits sur 10 022,5 m² en milieu rural.

BILAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

(ADAMAQUIA)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		93 607	321 689	415 296
NORMES OFFICIELLES	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22,5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	
NATI - CALCULS	1 lit pour habt.	329	683	1 012
	1 lit pour m ²	27,5	16	19,7
SITUATION EN 1990	OFFRE ACTUELLE			
	Nombre de lits	329	683	1 012
	Superficie totale	9 047,5	10 977,5	20 025 m ²
	DEMANDE NORMALE ACTUELLE			
	Nombre de formations sanitaires	10	65	75
	Nombre de lits	185	1 200	1 385
Superficie totale	5 087,5 m ²	21 000 m ²	26 087,5 m ²	
Surface moyenne par lit	27,5	17,5	18,83	
EFFICACITE	Nombre de lits	+ 144	- 517	- 373
	Superficie correspondante	-3 960 m ²	- 10 022,5 m ²	- 6 062,5 m ²

1.3.4. Problèmes relevés

Si l'indicateur lit/population est de 1 lit pour 411 habitants pour l'ensemble de la Province, pour le milieu urbain, il est de 1 lit pour 285 habitants au-dessus de la moyenne nationale qui est de 1 lit pour 300 habitants.

Le problème se pose par contre en milieu rural où il y a 1 lit d'hôpital pour 470 habitants.

Par ailleurs, l'Adamaoua étant une jeune Province, son infrastructure sanitaire se situe encore au niveau de celui d'un département.

Malgré la refection de l'hôpital provincial de Ngaoundéré, les bâtiments sont vétustes dans l'ensemble de la Province. Bref, les infrastructures hospitalières sont aujourd'hui dépassées et impuissantes pour les besoins sanitaires sans cesse croissants des populations.

1.3.5. Recommandations immédiates

Pour corriger la situation actuelle, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur les infrastructures sanitaires en milieu rural qui accusent un net déficit.

Le milieu urbain offre une situation satisfaisante et des efforts supplémentaires n'y seront portés que par rapport à l'accroissement de la population urbaine dans les prochaines années.

Enfin, la vétusté, le mauvais état et l'insuffisance des bâtiments sont à déplorer. Un effort doit être mené pour juguler cette situation en renouvelant de toute urgence les infrastructures.

1.3. EQUIPEMENTS DE SANTE : PROVINCE DU NORD

1.3.1. Estimation du parc actuel (1985)

La Province compte 121 formations sanitaires pour une population totale estimée à 604 876 habitants, et offre une capacité hospitalière de 1 700 lits dont 78 % pour le secteur public et 22 % pour le secteur privé.

L'indicateur lit/population est 1 lit pour 352 habitants.

Quant aux superficies du bâti, on trouve :

- hôpital provincial : $341 \times 30 \text{ m}^2 = 10\,230 \text{ m}^2$
- hôpitaux départementaux : $637 \times 25 \text{ m}^2 = 15\,925 \text{ m}^2$
- hôpitaux d'arrondissement et autres hôpitaux :
 $448 \times 20 \text{ m}^2 = 8\,960 \text{ m}^2$
- autres formations sanitaires :
 $284 \times 15 \text{ m}^2 = 4\,260 \text{ m}^2$

Soit une superficie totale de 20 025 m² et 11,7 m² par lit.

1.3.2. Quantification des besoins

Eu égard à la norme nationale souhaitée (1 lit pour 300 habitants) et de la population totale de la Province, on estime les besoins en lits à 2 017.

Du taux d'urbanisation de la Province (17,63 %) et de la population totale, on déduit la population urbaine : $604\,876 \times 0,1763 = 106\,640$ habitants, d'où une population rurale de 498 236 habitants.

Pour répondre aux normes officielles du Ministère de la Santé, il faudrait :

- Milieu urbain : 106 640 : 10 000 11 formations sanitaires
- Milieu rural : 498 236 : 5 000 100 formations sanitaires

soit 111 formations sanitaires au total. Les 2 017 lits souhaités seraient répartis ainsi :

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DU NORD

ANNÉE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITÉ HOSPITALIÈRE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	341	-	341
Hôpitaux Départementaux	3	-	3	627	-	627
Hôpitaux d'Arrondissement	6	-	6	230	-	230
Autres hôpitaux	1	1	2	-	218	218
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	69	21	90	174	110	284
Polycliniques	-	2	2	-	-	-
Cliniques et cabinets	-	-	-	-	39	39
TOTAL	80	24	104	1 372	367	1 739

SOURCE : Ministère de la Santé.

- Milieu urbain : $\frac{2\ 017 \times 11}{111} = 200$ lits
- Milieu rural : $\frac{2\ 017 \times 100}{111} = 1\ 817$ lits

soit 2 017 lits.

L'estimation des superficies afférentes à ces besoins en lits est la suivante :

- Milieu urbain : $200 \times 27,5 \text{ m}^2 = 5\ 500 \text{ m}^2$
 - Milieu rural : $1\ 817 \times 17,5 \text{ m}^2 = 31\ 797 \text{ m}^2$
- T O T A L = 37 297,5 m²

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

Pour une demande normative de 2 017 lits (200 en milieu urbain et 1 817 en milieu rural) représentant une superficie de 37 297,5 m², l'offre en 1985 est de 1 700 lits qui occupent 39 375 m².

La superficie moyenne occupée par un lit en 1985 est de 23 m² pour l'ensemble de la Province, 27,5 m² pour le milieu urbain et 18 m² pour le milieu rural.

Quant au décompte des lits en 1985, on a :

- Milieu urbain : 968 lits
- Milieu rural : 732 lits.

Il ressort de ce qui précède un excédent de 768 lits sur 20 655 m² en milieu urbain, et un déficit de 1 085 lits sur 18 577,5 m² en milieu rural. Pour l'ensemble de la Province, on note un déficit de 317 lits. Les espaces nécessaires à l'occupation de ces lits sont suffisants puisqu'il y a un excédent de 1 977,5 m² pour l'ensemble de la Province.

**PLAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES
(NORD)**

207.

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
NORMES OFFICIELLES	POPULATION	106 640	498 236	604 876
	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22,5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	
RATIOS CALCULÉS	1 lit pour habt.	110	681	356
	1 lit pour m ²	27	18	23
SITUATION EN 1982	OFFRE ACTUELLE			
	Nombre de lits	968	732	1 700
	Superficie totale	26 155 m ²	13 220 m ²	39 375 m ²
	DEMANDE NORMALE ACTUELLE			
	Nombre de formations sanitaires	11	100	111
	Nombre de lits	200	1 817	2 017
Superficie totale	5 500 m ²	31 797,5 m ²	37 297,5	
Surface moyenne par lit	27,5 m ²	17,5 m ²	18,5 m ²	
DEFICIT - EXCÉDENT	Nombre de lits	+ 768	- 1 085	- 317
	Superficie correspondante	+ 20 655 m ²	- 18 577,5 m ²	+ 1 977,5 m ²

1.3.4. Problèmes relevés

Pour l'ensemble de la Province, l'indicateur lit/population est 1 lit pour 352 habitants. Par contre, en zone urbaine, il est de 1 lit pour 110 habitants très au-dessus de la moyenne nationale souhaitée, et en zone rurale on trouve 1 lit pour 681 habitants.

Cette situation se comprend pour la zone urbaine, Garoua notamment qui avait toujours été la capitale provinciale de l'ancien grand Nord Cameroun. La zone urbaine de la nouvelle Province du Nord a ainsi bénéficié des infrastructures dignes de ce nom.

Le problème qui se pose avec acuité est celui du déficit des infrastructures sanitaires en zone rurale où les bâtiments abritant les hôpitaux, dispensaires et autres sont vétustes et en mauvais état.

Comme dans les autres Provinces, la plupart des infrastructures hospitalières sont aujourd'hui dépassées et impuissantes pour les besoins sanitaires toujours croissants des populations.

1.3.5. Recommandations immédiates

Il convient de corriger la situation actuelle en investissant beaucoup plus pour des infrastructures sanitaires répondant aux normes nationales en milieu rural afin que dans un avenir plus ou moins proche, la santé pour tous soit réalisée dans les villes et dans les campagnes.

1.3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : PROVINCE DE L'EXTREME-NORD

1.3.1. Estimation du parc actuel (1985)

La Province de l'Extrême-Nord, qui compte 176 formations sanitaires pour une population totale de 1 711 718 habitants, offre une capacité hospitalière totale de 2 331 lits dont 54 % pour le secteur public et 46 % pour le secteur privé.

L'indicateur lit/population est 1 lit pour 234 habitants.

Les superficies du bâti donnent :

- pour les hôpitaux provinciaux et départementaux :
 $712 \times 25 \text{ m}^2 = 17\,800 \text{ m}^2$
- pour les hôpitaux d'arrondissement et autres hôpitaux :
 $777 \times 20 \text{ m}^2 = 15\,540 \text{ m}^2$
- pour les autres formations sanitaires
 $842 \times 15 \text{ m}^2 = 12\,630 \text{ m}^2$

soit une superficie totale de 45 950 m².

1.3.2. Quantification des besoins

La norme nationale souhaitée (1 lit pour 300 habitants) et la population totale de la Province permettent de calculer les besoins en lits :

$$1\,711\,718 \text{ hab.} : 300 = 5\,706 \text{ lits}$$

Du taux d'urbanisation de la Province (10,18 %) et de sa population totale, on trouve la population urbaine :

$$1\,711\,718 \times 0,1018 = 174\,253 \text{ hab.}$$

population rurale :

$$1\,711\,718 - 174\,253 = 1\,537\,465 \text{ hab.}$$

Pour répondre aux normes officielles du Ministère de la Santé, il faudrait :

DONNEES GENERALES SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES - PROVINCE DE L'EXTREME-NORD

ANNEE 1985

FORMATIONS SANITAIRES	NOMBRE DE FORMATIONS			CAPACITE HOSPITALIERE		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Hôpital Central	-	-	-	-	-	-
Hôpital provincial	1	-	1	230	-	230
Hôpitaux Départementaux	5	-	5	482	-	482
Hôpitaux d'Arrondissement	14	-	14	294	-	294
Autres hôpitaux	1	6	7	-	483	483
CSD, CSE, Autres formations sanitaires	84	35	119	261	581	842
Polycliniques	-	-	-	-	-	-
Cliniques et cabinets	-	1	1	-	-	-
TOTAL	105	42	247	1 267	1 064	2 331

SOURCE : Ministère de la Santé.

- Milieu urbain	: 174 253 : 10 000	18 formations sanitaires
- Milieu rural	: 1 537 465 : 5 000	308 formations sanitaires
T O T A L	: 326 formations sanitaires.	

Les 5 706 lits souhaités seraient répartis comme il suit :

- Milieu urbain	: $\frac{5\ 706 \times 18}{326}$	= 315 lits
- Milieu rural	: $\frac{5\ 706 \times 308}{326}$	= 5 391 lits

Soit 5 706 lits.

1.3.3. Bilan de la situation actuelle

Pour une demande normative de 5 706 lits (315 en milieu urbain et 5 391 en milieu rural) représentant une superficie de 103 015 m², l'offre actuelle est de 2 331 lits couvrant 45 950 m².

La superficie moyenne occupée par un lit en 1985 est de 19,7 m² pour l'ensemble de la Province, 25 m² en milieu urbain et 17,3 m² en milieu rural.

Les lits se répartissent comme il suit :

- Milieu urbain	: 712 lits
- Milieu rural	: 1 619 lits.

Il ressort un excédent de 397 lits couvrant 9 137,5 m² pour les zones urbaines, et un déficit de 3 772 lits couvrant 66 192,5 m² pour les zones rurales. L'ensemble de la Province fait ressortir un déficit total de 3 375 lits couvrant une surface de 57 065 m².

BILAN DE LA SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

(EXTREME NORD)

		MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL	ENSEMBLE DE LA PROVINCE
POPULATION		174 253	1 537 465	1 711 718
RATIOS OFFICIELLES	1 lit pour habt.	300	300	300
	1 lit pour m ²	25 - 30 m ²	15 - 20 m ²	22,5 m ²
	1 formation sanitaire pour habt.	10 000	5 000	
RATIOS CALCULES	1 lit pour habt.	245	950	735
	1 lit pour m ²	25 m ²	17,3 m ²	19.7 m ²
OFFRE ACTUELLE	Nombre de lits	712	1 619	2 331
	Superficie totale	17 800 m ²	28 150 m ²	45 950 m ²
	DEMANDE NORMALE ACTUELLE			
	Nombre de formations sanitaires	18	308	
	Nombre de lits	315	5 391	5 706
	Superficie totale	8 662,5 m ²	94 342,5 m ²	103 015 m ²
Surface moyenne par lit	27,5 m ²	17,5 m ²	18 m ²	
DEFICIT ACTUEL	Nombre de lits	+ 397	-3 772	- 3 375
	Superficie correspondante	+ 9 137,5 m ²	- 66 192,5 m ²	- 57 065 m ²

1.3.4. Problèmes relevés

Alors qu'en zone urbaine on trouve 1 lit pour 245 habitants, en zone rurale la situation est médiocre avec 950 habitants par lit. Les zones urbaines sont mieux fournies et leur indicateur lit/population est meilleur que la moyenne nationale souhaitée (1 lit pour 300 habitants).

L'Extrême-Nord étant une nouvelle Province, ses infrastructures sanitaires ne répondent encore mieux qu'au stade départemental. Il n'y a pas, à proprement parler, de véritable hôpital provincial à Maroua, le Chef-lieu. Tout comme dans les Départements, il n'existe pas de véritables hôpitaux provinciaux.

Il faut déplorer la vétusté, le mauvais état et l'insuffisance de la plupart des infrastructures. Bref, les infrastructures hospitalières sont aujourd'hui dépassées et impuissantes (hôpital de Maroua, Yagoua).

1.3.5. Recommandations immédiates

L'urgence est de supprimer au fil des années le fossé existant entre les zones urbaines et les zones rurales pour ce qui concerne les infrastructures sanitaires.

La réfection et l'agrandissement des hôpitaux d'Arrondissement des centres de santé et d'autres formations sanitaires relèveraient le niveau des infrastructures sanitaires dans les Arrondissements et les campagnes.

L'hôpital et autres centres de santé de Maroua, auraient pu satisfaire la population urbaine de ladite ville si la grande majorité des patients ne venaient pas des zones reculées.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (O.N.U.D.I.) VIENNE**

¹⁶
17159 (2 of 2)

**ETUDES SECTORIELLES 34X, 35X ET 41X
EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS ET
LOGEMENT AU CAMEROUN**

Rapport A - SITUATION ACTUELLE

VOLUME 2

S.E.D.A. B.P. 1596 Yaoundé

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (O.N.U.D.I.) VIENNE**

**ETUDES SECTORIELLES 34X, 35X ET 41X
EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS ET
LOGEMENT AU CAMEROUN**

Rapport A - SITUATION ACTUELLE

VOLUME 2

S.E.D.A. B. P. 1596 Yaoundé

I. 4

EQUIPEMENTS HOTELIERS

1.0.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS

METHODE D'ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS

L'estimation du parc des équipements hôteliers part de la classification des établissements par catégorie selon les provinces. On a abouti ainsi à huit (8) catégories dont cinq (5) classées et trois (3) catégories non classées.

Dans chacune des catégories on relève la capacité d'accueil exprimée en nombre de lits et en nombre de chambres. On fait une utilisation judicieuse des normes de construction d'une chambre selon le nombre de lits, des sanitaires et du restaurant. Par ailleurs on utilise les résultats du sondage pour avoir l'espace bâti nécessaire pour les locaux de services et autres, c'est-à-dire cuisine, magasin, salon, réception, couloir, etc... Les résultats des sondages et les normes donnent les chiffres du tableau ci-dessous.

A l'examen de cette méthode, il ressort la formalisation du modèle ci-dessous :

$$S_i = f(L_i, H_i) = \alpha_i L_i + B_i H_i$$

ou α_i : exprime tous les paramètres dépendant du nombre de lits dans la catégorie i

L_i : nombre de lits dans la catégorie i

B_i : tous les paramètres dépendant du nombre total d'établissements hôteliers de catégorie i

H_i : nombre d'hôtels de catégorie i

α_i : $c_i + s_i + r_i$ avec

c_i = surface nécessaire pour un lit dans une chambre d'établissement de catégorie i .

s_i = surface nécessaire pour un lit dans un sanitaire d'un établissement de catégorie i

r_i = surface nécessaire pour un lit dans un restaurant d'un établissement de catégorie i

$B_i = l_i + a_i$ où

l_i = surface nécessaire pour les locaux de service dans un hôtel de catégorie i

a_i = surface nécessaire pour les autres espaces dans un établissement de catégorie i .

L'offre totale des espaces bâtis est égale à la somme des surfaces offertes toutes catégories confondues dans une province ou groupe de provinces données de la manière suivante :

$$\begin{aligned} S &= \sum_{i=1}^8 S_i = \sum_{i=1}^8 f(L_i, H_i) = \sum_{i=1}^8 (\alpha_i L_i + B_i H_i) \\ &= \sum_{i=1}^8 (c_i + s_i + r_i) L_i + (l_i + a_i) H_i = \sum_{i=1}^8 (c_i + s_i + r_i) L_i + \sum_{i=1}^8 (l_i + a_i) H_i \\ &= \alpha L + B H \end{aligned}$$

L'évaluation de la demande part des nuités recensées dans la province ou groupe de provinces. On admet que le taux de remplissage de 100 % correspond à 300 nuités par lit pendant une année. Dans ces conditions la demande s'exprime de la manière suivante :

$$r = \frac{N}{C} \times \frac{100}{300} = \frac{N}{3C} \quad \% \text{ taux de remplissage des hôtels.}$$

où N = nombre de nuités annuelles

c = capacité totale d'accueil exprimée en nombre de lits.

NORMES DE CONSTRUCTION - EQUIPEMENTS HOTELIERS

CATEGORIE	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES				
	... m2 par lit d'hôtel			... m2 par lit d'hôtel	
	Chambre (ci)	Sanitaires (si)	Restaurant (ri)	Locaux de service (1)	Autres (2)
1 *	16	3	0,60	70	110
2 *	18	4,5	0,80	150	350
3 *	22	5,5	1,20	160	850
4 *	22	6	1,50	300	920
5 *	25	7	1,60	350	1 250
Classe exceptionnelle	12	3	0,35	50	80
Catégorie I	14	3,5	0,40	60	95
Catégorie II	15	4	0,50	65	100
Non classés	12	3	0,35	50	80

(1) Secrétariat
Comptabilité
Service réception
Standard
Consigne
Vestiaire

(2) Night club
Bar-Snack
Cuisine
Réserve
Magasin-Economat
Locaux du personnel.

EQUIPEMENTS HOTELIERS

CAMEROUN

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	26	689	1 017	16 192	3 051	610	1 820	2 860	24 533
2 *	20	722	955	17 190	4 298	764	3 000	7 000	32 252
3 *	18	1 529	2 231	49 082	12 271	2 679	2 880	15 300	82 212
4 *	3	554	772	16 984	4 632	1 158	900	2 760	26 434
5 *	1	218	436	10 900	3 052	698	350	1 250	16 250
Clas- exceptionnelle	5	155	322	3 864	966	113	250	400	5 593
Catégorie I	6	102	192	2 688	672	76,8	360	570	4 367
Catégorie II	2	26	30	450	120	15	130	200	915
Non classés	164	2 305	2 774	33 288	8 322	971	8 200	13 120	63 901
TOTAL	245	6 300	8 729	150 638	37 384	7 085	17 890	43 460	256 457

- 218 -

EQUIPEMENTS HOTELIERS

Unités

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	10,6	10,9	111,7	6,3	1,2	0,2	0,7	1,1	9,5
2 *	8,2	11,5	10,9	6,7	1,7	0,3	1,2	2,7	12,6
3 *	7,4	24,3	25,6	19,1	4,8	1,1	1,1	6,0	32,1
4 *	1,2	8,8	8,8	6,6	1,8	0,4	0,4	1,1	10,3
5 *	0,4	3,5	5,0	4,3	1,2	0,3	0,1	0,5	6,4
Classe exceptionnelle	2,0	2,5	3,7	1,5	0,4	0,04	0,1	0,2	2,24
Catégorie I	2,5	1,6	2,2	1,0	0,3	0,03	0,1	0,2	1,63
Catégorie II	0,8	0,4	0,3	0,2	E	E	0,1	0,1	0,4
Non classés	66,9	36,5	31,8	13,0	3,2	0,4	3,1	5,1	24,8
TOTAL	100	100	100	58,7	14,6	2,8	6,9	17	100

1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCES DU CENTRE ET DU SUD

1.4.0. Remarques préliminaires

Compte tenu de la nature de l'outil statistique qui continue au niveau du Secrétariat d'Etat au Tourisme à mettre ensemble les données sur la demande (nuitées, entrées, arrivées, etc...) des provinces du Centre et du Sud, nous analyserons ici au niveau des équipements hôteliers pour la province du Centre les seuls aspects sur le parc actuel, étant entendu que l'analyse de la demande le bilan de la situation actuelle, les problèmes et les recommandations immédiates seront traités globalement pour les deux provinces.

1.4.1. Estimation du parc actuel

La Province du Centre compte en 1985, 66 établissements hôteliers dont 14 classés et 52 non classés ; c'est donc dire l'importance de la province en équipements hôteliers. Le classement par catégorie est le suivant :

- . catégorie 1 étoile 3 hôtels
- . catégorie 2 étoiles 6 hôtels
- . catégorie 3 étoiles 4 hôtels
- . catégorie 5 étoiles 1 hôtel
- . autres : 1 établissements
- . hôtels non classés : 51 établissements.

1.4.1.1. La capacité hôtelière

Les établissements hôteliers classés de la province du Centre totalisent 746 chambres et 1 225 lits contre 731 chambres et 849 lits aux autres ; la répartition par catégorie est la suivante :

. 1 étoile	72 chambres	122 lits
. 2 étoiles	214 chambres	308 lits
. 3 étoiles	226 chambres	354 lits

. 5 étoiles	218 chambres	436 lits
. Autres	14 chambres	20 lits
. Non classés	717 chambres	829 lits
Ensemble	1 455 chambres	2 074 lits.

1.4.1.2. Estimation du parc en superficie des équipements hôteliers

Le parc actuel des équipements hôteliers est ainsi constitué :

. hôtels classés	43 700,2 m ²
. autres	19 868,15 m ²
TOTAL	63 568,35 m ²

1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU SUD

1.4.1. Estimation du parc actuel

La Province du Sud Cameroun totalise en 1985, 11 établissements hôteliers dont 3 classés et 8 non classés dont :

. catégorie 1 étoile	2 hôtels
. catégorie 2 étoiles	1 hôtel
. hôtels non classés	8 hôtels

1.4.1.1. La capacité hôtelière

Les établissements hôteliers classés de la Province totalisent 99 chambres et 153 lits tandis que les établissements non classés comptent de leur côté 109 chambres et 159 lits. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

. 1 étoile	81 chambres	135 lits
. 2 étoiles	18 chambres	18 lits
. non classés	109 chambres	159 lits
Ensemble	208 chambres	312 lits.

1.4.1.2. Le parc en superficie des équipements hôteliers

Le parc actuel est ainsi constitué :

. hôtels classés	3 925,4 m ²
. établissements non classés	3 480,65 m ²
TOTAL	7 406,05 m ²

1.4.2. Les besoins actuels en infrastructures : Provinces du Centre et du Sud

1.4.2.1. Evolution de la demande : Remarque préalable

Compte tenu de la structure de collecte des données en matière de nuitées, les données de la Province du Sud sont prises globalement avec celles de la Province du Centre dans le cadre de l'ancienne Province du Centre-Sud.

Nous dégagerons ces besoins globalement pour les deux provinces.

1.4.2.2. Evolution de la demande : 1980-1985 (Centre et Sud)

<u>ANNEES</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>
Demande	138 390	137 018	125 980	135 220	174 003	188 493
Taux d'ac- croissement		- 1 %	- 8 %	7,3 %	28,6 %	5,3 %

Le taux moyen est donc de :

$$\frac{188\,493 - 138\,390}{138\,390} = 37,69 \%$$

La demande en infrastructure hôtelière évolue donc au taux moyen annuel de 37,69 %.

Avec un chiffre de nuitées égal à 188 493 et une capacité de 2 386 lits (provinces du Sud et du Centre confondues), il ressort un ratio d'occupation de $\frac{188\,493}{2\,386} = 78,99 \%$ de nuitées par lit pour la période analysée et par an. Si l'on admet une moyenne annuelle de 300 nuitées par lit, on a un déficit annuel de - 220 soit un taux d'occupation de $\frac{80 \times 100}{300} = 26,6 \%$.

1.4.3. Bilan de la situation actuelle

Le taux d'occupation des établissements hôteliers dans les provinces du Centre et du Sud apparaît globalement très faible : 27 % environ.

Par ailleurs, il existe de profondes disparités au niveau des deux provinces entre le Sud aux potentialités touristiques nombreuses notamment dans le Département de l'Océan avec la présence de la mer et les possibilités de développement d'un tourisme balnéaire qui y sont liées mais qui dispose paradoxalement de peu d'infrastructures d'hébergement et la province du centre où le potentiel en infrastructures hôtelières est très important et concentré sur la seule ville de Yaoundé.

La concentration des équipements hôteliers à Yaoundé mise à part et qui est assez normal, compte tenu du statut de capitale politique, siège de nombreuses institutions et de nombreuses conférences et missions, on note une mauvaise répartition des équipements dans d'autres localités qui ne possèdent pratiquement pas de structures d'accueil.

1.4.4. Problèmes rencontrés

1.4.4.1. Province du Centre

- . la prédominance de grands hôtels au niveau des hôtels classés et l'absence des hôtels intermédiaires.
- . les disparités observées entre la répartition spatiale en établissements hôteliers entre Yaoundé où presque tout est concentré et l'indigence du reste de la zone.
- . les emplois parallèles : en effet, malgré les taux d'occupation faibles, la plupart des hôtels sont en fait sur-exploités entraînant ainsi une dégradation avant terme en équipements. Le phénomène touche pratiquement toutes les catégories d'hôtel sans distinction.

1.4.4.2. Province du Sud

- . d'une façon générale la Province du Sud est sous équipé en infra-structures hôtelières comme nous l'avons signalé plus haut ; autre fait insolite, il n'existe aucun établissement classé dans la région la plus touristique de la Province voire du Cameroun tout entier. Kribi en effet se signale par sa faible capacité d'hébergement.
- . l'insuffisance des équipements se conjugue également à leur mauvaise répartition, ainsi, Sangmélima excepté, ni Ebolowa, Chef-Lieu de la Province, encore moins Kribi ne sont bien lotis en hôtels.
- . le problème d'entretien : les hôtels à Ebolowa et Kribi notamment sont vétustes et sales.
- . l'absence de normes pour les chambres : le plus souvent, les constructions ou mieux les hôtels et auberges d'ici n'ont pratiquement pas de chambres aux dimensions réglementaires ; elles sont souvent trop petites, avec des toilettes extérieures pour ne citer que cet exemple.

1.4.5. Recommandation immédiates

1.4.5.1. Province du Sud

- . il faut le plus rapidement possible doter la Province d'équipements hôteliers viables. Ceci est essentiellement valable pour Ebolowa et Kribi qui sont les régions les plus démunies. On tiendrait compte néanmoins du dimensionnement respectable en fonction de l'offre d'où des études touristiques préalables.
- . il faudrait veiller aux problèmes d'entretien et de maintenance des équipements en vue de ^{les} rendre attractifs car la Province constitue avec celle du Sud-Ouest, la seule opportunité de loisir des Camerounais au bord de la mer. Il faudrait donc bien entretenir les équipements afin de promouvoir l'activité touristique en présentant un produit de bonne qualité.

1.4.5.2. Province du Centre

- . il faudrait doter certaines régions indigentes en équipements hôteliers, de structures viables ; il s'agit principalement de tous les Chefs-Lieux de Départements autour de Yaoundé.
- . un accent devrait être mis sur l'utilisation des matériaux locaux. C'est-à-dire qu'on verrait dans quelle mesure devrait être promu pour chaque région non plus de façon systématique des équipements à 100 % en dur mais une intégration progressive des composantes locales de construction, afin de mieux intégrer l'équipement à son milieu.

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DU CENTRE

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	3	72	122	1 952	366	73,20	210	330	2 931,2
2 *	6	214	308	5 544	1 386	246,4	900	2 100	10 176,4
3 *	4	226	359	7 898	1 974,5	430,80	640	3 400	14 343,3
4 *									
5 *	1	218	436	10 900	3 052	697,6	350	1 250	16 249,6
Classe exceptionnelle									
Catégorie I	1	14	20	280	70	8	60	95	5,3
Catégorie II									
Non classés	51	717	829	9 948	2 487	290,35	2 550	4 080	19 355,15
TOTAL	66	1 461	2 074	30 978	7 949,5	1 500,55	3 810	9 155	63 568,65

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DU SUD

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	2	81	135	2 160	405	81	140	220	3 006
2 *	1	18	18	324	81	14,4	150	350	919,4
3 *									
4 *									
5 *									
Classe exceptionnelle									
Catégorie I									
Catégorie II									
Non classés	8	109	159	1 908	477	55,65	400	640	3 480,65
TOTAL	11	208	312	4 392	963	151	690	1 210	7 406

1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DE L'EST

1.4.1. Estimation du parc actuel

L'Est Cameroun compte en 1985, 13 établissements hôteliers dont 1 seul classé : le Mansa Novotel de Bertoua et 12 établissements non classés ; c'est donc dire l'indigence de la Province en infrastructures hôtelières.

1.4.1.1. La capacité hôtelière

L'ensemble des établissements hôteliers totalise 197 lits pour un nombre égal de chambres réparti ainsi qu'il suit :

. Mansa Novotel	55 chambres	55 lits
. Autres	142 chambres	142 lits.

1.4.1.2. Le parc hôtelier

Il s'établit comme suit :

. hôtel classé	2 588,5 m ²
. établissements non classés	3 739,7 m ² .

1.4.2. Besoins actuels en infrastructures

1.4.2.1. Evolution de la demande 1980-1985

<u>Années</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>
Demande	3 549	10 380	10 712	11 385	14 702	14 441
Taux d'accès annuel		192,4	3,1	6,2	29,1	- 1,7

Le taux moyen est de $\text{rm} \left(\frac{14\ 441 - 3\ 549}{3\ 549} \right)^{1/5} = 61,33 \%$

La demande en infrastructures hôtelières évolue donc au taux moyen annuel de 61,38 %.

Avec un chiffre des nuitées s'élevant à 14 441 en 1985 et une capacité de 197 lits, il ressort un ratio d'occupation de $\frac{14\ 441}{197} = 73,30$ nuitées par lit pour la période analysée et par an.

Si l'on admet une moyenne annuelle de 300 nuitées par lit, on a un manque annuel de 226 soit un taux d'occupation de $\frac{74 \times 100}{300} = 24,66$ %.

1.4.3. Bilan de la situation actuelle

Le taux d'occupation des établissements hôteliers dans la Province de l'Est est très faible : 25 % environ et s'explique assez logiquement par :

- la faible densité des infrastructures ;
- la région est une zone de passage et frontalière à la fois très peu urbanisée et peu mise en valeur.

1.4.4. Problèmes rencontrés

- en dehors de Mansa Novotel de Bertoua, l'Est Cameroun ne compte pas de véritable hôtel ; tout au plus peut on parler d'auberges ou de chambres de couchage ;
- on note une très grande inégalité dans la répartition de la capacité hôtelière entre les 4 Départements de la Province, Abong-Mbang ou Batouri, importantes villes forestières à post savannière ne possédant pas d'hôtel d'une quelconque importance.
- les hôtels existant véritables auberges sont loin de remplir les normes d'hygiène ou de salubrité minimales.

1.4.5. Recommandation immédiates

Afin de promouvoir un développement touristique de l'Est Cameroun, il est temps :

- de doter la Province de trois hôtels classés supplémentaires dans tous les Chefs-Lieux de Départements ;
- d'améliorer le réseau de communication afin de faciliter les déplacements notamment entre les villes de la Province d'une part, l'Est et le reste du Cameroun d'autre part.

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DE L'EST

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *									
2 *									
3 *	1	55	55	1 210	302,50	66	160	850	2 588,5
4 *									
5 *									
Classe exceptionnelle									
Catégorie I									
Catégorie II									
Non classés	12	142	142	1 704	426	49,7	600	960	2 739,7
TOTAL	13	197	197	2 914	728,50	115,7	760	1 810	6 328,2

1.4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU LITTORAL

1.4.1. Estimation du parc actuel des équipements hôteliers

La Province du Littoral compte en 1985, 27 établissements hôteliers classés dont 9 établissements d'une étoile, 8 de deux étoiles, 7 de trois étoiles et 3 de quatre étoiles. On dénombre par ailleurs 14 établissements non classés.

La capacité hôtelière est de 1985 chambres et 2 692 lits dont : hôtels d'une étoile 252 chambres 310 lits, hôtels deux étoiles 314 chambres et 370 lits ; hôtels trois étoiles, 865 chambres et 1 240 lits et hôtels quatre étoiles 554 chambres et 772 lits.

Les établissements non classés totalisent 198 chambres pour 207 lits.

Le parc hôtelier estimé à partir des superficies bâties donne globalement 94 407 m² dont 89 409 m² appartiennent aux établissements classés et 4 998 m² se répartissent dans les établissements non-classés soit 5 % de toute la superficie bâtie. Les catégories d'établissements classés occupent l'espace bâti de la manière suivante : hôtels 1 étoile 8,2 % ; hôtels 2 étoiles 12 621 m² soit 13,4 % ; hôtels 3 étoiles 42 658 m² avec 45,2 % ; les hôtels 4 étoiles prennent 26 434 m² soit 28,0 %.

1.4.2. Besoins actuels en infrastructures hôtelières

Les besoins actuels en infrastructures hôtelières passent nécessairement par l'évaluation de la demande en terme de nuitées. C'est ainsi que de 1930 à 1985 on a une demande qui oscille entre 288 970 nuitées à 354 831 nuitées. Ces chiffres donnent un taux d'accroissement moyen de 4,6 % par an.

Les besoins ne peuvent être appréhendés qu'en terme de taux d'occupation des lits d'hôtel. Ainsi, avec 2 899 lits disponibles à l'heure actuelle, les nuitées moyennes par lits sont de : $354\ 831 : 2\ 899 = 123$ nuitées par lit d'hôtel. Si par ailleurs on considère qu'un lit d'hôtel devrait être occupé 300 fois dans l'année ce qui correspond au taux de 100 % on peut déduire le taux d'occupation des lits dans la province à $(123 : 300) \times 100 = 41 \%$.

Ce taux traduit la prédominance de l'offre par rapport à la demande et des explications à ce phénomène seront fournies dans l'analyse du bilan.

1.4.3. Bilan de la situation actuelle

L'analyse de l'offre et de la demande font état d'un taux d'occupation de 41 % par an ; ce qui prouve la prédominance de l'offre par rapport à la demande. En d'autres termes cela voudrait dire que les infrastructures hôtelières sont largement suffisantes. Mais ce ratio cache une certaine disparité car c'est à Douala que l'on trouve la plupart des grands hôtels dont les coûts élevés éliminent systématiquement une catégorie de la clientèle. Clientèle qui doit se loger autrement soit dans la famille, soit chez des amis. La classe qui reste n'est constituée que des personnes disposant de beaucoup de moyens financiers et capables de supporter le coût de la chambre. Certaines localités accusent un faible taux de remplissage dû au manque d'activités importantes tel est le cas des régions comme Mbanga, Yabassi, Mouanko, Ngambe et bien d'autres. La demande varie en fonction des activités dans l'année ainsi elle est plus importante lors des séminaires, grandes conférences, foire, etc..., ce cas est très particulier à la ville de Douala de part son caractère commercial et sa grande vocation économique.

1.4.4. Problèmes relevés

L'un des principaux problèmes qui se posent aux infrastructures hôtelières est le faible taux de remplissage dû au fait que les hôtels classés éliminent les clients aux moyens modestes. Ce phénomène est dû au fait que l'implantation des établissements hôteliers n'obéit pas toujours à la loi de l'offre et de la demande et l'étude du marché n'est pas toujours bien menée lors de la demande de l'agrément.

L'autre problème est celui de la dispersion des établissements à travers la province. Cette inégale répartition ne suit pas non plus la loi de l'offre et de la demande; ici l'importance des activités, dans une région donnée, donne un faible taux de remplissage alors que c'est purement un phénomène local.

Par ailleurs, les établissements non classés et les hôtels de la catégorie 1 étoile sont le plus souvent mal entretenus et les équipements qui s'y trouvent peu fonctionnels.

1.4.5. Recommandations immédiates

La délégation provinciale pour le tourisme devrait faire respecter les critères d'implantation des hôtels pour éviter les constructions anarchiques des établissements hôteliers et respecter la conformité des normes avant la classification des hôtels.

Les établissements hôteliers devraient être construits selon l'importance des activités de la région et suivant la vocation de la zone pour éviter des constructions qui ne serviront pas toujours occasionnant ainsi un grand manque à gagner aux promoteurs.

Un entretien systématique des structures d'accueil devrait être fait chaque fois pour assurer un minimum d'aisance à la population demanderesse des services hôteliers.

Les promoteurs devraient absolument précéder à la construction des hôtels par des études de marché très fiables.

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DU LITTORAL

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	9	252	310	4 960	930	186	630	990	7 696
2 *	8	314	370	6 660	1 665	296	1 200	2 800	12 621
3 *	7	865	1 240	27 280	6 820	1 488	1 120	5 950	42 658
4 *	3	554	772	16 984	4 632	1 158	900	2 760	26 434
5 *									
Classe exceptionnelle									
Catégorie I									
Catégorie II									
Non classés	14	198	207	2 484	621	78	700	1 120	4 998
TOTAL	41	2 183	2 899	58 368	14 668	3 201	4 550	13 620	94 407

i-4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU SUD-OUEST

1.4.1. Estimation du parc des infrastructures hôtelières

La Province du Sud-Ouest compte en 1985, 4 établissements classés dont 2 hôtels d'une étoile, 1 hôtel de deux étoiles et un hôtel de 3 étoiles et une vingtaine d'établissements non classés.

Ces établissements offrent une capacité d'accueil de 123 chambres et 231 lits pour les établissements classés répartis en 43 chambres et 48 lits pour les établissements d'une étoile, 50 chambres et 100 lits pour les hôtels de deux étoiles et 30 chambres et 83 lits pour l'hôtel de trois étoiles.

Le parc de construction s'estime à 6 834 m² pour les hôtels classés et 7 159 m² pour les hôtels non classés soit un total global de 13 993 m². Ce parc du bâti se répartit en 611 m² soit 4,4 % pour les établissements d'une étoile, 2 830 m² avec 20,2 % pour l'hôtel de deux étoiles et 3 393 m² soit 24,2 % pour l'hôtel de trois étoiles soit au total 48,8 % de l'espace bâti revient aux hôtels classés et 51,2 % de la même superficie appartient aux établissements non classés.

Au total les hôtels classés offrent moins de place et d'espace comparativement aux hôtels non classés.

1.4.2. Evaluation des besoins actuels en infrastructures hôtelières

Les besoins actuels sont évalués à partir de la demande actuelle exprimée en nuitées. De 1980 à 1985 les nuitées sont passées de 34 767 à 95 321, cette évolution a connu des oscillations au cours du temps avec des niveaux parfois supérieurs à ce que l'on a à la sixième année de la série. Néanmoins en calculant le taux d'accroissement moyen, on a un taux de 0,3 % par an. Ce qui traduit bien le phénomène oscillatoire évoqué plus haut.

Le calcul du taux d'occupation des lits pour toute l'année 1985 donne 35 321 nuités : 528 lits = 67 nuités/lit d'hôtel. En considérant que chaque lit d'hôtel devrait recevoir 300 nuités pour une occupation de 100 % on peut déduire le taux de remplissage qui se situe à $(67 : 300) \times 100 = 22,3 \%$ pour l'année 1985.

La faiblesse de ce taux traduit un certain nombre de problèmes qui seront relevés plus loin dans la suite de l'étude.

1.4.3. Bilan de la situation actuelle

De l'analyse de l'offre et de la demande, il ressort que la demande est de loin moins importante que l'offre. Cela se traduit par la faiblesse du taux de remplissage des hôtels, taux qui n'est que de 22,3 %. Ce taux est une moyenne qui cache beaucoup de disparités. Les hôtels les plus sollicités sont ceux de Limbé et Mutenguene et dans une moindre mesure Kumba. L'excédent de l'offre s'explique également par la présence d'un grand nombre d'établissements non classés où la demande n'est pas toujours enregistrée, il existe dans ce cas beaucoup de fuites qui faussent toute évaluation des besoins. Il faut aussi compter que les auberges n'arrivent pas toujours à avoir de la clientèle dans les localités où il n'y a pas beaucoup d'activités, c'est le cas des villes comme Mamfé, Mundemba, et bien d'autres encore.

Au total l'offre demeure dans l'ensemble sans une demande qui puisse la rentabiliser.

1.4.4. Problèmes relevés

Les problèmes relevés sont de plusieurs ordres :

- il y a une grande affluence de petits établissements non classés qui bien que recevant de la clientèle, n'arrivent pas toujours à la déclarer. Ce phénomène a pour conséquence, la sous-estimation de la demande.

- certains établissements n'obéissent pas aux normes de construction et de mise en place d'infrastructures hôtelières, entre autres la notion de la demande qui se relie à celle de l'activité de la Province, n'est pas toujours pris en compte. C'est ce qui explique l'implantation anarchique des auberges dont la rentabilité pose des problèmes.

1.4.5. Recommandations immédiates

L'implantation des établissements hôteliers devrait obéir aux lois du marché touristique.

Etant donné que le Cameroun a opté pour un tourisme de masse, les équipements hôteliers devraient s'implanter dans les villes les plus importantes, Chefs-lieux de Départements et de Provinces.

EQUIPEMENTS HOTELIERS

PROVINCE DU SUD-OUEST

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	2	43	48	688	144	28,8	140	220	1 220,8
2 *	1	50	100	1 800	450	80	150	350	2 830
3 *	1	30	83	1 826	457	100	160	850	3 393
4 *									
5 *									
Classe exceptionnelle									
Catégorie I									
Catégorie II									
Non classés	20	230	297	3 564	891	104	1 000	1 600	7 159
TOTAL	24	353	528	7 878	1 942	312,8	1 450	3 020	14 603

1-4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DE L'OUEST

1.4.1. Estimation du parc actuel des équipements hôteliers

En 1985, la Province de l'Ouest totalise 32 établissements hôteliers parmi lesquels 7 classés, 1 de classe exceptionnelle et 24 non classés. Ici, la capitale provinciale ne détient pas le monopole des hôtels classés : on en trouve également à Bafang, Mbouda Dschang bien qu'ils soient écrasés par les effectifs des non classés.

La capacité hôtelière se chiffre à 667 chambres abritant 791 lits. Les hôtels classés rassemblent 38,5 % des chambres et 37,6 % des lits, les hôtels non classés 54 % des chambres et 48,4 % des lits. L'hôtel de classe exceptionnelle à savoir le Centre Climatique de Dschang détient en son sein 7,5 % des chambres et 14 % des lits.

L'estimation du parc hôtelier en terme de superficie s'élève à 20 669 m² dont 48 % reviennent aux hôtels classés, 43,5 % aux hôtels non classés et 8,5 % à l'hôtel de classe exceptionnelle. Ainsi même avec leur nombre impressionnant, les hôtels non classés ne dépassent pas ceux dits classés en terme de superficie.

1.4.2. Evaluation des besoins actuels en infrastructures hôtelières

De 1980 à 1985, la demande hôtelière a oscillé entre 56 984 nuités et 69 474 nuités soit un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 2,8 %. Par ailleurs, le rapport entre les 64 852 nuités de 1985 et les 791 lits disponibles donne une moyenne de 82 nuités par lit d'hôtel. En considérant qu'un lit d'hôtel devrait être occupé 300 nuits dans l'année, le taux d'occupation actuel est de $(82 : 300) \times 100 = 27,3 \%$. C'est un taux excessivement bas qui prouve que l'offre est largement supérieure à la demande. Autrement dit, il s'agit d'une situation de sous-exploitation des équipements hôteliers de la Province de l'Ouest.

1.4.3. Bilan de la situation actuelle

La situation hôtelière de la Province de l'Ouest particulièrement celle de Bafoussam s'est surtout améliorée en 1984 avec la tenue du Comice Agro-Pastoral de Bamenda et le Congrès du Parti National R.D.P.C. De nombreux participants devant résider à Bafoussam, il a fallu construire de nouveaux hôtels et réaménager ceux qui existaient déjà. Aujourd'hui, la majorité d'entre eux sont sous-exploités. Les seuls moments d'affluence restent les week-ends. Pourtant la Province de l'Ouest regorge de potentialités touristiques, de merveilles liées à son climat, au folklore, aux traditions, aux arts, aux paysages et aux sites originaux malheureusement encore peu connus et visités de nos jours.

La situation actuelle est donc essentiellement dominée par ce phénomène de sous-exploitation auquel il faut lier d'autres problèmes annexes.

1.4.4. Problèmes relevés

- insuffisance du personnel qualifié
- manque de circuit touristique viable susceptible d'attirer les touristes nationaux et internationaux
- prédominance en hôtels non classés au détriment des hôtels de classe moyenne
- structures d'accueil déplorables, surtout dans les hôtels non classés
- contrôles hôteliers de complaisance.

1.4.5. Recommandations immédiates

- promouvoir la construction des hôtels de classe moyenne dans les Chefs-Lieux d'Arrondissement par la SOCATOUR
- création des circuits touristiques exploitables-et attrayants.
- revoir le classement des hôtels dans leur ensemble.

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DE L'OUEST

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	3	101	109	1 744	327	65,4	210	330	2 677
2 *	3	108	141	2 538	635	113	450	1 050	4 786
3 *	1	48	48	1 056	264	58	160	850	2 388
4 *									
5 *									
Classe exceptionnelle	1	49	110	1 320	330	39	50	80	1 819
Catégorie I									
Catégorie II									
Non classés	24	361	383	4 596	1 149	134,05	1 200	1 920	8 999
TOTAL	32	667	791	11 254	2 705	410	2 070	4 230	20 669

I-4. EQUIPEMENTS HOTELIERS : PROVINCE DU NORD-OUEST

1.4.1. Estimation du parc actuel des équipements hôteliers

En 1985, la Province du Nord-Ouest compte 22 établissements hôteliers. Sept (7) d'entre eux sont classés dont 6 d'une étoile et 1 de trois étoiles. Tous ces établissements hôteliers classés sont uniquement localisés à Bamenda. On compte également 15 hôtels non classés à Bamenda et notamment dans les Chefs-Lieux de Départements.

Ces hôtels offrent une capacité de 533 chambres et 738 lits. Les hôtels classés détiennent 39 % des chambres et 49 % des lits et les hôtels non classés 61 % des chambres et 51 % des lits.

En terme de superficie, le parc global des équipements hôteliers est estimé à 17 804 m² dont 56,4 % pour les hôtels classés et 43,6 % pour les hôtels non classés. Les hôtels classés "1 étoile" occupent une superficie de 6 156 m² soit environ 35 % du total, taux qui ne s'éloigne pas beaucoup de celui des hôtels non classés. L'unique hôtel de "3 étoiles" à savoir AYABA HOTEL de Bamenda couvre une superficie bâtie estimée à 3 880 m² soit 22 % de la superficie globale. En d'autres termes, les hôtels non classés sont nombreux mais n'offrent pas beaucoup d'espace pour leurs activités.

1.4.2. Evaluation des besoins actuels en infrastructures hôtelières

La variable la plus saisissable est la "nuitée". De 1980 à 1985 la demande hôtelière de la Province du Nord-Ouest varie entre 18 649 et 69 474 nuités. Ceci représente un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 54,5 %. Par ailleurs, le rapport entre les nuités et le nombre de lits disponibles donne 94 nuités en moyenne par lit d'hôtel. Or en considérant qu'un lit d'hôtel devrait être occupé 300 nuits dans l'année, le taux d'occupation actuel est de $(94 : 300) \times 100 = 31,3 \%$. D'une façon générale on se trouve en situation de sous-exploitation des hôtels de la Province du Nord-Ouest. Nous tenterons d'en donner les explications plus loin.

1.4.3. Bilan de la situation actuelle

Le Nord-Ouest vient en troisième position après le Centre et le Littoral en investissements privés hôteliers. En matière d'hébergement touristique, on relève dans les Chefs-lieux d'Arrondissements et les bourgs ruraux importants, la présence des "GUEST'S HOUSES" propriétés communales que le Secrétariat d'Etat au Tourisme n'intègre pas encore dans le classement national d'établissement d'hébergement. Ces "Guest's Houses" offrent donc une capacité complémentaire d'accueil aux hôtels existant ce qui explique d'une part pourquoi l'offre est supérieure à la demande. D'autre part, en ce qui concerne les hôtels proprement dits, classés ou non classés, certains particuliers investissent dans ce domaine non par souci de rentabilité ni même par conviction, mais plutôt par concurrence par rapport à ceux qui les y ont précédés. En conséquence on trouve un bon nombre d'auberges et hôtels qui sont sous-exploités une bonne partie de l'année d'où le taux de 31,3 % d'occupation relevé précédemment. Par ailleurs, l'organisation du Comice Agro-Pastoral de Bamenda en 1984 a permis de doter cette ville de cinq hôtels d'une étoile aujourd'hui sous-exploités parce que d'autres activités ne sont pas encore greffées à la fonction administrative et commerciale existantes.

1.4.4. Problèmes relevés

- la construction des hôtels et auberges se fait de manière très anarchique. En réalité, le Nord-Ouest possède 44 établissements hôteliers mais seulement 22 ont reçu une autorisation officielle d'ouverture. Les 22 autres fonctionnent pratiquement de manière clandestine ce qui est préjudiciable au contrôle des normes de construction et du standing.
- le recrutement du personnel se fait au sein des familles des propriétaires en vue de réaliser quelques économies. A l'opposé, ce sont les prestations qui sont médiocres, surtout dans les hôtels non classés.
- la forte concentration des équipements hôteliers à Bamenda.

1.4.5. Recommandations immédiates

- les responsables du Tourisme devraient inciter les propriétaires d'hôtels en position irrégulière à régulariser le plus rapidement possible la situation ; sinon les hôtels clandestins aux prestations médiocres devraient être fermés.
- création d'un centre régional de formation et de recyclage du personnel hôtelier.
- contrôle plus régulier des structures d'accueil et du standing.
- révision du classement des hôtels. Certains ne répondent plus aux exigences qui leur ont été faites dès leur ouverture.

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DU NORD-OUEST

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2					
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total
1 *	6	106	259	4 144	777	155,4	420	660	6 156
2 *									
3 *	1	100	100	2 200	550	120	160	850	3 880
4 *									
5 *									
Classe exceptionnelle									
Catégorie I									
Catégorie II									
Non classés	15	327	379	4 548	1 137	132,6	750	1 200	7 768
TOTAL	22	533	738	10 892	2 464	408	1 330	2 710	17 804

I-4. INFRASTRUCTURES HOTELIERES : GRAND NORD

I-4.1. Estimation du parc actuel

I-4.1.1. Adamaoua

La province de l'Adamaoua compte en 1985 5 hôtels d'une capacité de 204 lits pour 136 chambres. Ces hôtels sont répartis comme il suit :

- . 1 hôtel 1* de 34 lits pour 34 chambres
- . 1 hôtel 2* de 18 lits pour 18 chambres
- . 1 hôtel 3* de 88 lits pour 50 chambres
- . 2 hôtels non classés avec 204 lits pour 136 chambres.

L'estimation du parc actuel en termes de superficie est de 6 543 m² pour l'ensemble de la province dont :

- 846 m², soit 12,92 % de la superficie totale pour l'hôtel 1*
- 919 m², soit 14 % de la superficie totale pour l'hôtel 2*
- 3 536 m² soit 54 % de la superficie totale pour l'hôtel TRANSCAN de Ngaoundéré, 3*.
- 1 242 m², soit 18,98 % de la superficie totale pour les 2 hôtels non classés de la province.

I-4.1.2. Extrême-Nord

La province de l'Extrême-Nord compte en 1985 12 hôtels comportant 250 chambres pour 503 lits. On dénombre :

- . 1 établissement classé, hôtel 3 étoiles de 60 chambres et 108 lits.
- . 3 établissements hôteliers de classe exceptionnelle qui totalisent 84 chambres et 168 lits.

- . 3 établissements hôteliers de la catégorie 1 avec au total 49 chambres et 97 lits.
- . 2 établissements hôteliers de la catégorie 2 avec 26 chambres et 30 lits dans l'ensemble.
- . 3 établissements hôteliers non classés totalisant 31 chambres et 100 lits.

Le parc hôtelier estimé à partir des superficies bâties donne globalement 12 120 m² dont :

- 4 110 m², soit 33,9 % de l'ensemble, pour l'hôtel 3 étoiles
- 2 969 m², soit 24,5 % pour les 3 hôtels de classe exceptionnelle
- 2 201 m², soit 18,16 % pour les 3 hôtels de la catégorie 1
- 915 m², soit 7,5 % pour les 2 hôtels de la catégorie 2
- 1 925 m², soit 15,9 % pour les 3 hôtels non classés.

I-4.1.3. Nord

Le parc hôtelier de la province du Nord comprend 19 hôtels comportant 312 chambres et 483 lits au total. On dénombre :

- . 1 établissement hôtelier classé, hôtel 3* de 95 chambres pour 150 lits.
- . 1 établissement hôtelier de classe exceptionnelle de 22 chambres pour 44 lits.
- . 2 établissements hôteliers de la catégorie 1 de 39 chambres pour 75 lits.
- . enfin 15 hôtels non classés de 156 chambres et 214 lits.

Estimé à partir des superficies, le parc hôtelier donne globalement 13 007 m² dont :

- 5 315 m² pour l'hôtel 3*, soit 40,86 %
- 805 m² pour l'hôtel de classe exceptionnelle, soit 6,18 %
- 1 652 m² pour les 2 hôtels de la catégorie 1, soit 12,7 %
- 5 235 m² pour les 15 hôtels non classés, soit 40,24 %.

I-4.1.4. L'ensemble des trois (3) provinces

En 1985, l'ensemble des trois (3) provinces compte 36 établissements hôteliers d'une capacité de 1 190 lits pour 698 chambres. Leur répartition est la suivante :

- . 1 hôtel une étoile de 34 chambres et 34 lits.
- . 1 hôtel deux étoiles de 18 chambres et 18 lits.
- . 3 hôtels trois étoiles de 205 chambres et 346 lits.
- . 4 hôtels de classe exceptionnelle de 106 chambres et 212 lits.
- . 5 hôtels de la catégorie 1 avec 88 chambres et 172 lits.
- . 2 hôtels de la catégorie 2 avec 26 chambres et 30 lits.
- . 20 hôtels non classés avec 698 chambres pour 1 190 lits.

Estimé à partir des superficies, le parc hôtelier donne globalement 31 670 m² répartis comme suit :

- 846 m² pour l'hôtel une étoile, soit 2,67 %
- 919 m² pour l'hôtel deux étoiles, soit 2,9 %
- 12 960 m² pour les 3 hôtels trois étoiles, soit 40,9 %
- 3 774 m² pour les 4 hôtels de classe exceptionnelle, soit 11,9 %
- 3 854 m² pour les 5 hôtels de la catégorie 1, soit 12,1 %
- 915 m² pour les 2 hôtels de la catégorie 2, soit 2,9 %
- Enfin 8 402 m² pour les 20 hôtels non classés, soit 26,5 %.

EQUIPEMENTS HOTELIERS : ADAMAOUA - EXTREME-NORD - NORD

ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2										
Catégorie	Nbre d'hôtels	Nbre Chambres	Nbre lits	Chambre	Sanitaires	Restau- rant	Locaux de service	Autres	Total	%
1*	1	34	34	544	102	20	70	110	846	2,67
2*	1	18	18	324	81	14	150	350	919	2,9
3*	3	205	346	7 612	1 903	415	480	2 550	12 960	40,9
4*										
5*										
Classe except.	4	106	212	2 544	636	74	200	320	3 774	11,9
Catég. I	5	88	172	2 408	602	69	300	475	3 854	12,1
Catég. II	2	26	30	450	120	15	130	200	915	2,9
Non classés	20	221	378	4 536	1 134	132	1 000	1 600	8 402	26,5

31 670 m2

I-4.2. Evaluation des besoins actuels

Dans ce chapitre, nous ne nous intéresserons qu'à l'ensemble des trois provinces, puisque les besoins actuels en infrastructures hôtelières passent par l'évaluation de la demande en terme de nuités, et que les statistiques du Secrétariat d'Etat au Tourisme donnent ces nuités pour l'ensemble de ces provinces.

De 1980 à 1985, on a une demande qui oscille entre 70 661 nuités à 113 239 nuités. D'où un taux d'accroissement moyen de 12,05 % par an.

Le nombre de lits disponibles à l'heure actuelle étant 1 190, les nuités moyennes par lit sont de :

$113\ 239 : 1\ 190 = 95$ nuités/lits d'hôtel. Ceci montre bien que l'évaluation des besoins ne peut être appréhendée qu'en terme de taux d'occupation des lits d'hôtel.

Considérant qu'un lit d'hôtel devrait être occupé 300 fois par an (taux d'occupation de 100 %), on déduit le taux d'occupation des lits dans l'ensemble des trois provinces.

$$(95 : 300) \times 100 \approx 32 \%$$

Ce qui montre que l'offre est très nettement supérieure à la demande.

I-4.3. Bilan diagnostic (ensemble des trois provinces)

Le taux d'occupation de 32 % par an montre la prédominance de l'offre sur la demande. La raison principale tient au fait que le tourisme étant très important dans la région Nord du Cameroun, les hôtels ne connaissent un taux d'occupation élevé qu'en période touristique. Beaucoup d'hôtels et de campements sont carrément fermés pendant la période morte.

Cependant, dans les grandes villes comme Garoua, Maroua, la demande est souvent supérieure à l'offre du fait de leur rôle de métropoles
provinciales

Enfin, le coût souvent élevé des chambres d'hôtels incitent une bonne partie de Camerounais à rechercher d'hébergement auprès des amis ou des parents.

I-4.4. Problèmes relevés

Le problème majeur est celui de la prédominance de l'offre sur la demande. Le fait même que les établissements hôteliers ne connaissent un taux d'occupation élevé qu'en période touristique fait grimper exagérément les coûts hôteliers au cours de cette même période afin de rattraper le manque à gagner.

Les établissements hôteliers non classés sont les plus nombreux, et le plus souvent ils sont mal entretenus.

Il y a aussi lieu de déplorer l'inégale répartition des établissements hôteliers dans la région, ces derniers étant concentrés dans les Chefs-Lieux des provinces et dans quelques points touristiques. La construction des établissements hôteliers n'obéit pas toujours à la loi de l'offre et de la demande dans la région, ce qui ne favorise pas les chefs-lieux de départements et d'arrondissement. Ces derniers connaissent de sérieux problèmes pour héberger les agents de la fonction publique ou du secteur privé en mission.

I-4.5. Recommandations

Tous les hôtels non classés méritent un meilleur entretien afin d'assurer un meilleur séjour aux clients.

La construction des établissements hôteliers devrait obéir à des études de marchés très poussés. Tout doit être mis en oeuvre pour éviter les constructions anarchiques des établissements hôteliers, et pour respecter la conformité des normes en vue de la classification des hôtels.

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DE L'ADAMAOUA

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2						
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total	%
1 *	1	34	34	544	102	20	70	110	846	12,92
2 *	1	18	18	324	81	14	350	350	919	14
3 *	1	50	88	1 936	484	106	850	850	3 536	54
4 *										
5 *										
Classe exceptionnelle										
Catégorie I										
Catégorie II										
Non classés	2	34	64	768	192	22,4	100	160	1 242	18,9
TOTAL	5	136	204	3 572	659	162,4	480	1 470	Total 6 543 m2	

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DU NORD

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2						
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total	%
1 *										
2 *										
3 *	1	95	150	3 300	825	180	160	850	5 315	40,86
4 *										
5 *										
Classe exceptionnelle	1	22	44	518	132	15,4	50	80	805	6,18
Catégorie I	2	39	75	1 050	262,5	30	120	190	1 652	12,7
Catégorie II										
Non classés	15	156	214	2 568	642	74,9	950	1 200	5 235	40,24
TOTAL	19	312	483	7 446	1 861,5	300,3	1 080	2 320	Total 13 007 m2	

EQUIPEMENTS HOTELIERS - PROVINCE DE L'EXTREME-NORD

CATEGORIE	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de lits	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES EN m2						
				Chambres	Sanitaires	Restaur.	Loc.service	Autres	Total	%
1 *										
2 *										
3 *	1	60	108	2 376	594	130	160	850	4 110	33,
4 *										
5 *										
Classe exceptionnelle	3	84	168	2 016	504	58,8	150	240	2 969	24,
Catégorie I	3	49	97	1 358	339,5	38,8	180	285	2 201	18,
Catégorie II	2	26	30	450	120	15	130	200	915	7,
Non classés	3	31	100	1 200	300	35	150	240	1 925	15,
TOTAL	12	250	503	7 400	1 857,5	277,6	770	1 815	T= 12 120	

NORMES DE CONSTRUCTION .. EQUIPEMENTS HOTELIERS

CATEGORIE	ESTIMATION DES SUPERFICIES BATIES				
	... m2 par lit d'hôtel			... m2 par lit d'hôtel	
	Chambre (ci)	Sanitaires (si)	Restaurant (ri)	Locaux de service (1)	Autres (2)
1 *	16	3	0,60	70	110
2 *	18	4,5	0,80	150	350
3 *	22	5,5	1,20	160	850
4 *	22	6	1,50	300	920
5 *	25	7	1,60	350	1 250
Classe exceptionnelle	12	3	0,35	50	80
Catégorie I	14	3,5	0,40	60	95
Catégorie II	15	4	0,50	65	100
Non classés	12	3	0,35	50	80

(1) Secrétariat
Comptabilité
Service réception
Standard
Consigne
Vestiaire

(2) Night club
Bar-Snack
Cuisine
Réserve
Magasin-Economique
Locaux du personnel.

1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION :

LOGEMENTS

1.0.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION : LOGEMENTS

Méthode d'estimation du parc de logements

L'estimation du parc du logement part du premier recensement général de la population et de l'habitat d'Avril 1976. C'est ainsi que, connaissant la structure de la population selon le lieu de résidence en 1976 et en 1985 et les structures des unités d'habitation en 1976, il a été procédé à une projection de ces dernières structures en 1985 en supposant que la structure général de la population de 1976 a été projetée en 1985 et que ce qu'il y a lieu de faire c'est la projection des structures de l'habitation. Au total, il y a deux types de structures dont : la structure de la population selon le type de construction et la structure de la population selon le type de matériaux utilisés dans la construction. Cinq types de construction ont été ainsi identifiés dont : les cases isolées, les maisons à plusieurs logements, les villas modernes, les immeubles d'appartements et les concessions ; de la même manière, trois types de matériaux s'utilisent dans chaque type de construction ainsi on a : les matériaux en dur les matériaux en semi-dur, et les matériaux provisoires.

L'hypothèse retenue est celle qui veut que la composition de la population urbaine habitant dans un type de structure donné, suit l'évolution de l'urbanisation; ainsi il ressort de ces analyses la formule de calcul ci-après :

$$U_{ti} = U_{oi} \times \frac{U_t}{U_o}$$

où U_o : taux d'urbanisation de 1976

U_t : taux d'urbanisation de 1985

U_{oi} : la proportion de la population urbaine qui habitait le type de construction i en 1976.

U_{ti} : la proportion de la population urbaine qui habiterait le type de construction i en 1985.

Cette équation obéit à la contrainte :

$$\sum U_{ti} = U_t = \sum U_{oi} \times \frac{U_t}{U_o} = \frac{U_t}{U_o} \sum U_{oi} = U_t \times \frac{U_o}{U_o} = U_t$$

Par analogie les mêmes calculs ont été effectués en ce qui concerne le milieu rural à partir des équations ci-dessous :

$$\left\{ \begin{array}{l} U_t + r_t = 100 \% \quad \Rightarrow \quad r_t = 100 - U_t \\ U_o + r_o = 100 \% \quad \Rightarrow \quad r_o = 100 - U_o \end{array} \right.$$

L'équation similaire devient $r_{ti} = r_{oi} \times \frac{r_t}{r_o}$

où r est la proportion de la population vivant en milieu rural.

De la même manière, il a aussi été dressé un tableau de la population occupant le type de logement selon les matériaux utilisés. La formule de calcul utilisée a été :

$$U_{oj} = \frac{P_{uj}}{PT} \quad \text{connue en 1976}$$

$$U_{tj} = U_{oj} \times \frac{U_t}{U_o}$$

où U_o : la proportion de la population vivant en milieu urbain en 1976 (taux d'urbanisation de 1976)

U_t : taux d'urbanisation en 1985

U_{oj} : proportion de la population urbaine ayant utilisé le type de matériaux j en 1976

U_{tj} : proportion de la population urbaine devant utiliser le type de matériaux j en 1985

$$\text{et } \sum U_{tj} = U_t = \sum U_{oj} \times U_t / U_o = \frac{U_t}{U_o} \times \sum U_{oj} = U_t \frac{U_o}{U_o}$$

./.

De la même manière on calcule les mêmes proportions en milieu rural comme suit :

$$\begin{cases} U_t + r_t = 100 \\ U_o + r_o = 100 \end{cases} \Rightarrow \begin{cases} r_t = 100 - U_t \\ r_o = 100 - U_o \end{cases}$$

d'où

$$r_{tj} = r_{oj} \times \frac{r_t}{r_o}$$

Ces quatre tableaux ont permis la construction de deux tableaux croisés remplis selon le principe des tableaux de contingence.

TYPE DE CONSTRUCTION	TYPE DE MATERIAUX UTILISES	MATERIAU			Σ
		DUR	SEMI-DUR	PROVISOIRE	
Cases isolés					U_{t1}
Maisons à plusieurs logements					U_{t2}
Villas modernes			-	-	U_{t3}
Immeubles d'appartement			-	-	U_{t4}
Concessions					U_{t5}
	Σ	U_{1t}	U_{2t}	U_{3t}	U_t

avec

$$U_{ijt} = \frac{U_{ti} \cdot U_{tj}}{U_t}$$

C'est cette formule qui permet de remplir le tableau ci-dessus.

Cette matrice peut se formaliser (A_{ijt})

./.

De la même manière, il a été rempli le tableau relatif au milieu rural

Soit
$$rijt = \frac{rit \times rjt}{rt}$$
 appelée matrice (Bijt)

Après cette phase il faudrait passer à la phase d'affectation de la population à chacune des matrices de la manière suivante :

$$P_T \times U_t = \left[P_{Uijt} \right] \quad \text{et} \quad P_{Tt} = \left[P_{Rijt} \right]$$

où $\left[P_{Uijt} \right]$ matrice de la population urbaine répartie selon le type de construction (i) et le type de matériaux (j) utilisés.

$\left[P_{Rijt} \right]$ répartition de la population rurale selon le type de construction (i) et le type de matériaux (j) utilisés.

L'exploitation des enquêtes effectuées dans chacune des dix (10) provinces a permis de dresser une matrice de ratios d'occupation de l'espace en milieu urbain défini comme suit : $(d_{iju})_{m^2}/\text{habitant}$ ce qui signifie $(d)_{m^2}$ dans le type de construction (i) avec le type de matériaux (j) en milieu urbain pour un habitant.

A partir de ce résultat on arrive à la phase finale de l'estimation du parc des logements en milieu urbain par la matrice ci-après :

$$(P_{U.jt}) \times (d.ju) = (P_{Ui.t}) \times (d_{i.u}) = S_{jj}$$

Surface du bâti dans le type de construction (i) avec le type de matériaux (j) = S_{jj} en milieu urbain.

La surface totale du bâti en milieu urbain donne :

$$S_u = \sum_{i=1}^5 \sum_{j=1}^3 S_{ij} = \sum_{i=1}^5 S_{i.} = \sum_{j=1}^3 S_{.j}$$

En ce qui concerne le milieu rural, il a été procédé à un certain nombre d'arbitrages; d'abord pour l'ensemble du Cameroun il est supposé que $d_r = \frac{r_t}{u_t}$ ce facteur sert de comparaison pour une province donnée

si $d_{pr} = \frac{r_{pt}}{u_{pt}} > d_r$ on admet que $d_{pr} \neq 2$

Si $d_{pr} = \frac{r_{pt}}{u_{pt}} < d_r$ on admet que $d_{pr} = d_r$

Ceci constitue le facteur multiplicateur de conversion. Ce facteur que l'on peut appeler P permet de déterminer d_{ijr} de la manière suivante :

$$d_{ijr} = P d_{iju}$$

$$\begin{aligned} \text{Dans ces conditions } S_{Rij} &= (P_{R.jt}) \times (P_{d.ju}) \\ &= (P_{Ri.t}) \times (P_{di.t}) \end{aligned}$$

Le parc total du bâti pour l'ensemble se détermine par addition des deux superficies partielles

$$\sum \sum S_{uij} + \sum \sum S_{Rij} = \sum \sum S_{T ij}$$

$$\sum \sum (S_{uij} + S_{R ij}) = \sum \sum S_{T ij}$$

CAMEROUN - (MILIEU URBAIN - MILIEU RURAL)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTIONET LES MATERIAUX UTILISESUnité : m²

1985

Construction	Matériaux utilisés			Ensemble	%
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Maisons isolées	11 259 671	49 228 009	16 441 052	76 928 732	30,44
Maisons à plusieurs logements	5 185 833	14 200 185	5 930 950	25 316 968	10,02
Villas modernes	3 212 881	-	-	3 212 881	1,27
Immeubles d'appartements	1 040 772	-	-	1 040 772	0,41
Concessions et autres	16 137 344	99 009 257	31 109 161	146 255 762	57,86
Ensemble	36 836 501	162 437 451	53 481 163	252 755 115	
%	14,57	64,27	21,16		100

- 265 -

CAMEROUN (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTIONET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m2

1985

Type de construction	Matériaux utilisés			Ensemble	%
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Cases isolées	7 811 775	8 232 926	3 765 770	19 810 471	42,0
Maisons à plusieurs logements	3 772 159	4 573 958	3 041 825	11 387 942	24,14
Villas modernes	2 461 568	-	-	2 461 568	5,22
Immeubles d'appartements	888 964	-	-	888 964	1,88
Concessions et autres	2 743 360	8 526 314	1 355 310	12 624 984	26,76
Ensemble	17 677 826	21 333 198	8 162 905	47 173 929	
%					100

CAMEROUN (MILIEU RURAL)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction	Materiaux utilises			Ensemble	%
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Maisons isolées	3 447 896	40 995 083	12 675 282	57 118 261	27,78
Maisons à plusieurs logements	1 413 674	9 626 227	2 889 125	13 929 026	6,78
Villas modernes	751 313	-	-	751 313	0,37
Immeubles d'appartements	151 808	-	-	151 808	0,07
Concessions et autres	13 393 984	90 482 943	29 753 851	133 630 778	65
Ensemble	9,32	68,64	22,04		
%					100

1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION : PROVINCE DE L'EST

1.5.1. Estimation du parc actuel

1.5.1.1. Estimation du parc en milieu urbain

L'ensemble des logements construits en milieu urbain dans l'Est cameroun couvre une superficie de 2 009 738 m² avec 23 % d'unités en dur, 38 % en semi-dur et 39 % en matériaux provisoires.

Il existe également de grandes disparités entre les types de construction dont :

. cases isolées	73 %	des structures
. maisons à plusieurs logements	13 %	" "
. villas modernes	2 %	" "
. immeubles d'appartements	0,0 %	" "
. concessions	12 %	" "

1.5.1.2. Estimation du parc en milieu rural

Le parc immobilier en milieu rural est composé de 11 720 783 m² de logements construits ainsi répartis :

. dur	50 %
. semi-dur	36 %
. matériaux provisoires	59 %

La répartition entre les différents types de structures est la suivante :

. cases isolées	74 %
. maisons à plusieurs logements	10 %
. villas modernes	0,2 %
. immeubles d'appartements	-
. concessions et autres	15,8 %.

./.

1.5.1.3. Estimation du narc d'ensemble

Tous les milieux rural et urbain confondus, l'EST Cameroun totalise 13 730 521 m² d'équipements d'habitation dont 85 % en zone rurale et 15 % en zone urbaine. Nous sommes donc ici dans une zone très rurale, faiblement urbanisée. La répartition des superficies des logements par type de matériaux utilisés donne les résultats suivants :

. maisons construites en dur	1 060 013 m ²	8 %
. semi-dur	5 019 746 m ²	37 %
. matériaux provisoires	7 650 762 m ²	soit 55 %

S'agissant des types de construction, les cases isolées viennent ici largement en tête avec 74 % des logements suivies loin derrière par les concessions et autres 15 %, des maisons à plusieurs logements 11 %, les villas modernes et les immeubles d'appartements en nombres et superficies négligeables.

1.5.2. Bilan de la situation actuelle

1.5.2.1. Les logements en dur

Dans toute la province, les logements en dur occupent 1 060 013 m² soit 8 % seulement des superficies bâties. Ce chiffre oscille entre 23 % en milieu urbain et 5 % en milieu rural. D'une façon générale, la répartition par type de construction est la suivante :

. cases isolées	714 836 m ²	soit 5 %
. maisons à plusieurs logements	109 772 m ²	soit 1 %
. villas modernes	78 591 m ²	soit 0,9 %
. immeubles d'appartements	3 500 m ²	soit 0,3 %
. concessions et autres	153 314 m ²	soit 1 % .

a. En milieu rural, les équipements d'habitation en dur occupent 600 564 m² soit 5 % seulement des superficies bâties ce qui est relativement faible ; la répartition entre les types de construction est la suivante :

. cases isolées	428 516 m ²	soit	4 %
. maisons à plusieurs logements	59 444 m ²	soit	1 %
. villas modernes	34 316 m ²	soit	1 %
. concessions et autres	78 288 m ²	soit	1 %

Les immeubles d'appartements ne sont pas réparties. Ainsi donc, le milieu rural de l'Est Cameroun est très indigent en logement à structure en dur.

b. En milieu urbain, la situation est légèrement meilleure 459 449 m² soit 23 % des superficies, ici également, on note de grandes disparités entre les différents types de construction.

. cases isolées	286 320 m ²	soit	14 %
. maisons à plusieurs logements	50 328 m ²	soit	3 %
. villas modernes	44 275 m ²	soit	2 %
. immeubles d'appartements	3 500 m ²		20,0 %
. concessions	75 026 m ²	soit	4 %

1.5.2.2. Les logements en semi-dur

Les logements en semi-dur couvrent une superficie globale de 5 019 746 m² dont 763 774 m² en milieu urbain et 4 248 842 m² en milieu rural soit respectivement 15 % et 85 % la répartition par type de construction est la suivante :

. cases isolées	3 791 510 m ²	soit	28 %
. maisons à plusieurs logements	568 624 m ²	soit	4 %
. villas modernes	-	-	-
. immeubles d'appartements	-	-	-
. concessions et autres	559 612 m ²	soit	4 %

a. En milieu rural, nous avons pu estimer la superficie bâtie en semi-dur à 4 248 842 m² ainsi répartie entre les différentes structures d'habitation :

. cases isolées	3 241 520 m ²	soit	28 %
. maisons à plusieurs logements	454 840 m ²	soit	4 %

- . villas modernes
- . immeubles d'appartements
- . concessions 552 482 m2 5 %

b. En milieu urbain, le semi-dur couvre 763 774 m2 soit 38 % des superficies totales bâties tout matériau confondu en milieu urbain. Cette superficie se répartit ainsi :

- . cases isolées 649 990 m2 soit 32 %
- . maisons à plusieurs logements 113 784 m2 soit 5 %
- . villas modernes -
- . immeubles d'appartements -
- . concessions 7 130 m2 soit 1 %.

1.5.2.3. ----- en matériaux provisoires

Les matériaux provisoires sont très prisés dans les constructions dans la province de l'Est devant le semi-dur avec une superficie de 7 650 762 m2 de logements construits avec ce type de matériau soit 56 % des superficies bâties. Cette proportion des matériaux provisoires est plus élevée en campagne 6 871 377 m2 sur un total bâti de 11 720 783 m2 soit 59 % qu'en milieu urbain 779 385 m2 sur 2 009 738 m2 soit 39 % seulement ; chiffres ramenés au total bâti de l'Est les matériaux provisoires représentant par type de construction les superficies suivantes :

- . cases isolées 5 511 671 m2 soit 40 %
- . Maisons à plusieurs logements 790 254 m2 soit 6 %
- . villas modernes
- . immeubles d'appartements
- . concessions et autres 1 348 837 m2 soit 10 %

a. En milieu urbain seulement, sur un total bâti de 779 385 m2, les cases isolées occupent une part importante avec 520 755 m2 ^{soit} 67 % des superficies construites en matériaux provisoires ou 26 % des superficies totales bâties dans les villes : elles sont suivies par les concessions avec respectivement 22 % et 8 %, enfin, les maisons à plusieurs logements ferment le lot avec 12 % et 5 %.

b. En milieu rural, nous l'avons déjà noté, les structures d'habitat en matériaux provisoires sont largement respectées avec 6 871 377 m² soit 59 % des superficies bâties en milieu rural et 50 % des superficies totales bâties pour l'ensemble de la province. Cette superficie se répartie de la façon suivante :

. cases isolées	4 990 926 m ²	soit 43 %
. maisons à plusieurs logements	699 384 m ²	soit 6 %
. villas modernes	-	
. immeubles d'appartements	-	
. concessions et autres	1 181 077 m ²	soit 10 %

1.5.3. Problèmes relevés

- . la plupart des unités d'habitation sont en matériaux essentiellement provisoires
- . malgré l'abondance du terrain, les maisons demeurent trop étroites tant en milieu urbain qu'en milieu rural (obsession ressentie par les habitants)
- . les prix pratiqués demeurent trop élevés notamment en ce qui concerne les structures de promotion de l'habitat (SIC notamment).
- . les structures de crédit à l'habitat demeurent trop centralisées et demanderaient une plus grande souplesse notamment au niveau des crédits ruraux.
- . il n'est pas beaucoup tenu compte des critères d'octroi de crédit en milieu rural qui sont les mêmes en ville. Aussi un accent doit être mis sur la réflexion quant au choix des critères d'octroi de crédit. pour l'amélioration de l'habitat.

1.5.4. Recommandations immédiates

- . Doter chaque milieu urbain d'un pré-scénario d'urbanisme en défaut d'un plan d'urbanisme réel
- . Doter les localités de logements réellement économiques ; il est en effet aberrant d'avoir un logement SIC plus cher à BERTOUA, KRIBI EBOLOWA ou SANGMELIMA qu'à YAOUNDE pour des stades de confort

./.

parfois non comparables.

- . Donner aux communautés villageoises des possibilités réelles d'améliorer concrètement leur habitat pour l'octroi de crédits adaptés ou de parcelles de terrain sociologiquement viables en matière d'habitat.

PROVINCE DE L'EST

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE MATERIAUX UTILISES

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

MATERIAUX	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
DUR	6,5	3,4	3,1	4,12	2,94	7,06
SEMI-DUR	31,6	7,4	24,2	8,98	22,95	31,93
MATERIAUX PROVISOIRES	61,9	8,7	53,2	10,55	50,46	61,01
PROVINCE	100	19,5	80,5	23,65	76,35	100

PROVINCE LE L'EST

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE
SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

LIEU DE RESIDENCE TYPE DE STRUCTURE	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
Cases isolées	74,3	14,12	60,18	16,35	57,73	74,08
Maisons à plusieurs logements	10,9	2,47	8,43	2,86	8,09	10,95
Villa moderne	0,5	0,33	0,17	0,38	0,16	0,54
Immeubles d'appartements	0,02	0,02	00	0,03	-	0,03
Concessions et autres	14,3	3,48	10,82	4,03	10,37	14,40
Province	100	20,42	79,58	23,65	76,35	100

PROVINCE DE L'EST (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : ‰

Matériaux utilisés Construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisaires	ENSEMBLE
Cases isolées	2,56	6,34	7,45	16,35
Maisons à plusieurs logements	0,45	1,11	1,30	2,86
Villas modernes	0,38	-	-	0,38
Immeubles d'appartements	0,03	-	-	0,03
Concessions et autres	0,70	1,53	1,80	4,03
ENSEMBLE	4,12	8,98	10,55	23,65

PROVINCE DE L'EST (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Matériaux utilisés Construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	2,09	17,39	38,25	57,73
Maisons à plusieurs logements	0,29	2,44	5,36	8,09
Villas modernes	0,16	-	-	-
Immeubles d'appartements	0,40	3,12	6,85	10,37
Concessions et autres	2,94	22,95	50,46	76,35
ENSEMBLE	2,94	22,95	50,46	76,35

PROVINCE DE L'EST - URBAIN

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

Matériaux utilisés Type de construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	11 930	29 545	34 717	76 192
Maisons à plusieurs logements	2 097	5 172	6 058	13 327
Villas modernes	1 771	-	-	1 771
Immeubles d'appartements	140	-	-	140
Concessions et autres	3 262	7 130	8 388	18 780
ENSEMBLE	19 200	41 847	49 163	110 210

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

Type de construction \ Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	9 739	81 038	178 247	269 024
Maisons à plusieurs logements	1 351	11 371	24 978	37 700
Villas modernes	746	-	-	746
Immeubles d'appartements	-	-	-	-
Concessions et autres	1 864	14 539	31 921	48 324
ENSEMBLE	13 700	106 948	235 146	355 794

PROVINCE DE L'EST

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU URBAIN

m²/ha.

Matériaux utilisés Type de structure	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Case isolée	24	22	15
Maisons à plusieurs logements	24	22	15
Villas modernes	25	-	-
Immeubles d'appartements	25	-	-
Concessions et autres	23	21	20

PROVINCE DE L'EST

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU RURAL

m2/hab.

Type de structure	Matériaux utilisés		
	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Maisons isolées	44	40	28
Maisons à plusieurs logements	44	40	28
Maisons modernes	46	-	-
Immeubles d'appartements	-	-	-
Concessions et autres	42	38	37

PROVINCE DE L'EST (ENSEMBLE)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction	Matériaux utilisés Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	714 836	3 891 510	5 511 671	10 118 017	73,68
Maisons à plusieurs logements	109 772	568 624	790 254	1 468 650	10,70
Villas modernes	78 591	-	-	78 591	0,57
Immeubles d'appartements	3 500	-	-	3 500	0,03
Concessions et autres	153 314	559 612	1 348 737	2 061 763	15,02
Ensemble	1 060 013	5 019 746	7 650 762	13 730 521	
%	7,72	36,56	55,72		100

282

PROVINCE DE L'EST (URRAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unite : m2

Matériaux utilisés Construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Maisons isolées	286 320	649 990	520 755	1 457 065
Maisons à plusieurs logements	50 328	113 784	90 870	254 982
Villas modernes	44 275	-	-	44 275
Immeubles d'appartements	3 500	-	-	3 500
Concessions et autres	75 026	7 130	167 760	249 916
ENSEMBLE	459 449	770 904	779 385	2 009 738

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

de matériaux utilisés	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	428 516	3 241 520	4 990 916	8 660 952	
Maisons à plusieurs logements	59 444	454 840	699 383	1 213 668	
Villas modernes	34 316	-	-	34 316	
Immeubles d'appartements	-	-	-	-	
Concessions et autres	78 288	552 482	1 181 077	1 811 847	
Ensemble	600 564	4 248 342	6 871 377	11 720 783	
%					100

1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION : PROVINCES DU CENTRE ET DU SUD

1.5.0. Remarque préalable :

Dans le cadre de la présente étude, nous avons tenu à conserver en matière d'Equipements d'habitation le découpage retenu lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1976; ainsi donc s'agissant plus précisément de la province du Sud et du Centre, nous la considérerons dans le cadre physique de l'ancienne province du Centre-Sud avant son éclatement en deux provinces.

1.5.1. Estimation du parc actuel

1.5.1.1. Estimation du parc immobilier en milieu urbain

L'ensemble des logements construits en milieu urbain dans l'ancienne province du Centre-Sud couvre une superficie estimée à 11 275 437 m² dont 33 % en dur, 37 % en semi-dur et le reste en matériaux provisoires.

Il existe également une grande disparité entre les types de construction comme semble l'indiquer les proportions suivantes :

. causes isolées	42 %
. maisons à plusieurs logements	30 %
. villas modernes	9 %
. immeubles d'appartements	3 %
. concessions et autres	16 %

1.5.1.2. Estimation du parc immobilier en milieu rural

Le parc immobilier rural du Centre-Sud couvre une superficie totale de 23 416 972 m² ainsi répartis entre les différents types de matériaux utilisés :

Dur	6 %
Semi-dur	70 %
matériaux provisoires	24 %

La répartition entre les types de construction donne les

résultats suivants :

cases isolées	57 %
maisons à plusieurs logements	9 %
villas modernes	1 %
immeubles d'appartements	0,1 %
concessions et autres	32,9 %

1.5.1.3. Estimation du parc d'ensemble

L'ancienne province du Centre-Sud totalise tout milieu confondu (urbain + rural 34 299 051 m² de maisons bâties dont 33 % en milieu urbain et 67 % en milieu rural) . La répartition entre les différents matériaux utilisés est la suivante :

Dur	15 %
semi-dur	60 %
matériaux provisoires	25 %

S'agissant des types de construction, les cases isolées viennent en tête avec 52 % de la superficie bâtie suivies des concessions et autres 27 %, les maisons à plusieurs logements 16 %, les villas modernes 4 % enfin les immeubles d'appartements 1 %.

1.5.2. Bilan de la situation actuelle

1.5.2.1. Les logements en dur

Dans l'ensemble, des deux provinces étudiées, les logements en dur occupent tout type de construction confondus 15 % de la superficie totale bâtie : ce pourcentage varie entre 6 % en milieu rural et 33 % en milieu urbain.

La répartition par type de construction se faisant de la manière suivante pour l'ensemble :

./.

. cases isolées	4 %
. maisons à plusieurs logements	2 %
. villas modernes	4 %
. immeubles d'appartements	3 %
. concessions et autres	3 %

a. En milieu rural : Nous avons une répartition légèrement différente. Ainsi sur une superficie totale bâtie de 23 416 972 m² la répartition des maisons en dur selon le type de construction est la suivante :

. cases isolées	3 %
. maisons à plusieurs logements	1,0 %
. villas modernes	0,1 %
. concessions et autres	2 %

b. La situation en milieu urbain donne les résultats ci-après.

. cases isolées	8 %
. maisons à plusieurs logements	6 %
. villas modernes	9 %
. immeubles d'appartements	3 %
. concessions et autres	7 %

1.5.2.2. Les logements en semi-dur

Les logements en semi-dur couvrent dans les deux provinces la superficie la plus importante, soit 60 % des surfaces bâties 20 612 736 m² sur un total de 34 299 051 m² avec une répartition milieu rural 48 % des constructions et milieu urbain 12 %.

La répartition par type de construction se faisant comme suit :

. cases isolées	33 %
. maisons à plusieurs logements	8 %
. villas modernes	-
. immeubles d'appartements	-
. concessions et autres	18 %

./.

a. En milieu urbain, nous avons une répartition tout à fait différente. Avec une superficie de 11 275 437 m² la répartition est la suivante :

. cases isolées	16 %
. maisons à plusieurs logements	12 %
. concessions et autres	9 %

Il n'existe pas ici de villas modernes et d'immeubles d'appartements en semi-dur ce qui est tout à fait normal.

b. En milieu rural, sur une superficie totale bâtie de 23 416 972 m², la majorité des maisons en semi-dur sont constituées de cases isolées comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :

. cases isolées	41 %
. maisons à plusieurs logements	7 %
. concessions et autres	23 %

Tout comme en milieu urbain, il n'existe pas de villas et d'immeubles d'appartements en semi-dur d'autant plus d'ailleurs que ce type de construction n'a pas pu être identifié au cours de nos enquêtes.

1.5.2.3. Les logements en matériaux provisoires

L'ancienne province du Centre-Sud compte un parc de 8 578 818 m² de logements construits en matériaux provisoires, soit 25 % de toutes les cases existantes dans la région. Ce type de matériau est plus important en milieu rural 15 % des superficies, qu'en milieu urbain 10 % des superficies seulement. D'une façon générale, les structures d'habitation en matériaux provisoires sont ainsi réparties dans l'ensemble de la région :

. cases isolées	15 %
. maisons à plusieurs logements	6 %
. villas modernes	0,0 %
. immeubles d'appartements	0,0 %
. concessions et autres	5 %

a. En milieu urbain, sur un total bâti de 11 275 437 m² les structures en matériaux provisoires couvrent 3 371 760 m² soit 30 % des superficies bâties et se répartissent entre:

- . cases isolées 17 %
- . maisons à plusieurs logements 13 %

b. En milieu rural, on totalise encore 22 % des maisons construites en matériaux provisoires ainsi réparties.

- . cases isolées 3 055 410 m² 13 %
- . maisons à plusieurs logements 499 158 m² 2 %
- . villas 0,0 %
- . immeubles d'annartements 0,0 %
- . concessions et autres 1 652 490 m² 7 %

1.5.3. Problèmes relevés

Les provinces du Sud et du Centre souffrent au niveau des équipements d'habitation de plusieurs maux aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces maux sont de plus en plus aigus que ces provinces sont en état d'urbanisation rapide. Parmi les principaux nous avons retenu :

. En milieu urbain

- . une batterie d'inadéquation logement/effectif ou taille du ménage, logement/revenu
- . la cherté des loyers notamment à Yaoundé tant au niveau des structures spécialisées (SIC etc...) que des maisons construites par des particuliers.
- . l'absence des normes pour ces coûts de location qui le plus souvent se fait à la tête du client.
- . l'absence de protection du locataire qui peut être déménagé n'importe quand selon le bon vouloir du bailleur.
- . la petitesse et l'étroitesse des parcelles MAETUR incompatibles avec la sociologie de l'habitat africain.
- . l'inadéquation des structures permettant l'accès à la propriété (CFC etc...).

- . les constructions non normatives
- . etc...

. En milieu rural

- . l'ensemble des structures d'aopui réellement opérationnelles et tenant compte des modes de revenus des villageois authentiques pouvant permettre à ceux-ci d'améliorer leur habitat.

1.5.4. Recommandations immédiates

1.5.4.1. Pour le milieu urbain

- . mettre au point des plans d'urbanisme opérationnels et surtout s'y conformer
- . faciliter l'accès à la propriété foncière des non autochtones de façon à préserver les grandes équilibres ethnico-régionaux
- . alléger les formulations d'accès au crédit
- . construire des maisons à usage des nationaux tant du point de vue de la conception que de celui des prix/coûts.
- . etc...

1.5.4.2. En milieu rural

- . permettre l'amélioration de l'habitat des paysans non fonctionnaires et assimilés par une réelle politique de crédit paysan.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE MATERIAUX UTILISES

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

MATERIAUX	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
DUF.	10,0	7,2	2,8	10,31	2,26	12,57
SEMI-DUR	61,7	12,6	49,1	18,05	39,56	57,61
MATERIAUX PROVISOIRES	28,3	11,2	17,1	16,05	13,77	29,82
PROVINCE	100	31,0	69,0	44,41	55,59	100

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE
SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité :

LIEU DE RESIDENCE TYPE DE STRUCTURE	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
Cases isolées	54,2	15,03	39,17	20,34	32,41	52,75
Maisons à plusieurs logements	17,2	10,82	6,38	14,64	5,28	19,92
Villa moderne	1,5	1,25	0,25	1,69	0,21	1,9
Immeubles d'appartements	0,6	0,55	0,05	0,74	0,04	0,78
Concessions et autres	26,5	5,17	21,33	7,00	17,65	24,65
Province	100	32,82	67,18	44,41	55,59	100

PROVINCE DU CENTRE + SUD (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité :

<u>Matériaux utilisés</u> <u>Construction</u>	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	3,11	7,90	9,33	20,34
Maisons à plusieurs logements	2,23	5,69	6,72	14,64
Villas modernes	1,69	-	-	1,69
Immeubles d'appartements	0,74	-	-	0,74
Concessions et autres	2,54	4,46	-	7,00
ENSEMBLE	10,31	18,05	16,05	44,41

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

<u>Materiaux utilisés</u> <u>Construction</u>	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisaires	ENSEMBLE
Cases isolées	1,11	23,22	8,08	32,41
Maisons à plusieurs logements	0,18	3,78	1,32	5,28
Villas modernes	0,21	-	-	0,21
Immeubles d'appartements	0,04	-	-	0,04
Concessions et autres	0,72	12,56	4,37	17,65
ENSEMBLE	2,26	39,56	13,77	55,59

PROVINCE DU CENTRE + SUD (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

Type de construction	Matériaux utilisés			ENSEMBLE
	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	
Cases isolées	65 335	165 964	196 005	427 304
Maisons à plusieurs logements	46 848	119 536	141 174	307 558
Villas modernes	35 504	-	-	35 504
Immeubles d'appartements	15 546	-	-	15 546
Concessions et autres	53 361	93 696	-	147 057
ENSEMBLE	216 594	271 196	337 179	932 969

PROVINCE DU CENTRE + SUD (RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

<u>Materiaux utilisés</u> <u>Construction</u>	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Maisons isolées	23 319	478 807	169 745	680 871
Maisons à plusieurs logements	3 781	79 411	27 731	110 923
Villas modernes	4 412	-	-	4 412
Immeubles d'appartements	840	-	-	840
Concessions et autres	15 126	263 861	91 805	370 792
ENSEMBLE	47 478	831 079	289 281	1 167 838

PROVINCE D.U. CENTRE + SUD

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU URBAIN

m²/hab.

Type de structure	Matériaux utilisés		
	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Casa isolée	14	11	10
Maisons à plusieurs logements	14	11	10
Villas modernes	30	-	-
Immeubles d'appartements	22,5	-	-
Concessions et autres	14	11	10

PROVINCE DU CENTRE + SUD

LOGEMENTS DE L'EGRANGE ET MILIEU RURAL

m2/hab.

Matières premières de construction	M2/hab.		
	DUR	SEMI-DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
maisons	26	20	18
maisons à deux logements	26	20	18
villas modernes	55	-	-
immeubles d'appartements	41	-	-
concessions et autres	26	20	18

PROVINCE DU CENTRE + SUD (URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	914 690	1 825 604	1 960 050	4 700 344
Maisons à plusieurs logements	655 872	1 314 896	1 411 710	3 382 478
Villas modernes	1 065 120	-	-	1 065 120
Meubles d'appartements	349 785	-	-	349 785
Concessions et autres	747 054	1 030 656	-	1 777 710
ENSEMBLE	3 732 521	4 171 156	3 371 760	11 275 437

PROVINCE DU CENTRE + SUD (RIIPAL)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

de struction	Materiaux utilises Dur	Semi-dur	Materiaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	606 294	9 576 140	3 055 410	13 237 844	
Maisons à plusieurs logements	98 306	1 588 220	499 158	2 185 684	
Villas modernes	242 660	-	-	242 660	
Immeubles d'appartements	34 440	-	-	34 440	
Concessions et autres	393 276	5 277 220	1 652 490	7 322 986	
Ensemble	1 374 976	16 441 580	5 207 058	7 322 986	

PROVINCE DU CENTRE + SUD (ENSFMBLF)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unite : m2

1985

Type de construction	Materiaux utilises Dur	Semi-dur	Materiaux provisoires	Ensemble	%
Maisons isolées	1 520 984	11 401 744	5 015 460	17 938 188	52,30
Maisons à plusieurs logements	754 178	2 903 116	1 910 868	5 568 162	16,24
Villas modernes	1 307 780	-	-	1 307 780	3,81
Mobilier d'appartements	384 225	-	-	384 225	1,12
Concessions et autres	1 140 330	6 307 876	1 652 490	9 100 696	26,53
Ensemble	5 107 497	20 612 736	8 578 818	34 299 051	
%	14,89	60,10	25,01		100

1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION (LOGEMENT) : LITTORAL

1.5.1. Estimation du parc actuel de logement dans la Province du Littoral

La Province du Littoral compte en 1985, 17 405 896 m² construits tout matériau et tout type confondus dans l'ensemble.

On dénombre 54,5 % de construction en dur tout type confondu, 41 % de construction en semi-dur et seulement 4,5 % de construction en matériaux provisoires.

L'analyse par type de construction fait état de 68,6 % de cases isolées, 14,8 % de maisons à plusieurs logements, 10,3 % de concessions, 4,9 % de villas modernes et 1,4 % d'immeubles d'appartements.

Si l'on considère le lieu de résidence les constructions occupent 26,5 % de l'ensemble en milieu rural et 73,5 % en milieu urbain.

L'analyse selon le type de matériaux utilisés fait état de 49,7 % de constructions en dur en milieu urbain contre 4,8 % en milieu rural ; 19,5 % de constructions en semi-dur en milieu urbain contre 21,5 % en milieu rural et enfin 4,3 % de construction en matériaux provisoires en milieu urbain contre 0,2 % en milieu rural.

S'agissant de l'analyse selon le type de construction, il ressort que le milieu urbain compte 48,9 % de cases isolées ; 13,1 % de maisons à plusieurs logements, 4,1 % de villas modernes ; 1,4 d'immeubles d'appartements, et 6,0 % de concessions. Le rural quant à lui totalise 19,7 % de constructions en cases isolées, 1,7 % de maisons à plusieurs logements ; 0,8 % de villas modernes 0,05 % d'immeubles d'appartements et 4,3 % de concessions et autres.

Les trois tableaux ci-dessous présentent la situation actuelle du parc des logements d'abord pour l'ensemble de la province, ensuite en milieu urbain et en milieu rural.

1.5.2. Bilan de la situation actuelle

Le bilan de la situation actuelle se fait par croisement des matériaux utilisés dans le type de construction.

1.5.2.1. Constructions en dur

Les constructions en dur constituent 54,5 % du parc actuel tout type confondu. Ce pourcentage se répartit en 49,7 % soit 8 662 207 m² en milieu urbain et 4,8 % soit 818 974 m² en milieu rural.

On dénombre : 5 839 054 m² de cases isolées dont 5 477 908 m² en milieu urbain et 361 146 m² en milieu rural ; 1 503 156 m² de maisons à plusieurs logements avec 1 474 820 m² en milieu urbain et 28 336 m² en milieu rural ; 849 392 m² de villas modernes dont 712 688 m² en milieu urbain et 136 704 m² en milieu rural ; 250 149 m² d'immeubles d'appartements dont 241 833 m² en milieu urbain et 8 316 m² en milieu rural et enfin 1 039 430 m² avec 754 958 m² en milieu urbain et 284 472 m² en milieu rural.

Au total le milieu accuse une prédominance sur le milieu rural dans ce type de matériaux.

1.5.2.2. Constructions en semi-dur

Les constructions en semi-dur concernent tous les types de constructions sus-cités à l'exception des villas modernes et des immeubles d'appartements.

Ce type de matériaux totalise 41 % du parc du logement dont 19,5 % en milieu urbain et 21,5 % en milieu rural soit 7 117 473 m² dans l'ensemble avec 3 371 025 m² en milieu urbain et 3 750 448 m² en milieu rural.

Les cases isolées comptent 5 459 188 m² avec 2 429 028 m² en milieu urbain et 3 030 160 m² en milieu rural ; les maisons à plusieurs logements : 913 367 m² dans l'ensemble avec 652 589 m² en milieu urbain contre 260 778 m² en milieu rural ; les concessions regroupent 744 918 m² dont 289 408 m² en milieu urbain et 459 510 m² en milieu rural.

Tout compte fait, les matériaux semi-dur sont le plus utilisés en milieu rural par rapport au milieu urbain.

1.5.2.3. Construction en matériaux provisoires

Les matériaux provisoires ne sont utilisés que dans les constructions des cases isolées et les maisons à plusieurs logements, ils comptent 4,5 % du parc de logement soit 807 242 m² avec 759 824 m² en milieu urbain et 47 418 m² en milieu rural.

Les cases isolées sont construites sur 642 306 m² dont 599 200 m² en milieu urbain et 43 106 m² en milieu rural alors que les maisons à plusieurs logements sont bâties sur 164 936 m² avec 160 624 m² en milieu urbain et 4 312 m² en milieu rural.

En fin de compte ces matériaux sont le plus utilisés en milieu urbain par rapport en milieu rural.

./.

1.5.3. Problèmes relevés

Le premier problème qui se pose à la province du Littoral est celui de la prédominance de la population urbaine par rapport à la population rurale. Ce qui explique l'importance du parc en milieu urbain par rapport au milieu rural.

Les villes sont le plus souvent sujettes à de nombreuses expropriations ce qui explique le taux élevé d'utilisation des matériaux provisoires en milieu urbain comparativement au milieu rural.

Les villes connaissent un développement anarchique qui s'effectue sans tenir compte des servitudes à pourvoir et c'est ce qui explique l'insalubrité des quartiers populaires.

La population investit le plus souvent en milieu urbain, abandonnant ainsi le milieu rural d'une part, d'autre part les investissements en logements ne se font qu'en bordure des grands axes routiers, ce qui pose le problème du statut d'occupation du sol et l'importance de l'utilisation des matériaux provisoires.

L'accès au crédit pour la construction pose des problèmes à la population et surtout à la couche qui dispose de moyens limités ; d'où l'importance de l'utilisation des matériaux provisoires dans les villes et les semi-durs en milieu rural.

./.

1.5.4. Recommandations immédiates

Il faudrait penser à limiter le développement anormal des villes par la limitation de l'exode rural.

Quand bien même les villes devraient connaître un développement rapide, il serait mieux de viabiliser les nouvelles zones d'habitation en les dotant de servitudes et de réseaux divers pour la collecte et le ramassage des ordures.

Afin de limiter les doubles dépenses que la population effectue le plus souvent, il faudrait imposer un certain type de construction selon le type de quartier et exiger l'utilisation de matériaux définitifs dont la différence se situerait au niveau du standing.

Pour réaliser de telles opérations, il faudrait faciliter l'accès au crédit aux diverses couches de la population selon le type de garanties exigibles par l'emploi occupé.

PROVINCE DU LITTORAL

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE MATERIAUX UTILISES

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

MATERIAUX	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
DUR	34,0	28,25	5,75	45,41	2,26	47,67
SEMI-DUR	61,3	17,53	43,77	28,18	17,26	45,44
MATERIAUX PROVISOIRES	4,7	4,15	0,55	6,67	0,22	6,89
PROVINCE	100	49,93	50,07	80,26	19,74	100

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE
SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

TYPE DE STRUCTURE \ LIEU DE RESIDENCE	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
Cases isolées	70,6	50,47	20,13	54,74	15,28	70,02
Maisons à plusieurs logements	15,3	13,57	1,73	14,72	1,31	16,03
Villa moderne	3,8	3,32	0,48	3,60	0,37	3,97
Immeubles d'appartements	1,0	0,98	0,02	1,06	0,02	1,08
Concessions et autres	9,3	5,66	3,64	6,14	2,76	8,90
Province	100	74,00	26,00	80,26	19,74	100

PROVINCE DU LITTORAL (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Type de construction \ Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	29,12	20,36	5,26	54,74
Maisons à plusieurs logements	7,84	5,47	1,41	14,72
Villas modernes	3,60	-	-	3,60
Immeubles d'appartements	1,06	-	-	1,06
Concessions et autres	3,79	2,35	-	6,14
ENSEMBLE	45,41	28,18	6,67	80,26

PROVINCE DU LITTORAL (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	1,02	14,06	0,20	15,28
Maisons à plusieurs logements	0,08	1,21	0,02	1,31
Villas modernes	0,37	-	-	0,37
Immeubles d'appartements	0,02	-	-	0,02
Concessions et autres	1,99	-	-	2,76
ENSEMBLE	2,26	17,26	0,22	19,74

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

<u>CONSTRUCTION</u>	<u>Matériaux utilisés</u> DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	448 274	313 423	80 973	842 670
Maisons à plusieurs logements	120 689	84 205	21 706	226 600
Villas modernes	55 419	-	-	55 419
Immeubles d'appartements	16 318	-	-	16 318
Concessions et autres	58 343	36 176	-	94 519
ENSEMBLE	699 043	433 804	102 679	1 235 526

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR.	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	15 702	216 440	3 079	235 221
Maisons à plusieurs logements	1 232	18 627	308	20 167
Villas modernes	5 696	-	-	5 696
Immeubles d'appartements	308	-	-	308
Concessions et autres	11 853	30 634	-	42 487
ENSEMBLE	34 791	265 701	3 387	303 879

PROVINCE DU LITTORAL

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU URBAIN

m2/hab.

Type de construction	Materiaux utilisés		
	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Maisons individuelles	12,22	7,75	7,40
Maisons à plusieurs logements	12,22	7,75	7,40
Villas modernes	12,86	-	-
Immeubles d'appartements	14,82	-	-
Concessions et autres	12,94	8	-

PROVINCE DU LITTORAL
 RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU RURAL

m2/Hab.

Type de structure	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Case isolée	23	14	14
Maisons à plusieurs logements	23	14	14
Villas modernes	24	-	-
Immeubles d'appartements	27	-	-
Concessions et autres	24	15	-

PROVINCE DU LITTORAL (ENSEMBLE)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

1985

Unité : m²

Type de construction	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	5 839 054	5 459 188	642 306	11 940 548	68,6
Maisons à plusieurs logements	1 503 156	913 367	164 936	2 581 459	14,8
Villas modernes	849 392	-	-	849 392	4,9
Immeubles d'appartements	250 149	-	-	250 149	1,4
Concessions et autres	1 039 430	748 918	-	1 788 348	10,3
Ensemble	9 481 181	7 121 473	807 242	17 409 896	
%	54,5 %	41,0 %	4,5 %		100

PROVINCE DU LITTORAL (RURAL)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : -2

Construction	Matériaux utilisés Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	361 146	3 030 160	43 106	3 434 412	19,7
Maisons à plusieurs logements	28 336	260 778	4 312	293 426	1,7
Villas modernes	136 704	-	-	136 704	0,8
Immeubles d'appartements	8 316	-	-	8 316	0,05
Concessions et autres	284 472	459 510	-	743 982	4,3
Ensemble	818 974	3 750 448	47 418	4 616 840	
%	4,8	21,5	0,2	26,5	

PROVINCE DU LITTORAL (URRAIN)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m2

Type de construction	Materiaux utilises Dur	Semi-dur	Materiaux provisoires	Ensemble	%
Maisons isolées	5 477 908	2 429 028	599 200	8 506 136	48,9
Maisons à plusieurs logements	1 474 820	652 589	160 624	2 288 033	13,1
Villas modernes	712 688	-	-	712 688	4,1
Immeubles d'appartements	241 833	-	-	241 833	1,4
Concessions et autres	754 958	289 408	-	1 044 366	6,0
Ensemble	8 662 207	3 371 025	759 824	12 793 056	
%	49,7	19,5	4,3	73,5	

1.5. EQUIPEMENTS D'HABITATION (LOGEMENT) : SUD-OUEST

1.5.1. Estimation du parc actuel de logement dans la province du Sud-Ouest

La province du Sud-Ouest compte actuellement 12 608 479 m² construits dans l'ensemble avec 3 831 061 m² en milieu urbain soit 30,4 % contre 877 418 m² en milieu rural soit 69,6 %.

La répartition selon les matériaux utilisés fait état de 4 313 302 m² en dur soit 34,2 % dont 2 146 267 m² en milieu urbain soit 17,0 % et 2 167 035 m² en milieu rural soit 17,2 % :

- 5 781 554 m² en semi-dur soit 45,9 % dont 1 320 600 m² en milieu urbain soit 10,5 % contre 4 460 954 m² soit 35,4 % en milieu rural ;
- 2 513 623 m² en matériaux provisoires soit 19,9 % avec 364 194 m² en milieu urbain soit 2,9 % et 2 149 429 m² soit 17,0 % en milieu rural.

La répartition du parc global selon le type de construction et le lieu de résidence donne :

- 4 145 187 m² de cases isolées soit 32,9 % dont 1 088 404 m² en milieu urbain soit 8,0 % contre 3 136 783 m² soit 24,9 % en milieu rural
- 6 394 957 m² de maisons à plusieurs logements soit 50,6 % dont 2 273 747 m² soit 18,0 % en milieu urbain et 4 121 210 m² soit 32,6 % en milieu rural
- 225 376 m² de villas modernes soit 1,8 % dont 169 075 m² soit 1,3 % en milieu urbain et 56 301 m² soit 0,5 % en milieu rural ;
- 30 940 m² d'immeubles d'appartements soit 0,3 % ce type de construction ne se rencontre qu'en milieu urbain ;
- 1 812 019 m² de concession soit 14,4 % dont 348 895 m² soit 2,8 % en milieu urbain contre 1 463 124 m² avec 11,6 % en milieu rural

Au total on constate la prédominance des maisons en semi-dur 45,9 % du parc total et une grande affluence des maisons à plusieurs logements 50,6 % de tout le parc.

Toutes ces informations sont résumées dans les tableaux ci-après.

1.5.2. Bilan de la situation actuelle

Le bilan de la situation actuelle se fait par croisement des matériaux utilisés et le type de construction.

1.5.2.1. Constructions en dur

Les constructions en dur occupent 34,2 % du parc actuel dans la province. Cette proportion se répartit en 17,0 % en milieu urbain soit 2 146 267 m² et 17,2 % en milieu rural soit 2 167 035 m².

Les cases isolées comptent 1 072 846 m² dont 530 046 m² en milieu urbain et 542 800 m² en milieu rural. Les maisons à plusieurs logements se chiffrent à 2 131 131 m² dont 1 195 051 m² en milieu urbain et 936 080 m² en milieu rural. Les villas modernes comptent 225 376 m² avec 169 075 m² en milieu urbain et 56 301 m² en milieu rural. Quant aux immeubles d'appartements, ils ne se rencontrent qu'en milieu urbain on y dénombre 30 940 m². Les concessions sont construites sur 853 009 m² dont 221 155 m² en milieu urbain et 631 854 m² en milieu rural.

Dans l'ensemble le parc des logements en dur est relativement plus important en milieu rural.

1.5.2.2. Constructions en semi-dur

Les constructions en semi-dur ne concernent que les cases isolées, les maisons à plusieurs logements et les concessions. On dénombre 45,9 % des logements construits par ce type de matériaux en milieu rural.

Les cases isolées totalisent 1 873 303 m² dont 366 470 m² en milieu urbain et 1 506 833 m² en milieu rural ; les maisons à plusieurs logements occupent 2 949 241 m² dont 826 390 m² en milieu urbain et 2 122 851 m² en milieu rural ; les concessions quant à elles comptent : 959 010 m² avec 127 740 m² en milieu urbain et 831 270 m² en milieu rural.

Les matériaux en semi-dur sont le plus utilisés en milieu rural dans tous les types de construction. On relève un taux très élevé de maisons à plusieurs logements.

1.5.2.3 Constructions en matériaux provisoires

Les matériaux provisoires ne s'utilisent que dans les cases isolées et les maisons à plusieurs logements. Ce type de matériaux compte 19,9 % du parc des logements avec 2,9 % en milieu urbain et 17,0 % en milieu rural.

Les cases isolées occupent 1 199 038 m² dont 111 888 m² en milieu urbain et 1 087 150 m² en milieu rural tandis que les maisons à plusieurs logements totalisent 1 314 585 m² avec 252 306 m² en milieu urbain et 1 062 279 m² en milieu rural.

La population emploie beaucoup plus de matériaux provisoires en milieu rural qu'en milieu urbain.

./.

1.5.3. Problèmes relevés

Les problèmes relevés sont de plusieurs ordres.

1. La plupart des constructions en dur sont de vieilles maisons dont l'entretien n'est pas bien assuré et ceci dans tous les milieux.
2. Les constructions en matériaux provisoires et en semi-dur se rencontrent le plus souvent en milieu rural. Ce phénomène traduit le manque en l'insuffisance des moyens financiers nécessaires pour permettre les constructions en dur.
3. Les villages sont le plus souvent regroupés ce qui pose le problème du statut du sol et l'inégale répartition de la population à travers le territoire provincial.

./.

1.5.4. Recommandations immédiates

Les autorités municipales et du Cadastre devraient mettre au point des plans d'urbanisation pour diminuer les constructions anarchiques qui se rencontrent en milieu urbain.

La population nécessiteuse devrait bénéficier du concours du Crédit Foncier du Cameroun pour avoir des propriétés assez décentes et éliminer progressivement les matériaux provisoires au profit des matériaux définitifs en dur.

Les autorités devraient redéfinir le statut du sol dans les villages.

PROVINCE DU SUD-OUEST

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE MATERIAUX UTILISES

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

MATERIAUX	ENSEMBLE	1978		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
DUR	32,8	18,68	14,12	23,00	12,31	35,31
SEMI-DUR	45,3	12,98	32,32	15,99	28,16	44,15
MATERIAUX PROVISOIRES	21,9	4,04	17,86	4,98	15,56	20,54
PROVINCE	100	31,8	68,2	43,97	56,03	100
		35,68	64,32			

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

LIEU DE RESIDENCE TYPE DE STRUCTURE	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
Cases isolées	34,2	8,6	25,6	11,97	20,97	32,94
Maisons à plusieurs logements	52,6	19,4	33,2	26,99	27,20	54,19
Villa moderne	1,5	1,1	0,4	1,53	0,33	1,86
Immeubles d'appartements	0,2	0,2	-	0,28	-	10,73
Concessions et autres	11,5	2,3	9,2	3,20	7,53	10,73
Province	100	31,6	68,4	43,97	56,03	100

PROVINCE DU SUD-OUEST (MILIEU URRAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Matériaux utilisés Construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	5,93	4,51	1,53	11,97
Maisons à plusieurs logements	13,37	10,17	3,45	26,99
Villas modernes	1,53	-	-	1,53
Immeubles d'appartements	0,28	-	-	0,28
Concessions et autres	1,89	1,31	-	3,20
ENSEMBLE	23,00	15,99	4,98	43,97

PROVINCE DU SUD-OUEST (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SÉLON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATÉRIAUX UTILISÉS (1985)

Unité : %

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	3,34	9,76	7,87	20,97
Maisons à plusieurs logements	5,76	13,75	7,69	27,20
Villas modernes	0,33	-	-	0,33
Immeubles d'appartements	-	-	-	-
Concessions et autres	2,88	4,65	-	7,53
ENSEMBLE	12,31	28,16	15,56	56,03

DISTRIBUTION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

pe de construction	Matériaux utilisés DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	48 186	36 647	12 432	97 265
Maisons à plusieurs logements	108 641	82 639	28 034	219 314
Villas modernes	12 432	-	-	12 432
Immeubles d'appartements	2 275	-	-	2 275
Concessions et autres	15 358	10 645	-	26 003
ENSEMBLE	186 892	129 931	40 466	357 289

PROVINCE DU SUD OUEST RURAL

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : hab.

<u>Materiaux utilises</u> <u>Construction</u>	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	27 140	79 307	63 950	170 397
Maisons à plusieurs logements	46 804	111 729	62 487	221 020
Villas modernes	2 681	-	-	2 681
Immeubles d'appartements	-	-	-	-
Concessions et autres	23 402	37 785	-	61 187
ENSEMBLE	102 302	228 821	126 437	455 285

PROVINCE DU SUD-OUEST

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU URBAIN

m²/hab.

Materiaux utilises Type de structure	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Maison isolée	11	10	9
Maisons à plusieurs logements	11	10	9
Villas modernes	11,36	-	-
Immeubles d'appartements	11,6	-	-
Concessions et autres	14,4	12	-

PROVINCE DU SUD-OUEST

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU RURAL

m²/Hab.

Matériaux utilisés Type de structure	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Maisons simples	20	19	17
Maisons à plusieurs logements	20	19	17
Villas modernes	21	-	-
Immeubles d'appartements	-	-	-
Concessions et autres	27	22	

PROVINCE DU SUD-OUEST (ENSEMBLE)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité :

Le type de construction / Matériaux utilisés	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	1 072 846	1 873 303	1 199 038	4 145 187	32,9
Maisons à plusieurs logements	2 131 131	2 949 241	1 314 585	6 394 957	50,6
Villas modernes	225 376	-	-	225 376	1,8
Immeubles d'appartements	30 940	-	-	30 940	0,3
Concessions et autres	853 009	959 010	-	1 812 019	14,4
Ensemble	4 313 302	5 781 554	2 513 623	12 608 479	
%	34,2	45,9	19,9		100

PROVINCE DU SUD-OUEST (RURAL)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction	Materiaux utilises			Ensemble	%
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Cases isolées	542 800	1 506 833	1 087 150	3 136 783	24,9
Maisons à plusieurs logements	936 080	2 122 851	1 062 279	4 121 210	32,6
Villas modernes	56 301	-	-	56 301	0,5
Immeubles d'appartements	-	-	-	-	-
Concessions et autres	631 854	831 270	-	1 463 124	11,6
Ensemble	2 167 035	4 460 954	2 149 429	8 777 418	
%	17,2	35,4	17,0		69,6

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction	Materiaux utilises			Ensemble	z
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Cases isolées	530 046	366 470	111 888	1 008 404	8,0
Maisons à plusieurs logements	1 195 051	826 390	252 306	2 273 747	18,0
Villas modernes	169 075	-	-	169 075	1,3
Immeubles d'appartements	30 940	-	-	30 940	0,3
Concessions et autres	221 155	127 740	-	348 895	2,8
Ensemble	2 146 267	1 320 600	364 194	3 831 061	
z	17,0	10,5	2,9		30,4

1.5. LOGEMENTS (OUEST)

Considérée aujourd'hui comme l'une des plus petites provinces du pays de par sa superficie (13 890 km²), la province de l'Ouest est cependant densément peuplée avec environ 150 à 160 habitants au km² voire 320 pour certaines ethnies spécifiques comme les Randjoun et les Rafou. C'est dire à quel point les problèmes de logements pourraient se poser ici avec une certaine acuité.

1.5.1. Estimation du parc actuel de logement

En 1985, le parc de logement de la province de l'Ouest a été estimé en terme de superficie à 29 456 013 m². La répartition par type de construction se présente ainsi :

cases isolées	37,45 %
maisons à plusieurs logements	8 %
villas modernes	1 %
immeubles d'appartements	0,41 %
concessions et autres	53,27 %

Ce sont donc les concessions et les cases isolées qui sont couramment construites notamment en milieu rural où vit 73,16% de la population provinciale. Cette forte ruralité ne peut qu'avoir un impact considérable sur le choix des types de construction et des matériaux utilisés. Relatif à ce dernier volet, on constate effectivement que 89,6 % des matériaux utilisés sont en semi-dur alors que ceux en dur ne représentent que 9,3 % et les matériaux provisoires, 1,1 % de la superficie totale du bâti en 1985.

Si l'on tient compte des matériaux utilisés on s'aperçoit, partant des superficies respectives relevées, que le milieu urbain ne détient que près de 4 % du total enregistré contre 6 % en milieu rural dans le domaine du "dur". Autrement dit, comme nous l'avons constaté dans la province voisine du Nord-Ouest, les observations faites dans ce secteur de la construction en 1976 se confirment encore aujourd'hui. Quant aux maisons en semi-dur, le milieu rural totalise 12,19 % de la superficie bâtie et le milieu urbain 77,44 %. La faible utilisation des matériaux provisoires (0,031 % en milieu urbain et 1,04 % en milieu rural) exprime le dynamisme économique de la province de l'Ouest

celle-ci donne aussi aux populations certaines possibilités de se construire de manière quelque peu décente.

Toujours selon le lieu de résidence, on s'aperçoit en ce qui concerne plus précisément les types de constructions que le monde rural concentre en son sein les superficies les plus importantes par rapport à l'ensemble à l'exception des villas modernes et les immeubles d'appartements qu'on retrouve beaucoup en milieu urbain.

Les tableaux présentant l'estimation actuelle du parc de logements en terme de superficie éclairent davantage toute l'analyse précédente.

1.5.2. Bilan de la situation actuelle

1.5.2.1. Les constructions en dur

Elles représentent seulement 9,3 % de la superficie totale bâtie avec une forte concentration en milieu rural s'élevant environ à 5 %. Ainsi l'habitat se durcifie de plus en plus en milieu rural notamment dans la réalisation des concessions. Une comparaison faite selon le lieu de résidence laisse apparaître que sur les 865 886 m² que convrent les cases isolées, 44,17 % se trouvent en milieu urbain et 58,83 % en milieu rural. Les villas modernes et les immeubles d'appartements sont beaucoup plus réalisés en milieu urbain ; cependant les taux du milieu rural pour ces types de construction ne s'éloignent pas tellement des précédents dans la mesure où les élites extérieures y orientent une grande part de leurs investissements immobiliers.

Enfin, on repère plus de concessions en dur en milieu rural parce que c'est une réalité propre à ce milieu et les populations ont tendance à les moderniser de mieux en mieux ; tel est le cas des chefferies.

1.5.2.2. Les maisons en semi-dur

Comme dans la province du Nord-Ouest, le semi-dur tient une place de choix dans les constructions avec 89,6 % de la

superficie totale bâtie dont 12,19 % en milieu urbain et 77,44 % en milieu rural. Ici, ce sont les concessions dont la majorité sont concentrées en milieu rural, qui viennent en tête. En effet, sur une superficie totale de 14 454 466 m²; 95,8 % sont bâtis en milieu rural et 4,2 % en milieu urbain. Suivent alors les cases isolées dont la plus grande proportion se trouve en milieu rural comme il en est de même des maisons à plusieurs logements construits en semi-dur.

1.5.2.3. Les matériaux provisoires

En réalité, ils ne sont que très faiblement utilisés dans la province de l'Ouest à l'heure actuelle. Car ici, la population est laborieuse et entreprenante et s'adonne beaucoup au jeu de la concurrence. Une case en matériau provisoire apparaît donc ici comme un signe de paresse. On comprend aisément pourquoi les constructions en matériaux provisoires ne représentent que 1,1 % du total. On en retrouve surtout en milieu rural dans les cases isolées et les maisons à plusieurs logements.

1.5.3. Problèmes posés

- L'absence du plan directeur des villes favorise l'évolution de l'habitat de façon anarchique.
- En zone urbaine, le monopole de l'habitat par les grands propriétaires terriens entraîne des coûts de loyers élevés.
- En milieu rural, la très grande dispersion de l'habitat ne facilite pas le contrôle du bâti.

1.5.4. Recommandations immédiates

- Accorder la priorité sur l'élaboration des plans directeurs des villes. La finalité de cette préoccupation est de mieux gérer l'espace bâti ou à bâtir dans le futur.
- Programmer la construction des logements économiques par la S.I.C. notamment à Bafoussam, Foumban et Bafang.

PROVINCE DE L'OUEST

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE MATERIAUX UTILISES

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

MATERIAUX	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
DUR	10,0	4,72	5,28	5,68	4,97	10,65
SEMI-DUR	88,7	17,52	71,18	21,10	67,01	88,11
MATERIAUX PROVISOIRES	1,3	0,06	1,24	0,07	1,17	1,24
PROVINCE	100	22,3	77,7	26,85	73,15	100

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

LIEU DE RESIDENCE TYPE DE STRUCTURE	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
Cases isolées	39,0	12,00	27,00	14,50	25,39	39,89
Maisons à plusieurs logements	9,2	5,22	3,98	6,31	3,74	10,05
Villa moderne	1,1	0,87	0,23	1,05	0,22	1,27
Immeubles d'appartements	0,5	0,39	0,11	0,47	0,10	0,57
Concessions et autres	50,2	3,74	46,46	4,52	43,70	48,22
Province	100	22,22	77,78	26,85	73,15	100

PROVINCE DE L'OUEST (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	2,23	12,22	0,05	14,50
Maisons à plusieurs logements	0,97	5,32	0,02	6,31
Villas modernes	1,05	-	-	1,05
Immeubles d'appartements	0,47	-	-	0,47
Concessions et autres	0,96	3,56	-	4,52
ENSEMBLE	5,68	21,10	0,07	26,85

PROVINCE DE L'OUEST (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES 1985

Unité : %

Matériaux utilisés de construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	1,42	22,95	1,02	25,39
Maisons à plusieurs logements	0,21	3,38	0,15	3,74
Villas modernes	0,22	-	-	0,22
Immeubles d'appartements	0,10	-	-	0,10
Concessions et autres	3,02	40,68	-	43,70
ENSEMBLE	4,97	67,01	1,17	73,15

PROVINCE DE L'OUEST (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

de Matériaux utilisés de construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	29 198	160 000	655	189 853
Maisons à plusieurs logements	12 700	69 656	262	82 618
Villas modernes	13 748	-	-	13 748
Immeubles d'appartements	6 154	-	-	6 154
Concessions et autres	12 570	46 612	-	59 182
ENSEMBLE	74 370	276 268	917	351 555

PROVINCE DE L'OUEST (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : hab.

Matériaux utilisés Construction	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	18 592	300 491	13 355	332 438
Maisons à plusieurs logements	2 750	44 255	1 964	48 969
Villas modernes	2 881	-	-	2 881
Immeubles d'appartements	1 309	-	-	1 309
Concessions et autres	39 542	532 635	-	572 177
ENSEMBLE	65 074	877 381	15 319	957 774

PROVINCE D.E L'QUEST

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU URBAIN

m2/hab.

Matériaux utilisés Type de structure	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Case isolée	13,1	13	10
Maisons à plusieurs logements	13,1	13	10
Villas modernes	14	-	-
Immeubles d'appartements	14	-	-
Concessions et autres	13,5	13	-

REGION DE L'OUEST.

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU RURAL

m²/Hab.

Type de structure	Materiaux utilises		
	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Maison isolee	26	26	20
Maisons a plusieurs logements	26	26	20
Villas modernes	28	-	-
Immeubles d'appartements	28	-	-
Concessions et autres	27	26	20

PROVINCE DE L'OUEST (ENSEMBLE)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

1985

Type de construction	Matériaux utilisés			Ensemble	%
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Cases isolées	865 886	9 892 766	273 650	11 032 302	37,45
Maisons à plusieurs logements	237 870	2 056 158	41 900	2 335 928	8
Villas modernes	273 140	-	-	273 140	1
Immeubles d'appartements	122 808	-	-	122 808	0,41
Concessions et autres	1 237 329	14 454 466	-	15 691 795	53,27
Ensemble	2 737 033	26 403 390	315 550	29 455 973	
%	9,3	89,6	1,1		100

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m2

Type de construction	Materiaux utilises			Ensemble	%
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Maisons isolées	382 494	2 080 000	6 550	2 469 044	8,38
Maisons à plusieurs logements	166 370	905 528	2 620	1 074 518	3,64
Villas modernes	192 472	-	-	-	0,65
Immeubles d'appartements	86 156	-	-	86 156	0,3
Concessions et autres	169 695	605 956	-	775 651	2,63
Ensemble	997 187	3 591 484	9 170	4 597 841	
%	3,38	12,19	0,031	15,6	100

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction	Materiaux utilises			Ensemble	%
	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires		
Cases solées	483 392	7 812 766	267 100	8 563 258	29,07
Maisons à plusieurs logements	71 500	1 150 630	39 280	1 261 410	4,28
Villas modernes	80 668	-	-	80 668	0,27
Immeubles d'appartements	36 652	-	-	36 652	0,12
Concessions et autres	1 067 634	13 848 510	-	14 916 144	50,63
Ensemble	1 739 846	22 811 906	306 380	24 858 132	84,39
%	5,90	77,44	1,04	84,39	

1.5. LOGEMENTS (NORD-OUEST)

SITUATION ACTUELLE

1.5.1. Estimation du parc actuel de logement

En 1985, l'ensemble des bâtiments destinés à offrir une résidence aux populations de la province du Nord-Ouest couvrait une superficie globale estimée à 32 169 023 m² répartis ainsi selon les types de construction :

. cases isolées	37,1 %
. maisons à plusieurs logements	17,1 %
. villas modernes	0,6 %
. immeubles d'appartements	0,2 %
. concessions et autres	45 %

Il y a donc une forte prédominance des cases isolées et des concessions ce qui fait ressortir immédiatement la forte ruralité de la province du Nord-Ouest, caractéristique de ces genres de construction. Parmi les matériaux utilisés, le semi-dur avec 82,3 % l'emporte sur le dur (6,5 %) et les matériaux provisoires (11,1 %). Cette forte ruralité s'exprime mieux encore parce que 88,3 % de la superficie globale du bâti se trouvent en milieu rural et 11,7 % seulement en milieu urbain.

De manière plus détaillée, l'étude des matériaux utilisés notamment pour la construction des murs laisse apparaître paradoxalement une concentration plus grande des constructions en dur en milieu rural soit environ 4 % contre près de 3 % en milieu urbain. Ainsi la tendance observée lors du recensement de 1976 n'a fait que se poursuivre car le Nord-Ouest ne possède qu'une vraie ville digne de ce nom : Bamenda. Même les chef-lieux des départements restent encore aujourd'hui de véritables bourgs ruraux. S'agissant des maisons en semi-dur le milieu rural totalise 75,5 % de la superficie totale construite et le milieu urbain 6,8 %. Enfin on compte 2,2 % du bâti global en matériaux provisoires en milieu urbain face à 8,9 % en milieu rural.

De l'analyse des types de construction, il ressort que le milieu urbain regroupe 3,1 % de la superficie totale des cases isolées 4,7 % des maisons à plusieurs logements, 0,35 % des villas modernes 0,04 % d'immeubles d'appartements et 3,50 % de concessions et autres contre respectivement 34,1 %, 12,4 %, 0,30 %, 0,22 % et 41,3 % en milieu rural. Les seuls résultats étonnants sont ceux relatifs aux immeubles d'appartements plus concentrés en milieu rural qu'en milieu urbain. Ceci pourrait s'expliquer dans la mesure où la majorité des élites extérieures investissent plus à la campagne qu'en ville.

Pour plus de précisions, on se référera aux tableaux présentant l'estimation actuelle du parc de logements en terme de superficie en 1985 pour l'ensemble de la province du Nord-Ouest et selon la résidence.

1.5.2. Bilan de la situation actuelle

1.5.2.1. Les constructions en dur

Les constructions en dur ne représentent que 6,5 % de la superficie du bâti dont 2,6 % en milieu urbain et 3,9 % en milieu rural. D'une manière générale, la durcification de l'habitat ne s'est donc pas largement répandue dans la province du Nord-Ouest bien que les constructions en pierre soient très répandues en milieu rural.

Dans les constructions en dur, les cases isolées couvrent une superficie globale de 557 898 m² dont 38,4 % en milieu urbain, et 61,6 % en milieu rural, les maisons à plusieurs logements, 371 600 m² dont 73 % en milieu urbain et 27 % en milieu rural. Les villas modernes sont plus représentées en milieu urbain avec 56 % de la superficie totale contre 44 % en milieu rural. On dénombre également 86 880 m² d'immeubles d'appartements avec 17 % en milieu urbain et 83 % en milieu rural. Enfin les concessions en dur sont majoritaires en milieu rural (68 %) qu'en milieu urbain (32 %).

Au vu de ces résultats, on en déduit que les matériaux en dur sont plus utilisés en milieu rural qu'en milieu urbain. Car l'utilisation de la pierre et une tradition largement répandue au sein des populations rurales de la province du Nord-Ouest.

1.5.2.2. Les constructions en semi-dur

Les résultats globaux ont fait déjà ressortir une prédominance de l'utilisation des matériaux en semi-dur en milieu rural avec 75,5 % de la superficie totale bâti contre 6,8 % en milieu urbain. Ici les cases isolées couvrent 10 188 462 m² 92 % de cette population globale se trouve en milieu rural et 8 % en milieu urbain et les maisons à plusieurs logements 4 068 255 m² dont 85 % en milieu rural que l'on trouve plus de concessions en terme de superficie (93 %) contre 7 % en milieu urbain.

Cette semi-durafication très poussée oblige à conclure que l'habitat rural de la province du Nord-Ouest n'est pas en état de délabrement comme on peut l'observer dans certaines régions du pays.

1.5.2.3. Les matériaux provisoires

En terme d'utilisation, ils viennent en seconde position après les matériaux en semi-dur avec 11,1 % de la superficie globale bâtie dans la province du Nord-Ouest. Ils sont sans contexte plus présents en milieu rural qu'en milieu urbain. Les matériaux provisoires ne sont pas utilisés dans tous les types de construction. On en trouve notamment dans les cases isolées avec un taux de superficie de 95,3 % en milieu rural et 4,7 % en milieu urbain, les maisons à plusieurs logements avec une superficie représentant 63,4 % en milieu urbain et 36,6 % en milieu rural. Enfin, seul le milieu rural décèle des concessions en matériaux provisoires.

1.5.3. Les problèmes posés

Le principal problème rencontré est celui du manque de contrôle du bâti tant à Bamenda que dans les centres urbains en gestation comme KUMBO et NKAMBE. Car il faut le rappeler ici, le phénomène du rural ainsi que le respect des traditions ancestrales restent encore bien enracinés dans les réalités de la province du Nord-Ouest. Aussi, de nombreuses suggestions administratives en vue de mieux contrôler la croissance du bâti trouvent souvent quelques réticences de la part des populations. Ce problème devient encore plus compliqué lorsqu'on sait que le plan d'urbanisme de Bamenda réalisé en 1979 n'est pas encore adapté de nos jours tandis que ceux de Kumbo et de NKAMBE dressés il y a un peu plus d'une décennie sont complètement dépassés aujourd'hui. Ainsi, pour certaines personnes, le permis de bâtir n'est indispensable que pour l'obtention d'un crédit bancaire.

A ce précédent problème, il faut adjoindre les difficultés que les populations urbaines rencontrent pour accéder à la propriété immobilière parce que peu renseignés sur ses rouages et par manque de structures étatiques opérationnelles outre que du Crédit Foncier.

Enfin, en milieu rural, même si la qualité de l'habitat est appréciable, il y a lieu de déplorer la faible diversité dans les types de construction surtout par les paysans disposant des moyens.

1.5.4. Recommandations immédiates

1. Actualiser le plan d'urbanisme de Bamenda et l'exécuter dans un délai court.
2. Réaliser les plans d'urbanisme de tous les chefs-lieux de départements.
3. Donner des moyens logistiques aux services administratifs compétents en vue d'un meilleur contrôle de l'habitat spontané.

4. Promouvoir l'auto-construction par le biais du Crédit Foncier et de quelques organismes annexes (Banques, Caisse d'Épargne Postale).
5. Construire des logements économiques à Bamenda par le biais de la S.I.C.
6. Promouvoir et structurer les agences immobilières de la province notamment celles de Bamenda.

PROVINCE DU NORD-OUEST

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE MATERIAUX UTILISES

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

MATERIAUX	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
DUR	6,8	3,8	3,0	3,82	3,00	
SEMI-DUR	82,6	12,5	70,1	12,56	70,03	
MATERIAUX PROVISOIRES	10,6	0,7	9,9	0,70	9,89	
PROVINCE	100	17	83	17,08	82,92	

PROVINCE DU NORD-OUEST

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité :

TYPE DE STRUCTURE \ LIEU DE RESIDENCE	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
Cases isolées	38,9	5	33,9	5,82	32,94	38,76
Maisons à plusieurs logements	15,5	4	11,5	4,65	11,18	15,83
Villa moderne	0,6	0,4	0,2	0,47	0,19	0,66
Immeubles d'appartements	0,2	0,05	0,15	0,06	0,15	0,21
Concessions et autres	44,8	5,22	39,58	6,08	38,46	44,54
Province	100	14,67	85,33	17,08	82,92	100

PROVINCE DU NORD-OUEST (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	1,13	4,30	0,39	5,82
Maisons à plusieurs logements	0,90	3,44	0,31	4,65
Villas modernes	0,47	-	-	0,47
Immeubles d'appartements	0,06	-	-	0,06
Concessions et autres	1,26	4,82	-	6,08
ENSEMBLE	3,82	12,56	0,70	17,08

PROVINCE DU NORD-OUEST (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	0,95	28,03	3,96	32,94
Maisons à plusieurs logements	0,32	9,52	1,34	11,18
Villas modernes	0,19	-	-	0,19
Immeubles d'appartements	0,15	-	-	0,15
Concessions et autres	1,39	32,48	4,59	38,46
ENSEMBLE	3,00	70,03	9,89	82,92

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	13 633	51 879	4 705	70 217
Maisons à plusieurs logements	10 858	41 503	3 740	56 101
Villas modernes	5 670	-	-	5 670
Immeubles d'appartements	724	-	-	724
Concessions et autres	15 202	58 152	-	73 354
ENSEMBLE	46 088	151 534	8 445	206 066

PROVINCE DU NORD-OUEST (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Hab.

<u>Materiaux utilises</u> <u>Construction</u>	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	11 462	338 175	47 776	397 413
Maisons à plusieurs logements	3 861	114 857	16 167	134 885
Villas modernes	2 292	-	-	2 292
Immeubles d'appartements	1 810	-	-	1 810
Concessions et autres	16 770	391 863	55 377	464 010
ENSEMBLE	36 195	844 895	119 320	1 000 410

PROVINCE D.U. NORD-OUEST

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU URBAIN

m²/hab.

Matériaux utilisés Type de structure	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
	Casa isolée	15,7	13,87
Maisons à plusieurs logements	20	15	12
Villas modernes	20,4	-	-
Immeubles d'appartements	20	-	-
Chalets et autres	18,7	14,5	-

MINCE DU NORD-OUEST
 RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU RURAL

m²/hab.

Type de structure / Matériaux utilisés	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROV. SCIERES
Maisons isolées	30	28	24
Maisons à plusieurs logements	40	30	24
Villas modernes	40	-	-
Immeubles d'appartements	40	-	-
Concessions et autres	36	29	24

PROVINCE DU NORD-OUEST (ENSEMBLE)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

1985

Unité : m²

Type de construction	Materiaux utilises	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées		557 898	10 188 462	1 203 084	11 949 444	37,1
Maisons à plusieurs logements		371 600	4 068 255	1 061 220	5 501 075	17,1
Villas modernes		207 348	-	-	207 348	0,6
Immeubles d'appartements		86 880	-	-	86 880	0,2
Concessions et autres		887 997	12 207 231	1 329 048	14 424 276	45
Ensemble		2 111 723	26 463 948	3 593 352	32 169 023	
%		6,5 %	82,3 %	11,1 %		100

PRIVINCE DU NORD-OUEST (URBAIN)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unite : m²

Type de construction	Materiaux utilises Dur	Semi-dur	Materiaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolees	214 038	719 562	56 460	990 060	3,1
Maisons à plusieurs logements	217 110	622 545	673 212	1 512 917	4,7
Villas modernes	115 668	-	-	115 668	0,35
Immeubles d'appartements	14 480	-	-	14 480	0,04
Concessions et autres	284 277	843 204	-	1 127 481	3,50
Ensemble	845 623	2 185 311	729 672	3 760 606	
%	2,6	6,8	2,2	11,7	100

362

PROVINCE DU NORD-OUEST (RURAL)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction \ Matériaux utilisés	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	343 860	9 468 900	1 146 624	10 959 384	34,1
Maisons à plusieurs logements	154 440	3 445 710	388 008	3 988 158	12,4
Villas modernes	91 680	-	-	91 680	0,30
Meubles d'appartements	72 400	-	-	72 400	0,22
Concessions et autres	603 720	11 364 027	1 329 048	13 296 795	41,30
Ensemble	1 266 100	24 278 637	2 863 680	28 408 417	
%	3,9	75,5	8,9		88,3

1.5. BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE DES LOGEMENTS : ADAMAOUA - NORD - EXTREME-NORD

La nécessité de regrouper les nouvelles provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord dans le grand ensemble de l'ancienne Province du Nord est due au fait que nous partons des données du recensement général de la Population et de l'habitat d'Avril 1976. A cette date l'ancienne province du Nord n'était pas encore scindée en trois provinces.

1.5.1. Estimation du parc actuel

1.5.1.1. Estimation du parc des logements en milieu urbain

L'ensemble des logements construits en milieu urbain dans les 3 provinces de l'ancien Nord couvrent une superficie de 8 906 190 m² dont 9,4 % constituées de logements en dur, 66,5 % de logements en semi-dur et 24,1 % de logements en matériaux provisoires.

Quant aux types de construction, les cases isolées couvrent 7,6 % de la superficie totale, les maisons à plusieurs logements 6,8 %, les villas modernes 1,8 %, les immeubles d'appartements 1,8 % et les concessions et autres 82 %.

1.5.1.2. Estimation du parc des logements en milieu rural

La superficie totale couverte par l'ensemble des logements en milieu rural est de 104 175 982 m² dont 10,7 % est couverte par des logements en dur, 62,5 % par des logements en semi-dur et 26,8 % par des logements en matériaux provisoires.

Les cases isolées couvrent 8,8 % de cette superficie, les maisons à plusieurs logements 0,8 %, les villas modernes 0,1 %, les concessions et autres 90,3 %.

1.5.1.3. Estimation du parc des logements dans l'ensemble

Dans l'ensemble de la région, la superficie totale du bâti est de 113 082 172 m² répartie comme il suit : 10,6 % constitués de logements en dur, 62,8 % en semi-dur et 26,5 % en matériaux provisoires.

Les cases isolées occupent 8,7 % de cette superficie, les maisons à plusieurs logements 1,3 %, les villas modernes 0,2 %, les immeubles d'appartements 0,1 % et les concessions et autres 89,6 %.

1.5.2. Bilan de la situation actuelle

1.5.2.1. Logements en dur

Dans l'ensemble de la région, les logements en dur représentent 10,6 % de la superficie totale couverte par les logements de tous les types de construction, soit 12 025 752 m².

En milieu urbain ils représentent 9,4 % de la superficie totale couverte par le logement urbain, soit 834 572 m²

En milieu rural, ils représentent 10,7 % de la superficie totale couverte par le logement rural, soit 11 191 120 m².

a) Les cases isolées

- Elles couvrent une superficie de 6 279 m² en milieu urbain, soit 0,1 % de la superficie totale du logement urbain de tous les types.
- En milieu rural, les cases isolées en dur couvrent 681 888 m², soit 0,7 % de la superficie totale de tout le logement rural.

./.

- Enfin, dans l'ensemble, 688 167 m² représentent la superficie couverte par les cases isolées en dur, soit 0,6 % de la superficie totale couvertes par les logements en zone urbaine et en zone rurale.

b) Les maisons à plusieurs logements

- Les maisons de la zone urbaine couvrent 12 558 m², soit 0,2 % de la superficie totale des logements en milieu urbain.
- Les 65 568 m² couvertes par ces maisons représentent 0,18 % de la superficie totale des logements de tous les types en milieu rural.
- Dans l'ensemble, les maisons à plusieurs logements sont construites sur 78 126 m² représentant 0,1 % de la superficie totale de tous les logements de la région.

c) Les villas modernes

- Construites sur 162 270 m² en milieu urbain, elles représentent 1,8 % de la superficie totale du bâti dans cette zone.
- En zone rurale, les villas modernes sont construites sur 108 984 m², lesquels représentent 0,1 % de la superficie totale du bâti dans la région.
- L'ensemble des villas modernes de toute la région représente 0,2 % de la superficie du bâti, il est construit sur 271 254 m².

d) Les immeubles d'appartements

- 162 270 m² représentent la superficie sur laquelle sont construites les immeubles d'appartements dans toute la région. Cette superficie est le dixième de la superficie totale du bâti des zones urbaines et rurales.

- En zone urbaine, on a :
superficie : 162 270 m², soit 1,8 % de la superficie totale du bâti en milieu urbain.
- En zone rurale, les immeubles d'appartements sont inexistantes.

c) Concessions et autres

- situation de l'ensemble de la région :
superficie : 10 825 935 m² ; 9,6 % de la superficie totale du bâti de la région.
- zone urbaine :
superficie : 491 195 m² ; 5,5 % de la superficie totale du bâti de cette zone.
- zone rurale :
superficie : 10 334 740 m², soit 9,9 % de la superficie totale du bâti.

1.5.2.2. Logements en semi-dur

Les logements en semi-dur occupent 62,8 % de la superficie totale couverte par l'ensemble des logements de la région, soit 71 034 604 m².

En milieu urbain, ils représentent 66,5 % de la superficie totale couverte par le logement urbain, soit 5 922 718 m².

En milieu rural, ils représentent 62,5 % de la superficie totale du logement en zone rurale, soit 65 111 886 m².

a) Les cases isolées

- Elles couvrent une superficie de 162 272 m² en milieu urbain, soit 1,8 % de la superficie totale du logement urbain de tous les types.

./.

- En milieu rural, elles couvrent 6 358 764 m², soit 6,1 % de la superficie totale de tout le logement rural.
- Dans l'ensemble, 6 521 036 m², représentent la superficie couverte par les cases isolées en semi-dur, soit 5,8 % de la superficie totale couvertes par les logements de tous les types en zone urbaine et en zone rurale.

b) Les maisons à plusieurs logements

- En milieu urbain, les 138 226 m² des maisons à plusieurs logements représentent 1,6 % de la superficie totale du logement urbain.
- En milieu rural, ces maisons couvrent 603 198 m², 0,6 % de la superficie totale couverte par le logement rural.
- Dans l'ensemble, 741 424 m² sont couvertes par ces maisons c'est-à-dire 0,7 % de la superficie totale de tous les logements de la région.

c) Concessions et autres

- situation de l'ensemble de la région :
superficie : 63 772 144 m², 56,4 % de la superficie totale du bâti de la région.
- zone urbaine :
superficie : 5 622 220 m² ; 63,1 % de la superficie totale du bâti de cette zone.
- zone rurale :
superficie : 58 149 924 m² ; soit 55,8 % de la superficie totale du bâti de la zone rurale.

1.5.2.3. Logements en matériaux provisoires

Les logements en matériaux provisoires occupent 26,5 % de la superficie totale couverte par l'ensemble du parc des logements de la région, soit 30 021 816 m².

En milieu urbain, ils représentent 24,1 % de la superficie totale couverte par le logement urbain, soit 2 148 900 m².

En milieu rural, ils représentent 26,8 % de la superficie totale couverte par le logement rural, soit 27 872 916 m².

a) Les cases isolées

- Elles couvrent une superficie de 510 867 m² en milieu urbain, soit 5,7 % de la superficie totale du logement urbain de tous les types.
- En milieu rural, elles couvrent 2 084 976 m², soit 2 % de la superficie totale de tout le logement rural.
- Dans l'ensemble, 2 595 843 m² représentent la superficie couverte par les cases isolées en matériaux provisoires, soit 2,3 % de la superficie du parc des logements urbains et ruraux.

b) Les maisons à plusieurs logements

- En milieu urbain, les 450 483 m² couvertes par ces maisons représentent 5,1 % de la superficie totale du logement urbain.
- En milieu rural, ces maisons couvrent 196 704 m² ou 0,2 % de la superficie totale couverte par le logement rural.
- Dans l'ensemble, 647 187 m² sont couvertes par ces maisons, soit 0,2 % de la superficie totale de tous les logements de la région.

c) Concessions et autres

- Situation de l'ensemble de la région : superficie : 26 778 786 m², soit 23,7 % de la superficie totale du bâti de la région.

- zone urbaine :

superficie : 1 187 550 m², 13,3 % de la superficie
totale du bâti de cette zone.

- zone rurale :

superficie : 25 591 236 m², 24,6 % de la superficie
totale de tous les logements ruraux.

1.5.3. Problèmes relevés

Selon les services provinciaux du Ministère de l'Urbanisme et Habitat, trois grands problèmes se posent dans les trois provinces de la région Nord du Cameroun.

- 1) Le problème des services s'occupant de l'administration foncière pour pouvoir faire face à la demande.

On estime qu'en zone urbaine 15 % environ des terrains occupés font l'objet d'un titre foncier. La demande très forte (depuis 1976, une loi institue la gratuité sur les travaux de bornage en vue de régulariser une situation ancienne) ne peut être satisfaite faute de moyens techniques.

- 2) Le second problème est l'absence d'un canevas précis sur le terrain. L'insuffisance des points de triangulation fait que les travaux de bornage se déduisent d'une parcelle sur l'autre sans espoir de bouclage.
- 3) Enfin le marché du logement semble saturé, le coût est très élevé, aussi n'y a-t-il pas assez de preneurs.

1.5.4. Recommandations immédiates

Face à ces problèmes, les responsables provinciaux du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat proposent les solutions suivantes :

- implantation des bornes géologiques
- triangulation cadastrale sur les villes et leurs extensions
- report des titres fonciers sur un jeu de mappes appropriées (1/500° au centre ville, 1/2000° ailleurs).
- constructions de logements S.I.C.
- nécessité de privilégier l'accès à la propriété foncière afin de construire selon ses goûts et les exigences de sa culture.

PROVINCE D U NORD (AD - ND + EN)

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE MATERIAUX UTILISES

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : %

MATERIAUX	ENSEMBLE	1976		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
DJR	7,3	0,89	6,41	0,85	6,46	7,31
SEMI-DJR	67,1	11,31	55,79	10,79	56,22	67,01
MATERIAUX PROVISOIRES	25,6	2,17	23,43	2,07	23,61	25,68
PROVINCE	100	14,37	85,63	13,71	86,29	100

PROVINCE DE L'ADAMAOUA + NORD + EXTREME-NORD

REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE STRUCTURE

SELON LE LIEU DE RESIDENCE

Unité : "

LIEU DE RESIDENCE TYPE DE STRUCTURE	ENSEMBLE	1970		1985		ENSEMBLE
		Milieu urbain	Milieu rural	Milieu urbain	Milieu rural	
Cases isolées	9,1	1,45	7,65	1,38	7,70	9,08
Maisons à plusieurs logements	2,0	1,28	0,72	1,22	0,73	1,95
Villa moderne	0,3	0,23	0,07	0,22	0,07	0,29
Immeubles d'appartements	0,02	0,02	-	0,02	-	0,02
Concessions et autres	88,6	11,44	77,16	10,87	77,79	88,66
Province	100	14,42	85,58	13,71	86,29	100

PROVINCE DU NORD (AD + NO + EN) (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	0,01	0,27	1,10	1,38
Maisons à plusieurs logements	0,02	0,23	0,97	1,22
Villas modernes	0,22	-	-	0,22
Immeubles d'appartements	0,02	-	-	0,02
Concessions et autres	0,58	10,29	-	10,87
ENSEMBLE	0,85	10,79	2,07	13,71

PROVINCE DU NORD (AD + NO + EN) (MILIEU RURAL)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : %

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	0,52	5,06	2,12	7,70
Maisons à plusieurs logements	0,05	0,48	0,20	0,73
Villas modernes	0,07	-	-	0,07
Immeubles d'appartements	-	-	-	-
Concessions et autres	5,82	50,68	21,29	77,79
ENSEMBLE	6,46	56,22	23,61	86,29

PROVINCE DU NORD (AO + NO + FN) (MILIEU URBAIN)

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : Habitants

Type de construction \ Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	273	7 376	30 051	37 700
Maisons à plusieurs logements	546	6 283	26 499	33 328
Villas modernes	6 010	-	-	6 010
Immeubles d'appartements	546	-	-	546
Concessions et autres	15 845	281 111		296 956
ENSEMBLE	23 220	294 770	56 550	374 540

PROVINCE DU NORD (AD + NO +EN) MILIEU RURAL

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : hab.

Type de construction / Matériaux utilisés	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE
Cases isolées	14 206	138 234	57 916	210 356
Maisons à plusieurs logements	1 366	13 113	5 464	19 943
Villas modernes	1 912	-	-	1 912
Immeubles d'appartements	-	-	-	-
Concessions et autres	158 996	1 384 522	581 619	2 125 137
ENSEMBLE	176 480	1 535 869	644 999	2 357 348

PROVINCE DU NORD (AD + NO + EN)

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU URBAIN

Unité : m²/hab.

Type de structure	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Maison isolée	23	22	17
Maisons à plusieurs locataires	23	22	17
Villas modernes	27	-	-
Immeubles d'appartements	27	-	-
Concessions et autres	31	20	21

PROVINCE DU NORD (AD + NO + EN)

RATIO D'OCCUPATION DE L'ESPACE EN MILIEU RURAL

m²/Hab.

Type de structure	Matériaux utilisés		
	DUR	SEMI - DUR	MATERIAUX PROVISOIRES
Maison isolée	48	46	36
Maisons à plusieurs logements	48	46	36
Villas modernes	57	-	-
Immeubles d'appartements	57	-	-
Concessions et autres	65	42	44

PROVINCE DU (AD + LN + NO) ENSEMBLE (URBAIN ET RURAL)

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m2 total

1985

Type de construction	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	688 167	6 521 036	2 595 843	9 805 046	8,7
Maisons à plusieurs logements	78 126	741 424	647 187	1 466 737	1,3
Villas modernes	271 254	-	-	271 254	0,2
ameubles d'appartements	162 270	-	-	162 270	0,1
Concessions et autres	10 825 935	63 772 144	26 778 786	101 376 865	89,6
Ensemble	12 025 752	71 034 604	30 021 816	113 082 172	
%	10,6	62,8	16,5		100

PROVINCE DU NORD (AD + FN + NO) RURAL

REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION

ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : m²

Type de construction / Matériaux utilisés	Dur	Semi-dur	Matériaux provisoires	Ensemble	%
Cases isolées	681 888	6 358 764	2 084 976	9 125 628	8,8
Maisons à plusieurs logements	65 568	603 198	196 704	865 470	0,8
Villas modernes	108 984	-	-	108 984	0,1
Immeubles d'appartements	-	-	-	-	-
Concessions et autres	10 334 740	58 149 924	25 591 236	94 075 900	90,3
Ensemble	11 191 180	65 111 886	27 872 916	104 175 982	
%	10,7	62,5	26,8		100

PROVINCE DU NORD (AD + EN + NO) URBAIN

REPARTITION DE LA POPULATION DANS LES LOGEMENTS

SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LES MATERIAUX UTILISES

Unité : -2 Total

<u>Materiaux utilises</u> <u>Construction</u>	DUR	SEMI-DUR	Matériaux provisoires	ENSEMBLE	
Cases isolées	6 279	162 272	510 867	679 418	7,6
Maisons à plusieurs logements	12 558	138 226	450 483	601 267	6,8
Villas modernes	162 270	-	-	162 270	1,8
Immeubles d'appartements	162 270	-	-	162 270	1,8
Concessions et autres	491 195	5 622 220	1 187 550	7 300 965	82
ENSEMBLE	834 572	5 922 718	2 148 900	8 906 190	

I - 6 EQUIPEMENTS DU PETIT COMMERCE

1.6 - EQUIPEMENTS DU PETIT COMMERCE : Méthode d'estimation du Parc des équipements du Petit Commerce.

L'estimation du parc des équipements du petit commerce prend pour base de données, l'étude de la commercialisation des produits vivriers et l'enquête "commerçants-artisans" réalisées par la Direction du Commerce Intérieur du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le dépouillement de ces sources d'information a permis d'avoir un certain nombre de paramètres tels le nombre d'installations selon le type de matériaux (durs, provisoires, air libre), la population concernée par les enquêtes.

Les deux paramètres ont permis de calculer le ratio : nombre d'habitants pour une installation selon le type de matériaux utilisés. Ces ratios sont respectivement :

POPULATION INTERESSEE	2 258 276 hab.	2 258 276 hab.	2 258 276 hab.
NOMBRE D'INSTALLATIONS	<u>Dur :</u> 1 023	<u>Abri provisoire</u> 4 895	<u>Air libre</u> 18 521
RATIO HABITANTS/INSTALLATION	2 200	460	120

YAOUNDE et DOUALA n'ont pas été pris en compte dans la détermination de ces paramètres, parce qu'ils risquent de biaiser les résultats. Les résultats de YAOUNDE et DOUALA donnent :

	Y A O U N D E		D O U A L A	
POPULATION.....	650 000 habitants		1 000 000 habitants	
MAGASINS EN DUR	342 magasins	1 900 habitants par magasin	500 magasins en dur	1 941 habt. par magasin
ABRIS PROVISOIRES	1 087 instal- lations	598 hab./ installation	1 500 abris provisaires	664 hab./ magasin
AIR LIBRE	5 741 instal- lations	113 hab./ installation	7 798 (air libre)	128 hab./ installation

SOURCES :- *DIRECTION DE LA STATISTIQUE (MINPAT)*
- *DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR (MINCI).*

L'exploitation des enquêtes menées auprès des installations et des équipements du petit commerce permet de déduire les superficies moyennes ci-après : 9 m² pour un magasin en dur, 6 m² pour une installation en abri provisoire et 4 m² pour une installation à l'air libre.

Ainsi, l'évaluation du parc actuel se fait à partir de la formule suivante :

$$S_i = \frac{P}{n_i} \times s_i$$

où : S_i est la superficie des installations de type i .

n_i le nombre d'installations de type i .

s_i surface moyenne d'une installation de type i .

P population totale intéressée par l'offre des installations.

Le parc total s'estime par :

$$S = \sum_{i=1}^3 S_i = \sum_{i=1}^3 \frac{P}{n_i} S_i \quad \text{en m}^2.$$

Quant à l'évaluation des besoins actuels, on part du principe que tout ce qui est actuellement offert par les vendeurs réussit à satisfaire la population et qu'il est souhaitable de construire les magasins en dur, puisque, d'après ce qui précède, les résultats de Yaoundé et Douala risquent de fausser toute estimation. On repart du fait que les localités sont divisées en deux parties ; cette fois, on extrapôle la moyenne qui sera issue des deux résultats.

Ainsi, on a :

RESTE DE L'ECHANTILLON = 2 867 047 hbts : 24 439 => 117 hbts/installation.

YAOUNDE = 650 000 hbts : 7 170 inst. => 91 hbts/installation.

DOUALA = 1 000 000 hbts : 9 819 inst. => 102 hbts/installation.

La moyenne pondérée de ces trois ratios donne :

$$\frac{2,9 \times 117 + 0,7 \times 91 + 1 \times 102}{4,6} \approx 110 \text{ hbts/installation.}$$

C'est le facteur = $K = \frac{P}{n'}$ = ratio de demande d'installation.

D'après les sondages effectués, la norme de la demande actuelle des installations est de 14 m²/installations = s.

La demande sera de : $S' = \frac{P}{n'} s = Ks$

Le bilan de la situation actuelle se fait à partir de l'offre et de la demande :

$$\underline{\Delta S = S - S'}$$

La rédaction de cette partie de l'étude se fera directement pour l'ensemble du Cameroun.

1.6.1/ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS DU PETIT COMMERCE

Le parc actuel des équipements du petit commerce compte :

- 110 346 installations dont 4 728 en dur, Soit 4,3 %
- 21 108 en abris provisoires, Soit 19,1 %
- 84 510 installations en air libre, Soit 76,6 %.

Toutes ces installations couvrent une superficie totale de 507 240 m²
dont :

- 42 552 m² construits en dur représentant 8,39 % de la surface totale ;
- 126 648 m² construits en abris provisoires avec 24,97 % de l'ensemble ;
- 338 040 m² d'installation à l'air libre avec 66,64 % de la superficie globale.

La répartition provinciale fait état d'une très inégale distribution des surfaces. C'est ainsi qu'une classification en deux parties s'impose.

* Les provinces qui occupent au moins 10 % des superficies, parmi lesquels on cite :

- Le CENTRE = 17 % dont 6 % dans la seule ville de YAOUNDE ;
- L'EXTREME-NORD = 17 % ;
- Le LITTORAL = 14 % dont 9 % pour la seule ville de DOUALA ;
- L'OUEST = 13 % ;
- Le NORD-OUEST = 12 %.

* Celles dont le taux des superficies des installations est en dessous de 10 %

- Le SUD-OUEST = 8 % ;
- Le NORD = 6 % ;
- L'EST = 5 % ;
- Le SUD et l'ADAMAOUA = 4 % chacun.

1.6.2. EVALUATION DE LA DEMANDE DES INFRASTRUCTURES DU PETIT COMMERCE

L'évaluation de la demande des infrastructures du petit commerce permet de calculer la demande des équipements construits en dur si l'on considère que les installations actuelles suffisent en nombre absolu.

Dans ces conditions, la norme d'installations donne 110 habitants pour un équipement de 14 m². Cette demande s'évalue pour l'année 1985 à 92 423 installations nécessitant une superficie globale de 1 293 922 m². Cette demande se répartit également comme l'offre, puisque c'est sur la base de l'offre qu'elle a été évaluée.

Pour atteindre un tel objectif, il faudrait reconstruire $(1\ 293\ 922\ \text{m}^2 - 45\ 552\ \text{m}^2) : 14\ \text{m}^2 = 89\ 384$ installations en dur, selon la norme de 14 m² avec élimination des autres types d'installation.

Cette situation idéale est difficile à rattraper du jour au lendemain, à moins de ne consacrer tous les moyens qu'à la seule construction de ce type d'infrastructures.

1.6.3/ BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE

Le bilan de la situation actuelle des infrastructures du petit commerce donne une demande largement excédentaire. L'offre présente un déficit de - 786 682 m².

D'une manière générale, puisque l'offre et la demande suivent une évolution pratiquement parallèle, le déficit se répartit suivant les mêmes proportions dans les provinces.

1.6.4/ PROBLEMES RELEVES

Les problèmes relevés dans le domaine des infrastructures du petit commerce sont de plusieurs ordres :

- les marchés sont construits d'une manière anarchique, sans plan d'ensemble et souvent sans une évaluation préalable des besoins de la population. c'est ce qui explique l'importance des installations à l'air libre et des installations en abri provisoire.
- les comptoirs sont le plus souvent exigus quand ils existent, d'où l'explication du peu d'espace consacré aux installations en dur les plus sollicitées par la population des commerçants.
- un autre problème est aussi celui du mauvais choix des sites qui entraîne, soit des difficultés d'accès, soit des difficultés de circulation.
- les marchés périodiques nécessitent souvent des déplacements peu économiques
- les usagers manquent d'installations de conservation (chambres froides, réfrigérateurs, etc...).

Cette situation occasionne des pertes considérables de marchandises et conduit les vendeurs à de hausses intempestives de prix.

1.6.5/ RECOMMANDATIONS IMMEDIATES

L'une des premières recommandations est de construire les marchés selon les besoins de la population, pour éviter un grand nombre d'installations à l'air libre qui ne garantissent pas toujours la qualité du produit.

Les autorités municipales à qui incombe la construction des marchés devraient choisir les sites qui soient compatibles avec les activités de la population, en évitant au mieux de gêner la circulation des voitures et des personnes.

Il faudrait commencer par éliminer progressivement les installations à l'air libre en construisant des locaux en dur où les commerçants pourraient avoir des installations de conservation et des comptoirs répondant aux normes souhaitées.

ESTIMATION DU PARC ACTUEL DES EQUIPEMENTS DU PETIT COMMERCE + EVALUATION DE LA DEMANDE

DEMANDE	POPULATION (habitants)	NOMBRE D'INSTALLATIONS SELON LE TYPE DE MATERIAUX			SUPERFICIE CORRESPONDANTE (m ²)			OFFRE TOTALE (m ²)	NOMBRE		BILAN :	
		DUR	ABRI PROV.	AIR LIBRE	DUR	ABRI PROV.	AIR LIBRE		NOMBRE D'INST.	(1)	O - D (m ²)	%
CENTRE - YAOUNDE	1 052 516	478	2 288	8 771	4 302	13 728	35 084	53 114	9 568	133 951	-80 838	10,3
	650 000	342	1 087	5 741	3 078	6 522	22 964	32 564	5 909	82 703	-50 162	6,4
	398 291	181	866	3 319	1 620	5 196	13 276	20 101	3 621	50 654	-30 593	3,9
	466 004	212	1 013	3 883	1 908	6 078	15 532	23 518	4 236	59 304	-35 786	4,5
CENTRAL - DOUALA	539 404	245	1 172	4 495	2 205	7 038	17 980	27 223	4 904	68 653	-41 433	5,3
	1 000 000	515	1 506	7 798	4 635	9 036	31 192	44 863	9 091	127 274	-82 411	10,5
NOUVEAU-CENTRE - WEST	812 574	370	1 767	6 772	3 330	10 602	27 088	41 020	7 387	103 413	-62 398	7,9
EST	1 309 329	595	2 846	10 911	5 355	17 076	43 644	66 075	11 903	166 642	-100 567	12,8
NORD-OUEST	1 206 476	548	2 623	10 054	4 932	15 738	40 216	60 886	10 968	153 552	-92 666	11,8
GRAND-NORD	415 296	189	903	3 461	1 701	5 418	13 844	20 963	3 776	52 864	-31 901	4,1
NORD	604 876	275	1 315	5 041	2 475	7 890	20 164	30 529	5 499	76 986	-46 457	5,9
GRAND-NORD	1 711 718	778	3 721	14 264	7 002	22 326	57 056	86 384	15 561	217 854	-131 470	16,7
GUINEE	10 168 484	4 728	21 108	84 510	42 552	126 68	338 040	507 240	92 423	293 922	-786 682	100 %
POURCENTAGE (%)	///	4,3	19,1	76,6	8,39	24,97	66,64	100 %	///	///	///	///

SOURCES : MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR.

- Enquêtes Commerçants Artisans

- Etude sur la Commercialisation des Produits Vivriers.

* ENQUETES S.E.D.A. Avril - Mai 1987.

I - 7 EQUIPEMENTS CULTURELS

I-7 EQUIPEMENTS CULTURELS : Méthode d'estimation du Parc des Equipements

L'estimation du parc des équipements culturels part des enquêtes menées où il a été déterminé les paramètres et variables ci-dessous :

VARIABLES :

- capacité exprimée en nombre de places (P)
- nombre de salles de spectacles (N).

PARAMETRES :

- espace nécessaire pour une place assise dans une salle de spectacle (α)
- superficie standard pour une salle de cinéma en ce qui concerne les sanitaires, le hall, les bureaux et autres (β).

Le modèle se présente de la manière suivante :

$$S = f(P, N) = \alpha P + \beta N.$$

D'après les résultats du dépouillement des enquêtes :

$$= 1,04 \text{ m}^2/\text{place}.$$

$$= \sqrt{135 \text{ m}^2 \text{ pour le Hall} + 50 \text{ m}^2 \text{ de sanitaires} + 100 \text{ m}^2 \text{ de bureaux et autres}} = 285 \text{ m}^2 \text{ de surface stable}.$$

$$S_p = 1,04 P_p + 285 N_p \quad \text{dans chaque province.}$$

Les variables (N) et (P) ont été fournies par le Ministère de l'Information et de la Culture.

Selon les provinces, celle-ci donne :

BESOINS ACTUELS EN INFRASTRUCTURES CULTURELLES

PROVINCES	POPULATION (habt)	NOMBRE DE PLACES	SUPERFICIE NECESSAIRE (m ²)
CENTRE	1 702 516	11 350	17 252
SUD.....	398 004	2 654	4 034
EST.....	466 004	3 107	4 723
LITTORAL.....	1 539 304	10 262	15 598
SUD-OUEST.....	812 574	5 417	8 234
OUEST.....	1 309 329	8 729	13 268
NORD-OUEST.....	1 206 476	8 043	12 225
ADAMAOUA.....	415 296	2 769	4 209
NORD.....	604 876	4 033	6 130
EXTREME-NORD.....	1 711 718	11 413	17 348
C A M E R O U N ----	10 166 484	67 777	103 021
<u>SOURCE</u> : DIRECTION DE LA STATISTIQUE.			ENQUETE S.E.D.A 1987

PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION ACTUELLE DES SALLES DE SPECTACLES AU CAMEROUN EN 1985

PROVINCES	POPULATION	NOMBRE DE SALLES (N)	CAPACITE (P)	CAPACITE PAR SALLE (places)	NOMBRE D'HABIT. PAR PLACE	1,04 P (i.m ²)	285 N (m ²)	1,04P + 285 N (m ²)	%	OBSERVATIONS
	1 702 516	8	5 348	669	318	5 562	2 280	7 842	12,9	
J	398 004	3	1 720	573	232	1 789	855	2 644	4,3	
S T	466 004	2	850	425	548	884	570	1 454	2,4	
TOTAL	1 539 304	27	15 820	586	97	16 453	7 695	24 148	39,6	
OUEST	812 574	6	3 014	502	270	2 135	1 710	4 845	8,0	
N E S T	1 309 329	10	5 741	574	228	5 970	2 850	8 820	14,5	
UD-OUEST	1 206 476	3	1 762	587	685	1 832	855	2 687	4,4	
MAOUA	415 296	3	2 156	719	193	2 242	855	3 097	5,1	
R D	604 876	2	1 824	912	332	1 897	570	2 467	4,1	
REME-NORD	1 711 718	3	1 990	663	860	2 070	855	2 925	4,8	
CAMEROUN.....	10 166 484	67	40 225	600	253	41 834	19 095	60 929	100 %	

SOURCES : *MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE*
ENQUETES S.E.D.A. - Avril & Mai 1987.
MINPAT : Direction de la Statistique

1.7.1/ ESTIMATION DU PARC DES EQUIPEMENTS CULTURELS

L'estimation du parc des équipements culturels de toute la République du Cameroun en 1985 donne une superficie globale de 60 929 m² construits pour l'ensemble, avec au départ, 67 salles de spectacles et 40 225 places.

Les provinces les mieux déservies en terme de superficies construites sont :

- 1e LITTORAL = 39,6 %
- 1'OUEST = 14,5 %
- 1e CENTRE = 12,9 %.

Puis viennent :

- 1e SUD-OUEST= 08,0 %
- L'ADAMAOUA = 05,1 %.

Enfin, les autres qui sont en dessous de 5 % dont :

- 1'EXTREME-NORD = 04,8 %
- 1e SUD = 04,3 %
- 1e NORD-OUEST = 04,4 %
- 1e NORD = 04,1 %
- 1'EST = 02,4 %.

./.

1.7.1. Estimation du parc des équipements culturels

Les équipements culturels comprennent :

- les Salles de cinéma et de Spectacles,
- les Centres Culturels,
- les Bibliothèques (municipales et nationales),
- les Salles de fêtes,
- les Foyers culturels et les Musées.

En 1985, le Cameroun compte 67 Salles pour une capacité totale de 40 225 places correspondant à un ratio de 253 habitants pour une place dans l'ensemble.

Le parc total des équipements culturels est construit sur une superficie estimée à 60 929 m².

La répartition provinciale se caractérise par le classement ci-après :

1er - LITTORAL.....	24 148 m ²	=	39,6 %
2è - OUEST.....	8 820 m ²	=	14,5 %
3è - CENTRE.....	7 842 m ²	=	12,9 %
4è - SUD-OUEST.....	4 845 m ²	=	08,0 %
5è - ADAMAOUA.....	3 097 m ²	=	05,1 %
6è - EXTREME-NORD.....	2 929 m ²	=	04,8 %
7è - NORD-OUEST.....	2 687 m ²	=	04,4 %
8è - SUD.....	2 644 m ²	=	04,3 %
9è - NORD.....	2 467 m ²	=	04,1 %
10è - EST.....	1 454 m ²	=	02,4 %.

Cette répartition est très inégale et si l'on prend en compte l'élément "nombre d'habitants pour une place", on se rend compte que la répartition spatiale cache beaucoup de lacunes, sauf dans le cas du Littoral qui conserve sa place :

1er - LITTORAL	97 habitants pour une place
2è - ADAMAOUA.....	193 - " -
3è - OUEST.....	228 - " -
4è - SUD.....	232 - " -
5è - SUD-OUEST.....	270 - " -
6è - CENTRE.....	318 - " -
7è - NORD.....	332 - " -
8è - EST.....	548 - " -
9è - NORD-OUEST.....	685 - " -
10è - EXTREME-NORD.....	860 habitants pour une place.

1.7.2/ EVALUATION DES BESOINS ACTUELS

Au vu de ce qui précède, les besoins actuels peuvent s'évaluer par un ratio qui se trouverait en dessous du ratio de l'offre actuelle. A cet effet, le ratio de la demande pour l'ensemble du pays donnerait 150 habitants pour une place. Ce ratio théorique est tout simplement la moyenne arithmétique des deux premiers ratios dans le classement ordinal ci-dessus des provinces.

Ainsi donc, si l'on maintient le fait que chaque place occupe normalement :

$$60\ 929\ m^2 : 40\ 225 \neq 1,52\ m^2/place.$$

Le nombre de places à pourvoir donne :

$$10\ 166\ 484\ hab. : 150\ hab./places = \underline{\underline{67\ 777\ places.}}$$

Cette capacité correspond à un ensemble de :

$$1,52\ m^2/place \times 67\ 777\ places = \underline{\underline{103\ 021\ m^2.}}$$

1.7.3/ BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE

Le bilan de la situation actuelle conduit à l'étude de la différence entre l'offre et la demande comme le montre le tableau ci-dessous :

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE

PROVINCES	OFFRE (O) (m ²)	DEMANDE (D) (m ²)	BILAN O - D (m ²)
CENTRE.....	7 842	17 252	- 9 410
SUD.....	2 644	4 034	- 1 390
EST.....	1 454	4 723	- 3 269
LITTORAL.....	24 148	15 598	+ 8 550
SUD-OUEST.....	4 845	8 234	- 3 389
OUEST.....	8 820	13 268	- 4 448
NORD-OUEST.....	2 687	12 225	- 9 538
ADAMAOUA.....	3 097	4 209	- 1 112
NORD.....	2 467	6 130	- 3 663
EXTREME-NORD.....	2 925	17 348	-14 423
C A M E R O U N ---	60 929	103 021	-42 092

Ce bilan permet de se rendre compte que le Cameroun n'a réalisé que 59 % des besoins totaux en infrastructures culturelles. De ce fait, l'offre est déficitaire par rapport à la demande et le déficit se répartit comme l'indique le tableau ci-dessus.

1.7.4/ PROBLEMES RELEVES

- Les infrastructures culturelles sont très inégalement réparties à travers le territoire national. Cette inégale répartition se remarque par comparaison des ratios "nombre d'habitants pour une place" dans chacune des provinces à la moyenne nationale.

C'est ainsi que l'on retrouve des provinces dont le ratio est en dessous de la moyenne nationale tel le Littoral, l'Adamaoua, l'Ouest et le Sud, et les autres dont le ratio est au-dessus de la moyenne nationale, avec : le Sud-Ouest, le Centre, le Nord, l'Est, le Nord-Ouest et l'Extrême-Nord.

- Toutes les provinces présentent une offre déficitaire par rapport à la demande, à l'exception du Littoral dont l'offre est excédentaire par rapport à la demande.

- L'avènement de la Télévision au Cameroun risque de réduire, dans un premier temps, la demande des places au Cinéma.